

Contrat Local de Santé III Ville et Eurométropole de Strasbourg 2023-2027

Table des matières

Edito	3
Préambule.....	5
Contexte du Contrat Local de Santé	7
1. Présentation du territoire	7
2. Les enjeux identifiés pour le territoire.....	11
3. L’articulation entre le contrat de ville et les CLS III.....	11
4. L’articulation du CLS avec le Projet Régional de Santé de l’ARS Grand Est	12
5. Elaboration du Contrat Local de Santé	13
Les engagements du contrat cadre du CLS III Ville et Eurométropole de Strasbourg	16
Titre 1 : Champ d’application du CLS	16
Article 1 – Territoire d’application	16
Article 2 – Les signataires et les partenaires du Contrat Local de Santé	16
Article 3 – Les engagements des signataires	17
Article 4 – Les axes et les objectifs du Contrat Local de Santé	30
Titre 2 : Gouvernance du Contrat Local de Santé.....	37
Article 5 : Le Comité de Pilotage (COPIL)	37
Article 6 : Le Comité Technique (COTECH).....	38
Article 7 : Des rôles partagés entre coordinateur CLS et référent ARS	38
Titre 3 : Suivi et évaluation du CLS.....	39
Article 8 : L’évaluation du Contrat Local de Santé	39
Le plan d’actions	41
1. Le plan d’actions du CLS Ville et Eurométropole de Strasbourg	42
- L’approche populationnelle	42
- L’approche thématique.....	120
2. Les plans d’actions communaux (autres collectivités signataires).....	249
Signatures du CLS.....	280
Annexes.....	283
Annexe 1 : Cadre réglementaire et modalités de révision	284
Annexe 2 : Référentiel méthodologique et critères qualité d’un projet en promotion de la santé... 286	
Annexe 3 : Actions emblématiques issues des CLS I et II.....	297

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'article L.1434-2 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'article L.1434-10 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la lettre-circulaire interministérielle DGS/DIV/DP1 n°2009-68 du 20 janvier 2009 relative à la consolidation des dynamiques territoriales de santé au sein des contrats urbains de cohésion sociale et à la préparation de la mise en place des contrats locaux de santé ;

Vu l'arrêté ARS-DIRSTRAT-DG/2018/2103 du 18 juin 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 ;

Vu le quatrième paragraphe 3 du Projet de Santé de la région Grand Est ;

Vu la délibération de la Commission permanente de la Région Grand Est du 26 mai 2023 ;

Vu la délibération de la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace du 19 juin 2023 ;

Vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 12 mai 2023 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Strasbourg du 10 mai 2023.

Jeanne BARSEGHIAN, *Maire de Strasbourg*

Les crises successives que nous connaissons ; la pandémie, la guerre en Europe, la crise énergétique, le réchauffement climatique ; mettent en évidence la fragilité de nos systèmes et les inégalités sociales et de santé croissantes. Le rôle des institutions publiques et des partenaires est de se mobiliser, de répondre ensemble, de manière cohérente et ambitieuse pour protéger au mieux les habitantes et habitants et améliorer leur santé.

La désertification médicale, la paupérisation, les inégalités sociales et territoriales, la sédentarité et le surpoids, les épisodes caniculaires, l'explosion des besoins en santé mentale sont autant de défis à relever pour améliorer la santé et l'accès aux soins sur notre territoire. Strasbourg, par son héritage Bismarckien, est pionnière en matière de politique de santé et est fière de porter une politique inclusive « d'aller-vers » permettant aux plus éloignés d'accéder aux soins, une politique innovante permettant de changer de regard sur les vulnérabilités, les différences, les maladies, une politique engagée permettant de lutter contre les discriminations et les violences, une politique de prévention instituant une hygiène de vie et un environnement favorable à la santé.

Tous ces objectifs se traduisent par des projets concrets, tels que l'audacieuse Ordonnance Verte ou le développement de Maisons Urbaines de Santé, portés dans ce nouveau Contrat Local de Santé rassemblant tous les acteurs engagés au profit d'une meilleure santé des habitants.

Pia IMBS, *Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg*

Après trois années de pandémie qui ont marqué notre société, éprouvé notre système de santé et mis en évidence les conséquences dramatiques du réchauffement climatique, la nécessité d'unir nos forces et de coordonner les actions de santé publique s'impose comme une évidence. Ce contrat local de santé est un outil majeur de coordination et de cohérence de nos politiques publiques en matière de protection et d'amélioration de la santé des habitantes et habitants du territoire eurométropolitain et nous nous réjouissons d'accueillir de nouvelles communes et de nouveaux partenaires dans le dispositif. Le lien entre santé et environnement ne fait aujourd'hui plus aucun doute et les experts pointent les inégalités qui existent, notamment en terme d'exposition.

L'Eurométropole de Strasbourg souhaite investir en priorité le champ de la prévention afin de réduire les risques environnementaux sur la santé : l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, de la terre, la réduction du bruit, la lutte contre les perturbateurs endocriniens, la lutte contre la prolifération des maladies et espèces endémiques tel que l'apprentissage des bons gestes contre le moustique tigre, l'urbanisme favorable à la santé avec une formation pour tous les acteurs. Autant de sujets sur lesquels nous nous engageons résolument pour que chaque acteur, de l'Etat au citoyen, puisse intégrer la santé environnementale de manière transversale dans ses politiques afin que chacun et chacune puisse-bénéficier au quotidien d'un environnement favorable à la santé.

Frédéric CHARLES, Délégué Territorial du Bas-Rhin - Agence Régionale de Santé Grand Est

Le contrat local de santé (CLS) est un outil de réduction des inégalités territoriales et sociales de santé à l'échelle d'un bassin de vie. Au plus près des besoins des populations et en adéquation avec l'offre présente sur le territoire, il est l'expression des dynamiques locales partagées pour porter des projets entre acteurs et partenaires de terrain. En déclinaison du Projet Régional de Santé (2023-2028) et en adéquation avec les besoins spécifiques de la population établis à partir d'un diagnostic local de santé partagé, le CLS met en œuvre une approche transversale de la santé avec les secteurs du soin, de la promotion de la santé, de la prévention, de l'accompagnement médico-social et la santé environnementale. Cette démarche pluri partenariale inscrite apporte de la cohérence et de la complémentarité entre les politiques, les acteurs et les moyens déployés sur les territoires (notamment Pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE), Projet Territorial de Santé Mentale PTSM, Coordination CPTS).

Dans le Grand Est, 39 CLS ont été signés et 36 sont en projet, au bénéfice de plus de la moitié de la population régionale. Dans le Bas-Rhin, 63% de la population est aujourd'hui couverte par un Contrat Local de Santé pour améliorer la coordination et la synergie autour des projets.

En 2012, l'ARS et ses partenaires engageaient les premiers Contrats Locaux de Santé avec la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg. Les seconds CLS (2015-2020) ont permis de voir émerger des projets innovants tels que la Salle de Consommation à Moindre Risques, le Sport Santé sur Ordonnance, le dispositif PRECCOSS, C'est après la crise sanitaire que le contrat de 3^{ème} génération a pu débiter ces travaux collaboratifs avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs.

Les 4 axes stratégiques inscrits dans le CLS que sont les environnements favorables à la santé, l'offre de soins et l'accès aux soins, la Santé mentale et la promotion, prévention et éducation pour la santé sont déclinés dans ce contrat avec une attention particulière en direction des enfants et des adolescents, des personnes âgées et des publics les plus précaires.

La force de ces contrats passés pour cinq années est leur adaptabilité aux problématiques de santé locales, en particulièrement sur le territoire de Strasbourg et de l'Eurométropole où des actions sont portées en direction des quartiers les plus en difficultés, éloignés du soin et de la prévention, en articulation avec la Préfecture dans le cadre du Contrat de Ville.

Ainsi, pour permettre la mise en œuvre de ces objectifs, l'ARS Grand Est met à disposition des moyens financiers et humains permettant de relever les défis d'aujourd'hui, de poursuivre des actions ayant déjà fait leurs preuves, mais également au travers de projet expérimentaux et innovants pour faire face aux défis de demain.

Nous renouvelons une nouvelle fois au travers de ce CLS de troisième génération notre engagement dans l'amélioration de l'état de santé de la population du territoire de la Strasbourg et de l'Eurométropole aux côtés de nos partenaires.

Préambule

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg se sont engagées de longue date sur les questions de santé. Cette mobilisation en faveur d'une politique locale de santé publique a pris corps dans le cadre de deux précédents Contrats Locaux de Santé portés à l'échelle des deux territoires.

Les élus du territoire souhaitent aujourd'hui poursuivre les dynamiques et actions mises en œuvre, en lien avec les partenaires, et continuer à répondre au mieux aux besoins des habitants sur le territoire en matière de santé par la contractualisation d'un troisième Contrat Local de Santé commun à la Ville et à l'Eurométropole.

La crise sanitaire de la covid-19 a par ailleurs souligné les limites organisationnelles propres au système de santé, et l'urgence de décloisonner les différents secteurs afin de pérenniser les passerelles construites pendant cette période. Cette crise et la nécessaire résilience qu'elle implique ont guidé les travaux de construction de ce contrat local de santé.

Dans ce contexte de crise sanitaire les dispositifs d'aller-vers et de manière générale les démarches partenariales alliant élus locaux, acteurs des territoires et institutions ont démontré leur utilité afin de répondre au mieux aux besoins de santé de la population, et trouvent toute leur place dans les projets territoriaux de santé.

Le Contrat Local de Santé constitue ainsi un outil de contractualisation pour coordonner les politiques publiques de santé sur un territoire et répondre aux enjeux de réduction des inégalités de santé et d'amélioration des parcours de santé des habitants.

Il s'agit de prendre en compte les disparités territoriales et sociales ainsi que les facteurs physiques, chimiques, biologiques et environnementaux qui impactent la santé des citoyens.

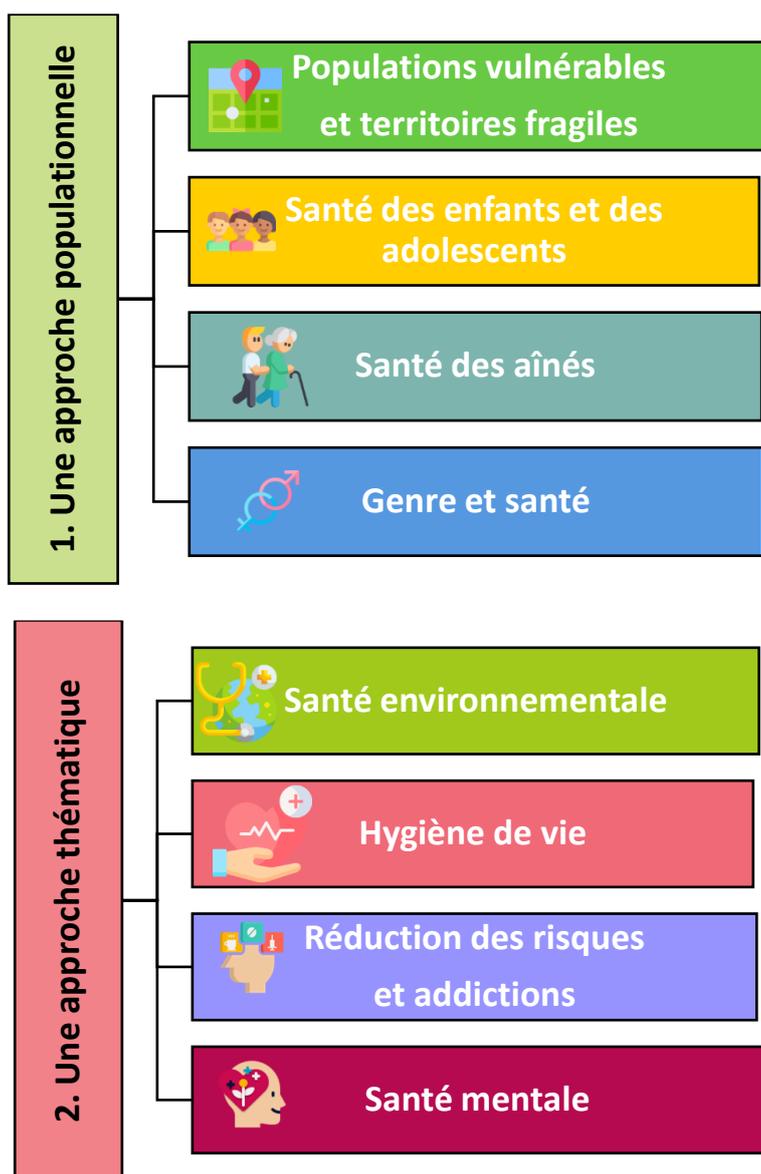
Cet outil permet, par son approche globale et décloisonnée de la santé, d'associer les divers partenaires du champ social, médico-social, sanitaire, éducatif, du logement et de poursuivre les priorités du Projet Régional de Santé 2018-2028 porté par l'Agence Régionale de Santé du Grand Est. Les habitants, les professionnels et les institutions peuvent trouver dans ce dispositif un cadre commun d'intervention garantissant une meilleure lisibilité et stabilité des actions engagées au service de l'amélioration de l'état de santé des populations sur la période du contrat.

Ce contrat est le fruit de la dynamique collective de différentes institutions, mais également un projet participatif où les objectifs stratégiques et le programme d'actions ont été coconstruits avec de nombreux partenaires, y compris associatifs.

En amont de l'élaboration de ce nouveau contrat, une évaluation de la démarche CLS a été réalisée. Cette évaluation a ainsi permis de mettre en lumière le niveau de réalisation des plans d'actions et leur impact sur la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé. Ce travail a également permis de préfigurer de nouvelles orientations à investir dans le cadre de ce CLS.

Ces orientations ont ensuite pu être déclinées opérationnellement par l'apport de plusieurs groupes de travail ayant permis la construction d'un plan d'actions dédié.

En lien avec la réalité du territoire, le Contrat s'articulera autour de deux approches :



Le présent contrat prévoit également l'intégration des plans d'actions communaux élaborés par les collectivités de l'Eurométropole et concourant à l'amélioration de la santé de ses habitants.

L'ensemble de ces orientations constituent le fil conducteur d'un programme d'actions déployé sur la période 2023-2027. Les actions engagées feront l'objet d'un suivi régulier permettant de faire évoluer le contrat pour atteindre les objectifs fixés.

Ces actions intègrent dans une approche globale, mais graduée, les parcours de santé, les parcours de soins, les parcours de vie, et s'inscrivent dans une démarche pragmatique qui n'oppose plus les logiques « ascendante » et « descendante » mais qui s'appuie sur l'existant, le revisite et le consolide par la recherche permanente d'articulation entre elles.

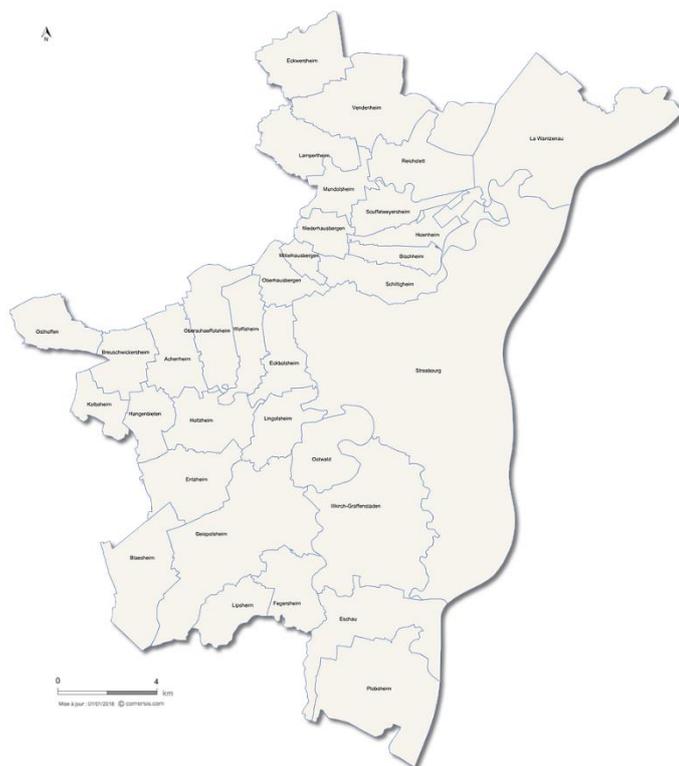
Contexte du Contrat Local de Santé

1. Présentation du territoire¹

Caractéristiques socio-démographiques du territoire :

Le périmètre géographique du Contrat Local de Santé est celui du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg incluant la Ville de Strasbourg.

L'Eurométropole se compose de 33 communes dont la liste figure ci-dessous, et s'étend sur un territoire d'une superficie de 337,60 km².



Liste des communes de l'EMS :

Achenheim	Lingolsheim
Bischheim	Lipsheim
Blaesheim	Mittelhausbergen
Breuschwickersheim	Mundolsheim
Eckbolsheim	Niederhausbergen
Eckwersheim	Oberhausbergen
Entzheim	Oberschaeffolsheim
Eschau	Osthoffen
Fegersheim	Ostwald
Geispolsheim	Plobsheim
Hangenbieten	Reichstett
Hœnheim	Schiltigheim
Holtzheim	Souffelweyersheim
Illkirch- Graffenstaden	Strasbourg
Kolbsheim	Vendenheim
La Wantzenau	Wolfisheim
Lampertheim	

La Ville de Strasbourg compte à elle seule plus de la moitié de la population de l'Eurométropole puisque 57% de la population (281 000 habitants) de l'Eurométropole est basée à Strasbourg.

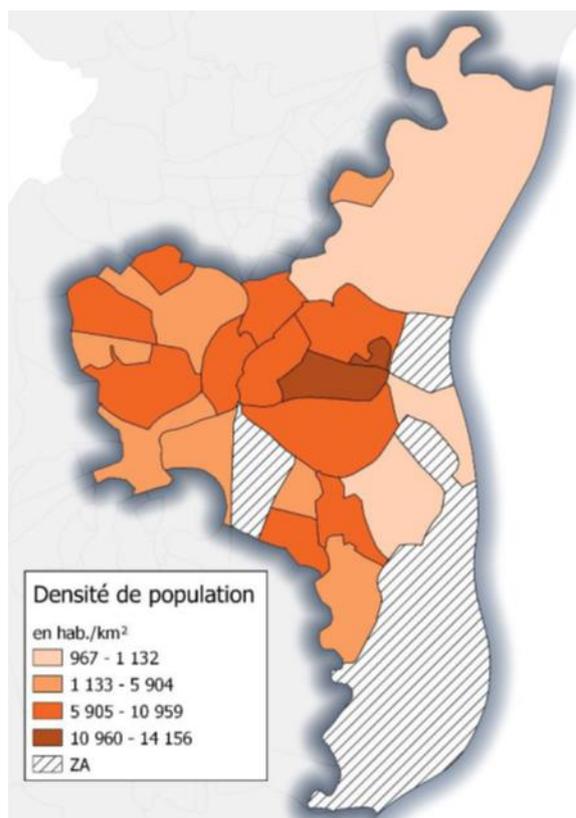
¹ Extraits du rapport de l'ORS Grand Est « Evaluation de l'impact de l'outil CLS sur la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé » - Avril 2021

Entre 2014 et 2017, la population strasbourgeoise a augmenté de 1,7% et celle de l'Eurométropole de 3,4% soit une augmentation supérieure à la moyenne départementale qui est de 1,1%.

En termes de densité de population, on note de fortes disparités entre les quartiers. Les quartiers les plus denses sont notamment situés au centre de la ville et sont les quartiers de types moyens, « moyens aisés » tel que le quartier Krutenau-Esplanade ou celui du Neudorf et les quartiers de type « moyens populaires » tels que les quartiers de Koenigshoffen ou du Neuhof-Polygone.

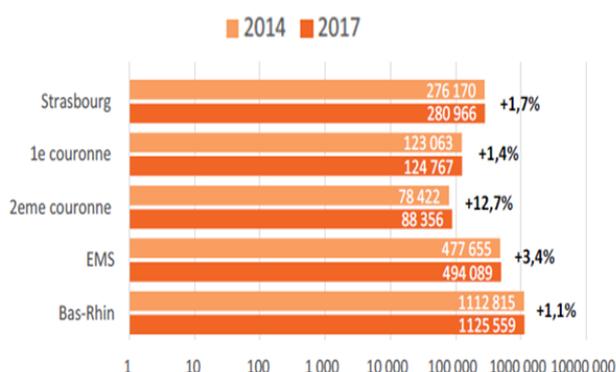
Avec un indice de vieillissement de 57 (c'est-à-dire 57 personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans), la ville de Strasbourg présente une population relativement jeune et un vieillissement moins marqué que l'ensemble de l'EMS, qui présente déjà un vieillissement moins marqué que le département.

Densité de population des quartiers en 2017



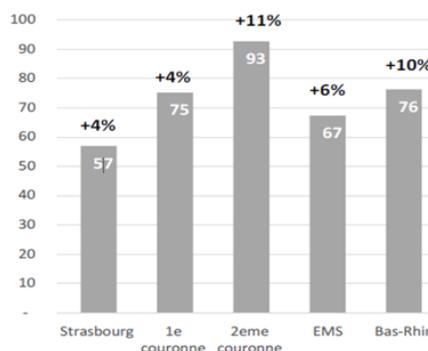
Source : IGN, Insee, Exploitation ORS

Evolution de la population entre 2014 et 2017



Source : Insee RP, Exploitation ORS

Indice de vieillissement en 2017 et évolution (2014-2017)



Un état de santé dégradé dans les quartiers politiques de la ville :

Sur la période 2006-2015, on recense à Strasbourg 1 957 décès en moyenne par an. Le taux comparatif de mortalité (TCM) générale s'élève à 811 décès pour 100 000 habitants : la mortalité générale à Strasbourg est ainsi plus faible de -2 % par rapport au Grand Est, mais plus élevée de +2 % par rapport au Bas-Rhin. La mortalité générale au sein de l'Eurométropole a fortement diminué sur la période 1979-2015 (-51 %) et notamment au sein de la 2ème couronne (-59 %). A Strasbourg, cette évolution a été moins importante et égale à celle de la région et de la France métropolitaine (-47 %).

A Strasbourg, 418 décès par an surviennent chez des personnes de moins de 65 ans, soit 1/5 des décès (21 %). La ville de Strasbourg présente une surmortalité prématurée de +4 % par rapport au Grand Est, alors qu'au sein des couronnes se sont des sous-mortalités qui sont observées : de -7 % dans la 1ère couronne et de -36 % dans la 2ème couronne de l'Eurométropole.

A Strasbourg, 8 % des décès annuels sont liés au diabète (en cause initiale, associée et comorbidité), soit 150 décès en moyenne par an. Les décès liés au diabète sont plus faibles à Strasbourg que dans le Grand Est mais restent, au sein de ces deux territoires, plus élevés qu'au niveau national (66 décès par an pour 100 000 habitants en Grand Est, 63 à Strasbourg versus 47 en France hexagonale). En ce qui concerne la mortalité par bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (cause initiale, associée et comorbidités), elle est égale au niveau régional. Or par rapport à l'échelle nationale, le TCM lié à la BPCO en Grand Est est bien plus élevé, ce qui fait de cette pathologie une autre particularité de la région (36 décès par an pour 100 000 habitants au sein du Grand Est versus 25 décès par an pour 100 000 en France hexagonale).

Au 31 décembre 2017, plus de 62 000 Affections de Longue Durée (ALD) sont enregistrées pour des patients résidant à Strasbourg. Cela correspond à un taux standardisé de prévalence de 26 596 ALD pour 100 000 habitants ce qui est nettement supérieur au taux observé à l'échelle du Bas-Rhin (+8 %), et du Grand Est (+23 %). Comme partout, depuis 2012, le taux de prévalence a augmenté d'une vingtaine de pourcents (dû à une meilleure survie des patients notamment, mais possiblement à une meilleure déclaration également).

A Strasbourg, en population générale (tous âges), les maladies cardiovasculaires (MCNV) constituent la raison principale de bénéficier d'une ALD. Au 31 décembre 2017, 15 100 patients sont en ALD MCNV (soit 24 % sur l'ensemble des ALD). La prévalence a augmenté de 9 % depuis 2014. Dans la population générale strasbourgeoise, les ALD liées

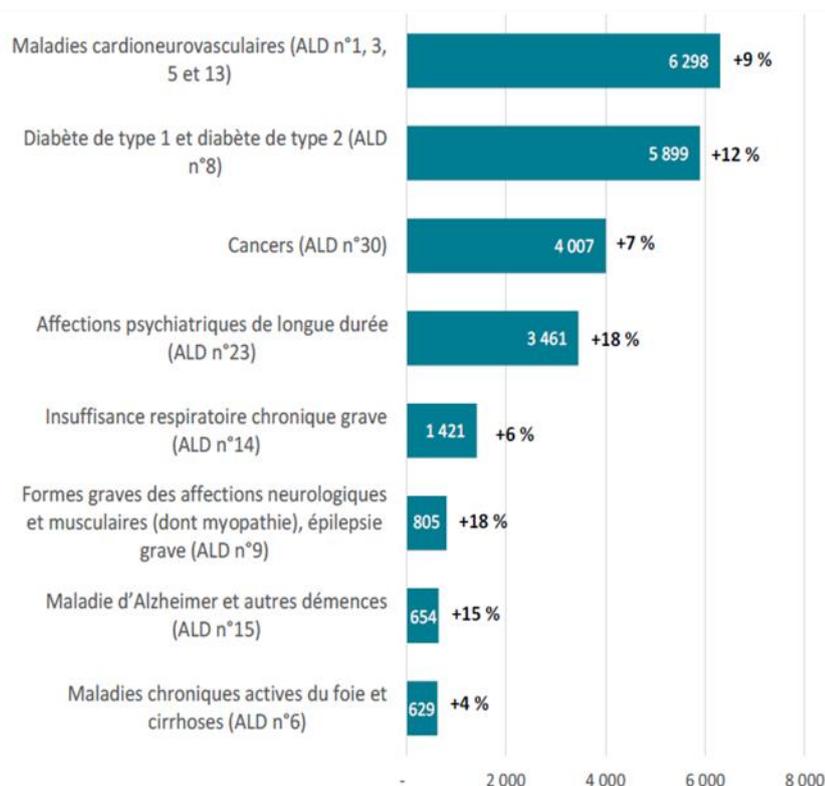
au diabète (+12 %), puis les cancers (+7 %) et les affections psychiatriques de longue durée (+18 %) sont ensuite les principales ALD.

**Taux comparatifs de mortalité pour 100 000 habitants
2006-2015**

	Mortalité générale	Mortalité prématurée (-65 ans)
Strasbourg	811	204
1e couronne	766	183
2ème couronne	734	127
Eurométropole	780	182
Bas-Rhin	797	169
Grand Est	831	197

Source : Inserm-CépiDC, Insee, exploitation ORS

**Prévalence des principales ALD à Strasbourg en 2017
pour 100 000 habitants et évolution depuis 2014**



Source : CNAMTS-MSA, RSI, exploitation ORS

2. Les enjeux identifiés pour le territoire

Les différents travaux menés par la Ville et l'Eurométropole et notamment la mise en œuvre de Contrats Locaux de Santé, témoignent de l'engagement du territoire en faveur de la santé des populations. Malgré les efforts menés, certains besoins persistent et de nouvelles priorités apparaissent, soulignant la nécessité de poursuivre les interventions en faveur de la santé publique et des habitants les plus éloignés des campagnes de sensibilisation et des soins.

Ainsi les principaux enjeux identifiés pour le territoire sont les suivants :

- Favoriser un environnement sain pour les habitants de l'Eurométropole
- Renforcer l'offre de prévention en matière de nutrition sur les territoires
- Favoriser le recours à l'offre de soin en direction des publics ayant une problématique d'addiction
- Améliorer la prise en compte et la promotion de la santé mentale dans la cité
- Renforcer le parcours de prévention et de soin des aînés, et en améliorer la connaissance
- Renforcer l'offre pour favoriser l'accès à la prévention et aux soins des populations vulnérables
- Améliorer la connaissance et la coordination entre les acteurs pour un meilleur accompagnement des enfants et des adolescents
- Favoriser l'accès à la prévention spécifique à la santé des femmes

3. L'articulation entre le contrat de ville et les CLS III

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des agglomérations, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.e.s.

Issu de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le Contrat de ville de l'Eurométropole 2015-2023, cadre unique de mise en œuvre de la politique de la ville, affiche les engagements pris par l'État, les collectivités territoriales et les autres partenaires de la politique de la ville au bénéfice des quartiers défavorisés et de leurs habitants.e.s.

• **Un cadre législatif en renouvellement**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 développe **une ambition forte pour les quartiers populaires et renouvelle les outils d'intervention de la politique de la ville**, à travers :

- Une nouvelle géographie prioritaire simplifiée et mieux ciblée
- Trois axes transversaux qui se déclinent dans chacun des trois piliers et l'ensemble du contrat : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention de toutes les discriminations.

• **La liste des quartiers de la politique de la ville de l'Eurométropole** (cf. carte en annexe).

Le contrat de ville de l'Eurométropole concerne 18 quartiers de la politique de la ville sur le territoire de l'Eurométropole, soit une population de 76 000 personnes :

- 5 QPV des communes de l'Eurométropole (hors Strasbourg)
- 13 QPV de la Ville de Strasbourg

- **Une logique d'animation territoriale**

Comme le précise la circulaire relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération, datant du 15 octobre 2014 : « **S'agissant des enjeux de santé, le contrat de ville s'appuiera sur le diagnostic local et les priorités définies dans le contrat local de santé, qui en constituera le volet santé. L'enjeu de l'accès aux soins des habitants des quartiers interrogera tant l'existence des structures adéquates (maisons ou centres de santé, soutien à l'installation de généralistes ou de spécialistes), que la coordination des acteurs locaux sur le territoire et les modalités de mise en œuvre d'une véritable politique de prévention.** »

En ce sens, les CLS Strasbourg et Eurométropole sont la partie santé du contrat de ville qui reprend donc les principaux axes prioritaires mentionnés ci-dessus. Le contrat de ville devrait être renouvelé à partir de 2024.

L'enjeu transversal des ITSS des CLS III sera plus particulièrement pris en compte dans les actions qui seront déployées dans les QPV. A noter, cette articulation renforcée Politique de la ville – Santé publique s'appuiera sur l'acquis et l'expérience des Ateliers santé ville (ASV), dispositif mis en place dans les quartiers de la Ville de Strasbourg.

4. L'articulation du CLS avec le Projet Régional de Santé de l'ARS Grand Est

Les Contrats Locaux de Santé constituent un des vecteurs privilégiés de mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) et des priorités qu'il porte en matière de prévention et d'organisation des soins. L'Agence Régionale de Santé est ainsi garante de la compatibilité de ce contrat avec les orientations du Projet Régional de Santé.

Le PRS 2 de la région Grand Est définit 7 axes stratégiques et 1 axe transversal :

		Nos objectifs stratégiques à 2028		
		Diminuer la mortalité évitable dans la région, et agir sur les comportements à risque	Assurer un égal accès à des soins sûrs et de qualité pour tous sur tout le territoire	Promouvoir un système de santé efficient
Axes stratégiques	Axe 1 - Orienter résolument et prioritairement la politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé	●		
	Axe 2 - Renforcer et structurer l'offre de soins de proximité	●	●	
	Axe 3 - Adapter la politique de ressources humaines en santé		●	●
	Axe 4 - Faire évoluer le système de santé dans une logique de parcours	●	●	●
	Axe 5 - Améliorer l'accès aux soins et l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en situation de fragilité sociale dans une logique inclusive		●	
	Axe 6 - Développer les actions de qualité, de pertinence et d'efficience des soins	●	●	●
	Axe 7 - Développer une politique d'innovation accompagnant les transformations du système de santé	●	●	●
	Axe transversal - Développer les partenariats et la démocratie sanitaire	●	●	●

10 projets prioritaires « Parcours »	7 projets prioritaires « Transformation de l'organisation de l'offre de santé »
<ul style="list-style-type: none"> - Personnes âgées - Personnes en situation de handicap - Santé des enfants et des adolescents - Personne en situation sociale fragile - PRAPS y compris soins aux détenus - Santé mentale - Maladies chroniques (dont diabète, IRC...) - Patients atteints de cancer - Maladies neuro-cardiovasculaires / AVC - Maladies neurodégénératives - Maladies rares et génétiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention/promotion de la santé et lutte contre les addictions (tabagisme, activité physique adaptée, vaccination et santé environnement) - Soins de proximité (y compris « biologie médicale » et « soins palliatifs/fin de vie ») - Virage ambulatoire et soins spécialisés (chirurgie, médecine, HAD, SSR, imagerie, soins critiques et périnatalité) - Ressources humaines en santé - Innovations et e-santé - Organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles - Coopération transfrontalière

Le CLS III de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg veille ainsi à s'inscrire localement, en cohérence avec tout ou partie de ces priorités, et abordera les thématiques de prévention suivantes :

- Promouvoir le dépistage organisé du cancer
- Promouvoir la lutte contre le tabac
- Promouvoir l'activité physique et sportive
- Développer les compétences psychosociales des jeunes
- Renforcer la vaccination
- Agir pour un urbanisme favorable à la santé.

De la même manière, les CLS III constituent également un vecteur privilégié de mise en œuvre du futur PRSE4.

5. Elaboration du Contrat Local de Santé

5.1 Une phase de bilan et d'évaluation

▪ Le bilan qualitatif des actions du précédent CLS

La phase d'élaboration du CLS de troisième génération a débuté dès le début de l'année 2021 par une première phase de bilan des actions du précédent CLS. Cette étape étant déterminante pour le renouvellement du CLS car ayant permis de dresser un bilan du niveau de mise en œuvre et d'atteinte des objectifs prévus par le cadre du CLS.

▪ **L'évaluation de l'impact des CLS sur la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé (ITSS) menée par l'ORS Grand Est**

Dans le cadre du renouvellement du CLS, une démarche d'évaluation a été confiée à l'ORS Grand Est. Cette démarche portait sur les effets à court et moyen termes de l'outil « CLS » sur la réduction des ITSS. Les résultats soulignent que le CLS est reconnu par tous comme étant un « bon » outil, utile et pertinent dans la réduction des ITSS. Il propose en effet un cadre souple et évolutif à même de favoriser une dynamique partenariale et collaborative, permettant des engagements collectifs sur des projets de santé et favorisant le développement de culture commune entre acteurs. Des pistes d'améliorations ont été identifiées sur deux enjeux distincts :

1. Un enjeu de consolider les stratégies et renforcer une culture commune pour réduire les ITSS
2. Un enjeu d'améliorer la gouvernance et d'élargir le cadre CLS

Ces pistes d'amélioration ont été prises en compte dans l'élaboration du CLS IIIème génération, notamment par :

- L'élaboration des critères qualité pour travailler les projets et fiches actions par les partenaires
- Un document CLS unique pour la Ville et l'Eurométropole
- Une gouvernance politique élargie, renforcée sur le volet environnemental

▪ **L'élaboration de critères qualité d'un projet en promotion de santé par l'IREPS**

Suite aux démarches d'évaluation, le comité de pilotage du CLS du 17 juin 2021 a souhaité disposer d'un outil qui précise des concepts et notions qui sous-tendent la conception et la mise en œuvre des futures actions des CLS. L'IREPS a ainsi été mandaté pour travailler à ce référentiel, intitulé « Critères qualité d'un projet en promotion de la santé » en lien avec l'équipe projet du CLS. Le document précise ainsi 7 critères à prendre en compte dans l'élaboration des fiches-actions :

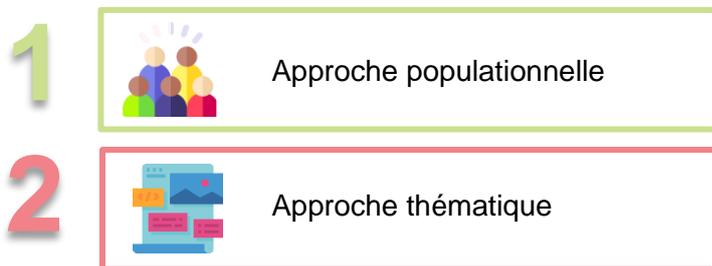
- Les inégalités sociales et territoriales de santé
- L'universalisme proportionné
- La participation des individus et des communautés
- L'innovation
- Les compétences psychosociales
- Médiation / aller-vers
- La littératie en santé

Le détail de ces critères est présent dans le référentiel situé en annexe 2 de ce document.

5.2 Une phase de co-construction des fiches-actions

Une première phase de recueil de contributions auprès des principaux partenaires du territoire a été mise en œuvre afin de pouvoir commencer à identifier des premières propositions d'actions pour le CLS. La mobilisation du Comité de pilotage en juin 2021, a permis de statuer sur la structuration du nouveau CLS, des modalités d'élaboration prévues et des grands principes qui sous-tendent le présent contrat.

A partir des principaux enjeux identifiés pour le territoire et sur la base des premières contributions recueillies, deux approches ont été retenues :



Au total, 16 groupes de travail ont été organisés, soit 2 sessions par thèmes : une première réunion de diagnostic partagé et d'identification de pistes d'actions, une deuxième réunion de co-construction de fiches-actions).

Approche populationnelle :

- Groupe de travail « Populations vulnérables et territoires fragiles »
- Groupe de travail « Santé des enfants et des adolescents »
- Groupe de travail « Santé des aînés »
- Groupe de travail « Genre et santé »

Approche thématique :

- Groupe de travail « Santé environnementale »
- Groupe de travail « Hygiène de vie »
- Groupe de travail « Réduction des risques et addictions »
- Groupe de travail « Santé mentale »

En complément, plusieurs entretiens et réunions de travail ont été réalisés avec les partenaires afin d'affiner et rendre opérationnel l'ensemble des actions constitutives du CLS.

Les engagements du contrat cadre du CLS III Ville et Eurométropole de Strasbourg

Il est convenu ce qui suit :

Titre 1 : Champ d'application du CLS

Article 1 – Territoire d'application

Les dispositions du présent contrat s'appliquent à l'ensemble du territoire et de la population de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, sur un bassin de vie de 500 510 habitants.

Le contrat cadre étant unique pour les CLS Ville et Eurométropole, une indication précise de la compétence et du territoire prévu est apposée sur chacune des fiches actions.

Le CLS constitue un plan commun d'actions en matière de santé, décidé à l'échelle d'un territoire par plusieurs partenaires. Le CLS est un engagement partagé : il ne comprend pas toutes les actions que les uns et les autres mènent sur le territoire, mais seulement les actions qui sont à la croisée des priorités de chacun des signataires.

Outil stratégique et opérationnel, il doit permettre de passer de décliner la politique de santé sur les territoires, et ce dans une optique de réduction des inégalités territoriales et sociales de santé.

Article 2 – Les signataires et les partenaires du Contrat Local de Santé

Le présent contrat est conclu entre :

- Pour la Préfecture, la préfète de Région, Préfète du Bas-Rhin
- Pour l'Agence Régionale de Santé de Grand Est, la Directrice générale Grand Est ;
- Pour l'Education Nationale, le Directeur académique des services de l'éducation nationale du Bas-Rhin ;
- Pour la Région Grand Est, le président de Région
- Pour la Collectivité européenne d'Alsace, le président de la Collectivité européenne d'Alsace
- Pour l'Eurométropole, la présidente de l'Eurométropole de Strasbourg
- Pour la Ville de Strasbourg, la maire de Strasbourg
- Pour la Ville d'Illkirch-Graffenstaden, le maire d'Illkirch-Graffenstaden
- Pour la Ville de Schiltigheim, la maire de Schiltigheim
- Pour la Ville de Bischheim, le maire de Bischheim
- Pour la Ville de Ostwald, la maire d'Ostwald
- Pour le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle (RLAM), le Président ;
- Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Bas-Rhin (CPAM), le Directeur ;
- Pour la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin (CAF), la Présidente ;
- Pour la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Alsace Moselle (CARSAT), le Président;
- Pour l'Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance maladie (UGECAM), le Directeur ;
- Pour la Mutualité Française Grand Est (MFGE), le Président ;
- Pour les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS), le Directeur général ;
- Pour la Fondation Vincent de Paul, le Directeur général ;
- Pour le Centre hospitalier d'Erstein, le Directeur ;

- Pour l'Établissement Public de Santé Alsace Nord, la Directrice ;
- Pour l'Université de Strasbourg, le président de l'Université de Strasbourg

Le CLS comprend également des acteurs qui n'en sont pas signataires mais qui contribuent à sa mise en œuvre opérationnelle. Ces partenaires sont mentionnés dans plusieurs des fiches actions du CLS.

Article 3 – Les engagements des signataires

Afin de mettre en œuvre le CLS, les parties signataires s'engagent à :

- Soutenir la mise en œuvre des actions priorisées ;
- Mettre à disposition les moyens financiers, humains, matériels et logistiques nécessaires à la mise en œuvre du contrat ;
- Participer au financement de certaines actions priorisées du CLS, dans le cadre de ses procédures et de ses domaines de compétences et dans la limite des moyens disponibles ;
- S'informer mutuellement des politiques et initiatives menées par chaque signataire en lien avec l'objet du contrat ;
- Désigner un « référent CLS » au sein de sa structure (réfèrent qui pourrait participer à l'équipe-projet) qui sera chargé d'informer sa hiérarchie de l'avancement des travaux, d'aviser l'équipe-projet des arbitrages retenus par sa direction et de mettre en contact les porteurs d'actions avec les personnes référentes du domaine concerné au sein de son institution ;
- Se coordonner pour la mise en œuvre des actions existantes concernant les orientations décidées de façon contractuelle ;
- Rechercher une stratégie de communication coordonnée et s'informer mutuellement ;
- Coconstruire d'éventuelles nouvelles actions.

De cette manière, chaque signataire du présent Contrat s'engage à mobiliser et/ou à rechercher dans la mesure de ses possibilités, des moyens financiers, techniques et humains dans le respect des décisions de sa gouvernance et selon ses procédures respectives.

Engagements de l'Etat

- Au titre de la Préfecture du Bas-Rhin :

Depuis 2010, la préfecture du Bas-Rhin est un des partenaires engagés dans le Contrat Local de Santé, qui constitue le volet santé du contrat de ville de l'Eurométropole, afin de renforcer la lutte contre les inégalités sociales et de santé dans plusieurs quartiers politique de la ville de Strasbourg. Les priorités retenues et les quartiers concernés seront précisés dans l'atelier santé ville, en lien avec le futur contrat de ville.

- Au titre de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) :

Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) et le [Plan National Nutrition Santé](#) (PNNS) sont les deux principaux outils de la politique nationale de l'alimentation et de la nutrition portée par le gouvernement. Ils font l'objet d'un document de présentation commun : le

Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition (PNAN) qui fixe le cap de cette politique pour la période 2019 - 2023.

Au croisement de différentes politiques publiques relatives à la préservation de la santé, à l'environnement et à la transition agroécologique, le PNA 3 est nécessairement complémentaire de nombreux autres plans et est plus spécifiquement articulé avec le PNNS 4 qui fixe les objectifs, principes et orientations de la politique nutritionnelle.

Coordonnée au sein du Gouvernement par le ministre en charge de l'agriculture et de l'alimentation la politique publique de l'alimentation est déclinée de manière opérationnelle dans le PNA en intégrant toutes les dimensions de l'alimentation.

Le gouvernement fait de la politique de l'alimentation un moteur de réduction des inégalités sociales, un vecteur de santé publique et de transition écologique.

Suite à l'adoption de la loi EGALim du 30 octobre 2018 dont une des ambitions est de favoriser une alimentation saine, durable et accessible à tous, trois axes thématiques (justice sociale, éducation alimentaire, lutte contre le gaspillage alimentaire), et 2 axes transversaux (Projets Alimentaires Territoriaux - PAT- et restauration collective) structurent désormais la politique nationale de l'alimentation.

Pour mettre en œuvre ces actions, la DRAAF propose des outils pédagogiques et des dispositifs de formation élaborés notamment avec les ministères de l'Education Nationale et de la Santé. Elle contribue également au soutien des actions s'inscrivant dans les priorités du PNA par le travail partenarial engagé et les subventions versées aux porteurs de projets. Une attention particulière est portée sur l'articulation indispensable entre les PAT, (projets collectifs et systémiques qui répondent aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, de résilience alimentaire et de santé), et les CLS, les deux dispositifs pouvant s'alimenter mutuellement pour lutter contre les inégalités sociales.

- Au titre de l'Education Nationale, Académie de Strasbourg

L'ambition du projet académique est de proposer une école du bien-être et de l'égalité pour tous. A cet égard, l'école contribue à cette ambition en intégrant une démarche de promotion de la santé en s'appuyant sur les forces vives et les dispositifs mis en place ou en cours de construction.

Dans le cadre de son projet régional de santé Grand Est 2018-2028, l'ARS propose un parcours « santé des enfants et des adolescents » qui impulse une dynamique de promotion de la santé et de prévention. Les habitudes de vie favorable à la santé, le soutien à la parentalité et le développement des compétences psycho-sociales sont des axes du projet régional.

Aussi, la DSDEN décline plus spécifiquement plusieurs actions qui confortent ce programme:

- Les bilans de santé réalisés en milieu scolaire, les visites médicales de la sixième année et le dépistage infirmier de la douzième année : biométrie, bien-être ressenti ;
- Hygiène de vie favorable à la santé : mise en place progressive du dispositif « activité physique quotidienne » ; alimentation saine et durable ; gestion du sommeil. Le programme CAAPS est un dispositif spécifique à notre académie. Il est un levier utile pour le déploiement de projets sur le volet des habitudes de vie favorable à la santé, en cohérence avec les besoins exprimés par les équipes éducatives et les demandes des familles.

La santé mentale des jeunes et des adolescents mobilise la communauté éducative. Elle renforce son action par la mise en œuvre progressive de dispositifs probants comme le dispositif pHAre, la construction des compétences psycho-sociales des élèves et la formation aux premiers secours en santé mentale des professionnels. Ces dispositifs visent à repérer et prévenir les souffrances psychiques, l'absentéisme et le harcèlement scolaire.

Le programme d'éducation à la sexualité se développe pendant le parcours scolaire de l'élève dans une dynamique de progressivité et d'implication de la communauté éducative. Ce parcours s'appuie sur les forces vives de l'institution mais aussi sur les associations habilitées à animer des actions sur cette thématique.

Par ailleurs, l'élève citoyen se construit aussi à travers une sensibilisation aux gestes qui sauvent par leur apprentissage progressif tout au long du cursus scolaire. Ce parcours citoyen développe une culture commune de la sécurité et de la prévention des risques. Cet apprentissage² s'appuie sur le dispositif en vigueur qui reprend progressivement sa dynamique d'avant la crise sanitaire.

La mise en œuvre de ces actions s'appuie sur les recommandations en vigueur et les outils supports validés disponibles par exemple sur le site d'Eduscol³. Les associations agréées à l'échelle du Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse ou à l'échelle de l'Académie de Strasbourg, sont des partenaires majeurs avec qui la collaboration est étroite.

La direction des services départementaux de l'Education nationale attache une importance particulière à l'école inclusive. Elle se mobilise pour répondre aux besoins des élèves par des ouvertures d'unités locales d'inclusion scolaire dans les établissements et est attentive à leur accompagnement personnalisé.

La direction des services départementaux de l'Education nationale s'inscrit dans une démarche de concertation avec les acteurs majeurs du territoire du CLS ville Eurométropole de Strasbourg. Aussi, un lien est établi avec les services de santé de la ville de Strasbourg et les services de la DSDEN en vue d'assurer une continuité des actions d'éducation à la santé menées auprès des élèves et un suivi de la santé des élèves pour garantir la continuité pédagogique auprès de nos jeunes.

Engagements de la Région Grand Est

Le Conseil Régional Grand Est a conçu une feuille de route santé 2021-2027 pour une meilleure qualité de vie des habitants du Grand Est.

Cette feuille de route santé, première du genre en Grand Est, couvre la période 2021-2027. Elle définit les ambitions, objectifs et principales actions que la Région envisage d'engager aux côtés de ses partenaires. Compte tenu de la situation en région Grand Est, cette feuille de route s'attache plus particulièrement à cibler l'action régionale sur six piliers essentiels :

- L'attractivité des territoires pour les professionnels de santé ;
- Le déploiement de la télémédecine ;
- La « Mobilité – Santé » ;
- La santé des jeunes ;
- Le « sport société »,
- La recherche et l'innovation en santé.

Deux axes de l'action de la Région concernent les Contrats locaux de santé :

1. Mieux vivre en Grand Est à travers notamment :

- L'engagement de la Région dans le Plan régional Santé Environnement ;
- Les actions en faveur de la qualité de l'alimentation ;
- Le soutien à l'activité physique adaptée ;

² Instruction conjointe du ministère chargé de l'Éducation nationale et du ministère de l'Intérieur, publiée au bulletin officiel du 24 août 2016

³ www.eduscol.education.fr

- La prévention du bien-être des jeunes âgés de 15 à 29 ans.

2. Accéder aux mêmes soins dans tout le Grand Est et attirer des professionnels de santé, à savoir :

- Le soutien aux différentes formes d'exercice coordonné qui répondent aux spécificités des territoires dans une logique de parcours et prises en charge globale des patients (Maisons de santé pluri professionnelles et regroupements médicaux et paramédicaux, centres de santé...);
- L'aide à l'installation de professionnels de santé dans des territoires fragiles (Pacte ruralité, quartiers prioritaires de la ville, zones prioritaires d'intervention selon le zonage médecins ARS) ;
- L'aide à l'équipement médical mutualisé ou lors d'installations ;
- Le soutien à la mise en place de structures de permanences des soins ;
- L'accompagnement à l'organisation et l'équipement en télémédecine des établissements de santé à travers la mise en œuvre de la feuille de route Télémédecine Etat Région 2021-2023 ;
- Favoriser les innovations en e-santé et les expérimentations permettant d'améliorer le bien-être des populations et les soins ;
- Le développement de solutions de mobilité pour amener les soins au plus près des citoyens ou accompagner des initiatives locales favorisant le « aller vers » les structures de santé.

Dans ce cadre, la Région Grand Est s'engage à soutenir les actions s'inscrivant dans la déclinaison de la feuille de route santé, sous condition de la recevabilité du projet et dans la limite des crédits votés au cours de l'exercice d'attribution de l'aide.

La Région Grand Est s'engage à participer aux Comités de Pilotage et aux Comités Techniques.

Engagements de la Collectivité européenne d'Alsace

La Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) s'engage à être partenaire au CLS pour les actions mises en œuvre en lien avec :

- sa politique en santé,
- ses missions sociales et de prévention,
- ses actions liées au développement et à l'aménagement des territoires.

Dans ce cadre, elle déploie des objectifs stratégiques en santé qu'elle met à profit du CLS :

- Soutenir l'accès aux soins de proximité
- Promouvoir, prévenir et éduquer à la santé à tous les âges de la vie
- Promouvoir la santé dans ses politiques publiques
- Développer la coopération transfrontalière en santé
- Contribuer à un environnement sain et à la gestion des risques sanitaires
- Participer à la gouvernance de la santé
- Soutenir les infrastructures et la recherche en santé

Ces objectifs se traduisent par ses actions concrètes au travers :

- De ses compétences obligatoires :
 - Sa politique de protection et de promotion de la santé de l'enfant et de la famille,
 - Sa prise en charge de l'accès aux droits et de l'accompagnement de l'autonomie et du handicap,

- Sa veille sanitaire et sa contribution à la gestion des crises sanitaires en lien avec l'Agence régionale de santé,
- Ses suivis en épidémiologie et en observation de la santé,
- Sa formation des professionnels de santé,
- De ses compétences déléguées de l'État :
 - Sa lutte contre la tuberculose,
 - Sa mise en œuvre de la politique de prévention vaccinale
 - Sa prévention primaire des cancers,
- De ses compétences volontaires :
 - Dans le domaine des addictions,
 - Dans sa lutte contre les inégalités sociales de santé par une offre de soins pour les publics les plus précaires, notamment ceux en situation d'insertion.
- Du développement de ses politiques qui impactent la santé des populations et le bien-être des individus, par ses actions :
 - Sur les milieux de vie : aménagement du territoire, infrastructures et équipement, transports, qualité des milieux...,
 - Sur les conditions de vie : action sociale, logement, insertion, éducation, culture, activités sportives, politiques jeunesse et aide sociale à l'enfance

Les personnels de la CeA sont mis à disposition et sollicités pour assurer la traduction concrète des engagements de l'institution au CLS, dans la limite d'un quart temps, toutes contributions cumulées de ses personnels, sur la durée du CLS.

Engagements des villes de Schiltigheim et Bischheim

Les Contrats locaux de santé (CLS) sont des outils qui participent à la construction des dynamiques territoriales de santé. C'est en ce sens que les communes de Schiltigheim et de Bischheim ont souhaité s'associer et proposer un plan intercommunal pour cette nouvelle génération du CLS III.

Les deux maires s'engagement ainsi à être signataires de ce présent engagement en faveur des actions suivantes :

- Axe santé mentale, fiche action « Décliner et animer un CLSM pour public d'adultes »

La commune de Schiltigheim dispose déjà d'un CLSM dédié à la prise en charge d'un public infanto-juvénile, et la commune de Bischheim propose un accompagnement adapté pour les enfants en grandes difficultés, notamment pour ceux atteints de troubles du comportement. Ainsi, afin de compléter ces actions infanto-juvéniles, les deux communes s'engagent à développer un CLSM dédié à un public d'adultes. Les communes s'engagent à organiser des formations-actions à destination des agents et acteurs de terrain afin de renforcer leur appropriation des troubles psychiques et du mal-être de l'adulte en lien avec les CLSM du Bas-Rhin.

La mise en place de formation aux 1ers secours en santé mentale pour ces professionnels viendra renforcer cet engagement dans un second temps.

- Axe hygiène de vie

Fiche action « Développer des actions de prévention à l'usage des écrans » : les deux communes souhaitent mettre en place des sessions de formation adaptées et destinées aux professionnels des périscolaires de leurs territoires, afin qu'ils puissent développer / renforcer leurs compétences sur les recommandations liées à l'usage des écrans et en termes d'activité physique.

Cette action sera menée en partenariat avec le programme CAAPS et REDOM Jeunes. Elle a pour but de proposer des actions visant à réduire la sédentarité chez les jeunes.

Fiche action « Développer et promouvoir l'activité physique adaptée » : les communes souhaitent développer et promouvoir le Sport Santé afin de diminuer les prévalences chroniques et améliorer la santé de leurs habitants.

La Ville de Schiltigheim a ainsi souhaité mettre en place un dispositif de sport santé sur prescription médicale en partenariat avec les dispositif Prescri'mouv de l'ARS GE. Elle accompagne financièrement les patients les plus démunis.

La Ville de Bischheim souhaite également promouvoir localement le Sport santé et proposera la mise en place de créneaux adaptés en partenariat avec des structures labélisées Prescri'mouv et la CPTS COSEN.

- Axe santé environnementale, fiche action « Sensibiliser les élus et le grand public aux enjeux sanitaires des phtalates »

Les communes souhaitent poursuivre le travail mené dans le cadre de l'opération Zéro Phtalates qui s'est déroulée entre juin et août 2022, dont les résultats ont montré la présence des 9 phtalates analysés. Ces contaminations sont pour la plupart liées à l'usage de produits du quotidien mais également à la composition des mobiliers des logements. La restitution de ces résultats et la mise en place d'actions d'information et de sensibilisation permettront d'alerter le grand public et les élus sur les enjeux sanitaires de ces pollueurs « invisibles » que nous côtoyons au quotidien.

- Axe développement de l'offre médicale et accès aux soins, fiche action « Création d'une maison de santé pluridisciplinaire dans un QPV »

Les 2 communes sont très engagées pour un parcours de soins de proximité. Afin de permettre à la population de pouvoir accéder à un parcours de soins coordonnés et de qualité, la création d'une MSP permettra d'optimiser cette volonté d'offre de soins.

Engagements du Régime local d'Assurance Maladie

Le Régime Local d'Assurance Maladie (RLAM) est un régime autonome et obligatoire, complémentaire au Régime Général, à hauteur de 90 % pour les prestations ambulatoires et à hauteur de 100 % pour la couverture de l'hospitalisation. Il couvre 2,1 millions de bénéficiaires avec les ayants droits.

L'autonomie du régime est consacrée depuis 1995. Elle confère au conseil d'administration, composé de représentants d'organisations syndicales salariées, des compétences larges concernant le niveau de prestations servies et de fixation du taux de cotisation.

Depuis 1998, les administrateurs ont la possibilité d'affecter des crédits pour le financement de programmes de santé publique. Le RLAM est particulièrement engagé sur les thématiques de prévention suivantes :

- Maladies cardio-vasculaires et métaboliques
- Cancers
- Bronchite chronique
- Désinsertion professionnelle
- Risques visuels et auditifs
- Santé mentale

Concrètement les actions soutenues doivent :

- Favoriser et/ou renforcer l'adoption d'une alimentation équilibrée
- Encourager la pratique régulière d'activité physique
- Lutter contre le tabagisme actif et passif
- Faciliter le dépistage, l'éducation thérapeutique, le suivi du patient et de ses facteurs de risques
- Favoriser et/ou renforcer le bien-être psychologique

Les publics visés prioritairement par les actions sont :

- Les enfants et les adolescents pour renforcer les aptitudes et optimiser les comportements favorables à la santé dès le plus jeune âge
- La population adulte salariée
- La population en situation de précarité
- La population à risque (âge, sexe, hérédité...)

D'autre part, le Régime Local d'Assurance Maladie souhaite que les actions menées :

- Adoptent une démarche de promotion de la santé
- Favorisent la mise en réseau des différents acteurs
- S'inscrivent dans le long terme et soient évaluées régulièrement
- Mobilisent l'ensemble des partenaires de terrain (médecins, paramédicaux, mairies, professionnels du secteur social, associations, etc.) et s'appuient sur l'offre existante
- Ne se substituent pas à des financements de droits communs nationaux ou locaux. Les subventions versées par le Régime Local d'Assurance Maladie doivent apporter une plus-value pour la santé des populations alsaciennes et mosellanes.

En termes d'engagement, le Régime Local d'Assurance Maladie pourra s'impliquer en priorité dans les axes et fiches actions suivantes :

- Santé des enfants et adolescents :
Déployer un programme de formation aux compétences psychosociales en milieu scolaire à destination des professionnels périscolaires.
- Genre et santé :
 - Renforcer la sensibilisation autour des dépistages des cancers féminins notamment en direction des publics les plus éloignés de la prévention.
 - Déployer une action sur la vaccination contre le HPV à l'ensemble de la Ville.
- Hygiène de vie :
 - Faire de l'aide alimentaire un levier pour l'amélioration de la santé des personnes en difficultés sociales.
 - Déployer le dispositif sport santé sur ordonnance à l'échelle de la ville et accompagner son développement sur l'Eurométropole.
 - Favoriser le déploiement du programme sport santé à destination des étudiants obèses de l'Université de Strasbourg.
- Santé mentale :
 - Informer et sensibiliser à la santé mentale.
 - Mettre en place et installer la maison de la santé mentale.

Pour obtenir un financement de la part du Régime Local d'Assurance Maladie, chaque porteur devra déposer un dossier de demande de subvention, qui devra être validé par le Conseil d'Administration. Une convention de partenariat sera signée et la contribution financière sera versée sur présentation de justificatifs financiers.

Par ailleurs, le Régime Local d'Assurance Maladie s'engage à participer aux instances suivantes :

- Comités de pilotage : Le RLAM sera représenté par le Président ou un administrateur désigné par le conseil d'administration et/ou un membre de la Direction.
- Équipes projets : Le RLAM sera représenté par une chargée de mission.
- Comités de pilotage des actions co-financées : Le RLAM sera représenté par une chargée de mission.

Engagements de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

La Caisse primaire d'assurance maladie du Bas-Rhin prend en charge au niveau du département les dépenses de santé et les pertes de salaire des assurés du Régime Général relevant de sa compétence et de leurs ayants droits. Elle couvre ainsi les risques maladie, maternité, paternité, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles. L'accès aux droits, tout comme le niveau et la qualité de la prise en charge, conditionnent l'accès aux soins des assurés sociaux, et notamment des assurés sociaux fragilisés ou vulnérables.

La CPAM du Bas-Rhin pourrait ainsi participer :

- A l'enrichissement du diagnostic, au suivi et à l'évaluation du CLS sur la base des données statistiques et du diagnostic territorial dont nous disposons dans le respect du RGPD ;
- Au-delà de la prise en charge des soins tels que prévus par les codes et textes régissant l'assurance maladie, au financement d'actions de prévention sur le fonds national de prévention et le fonds Addiction (tabac, santé sexuelle, vaccination, dépistage organisé des cancers) ;
- Au financement d'actions sur l'ASS, si cela rentre dans le cadre de la politique d'action sociale votée par le Conseil de la CPAM sur des actions et champs bien spécifiques. Les dossiers de demande de financement d'actions portées par les associations publiques seront étudiés au cas par cas, dans le respect des calendriers budgétaires
- En proposant des services et actions permettant l'accès aux complémentaires santé, à la limitation du reste à charge et du renoncement aux soins
- En mobilisant nos publics sur des projets thématiques du CLS (ordonnances verte, le sport santé...)
- A l'accompagnement des professionnels de santé vers un exercice plus coordonné des soins et vers la transformation numérique

Engagements de Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin (CAF)

La CAF est historiquement associée à la signature des CLS. Depuis la mise en place de ces contrats sous l'égide de l'ARS, le cadre partenarial entre les CAF et les communes ou EPCI a évolué avec la mise en place progressive depuis 2018 de Conventions Territoriales Globales

(CTG) dans l'ensemble du Département du Bas-Rhin. Depuis la création de ces conventions promues par la CAF, nous avons eu des échanges avec l'ARS sur la manière de coordonner nos partenariats respectifs avec les collectivités sur les territoires. Cette coordination trouve son cadre naturel au sein de Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) que l'ARS a désormais rejoint. Elle consiste pour la CAF à intégrer dans les conventions territoriales globales des objectifs figurant dans les CLS parce qu'ils ont un retentissement sur l'axe parentalité que nous développons avec les collectivités. En miroir, elle consiste pour l'ARS à intégrer des objectifs fixés dans le cadre de CTG et qui comportent un volet plus sanitaire.

Dans ce cadre, et s'agissant de l'association au CLS de la Ville de Strasbourg et de l'EMS, tout en restant signataire du contrat, la CAF limitera sa participation dans les instances du CLS aux seuls comités de pilotage stratégique. Cette posture répond à une recherche d'efficacité rendue possible par la coordination plus étroite assurée avec l'ARS.

Ce cadre posé, la CAF prendra en compte dans ses propres actions partenariales :

- L'axe 'santé des enfants et adolescents' du CLS, comportant des actions sur le développement des compétences psychosociales, la prévention du surpoids et obésité, l'inclusion des enfants en situation de handicap,
- L'axe 'réduction des risques' du CLS, comportant notamment une action qui a vocation à renforcer le maillage territorial de prévention et réduction des risques chez les jeunes en s'appuyant sur les PAEJ dont une partie du financement a depuis 2021 été transféré des services de l'Etat vers la CAF.

Engagements de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Alsace Moselle (CARSAT)

La CARSAT Alsace-Moselle développe des actions pour « Bien Vieillir » s'adressant aux seniors GIR 5-6 en vue de favoriser la préservation de leur capital santé ou leur autonomie.

Afin de maintenir la qualité de vie, l'autonomie des retraités et le lien social, elle finance et met en œuvre en s'appuyant sur des partenariats locaux, des actions collectives se déclinant sous forme d'ateliers, forums ou conférences.

La CARSAT attribue des financements aux candidats retenus dans le cadre de ses appels à projets. Elle communique auprès de ses partenaires, dont la Ville et l'Eurométropole, sur le lancement de ces appels à projets.

La CARSAT Alsace-Moselle est membre de l'association Inter régimes Atout Age Alsace, pour la mise en œuvre et la coordination des actions de prévention sur le territoire en s'appuyant sur l'offre de thématiques variées (Atelier Equilibre – Atelier Activités physiques adaptées – Atelier mémoire – Atelier nutrition – Atelier sommeil – Atelier habitat – Atelier bien-être – Actions du lien social - Atelier sécurité au volant - Ateliers numériques) en privilégiant les cantons les plus fragiles. Tous les retraités peuvent s'inscrire et participer gratuitement à ces ateliers présentés tout au long de l'année sur le site pourbienvieillir.fr.

A ce titre la CARSAT met à disposition les indicateurs et l'accès aux cartographies réalisées dans le cadre de l'Observatoire des fragilités inter-régimes grâce au Système d'Information Géographique Grand Nord.

Engagements de l'UGECAM

Dans le cadre du développement de ses activités, l'UGECAM Alsace souhaite

- Valoriser son organisation et son savoir-faire au service d'actions de santé publique,
- S'inscrire en tant qu'opérateur sanitaire reconnu par la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole.

L'UGECAM cherche à coordonner son action avec les acteurs institutionnels déjà engagés dans les CLS Ville et EMS afin de faciliter la prise en charge des patients issus de ces territoires.

Sa participation au CLS s'inscrit notamment dans sa participation au GIP Maison sport santé via les personnels mis à disposition et les contributions au conseil scientifique, ainsi que du temps de kiné sur le programme sport santé.

De manière complémentaire, l'ensemble de l'offre de soins UGECAM contribue à accueillir les patients de maladies chroniques.

Engagements de la Mutualité Française Grand Est

La Mutualité Française Grand Est (MFGE) renouvelle la volonté de s'engager dans les CLS de Strasbourg et EMS.

Sa contribution sera humaine et opérationnelle.

Par ses représentants, la MFGE propose de contribuer à la politique de Santé publique de la ville et de la Communauté de communes, à savoir aux comités de pilotage, comités techniques et groupes de travail.

Les priorités (2023-2026) de la Mutualité Française en matière de prévention et de promotion de la santé portent sur 5 axes, qui sont les suivants :

- La santé environnementale
- La santé mentale
- La nutrition
- La santé au travail
- La lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, la santé inclusive.

Ces axes recoupent parfaitement la stratégie des CLS de Strasbourg et EMS.

Les populations prioritairement bénéficiaires des actions de la Mutualité Française seront les suivantes :

- La petite enfance et la parentalité,
- Les actifs,
- Les seniors autonomes.

Ces populations recoupent celles des bénéficiaires pressentis des Contrats locaux de santé.

Des actions conjointes pourraient être développées en ce sens sur les territoires.

Engagements des Hôpitaux universitaires de Strasbourg (HUS)

Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS), premier employeur de son territoire et premier budget public de la région, constituent un ensemble hospitalo-universitaire de pointe

proposant l'ensemble des prises en charge de l'adulte et de l'enfant. Hôpital de recours pour l'Alsace, il est également un acteur de proximité majeur au service de la population de l'Eurométropole.

Depuis 2022, les HUS sont engagés dans un Contrat d'Avenir ambitieux contractualisé avec les pouvoirs publics, décliné autour de cinq objectifs prioritaires :

1. Mieux prendre en charge ;
2. Mieux structurer les ressources humaines en santé ;
3. Mieux piloter pour se faire accompagner ;
4. Mieux se déployer sur le territoire ;
5. Mieux fédérer et favoriser l'attractivité

Cadre de déploiement des principales orientations fixées par le projet d'établissement, ce contrat d'Avenir a été conçu dans une logique d'amélioration des filières de prise en charge, de transformation responsable des organisations et de fluidification des parcours patients et de l'aval des urgences.

Il offre l'opportunité de déployer une politique d'attractivité et de qualité de vie au travail renouvelée pour les métiers hospitaliers dans un contexte où le recrutement, l'accompagnement et la fidélisation des parcours de l'ensemble des professionnels médicaux et non médicaux sont plus que jamais indispensables.

Enfin, le CHU a vocation à conforter son rôle et sa place, tant dans son GHT d'implantation (le CHU est établissement support du GHT Basse-Alsace Sud-Moselle), que dans son écosystème local proche (partenariats avec l'IHU, l'IRCAD, Nextmed...) et au sein de la région Grand-Est plus largement. Des partenariats renforcés sont, par exemple, d'ores et déjà engagés avec les deux établissements supports des GHT alsaciens, Colmar et Mulhouse. Une meilleure articulation et visibilité des liens ville-hôpital constituera, par ailleurs, un enjeu de taille à développer dans les mois à venir.

Les HUS renouvellent leurs engagements dans les Contrats locaux de santé III, et pourraient valoriser notamment les thématiques et axes suivants :

- Axe 2 : santé des enfants :
 - Accès aux soins des enfants porteurs de handicaps : les HUS ont mis en place un **dispositif, financé par l'ARS, facilitant la prise en soin au sein de l'hôpital d'Hautepierre des enfants porteurs de handicaps**, notamment pour les enfants avec Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA), déficience intellectuelle et troubles du comportement, troubles sensoriels visuels ou auditifs, polyhandicap. Cette équipe pluriprofessionnelle « EMAHOP », regroupant des compétences médicale, infirmière et de secrétariat, coordonne l'organisation d'une prise en charge/examen dans son ensemble (évaluation du besoin, prise de contact avec l'enfant, préparation et désensibilisation en vue de l'examen, accompagnement lors de l'examen et suivi).
- Axe 3 : santé des aînés :
 - 3.1 et 3.2 : travaux de la filière gériatrique du GHT Basse-Alsace Sud-Moselle avec, parmi plusieurs axes de travail :
 - la **mise en place d'une expérimentation « dispositif d'appui gériatrique » (DAG)** ayant pour objectif de donner de la lisibilité et simplifier l'accès à la filière gériatrique (notamment sur le territoire de l'Eurométropole) : annuaire de ressources, dispositifs de prévention, téléconsultation, avis expertise ; accessible via un numéro unique

- la mise en place **d'équipes de prévention de la perte de l'autonomie**, notamment par des formations auprès des EHPAD

- Axe 4 : genre et santé :
 - 4.2 : les HUS ont mis en place une **unité d'accueil des femmes victimes de violences (UNAVI)**, au sein de l'hôpital d'Hautepierre, qui vise à coordonner les prises en charges des femmes accueillies au sein des services HUS et les orienter vers les ressources nécessaires à la suite de leur prise en charge hospitalière. L'équipe, composée de compétences sage-femme, assistante sociale et psychologue assure également des formations sur la thématique des violences faites aux femmes à des acteurs intra et extra-hospitaliers sur le territoire.
 - 4.3 : **dépistage des cancers** féminins, à réfléchir et travailler dans un second temps avec le service de gynécologie.
 - 4.5 : **projet de mise en place d'une maison de naissance au sein des locaux du CMCO**, en lien avec l'association le Berço.

Engagements de la Fondation Vincent de Paul

Dans ses statuts, le but de la Fondation Vincent de Paul (FVDP) est ainsi défini : « *L'accueil des pauvres, des malades, des démunis. Le développement de ses activités de soins, d'éducation, de formation, et la prise en charge des personnes âgées. La recherche de réponses innovantes aux besoins des personnes fragilisées, notamment en s'ouvrant à la dimension internationale des pauvretés.* »

La Fondation Vincent de Paul développe également, dans son secteur solidarité, une activité sanitaire dans le champ social et médico-social. Le secteur solidarité de la FVDP à travers son pôle soin et son pôle hébergement, a pour mission d'héberger et de prendre soin d'un public précaire et marginalisé, de personnes vulnérables, n'étant pas en mesure de se protéger en raison de la précarité, de l'âge, de la maladie, d'une infirmité ou d'une déficience physique ou psychique...

La Fondation Vincent de Paul œuvre également dans le champ de la santé mentale. Cette activité est déployée dans différents établissements

Le « prendre soin », se décline autour des notions de dignité, d'accueil, de soutien, d'écoute, de respect, de faire avec, d'accompagnement et de proximité. La taille humaine des structures du secteur solidarité permet une mise en œuvre concrète de ces fondamentaux.

Dans son pôle soin, l'Escale Saint Vincent est un établissement destiné à accompagner des personnes majeures en grande précarité sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative

Dans son pôle hébergement, la résidence accueil est un établissement destiné à prendre en charge des personnes en situation de grande précarité en souffrance psychique ayant eu un parcours résidentiel chaotique, alternant des périodes d'hospitalisations, d'errance.

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, la FVDP s'inscrit pleinement dans :

L'axe 1, *Populations vulnérables et territoires fragiles, où elle participe aux objectifs suivants :*

- Renforcer l'accès aux soins des personnes précaires, avec l'ouverture et le développement d'un accueil de jour LHSS.
- Renforcer les actions de médiation et d'aller-vers, avec l'ouverture et développement de LHSS mobile.

- L'axe 8, *Santé mentale*, où elle participe à l'objectif de sensibilisation et d'acculturation aux enjeux de santé mentale.

Engagements du Centre Hospitalier d'Erstein

En continuant d'être signataire du CLS III et de par sa nature d'Etablissement public de santé mentale, le CH Erstein contribuera dans la mesure de ses possibilités à la mise en œuvre des actions relatives à l'axe Santé mentale.

Le CH Erstein est par ailleurs membre du Conseil d'Administration de l'association 'la Maison de la santé mentale de l'Eurométropole de Strasbourg' via le Comité stratégique de Psychiatrie du Groupement Hospitalier de territoire 10.

Les équipes du CH Erstein participent également aux travaux du Conseil Local de Santé Mentale de Strasbourg Eurométropole

Engagements de l'Etablissement Public de Santé Alsace Nord (EPSAN)

Les orientations en matière de politique publique de santé sont celles issues du projet d'établissement et plus particulièrement du projet médical dont les thématiques sont à titre indicatif les suivantes qui recoupent plusieurs des axes du CLS :

- Géro-psycho-geriatrie et vieillissement des personnes ayant des troubles psychotiques-Adolescence - passage à l'âge adulte
- Périnatalité - petite enfance
- Accès aux soins somatiques - USLD
- Patients en crise - prise en charge des urgences
- Précarité
- Addictologie
- Réhabilitation psycho-sociale - articulation avec le médico-social
- Autisme
- Soins aux détenus

L'EPSAN, dont le territoire d'intervention recouvre 4 des 6 secteurs psychiatriques constituant le territoire de l'EMS, contribuera naturellement à plusieurs fiches actions du CLS Ville et EMS, de façon directe ou indirecte sur les axes suivants :

- Axe 1 / Populations vulnérables : que ce soit pour les actions relatives à la MUS et à l'équipe mobile portée par la ville de Strasbourg, les équipes de l'EPSAN seront mobilisées en aval de ces dispositifs dans le cadre de leurs missions de secteur en fonction du lieu de résidence des personnes prises en charge (ou si SDF, selon la répartition alphabétique convenue entre les 3 établissements ayant une activité de psychiatrie) ;

- Axe 2/ Santé des enfants et adolescents : sur l'action relative aux enfants en situation de handicap, les équipes de 2 secteurs de pédopsychiatrie attachées à l'EPSAN seront également des ressources mobilisables ;

- Axe 8 / Santé mentale : L'EPSAN est membre de la maison de santé mentale et contribuera donc à ses actions, de même qu'aux actions prévues de sensibilisation en partenariat avec le CREHPSY dont l'EPSAN est partenaire.

Plus globalement, l'EPSAN a vocation à contribuer soit en tant qu'institution, partie prenante des structures directement mobilisées pour la mise en œuvre du CLS, soit par l'intermédiaire des professionnels de l'EPSAN investis dans les actions de sensibilisation / information, formation et dans les prises en charge au titre des missions propres d'établissement de santé sur le champ de la psychiatrie.

Engagements de l'Université de Strasbourg, faculté de médecine

L'université de Strasbourg a engagé une nouvelle stratégie partenariale avec les collectivités pour renforcer sa responsabilité sociétale en santé.

Ainsi, l'Unistra souhaite s'inscrire dans la démarche CLS et devenir un partenaire privilégié des CLS Ville et Eurométropole.

Avec ses facultés de santé plus particulièrement, Unistra souhaite s'intégrer dans le plan d'actions notamment en coopération avec les C4S (Comité Sciences, Santé et Société de Strasbourg) mis en place par la municipalité et l'EMS.

Pour collaborer dans ce CLS, une vingtaine de propositions pourront être discutées et partagées, dont celles-ci :

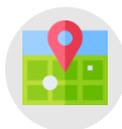
- Renforcer les actions de prévention par la mobilisation des étudiants en santé (dans le cadre du service sanitaire) et dans le cadre d'actions de dépistage en favorisant le 'aller-vers',
- Renforcer les efforts pour le soutien des étudiants afin d'améliorer leur bien-être et leur santé (logement, transport, alimentation, activités sportives et culturelles...),
- Proposer une formation (DIU) consacrée à la précarité et aux populations vulnérables destinée aux médecins et aux soignants,
- Renforcer les maisons de santé pluriprofessionnelles universitaires pour développer la formation de terrain en soins de proximité,
- Construire un projet de recherche consacré aux 1000 premiers jours de la vie avec des outils d'e-santé,
- Développer des projets d'impact médicosociaux pour la gestion du grand âge intégrant des outils et données d'e-santé consacrés notamment aux chutes, aux troubles neurocognitifs et à la nutrition,
- Organiser un forum annuel à Strasbourg sur la santé environnementale (santé globale) pour sensibiliser, informer et former les publics acteurs (élus, partenaires institutionnels et tous les citoyens),
- Renforcer l'université et dans les établissements de santé le programme sport santé.

Dans le cadre du CLS de la Ville et de l'Eurométropole, une proposition de partenariat avec Unistras pourrait se concrétiser dans un Campus Santé de l'Eurométropole (CSEM).

Article 4 – Les axes et les objectifs du Contrat Local de Santé

En lien avec les approches retenues pour la structuration du CLS, le plan d'actions se structure autour de 2 volets déclinés autour de 8 axes, eux-mêmes déclinés en objectifs stratégiques. Ainsi qu'un 3^e volet relatif aux plans d'actions communaux. Le CLS III se compose de 50 fiches actions. Cette structuration en 3 grands volets, présentée ci-dessous, a été validée par le Comité de pilotage du 17 juin 2021.

Volet 1 : Approche populationnelle



Actions		Pilotes
Axe 1 : Populations Vulnérables et territoires fragiles		
Objectif 1 : Renforcer l'accès aux soins des personnes précaires		
1	Renforcer les activités de la permanence d'accès aux soins de santé (PASS) avec l'appui de la médecine de ville	PASS La Boussole du CHU de Strasbourg
2	Créer un réseau santé solidarité migrants	Paroles sans Frontières Migration santé Alsace Plurielles Médecins du Monde
Objectif 2 : Renforcer les actions de médiation et d'aller-vers		
3	Créer et coordonner un réseau des acteurs de médiation	Ville de Strasbourg / service Santé et autonomie
4	Renforcer et structurer l'équipe mobile de prévention santé de la Ville de Strasbourg	Ville de Strasbourg / service Santé et autonomie
5	Développer une démarche d'"aller vers" spécifique aux Gens du Voyage dans le cadre du Schéma départemental des Gens du Voyage (SDAGV)	ASALEE (Action de santé libérable en équipe)
Objectif 3 : Renforcer le maillage territorial en offre de soins primaires		
6	Poursuivre le développement des Maisons urbaines de santé dans les quartiers populaires de la Ville de Strasbourg	Ville de Strasbourg / service Santé et autonomie



Axe 2 : Santé des enfants et des adolescents		
Objectif 1 : Développer des programmes de prévention en milieu scolaire		
1	Renforcer les compétences des enfants et enseignants en école élémentaire en matière d'hygiène de vie (alimentation, activité physique, sommeil...)	Maison Sport Santé de Strasbourg
2	Renforcer la prévention en milieu scolaire sur les thématiques d'éducation à la sexualité et de consentement	Réseau en santé périnatale Naître en Alsace
Objectif 2 : Améliorer le parcours de prise en charge des enfants/adolescents en situation spécifique		
3	Fluidifier la prise en charge des enfants en situation de handicap et en situations particulières, entre les temps scolaires et périscolaires	Ville de Strasbourg



Axe 3 : Santé des aînés

Objectif 1 : Communiquer et renforcer la visibilité autour de l'offre à destination du public senior

1	Développer l'information et la prévention pour mieux accompagner le vieillissement	Ville de Strasbourg / Service santé autonomie
----------	--	---

Objectif 2 : Renforcer la prévention à destination des seniors

2	Favoriser les actions de veille en direction des personnes âgées, en particulier les plus isolées	Ville de Strasbourg & Collectivité européenne d'Alsace / Direction de l'autonomie
----------	---	---



Axe 4 : Genre et santé

Objectif 1 : Valoriser l'existant et déployer une culture commune autour de la santé des femmes

1	Soutenir de façon progressive une approche intégrée de l'égalité dans l'ensemble du CLS	Ville de Strasbourg – DSSJ et Mission Droits des femmes et égalité de genre
----------	---	---

Objectif 2 : Améliorer le repérage et la prise en charge des femmes victimes de violences

2	Améliorer l'interconnaissance des ressources locales en matière de violences faites aux femmes	Ville de Strasbourg – DSSJ et Mission Droits des femmes et égalité de genre
----------	--	---

Objectif 3 : Favoriser la prévention de la santé des femmes

3	Renforcer la sensibilisation autour des dépistages des cancers féminins notamment en direction des publics les plus éloignés de la prévention (aller vers)	Ville de Strasbourg/ Service santé et mission égalité de genre
4	Mettre en œuvre une 'ordonnance verte' à destination des femmes enceintes de Strasbourg	Ville de Strasbourg Service Santé et autonomie Service Hygiène et santé environnementale
5	Promouvoir la création d'une maison de naissance à Strasbourg	Association Le Berç'o

Volet 2 : Approche thématique



Actions		Pilotes
Axe 5 : Santé environnementale (déclinaison du plan d'action notamment via un appel à projets et des marchés publics)		
Objectif 1 : Soutenir l'observation et la recherche pour améliorer la connaissance des effets de l'environnement et du changement climatique sur la santé des populations		
1	Poursuivre et étendre l'observatoire local en santé environnementale au sein de l'observatoire local de la santé (OLS) de l'Eurométropole de Strasbourg	Observatoire régional de la santé (ORS) Grand Est EMS de Strasbourg - <i>Service hygiène et santé environnementale</i>
2	Climat et environnement : Mettre en œuvre des études et projets de recherche pour disposer de données à l'échelle locale en santé environnementale	Ville et EMS de Strasbourg - Service Hygiène et santé environnementale
Objectif 2 : Rendre les publics acteurs en les informant, sensibilisant et formant à la santé environnementale		
3	Sensibiliser et former les professionnels et les publics à la santé environnementale	Université de Strasbourg / Faculté de Médecine EMS de Strasbourg - <i>Service Hygiène et santé environnementale</i>
4	Développer des terrains de rencontre, d'échanges et permettant de renforcer les dynamiques partenariales en santé environnementale	Ville et EMS de Strasbourg - <i>Service Hygiène et santé environnementale</i> Université de Strasbourg / Faculté de Médecine Réseau Environnement Santé (RES)
Objectif 3 : Promouvoir un urbanisme en faveur d'un cadre de vie plus sain		
5	Sensibiliser et former les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement aux enjeux de la santé environnementale	EMS de Strasbourg - <i>Service Hygiène et santé environnementale</i> <i>Service Conduite des projets d'aménagement</i>
6	Intégrer les enjeux de santé environnementale au sein des outils réglementaires d'urbanisme (PLUi, ...)	EMS de Strasbourg - <i>Service Aménagement du territoire et projets urbains,</i> <i>Service Hygiène et santé environnementale</i>
7	Développer des démarches en faveur de la biodiversité et de la nature en ville au bénéfice de la santé et du bien-être des habitants	Ville et EMS de Strasbourg <i>Service Aménagement du territoire et projets urbains ;</i> <i>Service Gestion et prévention des risques environnementaux</i>

Objectif 4 : Renforcer la lutte contre l'exposition des habitants aux perturbateurs endocriniens (PE) et autres substances chimiques		
8	Sensibiliser les publics et les professionnels à l'adoption de bons gestes pour se protéger des expositions aux PE au quotidien	Ville et EMS de Strasbourg - <i>Service Hygiène et santé environnementale</i>
9	« De la fourche à la fourchette » : Sensibiliser aux enjeux de santé environnementale et à l'exposition aux perturbateurs endocriniens via l'alimentation et l'eau	Ville et EMS de Strasbourg - <i>Service Hygiène et santé environnementale</i> <i>Service Eau et assainissement</i>
Objectif 5 : Prévenir et lutter contre l'expansion de certaines espèces invasives sur le territoire : moustique tigre, tiques, punaises de lit		
10	Moustique tigre : Déployer des actions de prévention et de sensibilisation dans les jardins et espaces extérieurs	EMS de Strasbourg - <i>Service Hygiène et santé environnementale</i> Syndicat de lutte contre les moustiques du Bas-Rhin
11	Renforcer la stratégie de lutte contre les punaises de lit : communication, partage d'expériences, mutualisation de solutions techniques	Ville et EMS de Strasbourg / <i>Service Hygiène et santé environnementale</i>
12	Tiques et maladie de Lyme : Déployer des campagnes de prévention dans les espaces de nature	Ville et EMS de Strasbourg / <i>Service Hygiène et santé environnementale</i>
Objectif 6 : Connaître et réduire les expositions d'ordre environnementales		
13	Encourager l'innovation au service de l'amélioration de la qualité de l'air et de la sensibilisation du public	EMS de Strasbourg / <i>Service Gestion et prévention des risques environnementaux</i>
14	Sensibiliser les usagers et les professionnels aux bons gestes en faveur de la qualité de l'air intérieur	EMS de Strasbourg / <i>Service Hygiène et santé environnementale</i>
15	Connaître et prévenir les risques allergiques liés aux pollens	EMS de Strasbourg / <i>Service Hygiène et santé environnemental</i>
16	Lutter contre les nuisances sonores en milieu urbain, à l'appui notamment du Plan de prévention du bruit dans l'environnement	EMS de Strasbourg / <i>Service Hygiène et santé environnementale</i>
17	Maîtrise de l'exposition aux ondes électromagnétiques sur le territoire de l'Eurométropole	EMS Strasbourg / <i>Service Gestion et prévention des risques environnementaux</i>



Axe 6 : Hygiène de vie

Objectif 1 : Soutenir le développement d'une alimentation équilibrée et durable

1	Faire de l'aide alimentaire un levier pour l'amélioration de la santé des personnes en situation de précarité socio-économique	Ville et EMS de Strasbourg Service Lutte contre l'exclusion Service Emploi Économie Solidaire
---	--	--

Objectif 2 : Favoriser la pratique d'une activité physique favorable à la santé

2	Déployer les actions de type 'sport santé sur ordonnance' ou de prescription médicale d'activité physique à l'échelle de la Ville et accompagner leur développement sur l'Eurométropole	Groupement d'intérêt public Maison sport santé de Strasbourg
3	Favoriser le déploiement du Programme Sport Santé Université à destination des étudiants obèses de l'Université de Strasbourg	Université de Strasbourg / Service de santé universitaire (SSU)

Objectif 3 : Favoriser les comportements favorables à la santé

4	Expérimenter une méthode de santé intégrée	GIP Maison Sport Santé de Strasbourg EMS de Strasbourg / Direction développement et attractivité
5	Accompagner les publics dans le cadre de la mise en œuvre de "Rues scolaires" sur la Ville et l'Eurométropole	Ville et EMS de Strasbourg - Service Santé et autonomie Service Hygiène et santé environnementale Comité du Bas-Rhin de La Ligue contre le cancer



Axe 7 : Réduction des risques et addictions

Objectif 1 : Informer et sensibiliser sur les conduites addictives

1	Mettre en place une commission de coordination et de décloisonnement en addictologie pour le secteur de Strasbourg	Grand Est Addiction
---	--	---------------------

Objectif 2 : Favoriser l'aller vers et la réduction des risques

2	Développer l'offre de prévention des addictions et de réduction des risques pour les jeunes à Strasbourg	Grand Est Addiction (ERREAGE) / Ville de Strasbourg (service santé autonomie et service prévention urbaine)
---	--	---

Objectif 3 : Soutenir l'insertion des usagers

3	Mettre en place des dispositifs innovants orientés vers l'insertion des usagers et une ouverture vers la cité	Ithaque Ville de Strasbourg, service Santé autonomie
---	---	---



Axe 8 : Santé mentale

Objectif 1 : Sensibiliser et acculturer aux enjeux de la santé mentale

1	Informier et sensibiliser à la santé mentale	Conseil local de santé mentale (CLSM)
----------	--	---------------------------------------

Objectif 2 : Soutenir la coordination des acteurs pour favoriser la prévention en santé mentale

2	Mettre en place et installer la Maison de la Santé Mentale de l'Eurométropole de Strasbourg	Association « La Maison de la Santé Mentale de l'Eurométropole de Strasbourg » en lien avec le CLSM
----------	---	---

Volet 3 : Plans d'actions communaux (autres collectivités signataires) :

Illkirch-Graffenstaden

1	Promouvoir une démarche nutrition activité physique sur le territoire	Direction des solidarités
----------	---	---------------------------

Schiltigheim

1	Prévenir et éduquer à la santé en milieu scolaire	Coordination ASV
----------	---	------------------

Schiltigheim - Bischheim

1	Créer une maison de santé pluridisciplinaire dans un quartier prioritaire de la ville	Direction Générale Adjointe
2	Décliner et animer un conseil de santé environnementale	Coordination ASV
3	Développer et promouvoir l'activité physique adaptée	Coordination ASV
4	Développer des actions de prévention à l'usage des écrans	Coordination ASV
5	Décliner et animer un CLSM public adultes	Coordination ASV et CLSM

Titre 2 : Gouvernance du Contrat Local de Santé

Au service d'une action locale concertée en santé, transversale et intersectorielle à l'échelle d'une commune ou d'un EPCI (Établissement public de coopération intercommunale), le CLS se définit par une gouvernance partagée qui s'appuie sur une démarche pluri-partenaire, avec pour objectifs de :

- Réunir les décideurs de politiques publiques pour construire les complémentarités à partir des réalités territoriales et locales ;
- Décloisonner, articuler et mettre en cohérence les politiques au travers de leurs dispositifs, services et ressources engagés et aligner, dans le cadre d'une démarche concertée, les leviers de mise en œuvre pour déployer le droit commun ;
- Veiller aussi bien à l'exécution effective des engagements de chacun des acteurs qu'au suivi du CLS et à son évaluation.

Le pilotage de la mise en œuvre du CLS est organisé comme suit :

Article 5 : Le Comité de Pilotage (COPIL)

Le comité de pilotage est l'instance décisionnelle pour l'élaboration et la mise en œuvre du CLS. Il a pour but d'orienter et de valider les objectifs et actions mis en place dans le cadre de ce contrat.

Les missions du comité de pilotage sont les suivantes :

- Arrêter la stratégie générale du contrat (plan de réalisation et calendrier) ;
- Arrêter le périmètre du contrat ;
- Valider les objectifs stratégiques du contrat et les modalités de coopération ;
- Mandater l'équipe projet
- Orienter et valider les avancées de l'équipe projet et des éventuels groupes de travail techniques
- Définir les orientations en termes d'évaluation du contrat ;
- Valider la mise en œuvre de l'évaluation et du suivi du contrat.

Il se réunit une à deux fois par an.

Il est composé des signataires du contrat.

Il est co-présidé par :

- La maire de Strasbourg ou son représentant
- La présidente de l'Eurométropole ou son représentant
- La directrice générale de l'ARS Grand-Est ou son représentant

Le comité de pilotage pourra être ouvert à d'autres institutions en fonction du périmètre retenu et des besoins spécifiques. Il pourra ainsi solliciter la participation, pour avis, de structures expertes et associer des partenaires dont la présence peut faciliter la définition et la mise en œuvre des objectifs (par ex. URPS, DREAL...).

Chaque année, le dernier COPIL de l'année se prononce sur le degré de réalisation des axes et actions du contrat : il est destinataire d'un bilan sous forme de tableau de bord.

A la demande du COPIL, un bilan intermédiaire pourra être réalisé.

Un bilan final est transmis au COPIL 6 mois avant l'échéance du contrat

Pour ce CLS Ville et Eurométropole, le choix de gouvernance s'est porté sur un COPIL commun Ville et EMS pour toute la durée nécessaire au renouvellement du CLS. Pour la mise en œuvre du CLS, les élu-e-s seront libres de distinguer ou non les instances de pilotage (Ville et EMS)

Article 6 : Le Comité Technique (COTECH)

Le comité technique a pour objectif de veiller à l'exécution effective des actions inscrites dans le CLS. Il assure la coordination et suit l'avancement des travaux en lien avec le comité de pilotage et l'équipe projet et facilite la circulation de l'information entre les comités et tous les acteurs du contrat. Il permet aussi de donner une vision d'ensemble de la démarche et de son avancement aux personnes impliquées au niveau opérationnel sur une ou plusieurs thématiques. Le pilotage du COTECH est assuré par le coordinateur CLS des collectivités en lien avec le référent ARS de la Délégation Territoriale.

Le COTECH est une équipe opérationnelle constituée de représentants des signataires du CLS.

Les missions du comité technique sont :

- Suivre l'élaboration et la mise en œuvre du contrat et de l'ensemble des actions ;
- Coordonner et veiller à la cohérence des interventions des différents partenaires ;
- Rendre compte de l'avancée des travaux aux comités de pilotage ;
- Discuter les éventuels avenants pouvant être ajoutés au contrat ;
- Préparer les arbitrages du comité de pilotage.

Le comité de technique se réunit en tant que de besoin, en amont des COPIL à minima.

Le comité technique peut être ouvert à d'autres institutions en fonction du périmètre retenu et des besoins spécifiques.

Pour répondre aux enjeux du territoire et de ses communes sur la thématique santé environnementale, un cadre de suivi spécifique sera par ailleurs mis en place.

Article 7 : Des rôles partagés entre coordinateur CLS et référent ARS

Répartition du champ d'action entre Coordinateur de CLS des Collectivités et Référent CLS ARS :

Coordinateur CLS	Référent ARS
<ul style="list-style-type: none"> • Fédérer les acteurs de terrain dans la démarche • Organiser la gouvernance du Contrat local de santé (Copil, Cotech) • Favoriser la communication autour du CLS à toutes les étapes de la démarche (en amont, pendant et après) • Assurer l'animation, la coordination et le suivi du CLS et de son programme d'actions pluriannuel • Soutenir la conception, le développement de la mise en œuvre des actions autour des partenariats locaux • Conduire les évaluations inhérentes au CLS 	<ul style="list-style-type: none"> • Porte d'entrée "unique" ARS • Accompagnement financier des projets • Garantit le travail en transversalité avec les experts de la DT et en lien avec les DM • Veille à la cohérence avec les autres dispositifs de l'ARS • Force de proposition pour identifier les objectifs du CLS • Représente l'ARS au sein des instances de gouvernance du CLS

<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation des outils de suivi et d'évaluation • Participer à la diffusion d'une culture de promotion de la santé auprès des acteurs et décideurs locaux 	
<p>Commun</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les leviers et freins du territoire et l'évolution des besoins de santé de la population • Veiller à la mise en cohérence des actions du CLS avec les autres démarches territoriales et au respect du calendrier 	

Titre 3 : Suivi et évaluation du CLS

Article 8 : L'évaluation du Contrat Local de Santé

Les partenaires et les signataires contribuent au processus d'évaluation. Il s'agit d'évaluer le CLS en ce qui concerne le processus et la gouvernance, mais également les actions en termes de changements produits et d'amélioration de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

L'évaluation s'inscrit dans une démarche de concertation et d'animation territoriale, en vue de préparer la suite de ce CLS.

L'évaluation du Contrat Local de Santé recouvre plusieurs objectifs :

- Mieux connaître l'apport du CLS (plus-value) et le niveau d'atteinte des objectifs définis ;
- Rendre compte de la mobilisation des acteurs du territoire ;
- Tirer des enseignements permettant d'améliorer le dispositif : amélioration de la qualité des actions, de la coordination, de la communication, etc... ;
- Constituer une aide à la décision dans la perspective du renouvellement du CLS.

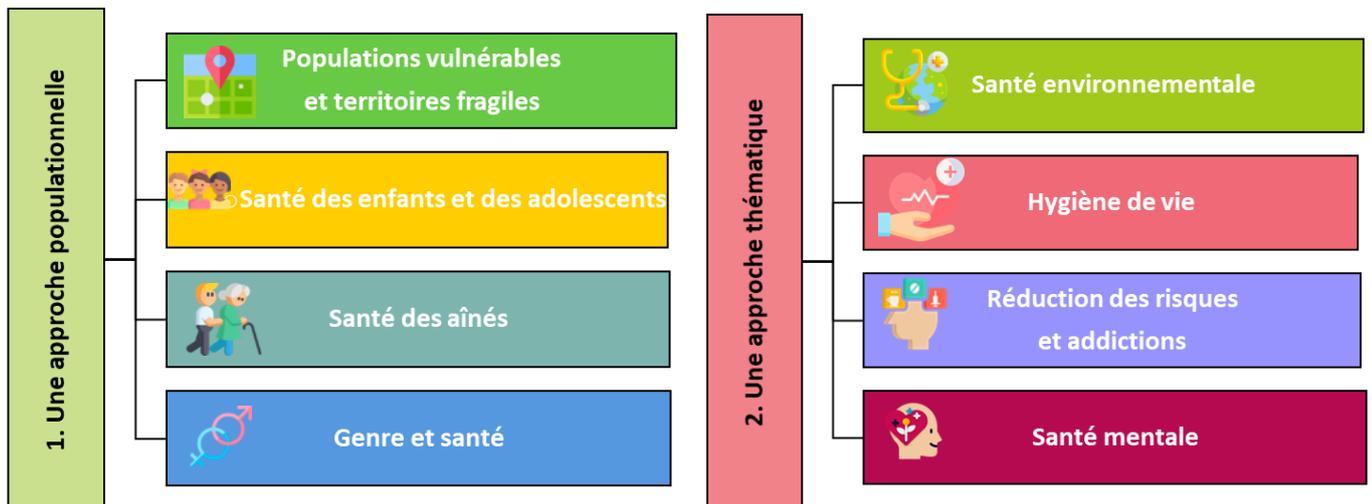
Ces objectifs se structurent en deux approches complémentaires, pour une évaluation complète du CLS :

- L'évaluation du plan d'action,
- L'évaluation du dispositif CLS.

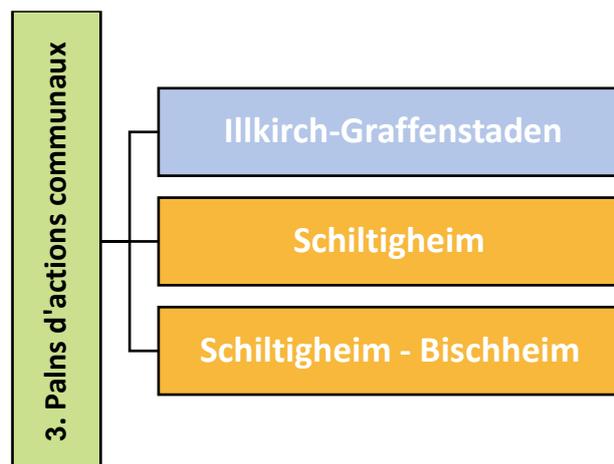
L'évaluation du plan d'action	L'évaluation du dispositif CLS
<p>Comme précisé dans l'article 5, une évaluation annuelle des actions du CLS sera réalisée et présentée au Comité de pilotage. Cette évaluation vise à s'assurer de la mise en œuvre effective et des résultats de chaque fiche-action du CLS.</p> <p>Chaque pilote d'actions assure ainsi annuellement la communication des informations concernant les axes ou objectifs du contrat dont il a la charge au moyen d'une fiche-bilan.</p> <p>L'ensemble des informations remontées font l'objet d'une centralisation par le coordinateur du CLS au sein d'un tableau de bord de suivi. Ce dernier précisera pour chaque action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le porteur de l'action ; - L'état d'avancement ; - Les difficultés rencontrées ; - Les bonnes pratiques identifiées ; - Les ressources mobilisées ; - Des indicateurs de suivi spécifiques permettront de mieux appréhender l'impact de l'action tout au long du contrat. <p>Cette évaluation aura donc lieu annuellement. Au terme du contrat, une évaluation globale de la mise en œuvre des actions du CLS sur les cinq années sera réalisée, soit par l'équipe projet, soit par un évaluateur externe, visant à mesurer les résultats produits par rapport à ceux escomptés et le degré d'atteinte des objectifs inscrits au contrat</p>	<p>Au-delà de l'évaluation des actions menées au titre du CLS, une évaluation du « dispositif CLS » sera menée au terme du contrat. Cette évaluation a pour objet de mesurer l'atteinte des objectifs transversaux suivants</p> <div style="text-align: center;">  <p>Mesurer l'atteinte des objectifs transversaux</p> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 30%; padding: 5px;"> <p>En quoi le déploiement du Contrat local de santé contribue-t-il à l'évolution des pratiques des professionnels du territoire ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'interconnaissance et la lisibilité de l'existant Renforcer les compétences des acteurs Favoriser l'implication et la participation des citoyens dans leur parcours de santé </div> <div style="width: 30%; padding: 5px;"> <p>Dans quelle mesure le CLS favorise-t-il le décloisonnement et le travail intersectoriel ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer une dynamique de travail intersectoriel au niveau institutionnel et opérationnel Améliorer la prise en compte de la santé dans l'ensemble des politiques locales </div> <div style="width: 30%; padding: 5px;"> <p>Dans quelle mesure le CLS constitue-t-il un cadre favorable à l'expérimentation et à l'innovation ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'innovation / expérimenter </div> </div>

Le plan d'actions

- Le plan d'actions du CLS Ville et Eurométropole de Strasbourg



- Les plans d'actions communaux (autres collectivités signataires)



1. Le plan d'actions du CLS Ville et Eurométropole de Strasbourg

- L'approche populationnelle



Axe 1 : Populations Vulnérables et territoires fragiles

Objectif 1 : Renforcer l'accès aux soins des personnes précaires

FA 1.1	Renforcer les activités de la permanence d'accès aux soins de santé (PASS) avec l'appui de la médecine de ville
FA 1.2	Créer un réseau santé solidarité migrants

Objectif 2 : Renforcer les actions de médiation et d'aller-vers

FA 1.3	Créer et coordonner un réseau des acteurs de médiation
FA 1.4	Structurer et renforcer l'équipe mobile de santé publique de la Ville de Strasbourg
FA 1.5	Développer une démarche d' « aller vers » spécifique aux Gens du Voyage dans le cadre du SDAGV

Objectif 3 : Renforcer le maillage territorial en offre de soins primaires

FA 1.6	Poursuivre le développement des Maisons urbaines de santé dans les quartiers populaires de la Ville de Strasbourg
---------------	---



CLS : Ville EMS

Territoire d'intervention : Ville EMS

CLS Ville Axe Populations vulnérables Fiche action 1.1	Renforcer les activités de la permanence d'accès aux soins - PASS avec l'appui de la médecine de ville
--	---

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	<i>PASS La Boussole du CHU de Strasbourg</i>
Axe stratégique du CLS	Populations vulnérables et territoires fragiles ➤ Renforcer l'accès aux soins des personnes précaires
Contexte et enjeux locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la demande de consultations de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) hospitalière du fait des flux migratoires, entraînant une augmentation des temps d'attente et des délais de consultations - Difficultés d'accès à un médecin traitant en sortie de PASS - Freins rencontrés par les médecins généralistes dans la prise en charge de patients précaires (difficultés administratives, durée de la consultation, méconnaissance des possibilités d'orientation vers la PASS...)
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectifs globaux	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir un accès aux soins inconditionnel et sans délai - Améliorer le parcours de soins des personnes précaires en facilitant leur intégration dans le droit commun
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre un modèle de PASS s'appuyant sur les ressources de la médecine de ville

	<ul style="list-style-type: none"> - Animer un réseau territorial de soignants de ville et hospitaliers et d'opérateurs sociaux permettant de diffuser des ressources sur la thématique santé/précarité 		
Etapes de mise en œuvre – Description	1. Préfigurer le cahier des charges de la PASS s'appuyant sur la médecine de ville :		
	<i>Comment ?</i>	<i>Qui ?</i>	<i>Quand ?</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir la fiche et le profil de poste du coordinateur administratif - Recruter un mi-temps dédié à la coordination de l'action - Définir les grandes lignes d'un cahier des charges de l'activité: actes proposés et critères d'orientation, quantification de la file active concernée - Identifier les soignants volontaires pour effectuer des consultations PASS - Répertorier les opérateurs sociaux partenaires - Conduire un benchmark d'autres modèles de PASS de ville/PASS ambulatoires, de leurs organisations et modèles économiques associés - Identifier les besoins de formation des soignants et travailleurs sociaux sur l'accès aux soins des personnes précaires 	PASS hospitalière / ARS	2022
	2. Co-construire le cahier des charges en lien avec la médecine de ville		
	<i>Comment ?</i>	<i>Qui ?</i>	<i>Quand ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> - En lien avec le coordinateur, organiser des groupes de travail avec les acteurs impliqués afin de : <ul style="list-style-type: none"> o Elaborer la procédure d'orientation et de prise en charge par les médecins de ville au titre de la PASS o Définir les modalités de financement des médecins généralistes (vacation, paiement à l'acte auprès des médecins généralistes), o Définir les modalités d'animation territoriale : composition, fréquence des réunions, portage de l'animation territoriale, objectifs (contenus, besoins 	PASS hospitalière /médecine de ville /ARS	2023	

	<p>de formation), fiche de poste et portage du poste d'animateur territorial</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conventionner les partenariats avec les soignants et opérateurs sociaux identifiés 		
3. Déployer l'activité de la PASS			
	<i>Comment ?</i>	<i>Qui ?</i>	<i>Quand ?</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les consultations au titre de la PASS de ville - Animer un réseau territorial et diffuser des ressources sur la thématique santé/précarité : webinaires, formation, animation de réunions.... 	Equipe de la PASS de ville/ PASS hospitalière	2024
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle :		
Partenaires de l'action	<u>Partenariats à créer :</u> URPS Médecins-Libéraux URPS Pharmacien CPAM Structures du secteur de l'Accueil, Hébergement, Insertion (AHI) et du Dispositif National d'Accueil (DNA) Ville de Strasbourg DDETS Commissariat à la pauvreté Structures d'exercices coordonnés		
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : personnes sans droits ouverts		
Territoire d'intervention	Déploiement de l'activité de la PASS avec des médecins libéraux situés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg		
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Temps de coordination administratif de l'activité PASS de ville : 0,25 ETP Temps de coordination du réseau : 0,25 ETP Financement des consultations : à estimer Accès à la pharmacie : à estimer Frais de formation des médecins de ville : à estimer	
	<i>Financeurs et montants</i>	0,5 ETP poste de coordination ARS	
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Temps de coordination médical par le médecin coordinateur de la PASS hospitalières Salle de réunion de la PASS Service communication des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS)	
Déterminants de santé visés	Système de soins <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité		

	Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques <input checked="" type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)	
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus et de résultat : 2022 - Nombre de réunions - Nombre d'acteurs (médecins généralistes notamment) identifiés pour participer à la préfiguration du projet 2023 - Nombre de sessions du groupe de travail - Elaboration des livrables : cahier des charges, fiches de poste - Nombre de médecins généralistes et opérateurs sociaux conventionnés 2024 - Nombre de consultations de la PASS médecine de ville - Nombre de patients pris en charge - Nombre de sessions de formations
	Indicateur d'impact et modalités d'évaluation envisagée: - <i>Fin 2025</i> : une évaluation de l'activité pourra être mise en œuvre après un an de déploiement : file active, délai de prise en charge, relai vers le droit commun



CLS

:



Ville



EMS



Territoire d'intervention :



Ville



EMS

CLS Ville
Axe populations
vulnérables
Fiche action 1.2

Créer un réseau santé solidarité migrants

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	<i>Parole sans Frontière Migration Santé Alsace Plurielles Médecins du Monde</i>
Axe stratégique du CLS	Populations vulnérables et territoires fragiles <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer l'accès aux soins des personnes précaires
Contexte et enjeux locaux	Augmentation du nombre de personnes migrantes en situation de précarité n'ayant pas de prise en charge adaptée à leurs besoins en santé
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectifs globaux	Améliorer la prise en charge en santé des personnes migrantes en situation de précarité
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Constituer un réseau d'expertise sur les besoins en santé des migrants et identifier les partenaires de ce réseau 2. Mobiliser les acteurs intervenant auprès de ces personnes pour élaborer une amélioration de la réponse santé liée à la migration et adaptée aux besoins réels de la population 3. Mobiliser les partenaires institutionnels et les opérateurs sociaux pour créer/ définir des lieux d'accueil de soins et de convalescence qui soient adaptés aux problèmes psychiques et somatiques inhérents à toutes personnes migrantes en situation de précarité 4. Mobiliser les citoyens et sensibiliser l'accueil citoyen aux besoins spécifiques en santé

	5. Mettre en place un dispositif d'évaluation psychologique et les modalités de son financement		
Etapas de mise en œuvre – Description	1. Constituer un réseau d'expertise sur les besoins en santé des migrants et identifier les partenaires de ce réseau		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> - Définir le porteur du réseau et le besoin en temps de coordination 	Parole sans Frontière, Association Migration, Santé Alsace Plurielles, Médecins du Monde	S2 2022
	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions avec les acteurs intervenant auprès des migrants 		S2 2022
	<ul style="list-style-type: none"> - Harmoniser les indicateurs d'évaluation des acteurs intervenant auprès des migrants (ex d'indicateurs : nombre de patients orientés vers un suivi psychologique après bilan de santé, nombre de patients s'inscrivant dans une démarche de soins, nombre de patients étant confrontés à des freins linguistiques, culturels, et matériel...) afin d'alimenter grâce à des indicateurs communs l'état des lieux sur l'accès à la santé des personnes migrantes 	Le porteur du réseau	2023
	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place la coordination (1 ETP) - Mettre en place et formaliser des partenariats 		2023 2023
	2. Mobiliser les acteurs intervenant auprès de ces personnes pour élaborer une amélioration de la réponse santé liée à la migration et adaptée aux besoins réels de la population		
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser la coordination des acteurs et des projets : identifier les manques et les doublons - Identifier les besoins en formations spécifiques des intervenants et proposer des actions de formations - Organiser des événements lisibles et larges sur les temps forts de l'année pour changer le regard et les représentations des migrants 	Le coordonnateur du réseau	2023 2023-2025	
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser la coordination des parcours et des situations des personnes afin de s'assurer d'une 	A définir en 2023 pour la dernière action en	2024-2025	

	<p>continuité de prise en charge des personnes d'un dispositif à un autre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter/ Fluidifier la continuité de parcours des personnes migrantes d'un dispositif à un autre 	<p>fonction de la mise en place du DAC (dispositif d'appui à la coordination)</p>	
<p>3. Mobiliser les partenaires institutionnels et les opérateurs sociaux pour créer/ définir des lieux d'accueil, de soins et de convalescence qui soient adaptés aux problèmes psychiques et somatiques inhérents à toutes personnes migrantes en situation de précarité</p>			
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude sur les conditions d'accueil des migrants sur l'Eurométropole et leurs impacts sur la santé (la dernière étude date de 2010) - Faire du réseau l'interlocuteur des institutions et de l'Etat sur la question de l'accueil 	<p>L'ORS</p> <p>Le porteur du réseau</p>	<p>2022-2023</p> <p>2023-2025</p>
<p>4. Mobiliser les citoyens et sensibiliser l'accueil citoyen aux besoins spécifiques en santé</p>			
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> - Être représenté lors de temps forts durant l'année (exemple : semaine des réfugiés) - Organiser des évènements lisibles et larges sur les temps forts de l'année pour changer le regard sur les migrants - Réfléchir aux moyens de susciter l'engagement citoyen 	<p>Le porteur du réseau</p>	<p>2023-2025</p>
<p>5. Mettre en place un dispositif d'évaluation psychologique et les modalités de son financement</p>			
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un état des lieux des besoins - Faire un état des lieux des réponses actuelles - Réfléchir à l'élaboration d'une offre adaptée (tenant compte en particulier de la barrière linguistique et culturelle) avec les partenaires et aux modalités de financement possibles 	<p>ORS</p> <p>ORS</p>	<p>2023</p> <p>2023</p>
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle :		
	Début : 2022 Fin : Décembre 2025		

Partenaires de l'action	PASS psychiatrique, le Foyer Notre Dame, La ville de Strasbourg, le réseau ASALEE, l'EMPP, les opérateurs des CADA ?, la Fédération des Acteurs de la Solidarité Grand-Est	
Public visé	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels* <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : personnes migrantes en situation de précarité	* Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Territoire de l'Eurométropole	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Temps de coordination : 1 ETP à compter du 1/01/2023 Formation : à définir plus précisément en 2023 (estimation à 10 000 euros par an pendant 3 ans) Coordination des parcours complexes : à définir dans le cadre du DAC Besoin en soutien psychologique : à définir selon les ressources mobilisables Financement des études ORS 2022-2023 : à définir Projets spécifiques : selon les besoins identifiés
	<i>Financeurs et montants</i>	
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
Déterminants de santé visés	Système de soins	
	<input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie	
	<input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie	
<input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail		
Environnement social		
<input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social		
Contexte économique et politique		
<input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)		

	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Politiques Publiques concernées	<i>(Nationale, régionale, locale)</i>
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez) <i>Des événements seront organisés à destination des citoyens, notamment lors de temps, afin de les mobiliser et les sensibiliser sur les besoins en santé du public migrant.</i>
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>Indicateurs de processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre de réunions avec l'ORS : Cahier des charges et suivi, Etudes ORS : étude sur les conditions d'accueil des migrants sur l'Eurométropole et leurs impacts sur la santé, état des lieux des besoins et réponses apportées en termes de suivi psychologique</i> - <i>Nombre de réunions avec les acteurs</i> - <i>Désignation d'un porteur</i> <p>Indicateurs de résultat : <i>Livrables : cahiers des charges études ORS, fiche de poste coordonnateur de réseau, convention de constitution d'un réseau par les quatre associations comportant les modalités de portage, organigramme du réseau constitué avec les acteurs</i></p> <p>Indicateur d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre de partenariats avec les acteurs formalisés</i> - <i>Nombre de formations</i> - <i>Nombre d'événements publics abordant le sujet de la santé chez les migrants</i> - <i>Nombre de projets collaboratifs réalisés avec les services de l'Etat, les collectivités et les associations de citoyens.</i> <p>Méthode d'évaluation envisagée : <i>Les données des études ORS initiales permettront de mettre en exergue des indicateurs recueillis auprès des usagers et des associations les accompagnants (par exemple % de migrants et/ou nombre de situations dont le problème de santé n'est pas pris et/ou mal pris en compte dans leur parcours). L'évaluation finale sera réalisée par l'ORS.</i></p>



CLS Ville Axe Populations vulnérables Fiche action 1.3	Créer et coordonner un réseau des acteurs en médiation
--	---

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	<i>Ville de Strasbourg / Service santé et autonomie</i>
Axe stratégique du CLS	Populations vulnérables et territoires fragiles ➤ Renforcer les actions de médiation et d'aller-vers
Contexte et enjeux locaux	<p>La médiation en santé définit la médiation comme un processus temporaire d'aller vers ou de faire faire avec dont les objectifs sont de renforcer l'équité en santé, le recours à la prévention aux soins, la capacité d'agir des individus et la prise en compte, par les acteurs de la santé, de la vulnérabilité de certains publics. La médiation en santé s'adresse aux personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins, présentant un ou plusieurs facteurs de vulnérabilité. La mission du médiateur en santé est donc de créer du lien et de participer à un changement des représentations et des pratiques entre le système de santé et une population qui éprouve des difficultés à y accéder.</p> <p>Mais il existe aujourd'hui une multitude de définition de l'action de médiation d'une structure à l'autre. Les dispositifs de médiation s'entendent aujourd'hui à des niveaux très différents du parcours du citoyen, avec des rôles bien distincts : permanences dédiées à l'accès aux droits, accompagnement lors des consultations chez des spécialistes, médiation directe dans l'espace public etc...</p> <p>Si le référentiel de l'HAS dresse des caractéristiques communes à tous les projets il identifie aussi plusieurs éléments de diversité notamment dans le profil, l'ancrage, le nombre de médiateurs etc...</p> <p>La médiation en santé nécessite une équipe pluridisciplinaire, des espaces d'échanges, que l'activité du médiateur soit pensée avec celle de sa structure et avec celle des professionnels autour. Le partenariat constitue le mode d'intervention privilégié du médiateur, transversal à toutes ses actions. Le médiateur en santé se doit d'avoir une connaissance fine des acteurs de son territoire d'intervention.</p> <p>Aussi, si tous ces dispositifs représentent un réel appui pour les citoyens, force est de constater que l'on ne capitalise pas sur leur complémentarité. En effet, leur existence n'est pas partagée, les actions ne sont pas coordonnées et, de fait, l'action collective n'est pas optimisée alors que la réussite de l'action du médiateur dépend en grande partie de son intégration dans une démarche partenariale et coordonnée, notamment auprès des habitants des QPV</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (<i>lettre et chiffre</i>) <u>base liste des objectifs du PRS</u>)	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Objectif 02.0 - Faciliter la relation patient – professionnel de santé en développant la médiation en santé et l'interprétariat pour la médecine de ville <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.

	<input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS															
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3															
Objectifs globaux	Fédérer les acteurs de la médiation et coordonner leurs actions en cohérence avec les travaux du PRAPS.															
Objectifs opérationnels	1. Créer un maillage d'acteurs en médiation permettant à l'habitant d'en bénéficier quel que soit son profil, ses droits ou son état de santé 2. Déployer une médiation coordonnée sur le territoire															
Etapas de mise en œuvre – Description	1. Créer un maillage d'acteurs en médiation permettant à l'habitant d'en bénéficier quel que soit son profil, ses droits ou son état de santé															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Comment ?</th> <th>Qui ?</th> <th>Quand ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Recenser tous les acteurs en médiation Référencer par la même les « types de médiations » mises en place Concevoir un calendrier de rencontre de ce réseau</td> <td>La ville de Strasbourg</td> <td>1^{er} trimestre 2023</td> </tr> <tr> <td>Mettre en place un événementiel lié à la création du réseau afin de le faire connaître</td> <td>Le réseau</td> <td>2^e trimestre 2023</td> </tr> <tr> <td>Dresser un état des lieux et identifier les éventuelles carences</td> <td>Le réseau</td> <td>2^e trimestre 2023</td> </tr> <tr> <td>Définir le contenu des rencontres et les objectifs : mise en cohérence des actions, circularisation des informations, échange d'expérience</td> <td>Le réseau</td> <td>Défini lors des réunions entre les acteurs du réseau</td> </tr> </tbody> </table>	Comment ?	Qui ?	Quand ?	Recenser tous les acteurs en médiation Référencer par la même les « types de médiations » mises en place Concevoir un calendrier de rencontre de ce réseau	La ville de Strasbourg	1 ^{er} trimestre 2023	Mettre en place un événementiel lié à la création du réseau afin de le faire connaître	Le réseau	2 ^e trimestre 2023	Dresser un état des lieux et identifier les éventuelles carences	Le réseau	2 ^e trimestre 2023	Définir le contenu des rencontres et les objectifs : mise en cohérence des actions, circularisation des informations, échange d'expérience	Le réseau	Défini lors des réunions entre les acteurs du réseau
	Comment ?	Qui ?	Quand ?													
	Recenser tous les acteurs en médiation Référencer par la même les « types de médiations » mises en place Concevoir un calendrier de rencontre de ce réseau	La ville de Strasbourg	1 ^{er} trimestre 2023													
	Mettre en place un événementiel lié à la création du réseau afin de le faire connaître	Le réseau	2 ^e trimestre 2023													
Dresser un état des lieux et identifier les éventuelles carences	Le réseau	2 ^e trimestre 2023														
Définir le contenu des rencontres et les objectifs : mise en cohérence des actions, circularisation des informations, échange d'expérience	Le réseau	Défini lors des réunions entre les acteurs du réseau														
2. Déployer une médiation coordonnée sur le territoire																
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Comment ?</th> <th>Qui ?</th> <th>Quand ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mener en tout premier lieu un diagnostic des motifs du nonaccès à la prévention et aux soins. S'appliquer à territorialiser ce diagnostic par quartier/QPV Identifier les territoires d'action de chacun Distinguer les champs d'intervention (accès aux droits, prévention etc)</td> <td>Le réseau, IREPS ?</td> <td>2^e trimestre 2023</td> </tr> <tr> <td>Déployer collectivement un plan d'actions coordonné correspondant au diagnostic établi</td> <td>Le réseau</td> <td>3^e trimestre 2023</td> </tr> </tbody> </table>	Comment ?	Qui ?	Quand ?	Mener en tout premier lieu un diagnostic des motifs du nonaccès à la prévention et aux soins. S'appliquer à territorialiser ce diagnostic par quartier/QPV Identifier les territoires d'action de chacun Distinguer les champs d'intervention (accès aux droits, prévention etc)	Le réseau, IREPS ?	2 ^e trimestre 2023	Déployer collectivement un plan d'actions coordonné correspondant au diagnostic établi	Le réseau	3 ^e trimestre 2023							
Comment ?	Qui ?	Quand ?														
Mener en tout premier lieu un diagnostic des motifs du nonaccès à la prévention et aux soins. S'appliquer à territorialiser ce diagnostic par quartier/QPV Identifier les territoires d'action de chacun Distinguer les champs d'intervention (accès aux droits, prévention etc)	Le réseau, IREPS ?	2 ^e trimestre 2023														
Déployer collectivement un plan d'actions coordonné correspondant au diagnostic établi	Le réseau	3 ^e trimestre 2023														

	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	<i>(Nationale, régionale, locale)</i>
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>Indicateurs de processus : nombre de rencontres préalables à la création du réseau, nombre de médiateurs identifiés</p> <p>Indicateurs de résultat : rencontres effectives du réseau, nombre d'actions coordonnées</p> <p>Méthode d'évaluation envisagée :</p>



CLS Ville Axe Populations vulnérables et territoires Fiche action 1.4	Structurer et renforcer l'équipe mobile de santé publique de la Ville de Strasbourg
--	--

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action innovante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	<i>Ville de Strasbourg / Service santé et autonomie</i>
Axe stratégique du CLS	Populations vulnérables et territoires fragiles ➤ Renforcer les actions de médiation et d'aller-vers
Contexte et enjeux locaux	<p>Les inégalités territoriales de santé ne cessent d'augmenter. Le Covid en a été la flagrante illustration. Face à ce constat, la Ville de Strasbourg a souhaité depuis deux ans insuffler une dynamique forte d'aller-vers par le biais de la médiation en santé.</p> <p>Pour mémoire, la médiation en santé se définit comme un « processus temporaire d'aller vers ou de faire faire avec dont les objectifs sont de renforcer l'équité en santé, le recours à la prévention aux soins, la capacité d'agir des individus et la prise en compte, par les acteurs de la santé, de la vulnérabilité de certains publics ».</p> <p>L'ambition est donc bien de rapprocher le soin et les informations associées des populations qui en sont le plus éloignées en terme d'accès aux droits/soins comme de prévention santé, notamment dans les QPV. Pour ce faire, une équipe mobile de médiation a été constituée, permettant d'aller directement au contact des habitants, dans l'espace public, et d'instaurer un échange bienveillant et empathique autour des grandes questions de santé publique. Si selon le contexte certaines thématiques sont plus travaillées que d'autres, il subsiste de manière systématique un propos autour de la prévention santé en général.</p> <p>Jusqu'ici les médiateurs étaient des étudiants en service sanitaire ou encore des jeunes volontaires en service civique. Il est désormais nécessaire de structurer davantage cette équipe, de l'intégrer véritablement et d'en renforcer les effectifs pour un déploiement plus soutenu dans les QPV. Cette équipe mobile gérée par la municipalité sera naturellement intégrée au réseau des acteurs en médiation présenté dans une autre fiche action du CLS.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Objectif 02.0 - Faciliter la relation patient – professionnel de santé en développant la médiation en santé et l'interprétariat pour la médecine de ville <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS

Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3								
Objectifs globaux	Structurer, étoffer et former l'équipe mobile de santé publique de la Ville de Strasbourg en cohérence avec les travaux du PRAPS.								
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Structurer et pérenniser une équipe mobile pilotée par la Ville de Strasbourg intervenant sur davantage de quartiers et de thématiques identifiés par un diagnostic 2. Etoffer l'équipe mobile de médiation en mobilisant des médiateurs « temporaires » lors de temps forts (journées mondiales, printemps de la santé) 								
Etapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Structurer et pérenniser une équipe mobile pilotée par la Ville de Strasbourg intervenant sur davantage de quartiers et de thématiques identifiés par un diagnostic <table border="1" data-bbox="443 880 1452 2058"> <thead> <tr> <th data-bbox="443 880 1155 925">Comment ?</th> <th data-bbox="1155 880 1315 925">Qui ?</th> <th data-bbox="1315 880 1452 925">Quand ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="443 925 1155 2058"> Identifier les différents profils de médiateurs possibles : <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'un soignant à temps complet : ce profil, choisi par d'autres villes en France, permet au médiateur d'être pleinement intégré au service santé de la Ville, de bâtir un lien de proximité réel avec les habitants mais aussi avec les structures implantées dans les quartiers (CSC, MUS etc). Il a par ailleurs l'avantage de son profil à savoir les connaissances en santé. - Professionnels de santé retraités : Le Covid a permis de mesurer la capacité de centaines de soignants retraités souhaitant donner de leur temps au profit de la santé publique en général. Une 30aine d'entre eux ont déjà manifestés leur souhait de poursuivre sur des actions de médiation/prévention dans les QPV. - Adulte-relais : profil intéressant dès le recrutement grâce aux 2 critères de sélection (âge et lieu de résidence en QPV). Néanmoins il faut être attentif à la disponibilité des postes selon le quota. - Services civiques : ces jeunes s'engagent pour 6 mois ou 1 an ce qui permet de construire davantage dans la durée mais leur encadrement est particulièrement chronophage. - Association partenaire : ces associations, directement implantées sur les territoires, mettent à contribution des habitants. Ce dispositif de santé communautaire permet d'être au plus près des publics cibles, le temps d'une mission (5 mois environ) </td> <td data-bbox="1155 925 1315 2058"> La Ville de Strasbourg </td> <td data-bbox="1315 925 1452 2058"> En cours (2022) </td> </tr> </tbody> </table> 			Comment ?	Qui ?	Quand ?	Identifier les différents profils de médiateurs possibles : <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'un soignant à temps complet : ce profil, choisi par d'autres villes en France, permet au médiateur d'être pleinement intégré au service santé de la Ville, de bâtir un lien de proximité réel avec les habitants mais aussi avec les structures implantées dans les quartiers (CSC, MUS etc). Il a par ailleurs l'avantage de son profil à savoir les connaissances en santé. - Professionnels de santé retraités : Le Covid a permis de mesurer la capacité de centaines de soignants retraités souhaitant donner de leur temps au profit de la santé publique en général. Une 30aine d'entre eux ont déjà manifestés leur souhait de poursuivre sur des actions de médiation/prévention dans les QPV. - Adulte-relais : profil intéressant dès le recrutement grâce aux 2 critères de sélection (âge et lieu de résidence en QPV). Néanmoins il faut être attentif à la disponibilité des postes selon le quota. - Services civiques : ces jeunes s'engagent pour 6 mois ou 1 an ce qui permet de construire davantage dans la durée mais leur encadrement est particulièrement chronophage. - Association partenaire : ces associations, directement implantées sur les territoires, mettent à contribution des habitants. Ce dispositif de santé communautaire permet d'être au plus près des publics cibles, le temps d'une mission (5 mois environ) 	La Ville de Strasbourg	En cours (2022)
Comment ?	Qui ?	Quand ?							
Identifier les différents profils de médiateurs possibles : <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'un soignant à temps complet : ce profil, choisi par d'autres villes en France, permet au médiateur d'être pleinement intégré au service santé de la Ville, de bâtir un lien de proximité réel avec les habitants mais aussi avec les structures implantées dans les quartiers (CSC, MUS etc). Il a par ailleurs l'avantage de son profil à savoir les connaissances en santé. - Professionnels de santé retraités : Le Covid a permis de mesurer la capacité de centaines de soignants retraités souhaitant donner de leur temps au profit de la santé publique en général. Une 30aine d'entre eux ont déjà manifestés leur souhait de poursuivre sur des actions de médiation/prévention dans les QPV. - Adulte-relais : profil intéressant dès le recrutement grâce aux 2 critères de sélection (âge et lieu de résidence en QPV). Néanmoins il faut être attentif à la disponibilité des postes selon le quota. - Services civiques : ces jeunes s'engagent pour 6 mois ou 1 an ce qui permet de construire davantage dans la durée mais leur encadrement est particulièrement chronophage. - Association partenaire : ces associations, directement implantées sur les territoires, mettent à contribution des habitants. Ce dispositif de santé communautaire permet d'être au plus près des publics cibles, le temps d'une mission (5 mois environ) 	La Ville de Strasbourg	En cours (2022)							

	<p>Acter les profils souhaités et entamer leur recrutement</p> <p>Etablir un diagnostic territorial et recenser les problématiques de santé prégnantes dans les quartiers en étroite collaboration avec les directions de territoires, les acteurs partenaires et les citoyens eux-mêmes et en lien avec les différents axes du CLS.</p> <p>Prioriser les problématiques les plus urgentes à aborder</p> <p>Élaborer un plan de formation complet fidèle au socle de formation proposé par le référentiel de l'HAS sur la formation des médiateurs : fonction de médiateur, environnement institutionnel, santé publique et maladies, approche populationnelle et/ou thématique etc...</p> <p>Faire dispenser les formations ad'hoc par des experts partenaires (Ithaque, MSS, MDA, CRCDC...)</p> <p>Proposer des lieux stratégiques de déploiement en lien avec le diagnostic partagé par le réseau des acteurs en médiation</p> <p>Accompagner l'ancrage des équipes sur les territoires en s'appuyant sur les acteurs des quartiers (outils de communication : flyers, affiches...).</p>	<p>La Ville de Strasbourg</p> <p>La Ville de Strasbourg avec l'appui possible du réseau</p> <p>La Ville de Strasbourg avec l'appui possible du réseau</p> <p>La Ville de Strasbourg</p>	<p>1^{er} trimestre 2023</p> <p>1^{er} trimestre 2023</p> <p>2^e trimestre 2023</p> <p>2023</p>
<p>2. Etoffer l'équipe mobile de médiation en mobilisant des médiateurs « temporaires » lors de temps forts (journées mondiales, printemps de la santé)</p>			
<p>Comment ?</p> <p>Se rapprocher des universités pour proposer des missions de services sanitaires Ces étudiants en cursus santé mettent à disposition 3 semaines de leur année au profit d'une question de santé publique. Ce profil a pour avantage de déployer un grand nombre d'étudiants mais sur une courte durée, peu propice au tissage du lien de confiance.</p> <p>Mobiliser également les volontaires en service civique par le biais d'Unis Cité Ces jeunes sont disponibles 1,5 jour par semaine et peuvent être mobilisés occasionnellement entre novembre et juin</p>	<p>Qui ?</p> <p>La Ville de Strasbourg</p> <p>La Ville de Strasbourg</p>	<p>Quand ?</p> <p>4-5 ans par an (entre 2022-2027)</p> <p>3 fois par an (entre 2022-2027)</p>	

Politiques Publiques concernées	<i>(Nationale, régionale, locale)</i>
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez) Lors de temps forts ou sur un quartier précis, la participation des habitants pourra en effet être recherchée, de manière ponctuelle ou plus pérenne. Pour ce faire, les directions de territoire de la Ville et notamment les chargés de l'animation de la participation citoyenne qui y exercent seront sollicités.
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>Indicateurs de processus : nombre de communication auprès des partenaires potentiels (universités, services civiques...)</p> <p>Indicateurs de résultat : nombre de recrutements pérennes effectifs, nombre d'interventions des médiateurs temporaires, nombres d'actions réalisées dans l'année, nombre de formations dispensées</p> <p>Méthode d'évaluation envisagée : rapport d'activité de l'équipe mobile</p>



CLS

:



Ville



EMS



Territoire d'intervention :



Ville



EMS

CLS Ville et EMS Axe Populations vulnérables et territoires Fiche action 1.5	Développer une démarche d' « aller vers » spécifique aux Gens du Voyage dans le cadre du SDAGV
---	---

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action innovante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension) : déploiement après une année d'expérimentation
Porteur	<i>Asalée : Action de Santé Libérale en Equipe</i>
Axe stratégique du CLS	Populations vulnérables et territoires fragiles ➤ Renforcer les actions de médiation et d'aller-vers
Contexte et enjeux locaux	<p>Environ 2000 personnes issues de la communauté des gens du voyage, sont accueillies chaque année sur les aires d'accueil dans le Bas Rhin, dont 1200 sur l'Eurométropole de Strasbourg. On estime à un tiers le nombre d'enfants parmi eux, soit près de 700. De plus, on comptabilise environ 2 000 personnes sédentarisées depuis une dizaine d'année sur le quartier Polygone/Neuhof.</p> <p>Dans le cadre du Schéma départemental d'accueil des Gens du voyage 2019-2024, copiloté par la Préfecture et la Collectivité européenne d'Alsace, le département du Bas-Rhin compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 aires permanentes d'accueil dont 9 sur l'Eurométropole de Strasbourg (Bischheim-Hoenheim-La Wantzenau, Eckbolsheim, Fegersheim, Geispolsheim, Illkirch, Ostwald, Schiltigheim, Strasbourg, Vendenheim) ainsi qu'un terrain d'appoint hivernal au Baggersee ; - Et 2 aires de grand passage dont 1 dans l'EMS (Eschau) pour l'accueil de courte durée de grands groupes de passage l'été. <p>A travers les retours des coordinateurs sociaux et les diagnostics réalisés par les infirmières dans le cadre du dispositif SPPOC / ASALEE, la problématique santé ressort comme une des difficultés les plus présentes sur les aires. La spécificité du public, durement touché pendant la première vague de Covid19 – et encore aujourd'hui réticent à la vaccination, a été mise en lumière par la conjonction de plusieurs facteurs de vulnérabilité : la pauvreté, des conditions de vie difficiles, la prégnance des problématiques de santé, et leur invisibilité administrative et sociale du fait de leur supposée itinérance (public considéré comme SDF, suivi social discontinu, scolarisation perlée...).</p> <p>L'intervention ponctuelle auprès des Gens du Voyage des infirmières d'éducation thérapeutique du réseau Asalée dans le cadre du dispositif SPPOC mis en place par l'ARS pour faire face à la crise sanitaire auprès des populations précaires vulnérables, a mis en évidence la bonne acceptabilité de la démarche « aller vers » de ces infirmières par ces communautés.</p> <p>De manière plus générale, les études sur le sujet montrent que l'état de santé des Gens du Voyage est moins bon que celui de la population générale.</p>

	<p>Face à l'ampleur des problématiques de santé rencontrées, les coordinateurs sociaux présents sur les aires se sentent démunis. Ils assurent le suivi administratif lié à l'ouverture et la couverture assurance maladie et orientent les personnes vers les structures de soins mais l'absence de dispositif sanitaire spécifique oblitère à terme la prise en charge et le suivi médical des individus, souvent éloignés de l'accès aux soins et peu autonomes administrativement.</p> <p>La mise en place d'une démarche spécifique pour accompagner davantage les voyageurs et professionnels de santé dans le parcours de soins est ainsi une demande récurrente mise en exergue par les instances de pilotage du SDAGV, à laquelle a répondu l'ARS : est souhaitée la présence d'un professionnel de santé qui peut écouter, identifier les besoins et les difficultés, reformuler, informer, et développer les connaissances de la personne sur ses besoins en santé de façon à co-construire avec la personne un parcours de soin et l'accompagner pour la mise en place de ce parcours de soins avec les professionnels de santé libéraux de proximité.</p> <p><u>Enjeux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Enjeux de santé publique et de prévention des risques, notamment dans le cadre de la prévention des épidémies ➤ Faciliter l'accès aux services médicaux de droit commun, au public itinérant résidant sur les aires d'accueil du Bas Rhin souvent peu visible dans les territoires (du fait de son itinérance ou de sa situation administrative et sociale) ➤ Nécessité d'accroître l'accès aux soins de cette population et d'améliorer le lien entre le champ social et le champ sanitaire ➤ Besoin d'accompagnement individualisé dans le suivi médical et sanitaire pour une partie de la population des gens du voyage, qui est touchée par des pathologies graves, en plus des problématiques liées au handicap et au vieillissement ➤ Développer une intervention spécifique pour faciliter la prise de relais des soins par les professionnels de santé de proximité
<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
<p>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
<p>Objectifs globaux</p>	<p>Améliorer la santé de ces populations éloignées du soin dans une démarche d'aller-vers</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>1. Obtenir une protection sociale adaptée à leurs besoins en santé (accès aux droits)</p>

	2. Accéder à un parcours de soins (accès aux soins) 3. Proposer des actions de prévention, de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique		
Etapas de mise en œuvre – Description	1. Obtenir une protection sociale adaptée à leurs besoins en santé		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les besoins au regard des droits ouverts - Mettre en place une collaboration avec l'assurance maladie pour améliorer la complétude des dossiers - Mettre en place une collaboration avec la MDPH et les organismes de la CeA - Mailler en proximité avec un réseau de correspondants sociaux 		2022 - 2025
	2. Accéder à un parcours de soins		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les besoins en santé - Retracer les éléments du parcours en santé (dossier médical) - Identifier les ruptures dans le parcours de soins - Evaluer les conditions de prise en charge des pathologies chroniques - Mobiliser et développer en proximité un réseau de professionnels de santé - Mettre en place des partenariats avec les structures d'exercice coordonné - Coordonner la personne dans son parcours de soins - Mettre en place un plan personnalisé de soins via la création d'outils adaptés - Faciliter le dialogue entre les professionnels de santé et les Gens du Voyage (médiation qui peut inclure l'accompagnement physique) - Lutter contre le renoncement aux soins (entretien motivationnel) - Accompagner la personne vers l'autonomie dans son parcours de soins (tenue d'un dossier médical personnel tenant compte de l'illettrisme et de l'illectronisme) 		2022 - 2025
	3. Proposer des actions de prévention, de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique		
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les besoins en éducation à la santé - Mettre en place des partenariats avec les organismes de promotion de la santé existants sur le territoire 		2023- 2025	

	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	Ligne téléphonique dédiée, petit matériel médical – CeA Locaux d'accueil du public sur les aires d'accueil – EMS (Service Gens du voyage) Bureaux du dispositif SPPOC (mis à disposition par Asalée) Centre de soin dentaire (dentibus) – Ville de Strasbourg Soutien internet, Clés 3G (service informatique) – Ville de Strasbourg ? SDIS Formations premiers secours
Déterminants de santé visés	<p>Système de soins</p> <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité <p>Mode de vie</p> <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention) <p>Conditions de vie</p> <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail <p>Environnement social</p> <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social <p>Contexte économique et politique</p> <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>) <p>Conditions socio-économiques</p> <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Politiques Publiques concernées	Objectif IV. « Améliorer la prévention et l'accès aux soins de santé pour les gens du voyage » du SDAGV 2019-2024	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez)	
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>Indicateurs de processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes rencontrées ; - File active ; - Nombre et qualité des professionnels de santé mobilisés, - Nombre de permanences réalisées, - Nombre de partenariats formalisés et/ou mis en place 	

	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes suivies dans leur parcours de soins ; - Nombre de personnes bénéficiant d'une démarche d'amélioration de leur protection sociale en santé (ouverture de droits) ; - Nombre de parcours personnalisés de soins mis en place ; - Nombre de dossiers médicaux mis en place ; - Nombre d'accompagnements à la prise de RDV (avec ou sans présence physique) ; - Nombre d'actions de promotion de la santé ; - Nombre de dépistages de prévention primaire réalisés ; - Nombre de dépistages de prévention secondaire réalisés <p>Indicateur d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes rendues autonomes dans leur parcours de soins ; - Nombre de personnes ayant un médecin référent identifié en proximité <p>Méthode d'évaluation envisagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilans d'activités intermédiaires et finaux ; - Evaluation auprès des personnes suivies, - Enquête annuelle auprès des représentants des usagers des aires des Gens du Voyage dans le cadre d'un partenariat avec Lupovino
--	--

CLS : Ville EMSTerritoire d'intervention : Ville EMS

CLS Ville Axe Populations vulnérables et territoires Fiche action 1.6	Poursuivre le développement des Maisons urbaines de santé dans les quartiers populaires de la Ville de Strasbourg
--	--

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action innovante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	<i>Ville de Strasbourg/ Service santé et autonomie</i>
Axe stratégique du CLS	Populations vulnérables et territoires fragiles ➤ Renforcer le maillage territorial en offre de soins primaires
Contexte et enjeux locaux	<p>Le concept strasbourgeois de « Maison urbaine de santé (MUS) » est la déclinaison locale des « Maisons de santé pluridisciplinaire », structures répondant à la politique nationale visant à mieux anticiper les évolutions démographiques et à favoriser l'installation des professionnels de santé.</p> <p>Les MUS se déclinent dans les quartiers de la Politique de la Ville (QPV) de Strasbourg et permettent une déclinaison de proximité, en lien avec le dispositif Atelier Santé Ville (volet santé du Contrat de Ville), des axes de prévention et promotion de la santé du CLS.</p> <p>Il s'agit de structures de santé permettant le regroupement d'une diversité de professionnels de santé libéraux pour garantir un meilleur accès aux soins de la population. Elles permettent un exercice coordonné sur le territoire en vue de favoriser la coopération des professionnels de santé du premier recours ainsi que les parcours de santé des habitants. Cet exercice pluridisciplinaire est formalisé dans un projet de santé validé par le comité départemental des MSP coprésidé par la Direction territoriale de l'ARS Grand Est et la Préfecture du Bas Rhin.</p> <p>Les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV) ont un état de santé plus dégradé que dans les quartiers plus aisés, alors même que ces quartiers font état d'une démographie des professionnels de santé nettement moins favorable qu'ailleurs.</p> <p>C'est pour répondre à ce constat, et pour contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, que, dès 2008, la Ville de Strasbourg s'est engagée de façon volontariste, en lien étroit avec ses partenaires institutionnels, aux côtés des équipes de soins primaires dans le soutien à la création de MUS dans les QPV. Cet engagement poursuit deux objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sécuriser une offre de soins de premier recours dans les QPV, au plus près des habitants qui rencontrent et cumulent le plus de problèmes de santé ; - anticiper la tension liée à la diminution de la démographie médicale sur les QPV, en soutenant la création de structures attractives pour des professionnels de santé désireux de s'installer. <p>Les MUS strasbourgeoises proposent par ailleurs des interventions de prévention et de promotion de la santé adaptées aux besoins locaux des populations, en lien étroit avec les actions de santé co-portées par la Ville. Ces actions s'inscrivent dans la politique publique en santé et contribuent à la déclinaison locale des axes structurants du CLS III en s'appuyant sur des partenariats riches et diversifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les dynamiques locales dédiées à la promotion de la santé que sont notamment l'Atelier santé ville et les Ateliers territoriaux de partenaires santé,

	<ul style="list-style-type: none"> - le développement de collaborations avec des partenaires : services de la Ville de Strasbourg (PMI, santé scolaire, centre dentaire, centre médico sociaux, pôle autonomie), CMP de secteur, associations, Centres socioculturels, GIP Maison Sport santé... - la mise en œuvre d'actions de promotion de la santé, collectives et individuelles, via la constitution d'une équipe appuyée sur un-e coordinateur-trice, - l'accueil de dispositifs pour compléter l'offre de soins : microstructure médicale, point accueil et écoute jeunes (PAEJ), consultations tabacologiques... <p>Cette action est donc à envisager en lien avec d'autres axes du CLS III de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe genre et santé / renforcer la sensibilisation autour des dépistages des cancers féminins notamment en direction des publics les plus éloignés de la prévention ; déployer une action sur la vaccination contre le HPV à l'ensemble de la Ville - Axe hygiène de vie / faire de l'aide alimentaire un levier pour l'amélioration de la santé des personnes en difficultés sociales - Axe réduction des risques et addictions / développer l'offre d'accompagnement en prévention et réduction des risques auprès des jeunes consommateurs dans les quartiers de Strasbourg - Axe santé mentale <p>Aujourd'hui, cinq MUS sont labellisés et en activité sur le territoire de la Ville dans les quartiers du Neuhof, de la Cité de l'III, d'HautePierre et depuis le mois de mars 2022 sur le quartier de la Meinau Canardièrre et le mois de septembre sur le quartier de l'Elsau. Deux autres projets sont en cours de formalisation dans le quartier du Port du Rhin et de l'Elsau...</p> <p>L'enjeu majeur pour les années à venir est d'assurer le soutien aux équipes de professionnels de santé engagées dans ces projets de MUS, structures dont l'utilité est aujourd'hui largement reconnue.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) <i>(lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Objectif 04.0 - Augmenter le nombre de maisons de santé, d'équipes de soins primaires et de centres de santé et développer leur démarche qualité <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectifs globaux	Accompagner de manière concertée et coordonnée les porteurs de projets de MUS aux différentes étapes de leurs projets afin de favoriser la création et le développement dans la durée de ces structures.
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuivre l'accompagnement à la création de MUS sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Strasbourg 2. Consolider les partenariats en faveur du développement des MUS à Strasbourg

	3. Accompagner la mise en œuvre des projets de santé publique décliné dans les projets de santé des MUS		
Étapes de mise en œuvre – Description	1 Poursuivre l'accompagnement à la création de MUS sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Strasbourg		
	<i>Comment ?</i>	<i>Qui ?</i>	<i>Quand ?</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les étudiants-tes, remplaçants-tes et professionnels-les de santé installés-es sur les territoires des modalités d'exercice coordonné, des dispositifs existants (et des aides mobilisables : cf. cartographie actualisée des zones sous-denses, éligibles aux aides à l'installation pour les médecins libéraux) et de l'émergence de projets sur le territoire ainsi que leur état d'avancement - Mettre en relation les porteurs-euses de projet avec d'autres acteurs-trices, dans une logique de partage de l'information et de favoriser les articulations des dispositifs, - Faciliter la coordination des intervenants-tes et parties prenantes des projets de santé ou des projets immobiliers, - Accompagner les porteurs-euses de projet à toutes les étapes du projet : expression des besoins, faisabilité du projet, élaboration du projet de santé, définition du projet immobilier et formalisation des statuts juridiques de la structure - Orienter vers des aides financières mobilisables : aides à l'installation, crédits d'investissement et de fonctionnement, aides financières de démarrage 	<p>ARS Grand Est</p> <p>GEminstal</p> <p>Ville et Eurométropole de Strasbourg : service santé et FEDER</p> <p>CPAM 67</p> <p>CeA</p> <p>Région Grand Est</p> <p>Bailleurs (Ophéa, Habitation moderne...)</p> <p>FEMAGE</p> <p>Préfecture du Bas Rhin - DDETS</p>	
	2 Soutenir les partenariats en faveur du développement des MUS à Strasbourg		
	<i>Comment ?</i>	<i>Qui ?</i>	<i>Quand ?</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Renouveler la « convention cadre en faveur du développement des MUS à Strasbourg » dont l'objectif partagé est d'accompagner de manière concertée et coordonnée les porteurs de projets de MUS aux différentes étapes de leurs projets afin de favoriser leur création ainsi que leur développement dans la durée. - Renouveler et actualiser les priorités et engagements des différents partenaires - Stabiliser les engagements réciproques - Consolider les instances de suivi des projets : 1 Comité de pilotage par MUS par an - Engager de nouveaux partenariats, notamment sur le volet immobilier (LOCUSEM) 	<p>ARS Grand Est</p> <p>Préfecture du Bas Rhin / DDETS</p> <p>Ville de Strasbourg</p> <p>CPAM 67</p> <p>CeA</p> <p>Région Grand Est</p> <p>Bailleurs (Ophéa, Habitation moderne, LOCUSEM...)</p> <p>FEMAGE</p>	2023	
3 Accompagner la mise en œuvre des projets de santé publique décliné dans les projets de santé des MUS			

		<p>- Aides à l'installation pour les MG souhaitant s'installer dans les zones sous-denses définies par le zonage en vigueur</p> <p><u>Ville de Strasbourg</u> : communication sur les données de diagnostics locaux de santé, investissement et fonctionnement</p> <p><u>Région Grand Est</u> : subvention d'investissement</p> <p><u>CeA</u> : contribution à l'investissement</p> <p><u>CPAM 67</u> : adhésion à l'accord conventionnel interprofessionnel relatif aux structures de santé pluriprofessionnelles (ACI)</p> <p>Contrats d'aides à l'installation pour les MG souhaitant s'installer dans les zones sous-denses définies par le zonage en vigueur</p> <p>Autres financeurs mobilisables : FEDER, ANRU, ANCT</p>
Déterminants de santé visés	<p>Système de soins</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...)</p> <p><input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales)</p> <p><input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique)</p> <p><input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients)</p> <p><input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité</p>	
	<p>Mode de vie</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) via les actions de SP mises en œuvre</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)</p>	
	<p>Conditions de vie</p> <p>Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Conditions de travail le travail en exercice coordonné permet une continuité des soins, de ne pas exercer de manière isolée et de favoriser les liens de l'équipe de PS</p>	
	<p>Environnement social</p> <p><input type="checkbox"/> Intégration sociale</p> <p><input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Normes et climat social</p>	
	<p>Contexte économique et politique</p> <p><input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population</p> <p><input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)</p>	
	<p>Conditions socio-économiques</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau de revenu</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau d'éducation</p>	
<p>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>		
<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)</p>		
<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>Indicateurs de processus et résultat :</p> <p><i>Nombre de nouveaux projets de MUS accompagnés pendant la période du CLS</i></p> <p><i>Signature d'une nouvelle convention cadre avec renouvellement des engagements et nouveaux partenariats engagés</i></p> <p><i>Nombre de réunions réalisées avec les partenaires sur les projets de MUS</i></p>	



Axe 2 : Santé des enfants et des adolescents

Objectif 1 : Développer des programmes de prévention en milieu scolaire

FA 2.1

Renforcer les compétences des enfants et enseignants en école élémentaire en matière d'hygiène de vie (alimentation, activité physique, sommeil...)

FA 2.2

Renforcer la prévention en milieu scolaire sur les thématiques d'éducation à la sexualité et de consentement (décliner l'action du Réseau Naître en Alsace sur le territoire strasbourgeois)

Objectif 2 : Améliorer le parcours de prise en charge des enfants/adolescents en situation spécifique

FA 2.3

Fluidifier la prise en charge des enfants en situation de handicap et en situations particulières, entre les temps scolaires et périscolaires



CLS

:



Ville



EMS



Territoire d'intervention :



Ville



EMS

CLS Ville Axe santé des enfants Fiche action 2.1	Renforcer les compétences des enfants et enseignants en école élémentaire en matière d'hygiène de vie (alimentation, activité physique, sommeil...)
--	--

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	<i>Maison Sport Santé de Strasbourg</i>
Axe stratégique	Santé des enfants ➤ Développer des programmes de prévention en milieu scolaire
Contexte et enjeux locaux	<p>À Strasbourg, environ 25000 enfants sont scolarisés dans 114 écoles primaires, 10000 en maternelle (60 écoles) et 15000 en élémentaire (54).</p> <p>Ce projet s'appuie sur 7 écoles élémentaires identifiées au sein des quartiers prioritaires de la Ville de Strasbourg : Sainte Aurélie, Romains, Guynemer 1 et 2, Ziegelwasser, Canardière, Schongauer. L'ambition est de co-construire un programme avec l'ensemble de la communauté éducative, visant le développement des compétences psychosociales des enfants, avec un focus privilégié sur les déterminants de santé en matière d'alimentation et d'activité physique. Le taux de surpoids et d'obésité des enfants de grande section de maternelle est de 14.3% en moyenne à Strasbourg, contre 18.8% dans les quartiers « populaires » et de 6.6% dans les quartiers « aisés ». Ces inégalités sont également constatées pour d'autres déterminants de santé du quotidien : proportion d'enfants cumulant plus de 10h de sommeil légèrement plus faible dans les quartiers « populaires » ; de même, pour la proportion d'enfants déclarant se brosser les dents régulièrement ainsi que pour l'usage du vélo comme mode de déplacement actif. (La santé des élèves de GSM de la ville de Strasbourg – ORS Grand est – novembre 2018).</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément.
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Préserver un environnement favorable à la santé <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectifs spécifiques	1- Renforcer les comportements favorables à la santé des enfants scolarisés dans les écoles ciblées des QPV de Strasbourg en matière de nutrition (comportements alimentaires + activités physiques) 2- Renforcer l'offre de prévention et promotion de la santé en matière de nutrition à destination des enfants/parents/enseignants du territoire
Objectifs opérationnels	1- Élaborer et mettre en œuvre en partenariat avec JPTS, PRECCOSS et CAAPS un programme concerté d'éducation à la santé 2- Développer / renforcer les compétences des enfants scolarisés dans les classes des écoles ciblées à travers les habitudes de vie (équipe MSS) 3- Accompagner les parents des écoles ciblées par le biais d'ateliers de soutien à la parentalité (équipe MSS) 4- Renforcer les compétences des enseignants volontaires en matière d'éducation à la santé (équipe CAAPS)

Etapes de mise en œuvre – Description	<p>5- Élaborer un environnement favorable aux habitudes de vie dans les écoles ciblées</p> <p>Public visé : 7 classes de CM2 dans les 7 écoles concernées.</p> <p><u>Premier semestre 2022</u> : travail commun avec l'équipe CAAPS (Objectif 1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser des réunions de concertation Maison Sport Santé-CAAPS (définir contenu pédagogique de programme et planning d'interventions) Organiser des réunions avec les acteurs des écoles (proposer et mettre en œuvre le programme) <p><u>Année scolaire 2022-2023</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Remise du rapport de diagnostic Joue pour ta santé (Objectif 5) Proposition et mise en œuvre du programme pour les enfants d'une classe de CM2 dans les écoles ciblées (Objectif 1) <ul style="list-style-type: none"> Accompagnement des équipes pour la mise en place d'environnements favorables, en lien avec le diagnostic (Objectif 5) Mise en place des ateliers thématiques sur les habitudes de vie par l'équipe pluridisciplinaire de la MSS : 2 ateliers par trimestre pour une classe de CM2 par école, en demi-groupe. Atelier alimentation, avec une diététicienne ; Atelier activité physique, avec un éducateur sportif ; Atelier psychologie - bien-être, avec une psychologue ; Atelier santé, avec une infirmière ; Activité ludique multi-thématiques ; Évaluation de l'action auprès des enfants ; proposition de calendrier pour les classes concernées (Objectif 2) : <ul style="list-style-type: none"> 1er trimestre : atelier alimentation/activité physique 2e trimestre : atelier psychologie - bien-être/santé 3e trimestre : activité ludique multi-thématiques / évaluation Organisation des temps de rencontres par l'équipe pluridisciplinaire de la MSS avec les parents volontaires (Objectif 3) : <ul style="list-style-type: none"> 2 par école, un café des parents et un atelier culinaire Thématiques en fonction des besoins repérés Organisation de l'événement sur les habitudes de vie favorables à la santé en direction des familles, par l'ensemble de la communauté éducative (équipes MSS et CAAPS) (Objectif 5) Création d'un outil numérique, support des messages de prévention Formation-action des enseignants volontaires (Objectif 4) : <ul style="list-style-type: none"> Les enseignants ciblés sont : prioritairement ceux dont les classes ont bénéficié des interventions de la MSS et les enseignants d'autres classes des écoles n'ayant pas bénéficié des interventions de la MSS. Un minimum de 5 participants est requis pour l'ouverture d'une session. Effectif maximum de 15 participants. Formation-action des enseignants volontaires en éducation à la santé La formation débouche sur la construction et la mise en œuvre d'un projet d'éducation à la santé, 1^{er} trimestre : Identifier les enseignants volontaires pour la formation ; recueillir l'engagement des directeurs d'écoles ; présenter le dispositif Joue pour ta santé et l'opportunité de formation aux inspecteurs des circonscriptions auxquelles les enseignants volontaires appartiennent. (MSS) 3^e trimestre : présenter l'offre de formation aux enseignants inscrits et la communiquer aux inspecteurs (CAAPS) <p><u>Année scolaire 2023-2024</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1^{er} semestre : Mettre en œuvre la formation (CAAPS) 2^e semestre : Accompagner les enseignants pour la construction de projet en éducation à la santé (CAAPS) Déploiement et mise en œuvre du programme Joue pour ta santé (Objectif 5) Création d'un outil numérique (Objectif 5) <p><u>Années suivantes</u> : évaluation de l'impact des interventions auprès des différents publics : enfants, parents et la formation pour les enseignants Déploiement pour d'autres classes volontaires.</p>
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : Fin :
Partenaires	Partenaires privilégiés MSS, CAAPS, Ville de Strasbourg : santé autonomie, DEE

Public visé	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : parents	* Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input checked="" type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs
Territoire d'intervention	Strasbourg	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Objectifs Stratégiques 1 2 3 : ARS PRECCOSS hors forfait ETP (136 837€) + CAF parentalité (30 000 €) + Cités éducatives (20 000€)
	<i>Financeurs et montants</i>	Objectifs Stratégiques 1 4 5 : CAAPS financement dans le cadre du CPOM par l'EN, le RLAM AM, la DRAAF GE et l'ARS GE (<i>montant non connu</i>) Objectif Stratégique 1 2 3 5 : projet « Joue pour ta santé » financé par l'ARS (204 000€) et TSD (204 000€) À noter qu'une mission d'évaluation initiée par l'ARS Grand est concernant PRECCOSS (programme ETP et actions de prévention primaire) + JOUE POUR TA SANTE va être organisée en 2023 (<i>financement ARS non connu</i>)
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	MSS : Le budget octroyé à l'action permet de financer un poste de cheffe de projet, une équipe pluridisciplinaire (infirmière, diététicienne, éducateur sportif, psychologue), du matériel pédagogique, de la documentation, les locaux seront mis à disposition par les écoles et/ou partenaires CAAPS : Financement de postes, coordinatrice et équipe pluridisciplinaire promotrice de santé selon besoins émanant du diagnostic JPTS (infirmière, diététicienne, éducateur en activités physiques et sportives)
Déterminants de santé visés	<p>Système de soins</p> <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité <p>Mode de vie</p> <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention) <p>Conditions de vie</p> <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail <p>Environnement social</p> <input checked="" type="checkbox"/> Intégration sociale <input checked="" type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social <p>Contexte économique et politique</p> <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>) <p>Conditions socio-économiques</p> <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input checked="" type="checkbox"/> Niveau d'éducation	

Les objectifs de l'action visent-ils la lutte contre les inégalités sociales de santé ?

Oui Non

Politiques Publiques

Mise en œuvre du PNNS et promotion de la santé en milieu scolaire

Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?

Oui Non

La stratégie proposée est le résultat des diagnostics participatifs menés conjointement par l'IREPS ET la MSS auprès des élèves, des professionnels de terrain et des parents durant l'année scolaire 2021/2022.

Principaux indicateurs d'évaluation retenus

Indicateurs de processus :

Nombre de partenaires associés à l'action / nombre prévu	Fiche de présence	Professionnel présent	31/12/2024
Nombre de temps forts sur la nutrition organisés dans les écoles	Tableau de bord	Direction école	31/12/2024
Nature du partenariat avec CAAPS prévu/effectif	Convention / CLS	Équipe	31/12/2024
Nombre d'ateliers réalisés/prévu	Tableau de bord	Professionnel présent	31/12/2024
Nombre de professionnels participant aux actions de sensibilisations et de formations/prévu	Fiche de présence	Professionnels présents	31/12/2024
Nombre d'élèves participant aux actions de prévention/prévu	Fiche de présence	Professionnels présents	31/12/2024
Nombre de parents participant aux actions de prévention/prévu	Fiche de présence	Professionnels présents	31/12/2024
Nombre d'enseignants participant aux actions de prévention/prévu	Fiche de présence	Professionnels présents	31/12/2024

Indicateurs de résultat :

Pourcentage des élèves qui estiment avoir acquis des compétences/connaissances lors des actions de prévention	Questionnaire pré et post actions	Professionnel présent	31/12/2024
Pourcentage de professionnels /parents/enfants satisfaits du contenu de la formation	Questionnaire de satisfaction	Professionnel présent	31/12/2024
Nombre de professionnels qui déclarent avoir acquis des compétences	Questionnaire pré et post intervention	Professionnel présent	31/12/2024
Typologie de compétences acquises par les professionnels	Questionnaire pré et post intervention	Professionnel présent	31/12/2024

Indicateur d'impact :

Création outil numérique

Modification des habitudes de vie

Méthode d'évaluation envisagée : la démarche d'évaluation consistera à recueillir les indicateurs précités, à installer un comité de suivi et de pilotage de l'action, l'ambition étant de dupliquer ce programme auprès d'autres écoles après cette expérimentation.



CLS : Ville EMS

Territoire d'intervention : Ville EMS

CLS Ville Axe santé des enfants et des adolescents Fiche action 2.2	Renforcer la prévention en milieu scolaire sur les thématiques d'éducation à la sexualité et de consentement (décliner l'action du Réseau Naître en Alsace sur le territoire strasbourgeois)
--	---

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	<i>Réseau en santé périnatale Naître en Alsace</i>
Axe stratégique du CLS	Santé des enfants ➤ Développer des programmes de prévention en milieu scolaire
Contexte et enjeux locaux	<p>Se réfère aux textes législatifs suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Article L312-16 et L312-17-1 du Code de l'éducation • Circulaire n° 2018-111 du 12-9-2018 relative à l'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées • LOI n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants • Stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030. <p>L'état des lieux effectué par le réseau Naître en Alsace a montré la nécessité de coordonner les intervenants et les établissements pour une meilleure organisation en amont, le maintien des compétences des intervenants et l'évaluation des actions sur tout le territoire Alsace.</p> <p>S'agissant du territoire de Strasbourg, l'offre actuelle d'interventions en établissements est partagée entre le MFPPF, le Info ADO (CMCO), par ailleurs la Maison des Adolescents a fait part de son intention d'investir cette thématique : le besoin de coordination s'avère encore plus opportun et déclinaison du niveau alsacien</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Objectif général	Constituer un COTECH afin de mettre en place un cadre commun ARS/EN/CEA pour les interventions d'éducation à la santé sexuelle en Alsace et proposer un soutien régulier aux acteurs de terrain
Objectifs spécifiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faciliter l'organisation des interventions et leur intégration dans une démarche d'éducation à la santé 2. Aider les institutions à garantir l'équité territoriale entre l'offre et la demande en proposant un cadre organisationnel fédérateur 3. Définir de manière concertée des tranches d'âge et la typologie d'interventions pertinentes en regard des enjeux d'éducation à la santé, et des facteurs de risques particuliers

	<ol style="list-style-type: none"> 4. Elaborer un référentiel afin de favoriser la cohérence dans la façon de préparer et de réaliser les interventions (acteurs impliqués, sujets abordés, réseau d'orientation et de prise en charge des problématiques de santé sexuelle présentés aux jeunes) 5. Proposer une formation continue aux personnes impliquées dans la démarche d'éducation à la santé sexuelle 6. Construire un outil d'évaluation 7. Rédiger un bilan d'activité annuel
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appel à volontaires auprès de l'ARS (DT 67 et DT 68), l'Education nationale, la CEA pour constituer un comité de pilotage et de réflexion 2. Déterminer un calendrier des travaux 3. Compléter l'état des lieux réalisé en 2021 par le réseau Naître en Alsace 4. Elaborer un cadre commun définissant les contenus minimaux et les modalités de mise en œuvre des actions d'éducation à la santé 5. Constituer un annuaire des ressources 6. Recenser les besoins des établissements 7. Recenser les besoins en formations complémentaires 8. Construire un programme de formations 9. Proposer des formations pluri-professionnelles ou spécifiques, des échanges de pratiques 10. Construire des tableaux de bord 11. Recenser les activités réalisées par les parties prenantes 12. Engager les parties prenantes dans une démarche qualité 13. Rédiger un rapport d'activité annuel
Etapas de mise en œuvre – Description	<ol style="list-style-type: none"> 1. De juin 2022 à septembre 2022 : élaborer la fiche projet « Constituer un COTECH » portée par le réseau Naître en Alsace 2. Octobre 2022 : réunir un COPIL regroupant l'Education nationale, l'ARS, la CEA et le réseau Naître en Alsace 3. Décembre 2022 : constituer un COTECH regroupant les professionnels de la santé, de l'éducation nationale, les associations et institutions partenaires, et des représentants de l'ARS impliqués dans la thématique de l'éducation à la sexualité en Alsace 4. De décembre 2022 à octobre 2023 : élaborer un référentiel et une charte, comprenant les modalités d'évaluation 5. Novembre 2023 : valider le référentiel et la charte 6. Décembre 2023 - mai 2024 : = phase test du référentiel 7. Juin - août 2024 : évaluer les actions mises en places durant un semestre et proposer des axes d'amélioration (= phase de consolidation du référentiel) 8. A la rentrée 2024 : mettre en place les actions selon le référentiel consolidé 9. A partir de 2025: réunir le COTECH au moins 2 fois/an et rédiger le bilan d'activité annuel comprenant les tableaux de bords 10. Sous—plan d'actions concernant le territoire de la ville de Strasbourg
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle (sur un an) : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : dès obtention du financement Le pilotage de l'action est pérenne avec des réunions du COTECH pluriannuel et l'évaluation annuelle des actions garantissant le respect du cahier des charges
Partenaires de l'action	ARS, EN, CEA, Maison des Adolescents Partenaires à mobiliser : les structures ayant pour missions d'intervenir sur la thématique.
Public visé	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels*
	* Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input checked="" type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input checked="" type="checkbox"/> De l'éducation/la formation

Territoire d'intervention	Départements du Bas-Rhin et Haut Rhin / Déclinaison sur Strasbourg	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Prévisionnel 13 000 € à consolider
	<i>Financeurs et montants</i>	ARS 6 500 € et CEA 6 500 € pour échelon alsacien
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Temps de présence des membres du COTECH et des professionnels sollicités lors des groupes de travail
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inég sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Politiques Publiques concernées	Nationale, régionale, locale (cf.Contexte)	
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>Indicateurs de processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux réunions - Nombre de réunions du COPIL - Nombre de réunions du COTECH - Nombre de réunions des groupes de travail <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Feuilles d'émargement ⇒ Compte-rendu des réunions - Rédaction du référentiel - Rédaction de la Charte - Définition des critères d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Référentiel, Charte - Nombres de formations - Nombres d'échanges de pratiques - Nombres de participants - Calendrier des formations <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Feuilles d'émargement <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'interventions effectuées en milieu scolaire - Nombre d'élèves bénéficiaires <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Tableaux de bord - Satisfaction des élèves - Satisfaction des intervenants <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Feuilles d'évaluation de la satisfaction niveau 1 ⇒ Evaluation de la satisfaction niveau 2 <p>Indicateur d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de demandes d'intervention non satisfaites <p><i>Tous les indicateurs sont regroupés dans le bilan d'activité annuel.</i></p>	



CLS

:

 Ville EMS

Territoire d'intervention :

 Ville EMS

CLS Ville Axe santé des enfants et adolescents Fiche action 2.3	Fluidifier la prise en charge des enfants en situation de handicap et en situations particulières, entre les temps scolaires et périscolaires
--	--

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Structure : <i>Ville de Strasbourg (services santé et périscolaire)</i>
Axe stratégique du CLS	Santé des enfants et des adolescents ➤ Améliorer le parcours de prise en charge des enfants en situation spécifique scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville de Strasbourg
Contexte et enjeux locaux	<p>Dans le cadre de la politique éducative portée par la ville de Strasbourg (cf. Délibération du conseil municipal du 21 juin 2021), trois ambitions transversales sont déclinées sur le territoire et visent à assurer une plus grande cohérence et continuité entre les politiques publiques en faveur des enfants scolarisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir l'équité territoriale pour un égal accès à l'éducation - Grandir dans un cadre de vie sain et durable - Engager un processus démocratique autour des questions éducatives pour une citoyenneté ouverte aux autres et au monde <p>La santé, dans ses dimensions physique, psychique, sociale et environnementale, y est identifiée comme un enjeu primordial au sein du système éducatif, est un élément essentiel de l'éducation de tous les enfants et adolescents. Elle constitue un facteur important de leur réussite éducative et un des leviers d'amélioration du bien-être, de réduction des inégalités et d'infléchissement des conduites à risques. En effet, les données disponibles montrent que les inégalités de santé s'installent très précocement et que les conduites ayant une influence négative sur la santé se mettent en place dès l'enfance ou l'adolescence. Ainsi, la promotion de la santé constitue l'un des meilleurs leviers pour améliorer le bien-être et réduire les inégalités, en intervenant au moment où se développent les compétences et les connaissances utiles tout au long de la vie.</p> <p>Conformément à la loi de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la question de l'inclusion et de la prise en compte des besoins particuliers des enfants en situation spécifique (enfants notifiés MDPH, enfants à besoins particuliers non notifiés MDPH) est à la croisée de la politique éducative et de santé (en particulier via la délégation à la Ville des missions de santé scolaire par l'Éducation nationale) et représente un enjeu majeur pour garantir l'équité d'accès à l'éducation.</p> <p>Un enfant qui ne va pas bien, qui ne parvient pas à trouver sa place et/ou avec lequel les équipes éducatives n'ont pas les bons vecteurs de communication, un enfant dont les particularités ne sont pas correctement prises en compte est finalement un enfant qui aura des difficultés à se construire et à s'épanouir.</p> <p>Une diversité d'intervenants (institutionnels, associatifs et internes à la collectivité) est mobilisée d'une façon ou d'une autre dans l'accueil des enfants en situation spécifique sur les différents temps d'accueil, scolaires et périscolaires.</p> <p>Un travail partenarial élargi a été mené avant l'été 2022 et avait pour objectif de nourrir une réflexion globale sur la question de l'accueil et de l'inclusion en vue d'un plan d'action partagé. À travers la mobilisation de l'ensemble de ces intervenants, l'enjeu de cette fiche action est de poursuivre et renforcer les travaux partenariaux pour améliorer la prise en</p>

	charge en milieu scolaire (périscolaire et extrascolaire) des enfants en situation spécifique.		
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) <i>(lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)</i>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Objectif 03.0 - Permettre aux enfants et adolescents, identifiés comme relevant d'une situation complexe, de bénéficier d'une coordination pluri professionnelle dans un dispositif spécifique <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS		
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3		
Objectifs globaux	Renforcer la coopération entre les acteurs pour mieux prendre en charge les enfants en situation de handicap et à besoins particuliers, mieux former les professionnels à l'accompagnement de ces enfants et faciliter les démarches des familles		
Objectifs opérationnels	1) Renforcer la coordination partenariale sur les enjeux d'accueil/inclusion des enfants en situation de handicap et à besoins particuliers 2) Soutenir les initiatives locales visant à mieux partager les difficultés et les expérimentations 3) Renforcer la formation des professionnels périscolaires à l'accueil des enfants présentant des troubles (handicap, troubles du comportement...) et à l'identification de troubles non notifiés		
Etapes de mise en œuvre – Description	1. Renforcer la coordination partenariale pour fluidifier l'accompagnement des familles dès les premiers échanges		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	Établir une cartographie des ressources, acteurs et dispositifs pour optimiser et fluidifier l'information et l'orientation/l'accompagnement des parents dès les premiers échanges lors de l'inscription des enfants à l'école et péri/extrascolaire Constituer des commissions multi-partenariales sur les enjeux de l'accueil de l'enfant en situation de handicap Soutenir les transmissions sur les situations particulières sur les différents temps scolaires (Ville service santé et Éducation nationale) et extra scolaires (Ville service périscolaire/extrascolaire) : à travers	Ville Partenaires institutionnels : Education nationale, CeA/Maison de l'autonomie-MDPH, CAF Partenaires associatifs : Centre Ressource Enfance Jeunesse et Handicap – Jeunesse Plein Air 67 - (CREJH-JPA 67), centres ressources autisme	2023

	<p>le renforcement de l'articulation entre santé scolaire/ l'infirmier du service périscolaire, et la déclinaison locale du « livret parcours inclusif »</p> <p>Appliquer les dispositions de la convention Éducation nationale/Ville (L'inclusion en temps scolaire, périscolaire - Un projet d'inclusion sur tous les temps) relative à l'accueil de l'enfant avec AESH sur le temps de pause méridienne</p>		
<p>2. Soutenir les initiatives locales visant à mieux partager les difficultés et les expérimentations</p>			
<p>Comment ?</p>	<p>Qui ?</p>	<p>Quand ?</p>	
<p>Développer des temps de rencontre entre les accueils municipaux et associatifs (en périscolaire et extrascolaire) pour favoriser l'interconnaissance et bénéficier d'échanges de pratiques et de retours d'expérience</p> <p>Développer des temps de synthèse multi-partenariaux autour de situations identifiées</p>	<p>Ville</p> <p>Partenaires institutionnels : Education nationale, CeA/ Maison de l'autonomie-MDPH, CAF</p> <p>Partenaires associatifs : Centre Ressource Enfance Jeunesse et Handicap – Jeunesse Plein Air 67 -(CREJH-JPA 67), centres ressources autisme</p>	<p>2023-2024</p>	
<p>3. Renforcer la formation des professionnels périscolaires à l'accueil des enfants présentant des troubles (handicap, troubles du comportement...) et à l'identification de troubles non notifiés</p>			
<p>Comment ?</p>	<p>Qui ?</p>	<p>Quand ?</p>	
<p>Construire et déployer un parcours pluriannuel de formation/sensibilisation sous forme de modules à adapter aux besoins et aux publics cibles</p> <p>Doter les sites de mallettes ou kits d'outils (en se basant sur des expérimentations et outils existants comme ceux développés par l'ALEF)</p> <p>Instaurer des temps d'analyse et de suivi des situations pour consolider les pratiques</p>	<p>Ville</p> <p>Et partenaires selon les besoins de formation identifiés</p>	<p>Réflexion dès 2023</p>	

Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité
	Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
	Conditions de vie <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Conditions de travail
	Environnement social <input checked="" type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Politiques Publiques concernées	Loi de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées Politique éducative strasbourgeoise (cf. délibération du Conseil municipal du 21 juin 2021)
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)	
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre d'instances réunies - Nombre de temps de rencontre partenariaux et de temps de synthèse Indicateurs de résultat : - Livrables : plan de formation adapté, cartographie des ressources publiée et communiquée, - Mobilisation de la convention Ville-Education nationale Indicateur d'impact : Méthode d'évaluation envisagée :



Axe 3 : Santé des aînés

Objectif 1 : Communiquer et renforcer la visibilité autour de l'offre à destination du public senior

FA 3.1

Développer l'information et la prévention pour mieux accompagner le vieillissement

Objectif 2 : Renforcer la prévention à destination des seniors

FA 3.2

Favoriser les actions de veille en direction des personnes âgées, en particulier les plus isolées



CLS

:

 Ville EMS

Territoire d'intervention :

 Ville EMS

CLS Ville Axe santé des aînés Fiche action 3.1	Développer l'information et la prévention pour mieux accompagner le vieillissement
--	---

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Ville de Strasbourg / Service santé et autonomie
Axe stratégique du CLS	Santé des aînés ➤ Communiquer et renforcer la visibilité autour de l'offre à destination du public senior
Contexte et enjeux locaux	<p>La Ville de Strasbourg est porteuse de CLIC de niveau 3 sur son territoire (prévention jusqu'à l'accompagnement individuel). Elle est par ailleurs labellisée Ville amie des aînés depuis octobre 2013.</p> <p>Des actions de proximité sont soutenues sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville via le Contrat de ville.</p> <p>La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) est cheffe de file de la politique Autonomie sur son territoire. Elle porte, entre autres, l'allocation des prestations, le suivi des établissements médico-sociaux conjointement avec l'Agence régionale de santé, et anime la politique de prévention via la conférence des financeurs. La CeA porte également une action particulière en direction des aidants.</p> <p>Le constat d'un besoin de renforcer l'information générale auprès de la population quant au vieillissement a été posé lors des deux groupes de travail préparatoires à la rédaction des fiches-action.</p> <p>Il s'agit de communiquer sur le vieillissement pour favoriser une meilleure connaissance générale pour que ce sujet ne soit pas « repoussé » ou « caché » afin de permettre une plus grande anticipation des conséquences possibles du vieillissement.</p> <p>Des leviers identifiés lors des groupes de travail sont le renforcement de la communication publique autour du vieillissement, une meilleure lisibilité des lieux physiques d'information, des interlocuteurs ressources, des aides mobilisables ou encore la co-construction avec tous les partenaires-ressources de formations.</p> <p>Ces constats locaux rejoignent les constats nationaux posés dans le rapport de Dominique LIBAULT remis le 17 mars 2022 et intitulé « Vers un service public territorial de l'autonomie ». Celui-ci rappelle que « Les problématiques d'autonomie ne font pas l'objet d'une anticipation de la part des personnes concernées et de leur entourage, alors même que le souhait de rester prioritairement à domicile, dans son milieu de vie ordinaire, est très majoritairement exprimé. [...] Dès lors, la prise de conscience du besoin de prise en charge est brutale, souvent issue, dans un contexte de vieillissement, d'un accident du quotidien (chute) ou du constat d'un changement dans la vie courante (réfrigérateur non rempli) [...] Cette prise de conscience est, en tout état de cause, source d'angoisse et gérée dans l'urgence par les aidants (qui peuvent avoir du mal à accepter d'être accompagnés) et les professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social. »</p>

<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u></p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Objectif 01.0 - Contribuer à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>								
<p>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3</p>								
<p>Objectifs globaux</p>	<p>Améliorer le niveau de connaissance générale de la population sur le vieillissement, les interlocuteurs-ressources et les aides mobilisables, afin de permettre une meilleure anticipation de ses effets.</p>								
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ol style="list-style-type: none"> Proposer une communication municipale grand public pluriannuelle autour du vieillissement (groupe projet à créer) Sensibiliser de manière large sur le vieillissement les différents publics pouvant être en contact avec les personnes âgées : <ul style="list-style-type: none"> Agents d'accueil municipaux (Mairies de quartier, Médiathèques...) « Acteurs de proximité » : associations, professionnels des CSC, bailleurs sociaux, Avec un engagement particulier auprès des acteurs des QPV ; Autres professionnels de réseaux de proximité : commerçants, 								
<p>Étapes de mise en œuvre – Description</p>	<ol style="list-style-type: none"> Proposer une communication municipale grand public pluriannuelle autour du vieillissement <table border="1" data-bbox="512 1442 1401 2051"> <thead> <tr> <th data-bbox="512 1442 1007 1491">Comment ?</th> <th data-bbox="1007 1442 1225 1491">Qui ?</th> <th data-bbox="1225 1442 1401 1491">Quand ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="512 1491 1007 1727"> <ul style="list-style-type: none"> Créer un groupe projet autour de la mise en œuvre de la prévention primaire à destination des personnes âgées vivant à domicile dans les QPV de strasbourg </td> <td data-bbox="1007 1491 1225 1727" rowspan="3"> <p>Ville de Strasbourg</p> </td> <td data-bbox="1225 1491 1401 1727" rowspan="3"> <p>2023</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="512 1727 1007 1883"> <ul style="list-style-type: none"> Définir des contenus d'une campagne de communication grand public </td> </tr> <tr> <td data-bbox="512 1883 1007 2051"> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser le grand public par des temps de présence lors d'événements sur les territoires (fête de quartier, printemps de la </td> </tr> </tbody> </table> 	Comment ?	Qui ?	Quand ?	<ul style="list-style-type: none"> Créer un groupe projet autour de la mise en œuvre de la prévention primaire à destination des personnes âgées vivant à domicile dans les QPV de strasbourg 	<p>Ville de Strasbourg</p>	<p>2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> Définir des contenus d'une campagne de communication grand public 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser le grand public par des temps de présence lors d'événements sur les territoires (fête de quartier, printemps de la
Comment ?	Qui ?	Quand ?							
<ul style="list-style-type: none"> Créer un groupe projet autour de la mise en œuvre de la prévention primaire à destination des personnes âgées vivant à domicile dans les QPV de strasbourg 	<p>Ville de Strasbourg</p>	<p>2023</p>							
<ul style="list-style-type: none"> Définir des contenus d'une campagne de communication grand public 									
<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser le grand public par des temps de présence lors d'événements sur les territoires (fête de quartier, printemps de la 									

	<input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	<input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input checked="" type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Strasbourg, notamment les quartiers prioritaires de la politique de la ville	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Montant annuel provisoire Ville de Strasbourg : 8 600 € (estimation à affiner) - Création des supports (utilisation du logiciel CANVA pro, autres outils) => 200 € - Impression (utilisation du service reprographie de la Ville) => 400 € - Temps de travail des agents : chargé de projet, chargé de communication(2,5 ETP 10h/mois en moyenne) => 8 000 €
	<i>Financeurs et montants</i>	Contrat de ville Conférence des financeurs
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Quote-part emploi Ville : 2,5 ETP 10h/mois
Déterminants de santé visés	Systeme de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input checked="" type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input checked="" type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input checked="" type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation	
	Autre(s)	
Les objectifs de l'action visent-ils	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	
Politiques Publiques concernées	<i>Accompagnement du vieillissement et de la perte d'autonomie</i>
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Ateliers participatifs sur les formes que peuvent prendre les solidarités de voisinage en direction des personnes âgées (de la bienveillance à l'échelle individuelle à l'engagement bénévole dans un cadre d'un collectif...). La « juste place » du citoyen dans l'accompagnement global des personnes âgées. Etc.
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>Indicateurs de processus : <i>La fréquence des temps de travail du groupe projet « communication sensibilisation »</i></p> <p>Indicateurs de résultat : <i>Nombre d'évènements investis sur les territoires</i> <i>Nombre de personnes touchées lors de ces temps</i></p> <p>Indicateur d'impact : <i>Nombre de personnes mobilisées grâce aux sensibilisations</i> <i>(Nombre de nouveaux inscrits sur la liste canicule, nombre de nouvelles personnes fréquentant les clubs seniors et les structures d'animations collectives)</i></p> <p>Méthode d'évaluation envisagée : Proposer une la formalisation d'une enquête qualitative pour évaluer le degré de connaissance du grand public vis-à-vis des enjeux du vieillissement</p>



CLS : Ville EMS

Territoire d'intervention : Ville EMS

CLS Ville Axe santé des aînés Fiche action 3.2	Favoriser les actions de veille en direction des personnes âgées, en particulier les plus isolées
--	---

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	<i>Structure :</i>	<i>Ville de Strasbourg / Service santé et autonomie Collectivité européenne d'Alsace / Direction de l'autonomie</i>
Axe stratégique du CLS	Santé des aînés ➤ Renforcer la prévention à destination des seniors	
Contexte et enjeux locaux	<p>La loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap instaure pour le Maire l'obligation réglementaire de tenir un registre d'inscription volontaire à destination :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile • Des personnes âgées de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile • Des adultes handicapés résidant à leur domicile <p>Cette mission est assurée par la Collectivité qui réactualise périodiquement le registre nominatif canicule (RNC) et pilote une veille saisonnière de juin à mi-septembre en effectuant des appels réguliers aux personnes inscrites au RNC.</p> <p>Lors du déclenchement d'une alerte canicule par la Préfecture, l'intervention auprès de ces personnes est renforcée pour s'assurer de leur l'état de santé, contacter l'entourage ou le médecin traitant en cas d'absence de réponse et, lorsque la situation l'exige, alerter les services d'urgence.</p> <p>La crise sanitaire générée par la pandémie de Covid 19 a mis en avant la nécessité de déployer des actions de repérage des publics fragiles, en particulier les personnes âgées isolées dans une optique de prévention de la perte d'autonomie. Elle a également vu naître plusieurs initiatives de voisinage bienveillant qu'il s'agit de valoriser, pérenniser et accompagner.</p> <p>Fortes des enseignements de cette crise, la Ville de Strasbourg a entrepris de substituer la veille sanitaire saisonnière qu'elle assurait habituellement dans un contexte de prévention des risques liés aux fortes chaleurs, par une veille sanitaire et sociale annuelle. Cette dernière s'appuie sur l'intervention d'un opérateur dont la mission sera d'alimenter le système de signalement et d'accompagnement social piloté par la collectivité, dès le mois de juin 2022.</p> <p>Au-delà du champ médicosocial, l'enjeu est également de permettre à la sphère associative et citoyenne de venir en aide aux personnes repérées.</p> <p>Ainsi, en concertation avec les partenaires associatifs locaux, la collectivité oriente donc son action de développement social urbain au service de la constitution de réseaux de solidarité de proximité. Le dispositif Veilleur senior, porté par les Petits Frères des pauvres constitue à ce titre un levier de mobilisation de bénévoles sur le territoire. Au regard des résultats encourageants observés sur le territoire du Conseil des Quinze, l'idée est de pouvoir étendre ce dispositif à d'autres quartiers prioritaires de la ville.</p>	

Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif)	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Objectif 01.0 - Contribuer à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS									
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3									
Objectifs globaux	Agir contre l'isolement des personnes âgées dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie grâce à un dispositif ciblé de veille, d'information et d'orientation.									
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Consolider le dispositif de veille téléphonique de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées isolées en s'appuyant sur le registre canicule et en renforçant la communication à ce sujet. 2. Remonter les signalements en direction des services de la Ville de Strasbourg (Service Santé et autonomie, Action sociale de proximité...) afin de procéder à un accompagnement précoce des personnes repérées (orientation vers les dispositifs de prévention, accès aux droits) 3. Mettre en lien les personnes isolées avec la sphère associative et citoyenne (visite de courtoisie de bénévoles, accompagnement vers les temps forts) et soutenir les acteurs de la lutte contre l'isolement : Petits Frères des pauvres, SOS France Victime, ABRAPA,... (Formation et autonomisation des bénévoles). 									
Étapes de mise en œuvre – Description	<ol style="list-style-type: none"> 1. Consolider le dispositif de veille téléphonique de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées isolées en s'appuyant sur le registre canicule et en renforçant la communication à ce sujet. <table border="1" data-bbox="501 1641 1409 2051"> <thead> <tr> <th data-bbox="501 1641 1007 1688">Comment ?</th> <th data-bbox="1007 1641 1230 1688">Qui ?</th> <th data-bbox="1230 1641 1409 1688">Quand ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="501 1688 1007 1854"> - Identifier les territoires à fort potentiel de personnes âgées isolées et précaires afin de les encourager à s'inscrire sur le RNC </td> <td data-bbox="1007 1688 1230 1854"> Piloté par la Ville de Strasbourg </td> <td data-bbox="1230 1688 1409 1854"> Effectué en 2022 </td> </tr> <tr> <td data-bbox="501 1854 1007 2051"> - Repérer dans ces territoires les personnes en situation de fragilité (ex : peu d'aidants, ruptures dans le parcours de santé...) en s'appuyant sur les partenaires </td> <td data-bbox="1007 1854 1230 2051"> Partenaires associatifs de lutte contre l'isolement (projet) </td> <td data-bbox="1230 1854 1409 2051"> 2023-2024 </td> </tr> </tbody> </table>	Comment ?	Qui ?	Quand ?	- Identifier les territoires à fort potentiel de personnes âgées isolées et précaires afin de les encourager à s'inscrire sur le RNC	Piloté par la Ville de Strasbourg	Effectué en 2022	- Repérer dans ces territoires les personnes en situation de fragilité (ex : peu d'aidants, ruptures dans le parcours de santé...) en s'appuyant sur les partenaires	Partenaires associatifs de lutte contre l'isolement (projet)	2023-2024
Comment ?	Qui ?	Quand ?								
- Identifier les territoires à fort potentiel de personnes âgées isolées et précaires afin de les encourager à s'inscrire sur le RNC	Piloté par la Ville de Strasbourg	Effectué en 2022								
- Repérer dans ces territoires les personnes en situation de fragilité (ex : peu d'aidants, ruptures dans le parcours de santé...) en s'appuyant sur les partenaires	Partenaires associatifs de lutte contre l'isolement (projet)	2023-2024								

	<p>associatifs (Petits Frères des pauvres, SOS France Victime, l'ABRAPA etc.,) et les bailleurs sociaux du territoire.</p> <p>- Mobiliser et coordonner le tissu associatif dans le repérage des personnes âgées isolées sur les territoire ciblés</p>	<p>spécifique veilleur senior) Bailleurs sociaux Autres partenaires (professionnels de santé, acteurs du réseau gérontologique etc.)</p> <p>Piloté par la Ville de Strasbourg</p>						
<p>2. Remonter les signalements en direction des services de la Ville de Strasbourg (Service Santé et autonomie, Action sociale de proximité...) afin de procéder à un accompagnement précoce des personnes repérées dans une optique de prévention des situations complexes : orientation vers les dispositifs de prévention, accès aux droits, mise en relation avec la sphère associative et les acteurs de lutte contre l'isolement.</p>								
<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="501 1093 1003 1182">Comment ?</th> <th data-bbox="1003 1093 1230 1182">Qui ?</th> <th data-bbox="1230 1093 1407 1182">Quand ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="501 1182 1003 1809"> <p>- Faire monter en compétence les personnes chargées des appels téléphoniques auprès des personnes âgées, et les chargés d'accueil de la ligne info senior, notamment sur les réponses à apporter selon le scénario d'appel, les indicateurs à relever, les partenaires vers lesquels réorienter la personne âgée</p> <p>- Consolider le processus de recueil, traitement et orientation des signalements remontés du terrain via la veille sociale annuelle ou via la ligne info senior et handicap (guides méthodologiques et process internes, indicateurs de suivis, etc.)</p> </td> <td data-bbox="1003 1182 1230 1809"> <p>Piloté par la Ville de Strasbourg</p> </td> <td data-bbox="1230 1182 1407 1809"> <p>2023-2024</p> </td> </tr> </tbody> </table>			Comment ?	Qui ?	Quand ?	<p>- Faire monter en compétence les personnes chargées des appels téléphoniques auprès des personnes âgées, et les chargés d'accueil de la ligne info senior, notamment sur les réponses à apporter selon le scénario d'appel, les indicateurs à relever, les partenaires vers lesquels réorienter la personne âgée</p> <p>- Consolider le processus de recueil, traitement et orientation des signalements remontés du terrain via la veille sociale annuelle ou via la ligne info senior et handicap (guides méthodologiques et process internes, indicateurs de suivis, etc.)</p>	<p>Piloté par la Ville de Strasbourg</p>	<p>2023-2024</p>
Comment ?	Qui ?	Quand ?						
<p>- Faire monter en compétence les personnes chargées des appels téléphoniques auprès des personnes âgées, et les chargés d'accueil de la ligne info senior, notamment sur les réponses à apporter selon le scénario d'appel, les indicateurs à relever, les partenaires vers lesquels réorienter la personne âgée</p> <p>- Consolider le processus de recueil, traitement et orientation des signalements remontés du terrain via la veille sociale annuelle ou via la ligne info senior et handicap (guides méthodologiques et process internes, indicateurs de suivis, etc.)</p>	<p>Piloté par la Ville de Strasbourg</p>	<p>2023-2024</p>						
<p>3. Soutenir les acteurs de la lutte contre l'isolement : Petits Frères des pauvres, SOS France Victime, ABRAPA,... (formation et encadrement des bénévoles) et encourager les interventions allant dans ce sens.</p>								

Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Budget (à affiner) : 350 000-380 000 € Marché de veille : 170 000 -200 000 € Dispositif psysenior (SOS France Victime) : 100 000 € Veilleur senior (Petits Frères des pauvres) : 80 000 €
	<i>Financeurs et montants</i>	Ville : (Montants en cours d'arbitrage) Veille : entre 170 000 € - 200 000 € (marché public pour une prestation annuelle) Dispositif psysenior : 100 000 € (subvention Ville) AAP viens avec nous : 25 000 € (subvention) Participation au dispositif veilleur senior : 10 000 € CARSAT : 25 000 € à confirmer (sur 2 ans : AAP) ARS : 10 000 € à confirmer (en lieu et place d'un soutien de l'Etat dans le cadre du Contrat de Ville ?) Fondation MACIF : 20 000 € à confirmer Fondation de France : 15 000 € à confirmer Fondation PFP : 15 000 € à confirmer Fonds de soutien territoire innovant : 40 000 € à confirmer (2023) CeA à définir
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input checked="" type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input checked="" type="checkbox"/> Intégration sociale <input checked="" type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation	
	Autre(s)	

<p>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Les objectifs de l'action consistent à lutter contre les phénomènes d'isolement des personnes âgées. L'isolement est un processus qui induit des phénomènes de renoncement aux droits et de rupture dans le parcours de santé. Il contribue donc à accroître les inégalités sociales en santé lorsqu'il touche des publics âgés déjà fragilisés par leur situation socio-économique et géographique (ex : femmes âgées seules avec des petites pensions de retraite résidant en QPV).</p>
<p>Politiques Publiques concernées</p>	<p>(Nationale, régionale, locale)</p>
<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez)</p> <p>Il s'agit de permettre la mobilisation citoyenne en direction des personnes âgées isolées en renforçant les acteurs compétents dans la constitution et l'accompagnement des réseaux de solidarité de proximité (via le dispositif Veilleur senior entre autres)</p>
<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>Indicateurs de processus : nombre de réunions de coordination avec l'opérateur de la veille, nombre de temps de travail sur les territoires de la Ville de Strasbourg, indicateurs de suivis d'activité de ligne info séniors et handicap</p> <p>Indicateurs de résultat : fréquence des appels des personnes inscrites au RNC, nombre de signalements, nombre d'orientations effectuées</p> <p>Indicateur d'impact : nombre de nouvelles personnes repérées issues de territoires précaires (Ex : résidents en QPV), nombre de bénévoles mobilisés sur les territoires.</p> <p>Méthode d'évaluation envisagée : quantitative via la compilation des indicateurs d'impacts. Qualitative : analyse des modes d'intervention « d'aller-vers » mis en place par les acteurs associatifs.</p>



Axe 4 : Genre et santé

Objectif 1 : Valoriser l'existant et déployer une culture commune autour de la santé des femmes

FA 4.1

Soutenir de façon progressive une approche intégrée de l'égalité dans l'ensemble du CLS

Objectif 2 : Améliorer le repérage et la prise en charge des femmes victimes de violences

FA 4.2

Améliorer l'interconnaissance des ressources locales en matière de violences faites aux femmes

Objectif 3 : Favoriser la prévention de la santé des femmes

FA 4.3

Renforcer la sensibilisation autour des dépistages des cancers féminins notamment en direction des publics les plus éloignés de la prévention (aller vers)

FA 4.4

Mettre en œuvre une 'ordonnance verte' à destination des femmes enceintes de Strasbourg

FA 4.5

Promouvoir la création d'une maison de naissance à Strasbourg



CLS

:



Ville



EMS



Territoire d'intervention :



Ville



EMS

CLS Ville Axe Genre et santé Fiche action 4.1	Soutenir de façon progressive une approche intégrée de l'égalité dans les actions du CLS
---	---

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Ville de Strasbourg – DSSJ et Mission Droits des femmes et égalité de genre
Axe stratégique du CLS	Genre et Santé ➤ Valoriser l'existant et déployer une culture commune autour de la santé des femmes
Contexte et enjeux locaux	<p>Dans le champ de la santé publique, un enjeu – pourtant majeur – reste en suspens : l'impact du genre sur les questions de santé. En effet, les individus ne rencontrent pas les mêmes problématiques en matière de santé dépendamment de leur sexe. À titre d'exemple, les femmes représentent 64% des personnes qui repoussent et/ou renoncent à un suivi médical, soit près de 9,5 millions de femmes chaque année, et plus d'une femme sur quatre déclare avoir renoncé à des soins dans les quartiers et en zones rurales.</p> <p>Nous savons également que les facteurs socio-économiques ont une incidence considérable sur la santé et l'inégal accès aux services de soins. Or, les femmes représentent plus de la moitié des personnes pauvres en France, et 70% des travailleuse-eur-s pauvres. Le cumul de freins dans l'accès à la médecine (genre, précarité, difficile conciliation vie privée/vie professionnelle etc.) se fait voir de façon prépondérante dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV), où près d'une femme sur cinq est obèse (contre un homme sur dix).</p> <p>L'intériorisation de stéréotypes de sexe interfère également sur la relation soignant-e – soigné-e, conduisant parfois à des situations de violences ou à un renoncement aux services de soins.</p> <p>La HAS dans son rapport « Sexe et genre : des réalités divers et nuancées » appelle les pouvoirs publics et les opérateurs des politiques publiques de santé à prendre en compte les réalités différenciées liées au sexe et au genre : « <i>Des lors que la réalité complexe nous pousse à nuancer la pensée, les propos et les actes, les politiques de santé doivent elles aussi s'adapter à cette complexité. Un équilibre doit alors être trouvé pour concevoir des stratégies d'action publique suffisamment globales et inclusives, tout en veillant à tenir compte des enjeux particuliers des différents sous-groupes de population. Les effets des politiques sont parfois en trompe l'œil : on peut observer des progrès en moyenne, derrière lesquels se cache une mise à l'écart de ceux qui sont déjà les plus éloignés du système de santé. Ainsi, par exemple si les résultats des politiques contre les infections sexuellement transmissibles sont globalement bons en population générale, ils masquent des difficultés à atteindre certaines personnes vulnérables ou marginalisées comme les femmes migrantes ou les personnes trans.</i> »</p> <p>C'est dans cette perspective et face à ces différents constats, que le CLS, dispositif majeur et inter partenarial au service de la santé de la population gagnerait à prendre en compte le sexe et le genre, notamment en développant une culture commune autour de l'égalité.</p>

<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u></p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : <u>Prévention</u> Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : <u>Innovation</u> Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> <p><input type="checkbox"/> <u>Coordination, animation et évaluation du CLS</u></p>						
<p>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3</p>						
<p>Objectifs globaux</p>	<p>Identifier dans les politiques publiques les différences liées au sexe ou au genre et le cas échéant les ajuster pour pallier aux inégalités de genre en santé</p>						
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier et mobiliser les partenaires autour du projet 2. Mobiliser la statistique publique disponible sur le territoire EMS en lien avec les partenaires (ORS, CNAM, CAF, INSEE) pour la réalisation d'un diagnostic sur les données sexuées en corrélation avec une analyse infra communale 3. Réorienter les politiques de santé et les projets d'actions en fonction des données issues du diagnostic : intégrer le sexe et le genre à chaque étape de la construction des stratégies d'action publique en santé (approche intégrée de l'égalité) 4. Mettre en place une offre de formation pour les acteurs.rices du champ social, médico-social, sanitaire (dont les partenaires du CLS) sur les enjeux de sexe et de genre en santé 						
<p>Etapes de mise en œuvre – Description</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier et mobiliser les partenaires autour du projet <table border="1" data-bbox="448 1406 1337 1787"> <thead> <tr> <th data-bbox="448 1406 943 1451">Comment ?</th> <th data-bbox="943 1406 1161 1451">Qui ?</th> <th data-bbox="1161 1406 1337 1451">Quand ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="448 1451 943 1787"> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les partenaires opérationnels et financiers - Mettre en place une instance de gouvernance et de groupes de travail dédiés selon les actions identifiées - Proposer un plan de travail pour chacune des actions (identification des besoins...) </td> <td data-bbox="943 1451 1161 1787"> Co portée par la mission Droits des femmes et le service Santé Autonomie de la ville de Strasbourg </td> <td data-bbox="1161 1451 1337 1787"> 1^{er} semestre 2023 </td> </tr> </tbody> </table> 2. Mobiliser la statistique publique disponible sur le territoire EMS en lien avec les partenaires (ORS, CNAM, CAF, INSEE) pour la réalisation d'un diagnostic sur les données sexuées en corrélation avec une analyse infracommunale 	Comment ?	Qui ?	Quand ?	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les partenaires opérationnels et financiers - Mettre en place une instance de gouvernance et de groupes de travail dédiés selon les actions identifiées - Proposer un plan de travail pour chacune des actions (identification des besoins...) 	Co portée par la mission Droits des femmes et le service Santé Autonomie de la ville de Strasbourg	1 ^{er} semestre 2023
Comment ?	Qui ?	Quand ?					
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les partenaires opérationnels et financiers - Mettre en place une instance de gouvernance et de groupes de travail dédiés selon les actions identifiées - Proposer un plan de travail pour chacune des actions (identification des besoins...) 	Co portée par la mission Droits des femmes et le service Santé Autonomie de la ville de Strasbourg	1 ^{er} semestre 2023					

Comment ?	Qui ?	Quand ?
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les données disponibles en lien avec les axes identifiés par les partenaires (Etape 1) - Faire apparaître plus systématiquement la sexo-différenciation dans les travaux, définir les manquements, les priorités et une programmation - Installer une coordination sur ce thème transversal avec les partenaires concernés 	L'ORS (partenaires) – souhaités et pressentis -	Au plus tôt second semestre 2023

3. Réorienter les politiques de santé et les projets d'actions en fonction des données issues du diagnostic : intégrer le sexe et le genre à chaque étape de la construction des stratégies d'action publique en santé (approche intégrée de l'égalité)

Comment ?	Qui ?	Quand ?
<ul style="list-style-type: none"> - Projet-pilote : cibler avec les partenaires 1 ou 2 actions dans le CLS pouvant être bonifiées sous l'angle de l'approche intégrée de l'égalité (dont 1 action en santé environnementale) - Définir des objectifs clefs, des indicateurs et des modalités d'évaluation a priori (étude d'impact) et a posteriori (évaluation) adaptés aux questions de sexe et de genre - Actionner des dispositifs sous le prisme du genre : recours au débat public, mobilisation du monde universitaire, études d'impact sous le prisme du genre 	<p>Co portée par la mission Droits des femmes et le service Santé Autonomie de la ville de Strasbourg</p> <p>À voir avec les partenaires ORS (souhaités)</p> <p>Co portée par la mission Droits des femmes et le service Santé Autonomie de la ville de Strasbourg</p>	<p>2024</p> <p>2025</p>

4. Mettre en place une offre de formation pour les acteurs.rices du champ social, médico-social, sanitaire (dont les partenaires du CLS) sur les enjeux de sexe et de genre en santé

Comment ?	Qui ?	Quand ?
<ul style="list-style-type: none"> - Former l'ensemble des partenaires du CLS (séminaire de travail dédié) 	À voir avec les partenaires (HAS, le conseil à l'égalité,	1 ^{er} semestre 2023

Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité
	Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
	Autre(s) : <input type="text" value="Le genre dans les politiques de santé"/>
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Politiques Publiques concernées	<i>(Nationale, régionale, locale) : locale et régionale</i>
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez) Non mais souhaité. Démarche partenariale avec les associations membres de la Commission Plénière Egalité de la Ville
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : <i>nombre de réunions COPIL, COTECH, nombre de groupes de travail, nombre de partenaires identifiés</i> Indicateurs de résultat : <i>nombre de formations dispensées, nombre de projets pilotes bonifiés avec l'approche intégrée de l'égalité, nombre de partenaires du CLS formés sur les enjeux de sexe et de genre en santé</i> Indicateur d'impact : <i>retour des personnes formées sur l'utilisation de la méthode de l'approche intégrée de l'égalité dans les projets</i> Méthode d'évaluation envisagée : <i>collecte et analyse des données, questionnaire d'évaluation des formations...</i>



CLS : Ville EMS

Territoire d'intervention : Ville EMS

CLS Ville Axe Genre et santé Fiche action 4.2	Améliorer l'interconnaissance des ressources locales en matière de violences faites aux femmes
---	---

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	<i>Ville de Strasbourg – DSSJ et mission Droits des femmes et égalité de genre</i>
Axe stratégique du CLS	Genre et santé ➤ Améliorer le repérage et la prise en charge des femmes victimes de violences
Contexte et enjeux locaux	<p>Dans le cadre des travaux menés par le GT Genre et Santé des femmes, un axe fort était ressorti concernant une meilleure prise en charge et repérage des femmes victimes de violence conjugale avec notamment l'intention de créer une cellule de coordination dédiée à la prise en charge globale (médico socio psycho) des femmes victimes de violences avec notamment dans les objectifs spécifiques suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ Mise en place d'une gouvernance pour impliquer les acteurs autour de la table (institutions judiciaires et médico-sociale, associatives...) 2/ Élaboration de protocoles, articulation entre les acteurs et interconnaissances de l'existant et coordination entre professionnels 3/ Réflexion autour du renforcement d'un relai psychique entre les différents dispositifs <p>Le constat a été fait que plusieurs instances de concertation existent aujourd'hui au niveau local :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une démarche de concertation (VICTOIRES) a démarré au printemps dernier, porté par le Service Prévention Urbaine de la Ville de Strasbourg avec comme porte d'entrée les places d'hébergement d'urgence créées par la Ville de Strasbourg. L'objectif de cette instance de concertation qui se consolide actuellement est de structurer l'engagement de la ville en faveur des femmes et des enfants victimes en mobilisant l'ensemble des secteurs de la lutte contre les violences conjugales et intra familiales dans les parcours des femmes victimes. Elle réunit l'État, la Ville, la CEA, les associations d'aide aux victimes, l'action sociale de proximité, les 4 « opérateurs » financés pour les hébergements d'urgence, le SIAO, les HUS/UNAVI. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du CISPD-R (contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation – déploiement EMS) qui en est l'instance politique. Plusieurs besoins ont émergé (état des lieux de la situation locale, enjeux des femmes aux droits incomplets, accès au logement –pérenne-, lieu d'échanges sur les situations rencontrées dans l'accompagnement des femmes victimes) ; - Un Comité de pilotage encadrant les 74 places d'hébergement créées pour les femmes victimes de violences conjugales par la Ville de Strasbourg - Mentionnons également l'UNAVI ((l'unité d'accueil et d'accompagnement des victimes de violences des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg)) porté par un COPIL multipartite permettant aussi de réunir différents acteurs-rices autour de la table <p>Dans ce contexte, c'est l'orientation 2 qui a été retenue comme prioritaire, à savoir améliorer l'interconnaissance des ressources locales en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, notamment à l'intention des professionnel-les de santé.</p>

	<p>Pertinence de cette orientation en plus d'un constat partagé par les acteur·rices de terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Mission Droits des femmes a produit en 2013 un guide à l'usage des professionnel·les « Les violences faites aux femmes : comprendre, prévenir accompagner ». Ce guide répondait à un besoin concret permettant d'accompagner les professionnel·es et les bénévoles qui agissent au quotidien. Ce guide doit être actualisé s'inscrivant ainsi dans l'orientation de cette fiche ; - La HAS, dans sa recommandation du 10 décembre 2020, appelle à <ul style="list-style-type: none"> *renforcer l'implication des professionnels de santé dans la lutte contre les violences faites aux femmes *favoriser le repérage des femmes victimes de violences au sein du couple *faciliter la coordination entre professionnels concernés - Des acteur·rices associatifs mobilisés sur le sujet avec une expertise à partager (Solidarité femmes 67, Viaduc 67 etc.) 		
<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS 		
<p>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3 		
<p>Objectifs globaux</p>	<p>Favoriser une connaissance des dispositifs existants dans le champ de la lutte contre les VFF (prioritairement à destination du personnel de santé)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner des clés de compréhension sur les différentes formes de violences - Partager des informations pratiques sur les acteur·rices locaux·les et leur implication dans la lutte contre toutes les formes de VFF 		
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Mettre à jour le guide à destination des professionnel·les</p> <p>L'accompagner d'un plan de communication pour une diffusion optimale</p> <p>En complément, proposer une offre de formation à destination des professionnel·es concerné·es</p>		
<p>Étapes de mise en œuvre – Description</p>	<p>1. Mettre à jour le guide à destination des professionnel·les</p>		
	<p>Comment ?</p>	<p>Qui ?</p>	<p>Quand ?</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Monter un comité technique (associations et institutions) - Mettre à jour le guide en identifiant les ressources pertinentes - Temps d'aller-retour / validation et mise en page - En assurer la diffusion 	<p>La Mission droits des femmes (MDF), en partenariat avec l'UNAVI</p>	<p>2^{ème} semestre 2023</p>

		et la Égalité les CMS	
	2. Accompagner cette mise à jour d'un plan de communication pour une diffusion optimale		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	- Avec l'appui de la direction des communications et des partenaires du CLS, élaborer un plan de communication - Identifier les publics à rejoindre et établir des partenariats pour cette diffusion	MDF et DirComm	1 ^{er} semestre 2024
	3. En complément, proposer une offre de formation à destination des professionnel-es concerné-es		
	Comment ? - Identifier l'offre de formation existante - Établir un diagnostic des besoins de formation - Élaborer une proposition de formation, la formaliser	Qui ?	Quand ?
Durée de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Annuelle : <input type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : Fin : durée du CLS		
Partenaires de l'action	Partenaire sde la Ville confirmé : HUS – UNAVI, associations d'aide aux victimes Partenariat recherché : Etat préfecture, ARS => <i>des liens seront établis avec la DRDFE en vue d'intégrer les travaux et réflexions locales à la stratégie en cours d'élaboration sur le département</i>		
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input checked="" type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	
Territoire d'intervention	Ville de Strasbourg		
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>		
	<i>Financeurs et montants</i>		
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>		
Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique)		

	<input checked="" type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input checked="" type="checkbox"/> Efficacité et sécurité
	Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	<i>(Nationale, régionale, locale)</i>
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : <ul style="list-style-type: none"> - Constitution du comité technique - Identification des ressources pertinentes, freins, leviers - Fonctionnement du partenariat (assoc / institutions) - Identification des besoins en formation – publics professionnels Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séances du comité technique - Mise à jour effective du guide - Diffusion effective du guide - Existence du plan de communication - Formalisation d'une proposition de formation



CLS

:

 Ville EMS

Territoire d'intervention :

 Ville EMS

CLS Ville Axe Genre et santé Fiche action 4.3	Renforcer la prévention des cancers féminins notamment en direction des publics les plus éloignés de la prévention (aller vers)
--	--

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action innovante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	<i>Ville de Strasbourg</i> <i>service santé et autonomie</i> <i>Mission égalité des genres</i>
Axe stratégique du CLS	Genre et santé ➤ Favoriser la prévention de la santé des femmes
Contexte et enjeux locaux	<p>Le cancer est la première cause de mortalité en Alsace, à l'origine de 30% des décès. Le nombre annuel de nouveaux cas de cancers y est supérieur à la moyenne nationale de 5.8% pour les hommes, de 1.7% pour les femmes. Alors que le taux de mortalité diminue globalement, le taux de mortalité par cancer du poumon a très fortement crû chez les femmes.</p> <p>Le cancer du sein est la première cause de décès par cancer et le plus fréquent en nombre de nouveaux cas chez la femme.</p> <p>Le cancer du col de l'utérus est induit par une famille de virus, les papillomavirus humains (HPV), infection sexuellement transmissible la plus fréquente. La vaccination anti-HPV est désormais prise en charge chez les garçons à partir de 11 ans : selon deux arrêtés publiés au Journal officiel du 4 décembre 2020 (texte 35 et texte 36), le vaccin GARDASIL 9 est désormais remboursable et agréé aux collectivités pour la vaccination contre les papillomavirus chez les garçons dès l'âge de 11 ans, quelle que soit leur orientation sexuelle.</p> <p>Cette extension de prise en charge est en cohérence avec les recommandations vaccinales pour l'immunisation contre les maladies à HPV (papillomavirus) émises en 2019 par la HAS.</p> <p>Ainsi, certains cancers peuvent être évités grâce notamment à la vaccination (HPV), une bonne hygiène de vie ou détectés très tôt grâce au dépistage. C'est le cas des cancers du sein, du col de l'utérus et colorectal, dont le dépistage organisé est pris en charge par les Centres régionaux de coordination des dépistages des cancers (CRCDC). L'Alsace figure parmi les régions de France ayant les taux de participation les plus élevés à ces dépistages, mais la participation aux campagnes de dépistage est toutefois très variable selon les territoires avec notamment une participation moindre dans les quartiers les plus populaires.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS

Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3		
Objectifs globaux	- Mieux informer et sensibiliser la population la plus éloignée du soin aux dépistages organisés des cancers et à la vaccination (HPV) - Améliorer la participation des publics les plus vulnérables à ces dépistages et à l'accès aux soins pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales en santé.		
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser, informer et former aux dépistages organisés des cancers 2. Sensibiliser et déployer une action de promotion de la vaccination contre le papillomavirus (HPV) 		
Étapes de mise en œuvre – Description	1. Sensibiliser, informer et former aux dépistages organisés des cancers		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<p>Selon les besoins du territoire, organiser des séances de sensibilisation, d'information destinées :</p> <ul style="list-style-type: none"> aux professionnels de santé, aux acteurs du territoire, aux habitants eux-mêmes, <p>Développer des formations destinées à des personnes-relais (associatifs, habitants relais) capables d'informer, sensibiliser et inciter autour d'elles des femmes à recourir au dépistage organisé.</p> <p>Relayer les communications autour des campagnes de dépistage des cancers féminins : relais de campagnes nationales et sensibilisation directe (maraude, communication lors des événements publics...)</p> <p>Porter une attention sur les messages relayés et lutter contre la peur du dépistage et de la vaccination</p>	Ville CRCDC CD LCC	Durée du CLS
	2. Sensibiliser et déployer une action de promotion de la vaccination contre le papillomavirus (HPV)		
	Comment	Qui ?	Quand ?
	Composer un groupe de travail visant à partager les informations et à établir un plan d'actions.		

	<p>Partager l'évaluation sur l'expérimentation mise en place au quartier Gare en 2019.</p> <p>Identifier les publics cibles, populations les plus éloignées de la prévention et du soin, et adapter les messages de prévention (notamment les garçons à partir de 11 ans pour lesquels la vaccination est désormais prise en charge.</p> <p>Identifier la bonne échelle pour une telle action, et donc les quartiers cibles pour une action de promotion de la vaccination</p> <p>Définir les outils les plus adaptés aux messages de prévention de la vaccination, les méthodes.</p> <p>Adapter les messages de prévention de la vaccination aux différents publics ciblés.</p> <p>Travailler au calendrier de déploiement : définir avec le calendrier de travail et la déclinaison opérationnelle du projet sur le ou les quartiers définis en amont</p> <p>Consolider le plan d'actions adapté pour déployer la méthode à l'ensemble de la ville en priorisant les quartiers populaires.</p>	<p>Ville CRCDC CD LCC Autres partenaires</p>	<p>Durée du CLS</p>
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : durée du CLS Fin :		
Partenaires de l'action	Partenaire confirmé : CRCDC, CD67 LCC Partenariat recherché : CPAM / RLAM / MUS		
Public visé	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	
Territoire d'intervention	Ville de Strasbourg et QPV prioritairement		
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	A définir	
	<i>Financeurs et montants</i>	ARS	
	Autres ressources mobilisables (<i>Matériel, humaine</i>)	Moyens humains des partenaires de l'action	
Déterminants de santé visés	Système de soins <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité		

	<p>Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)</p> <p>Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail</p> <p>Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social</p> <p>Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)</p> <p>Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation</p> <p>Autre(s)</p>
<p>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	
<p>Politiques Publiques concernées</p>	<p>(Nationale, régionale, locale)</p>
<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez)</p>	
<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>Indicateurs de processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nb d'institutions représentées en groupe de travail - Nb de réunions du groupe de travail - Nb de communication, flyers, sur le projet <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nb de professionnels de santé sensibilisés - Nb d'acteurs du territoire sensibilisés - Nb d'habitants sensibilisés - Nb de personnes- relais permettant la sensibilisation <p>Indicateur d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nb de personnes accédant à l'information / sensibilisation des campagnes de communication sur dépistage et vaccination



CLS : Ville EMS
 Territoire d'intervention : Ville EMS

CLS Ville Axe Genre et Santé Fiche action 4.4	Mettre en œuvre une ordonnance verte à destination des femmes enceintes de Strasbourg
--	--

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Porteur	<i>Ville de Strasbourg</i> <i>Service Santé et autonomie</i> <i>Service Hygiène et santé environnementale</i>
Axe stratégique du CLS	Genre et santé ➤ Favoriser la prévention de la santé des femmes
Contexte et enjeux locaux	<p>La question de l'impact sur la santé des perturbateurs endocriniens (PE) fait l'objet d'une acuité soutenue ces dernières années en France et en Europe. Les effets des PE sont de mieux en mieux documentés et mettent en exergue l'importance des troubles et pathologies générées auprès des populations exposées dès le plus jeune âge.</p> <p>La prise de conscience de l'importance de ce sujet a conduit la Ville de Strasbourg à rejoindre, dès 2018, la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » initiée par le Réseau Environnement Santé (RES). Dans ce cadre, la collectivité mène un programme d'action visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part, à améliorer ses pratiques d'achats publics et ses modalités d'intervention interne en vue de limiter la présence et l'usage de perturbateurs endocriniens dans l'ensemble de ses activités et projets ; - d'autre part, de favoriser une meilleure connaissance des enjeux liés aux perturbateurs endocriniens et à l'adoption de bons gestes par le grand public et, en particulier, par les publics des quartiers en vulnérabilité sociale. <p>Les effets des perturbateurs endocriniens sont particulièrement délétères lors de certaines périodes appelées « fenêtres d'exposition » correspondant à la vie fœtale, l'enfance et la puberté. Une exposition lors de la grossesse peut ainsi causer des anomalies du développement intra-utérin de l'enfant, mais aussi l'apparition plusieurs années après (voire dans les générations suivantes) de troubles et de pathologies à l'âge adulte. Le contrôle et la réduction de l'exposition aux perturbateurs endocriniens pendant la grossesse apparaît donc comme un enjeu prioritaire.</p> <p>Un changement des comportements par l'adoption de bons gestes au quotidien doit pleinement participer à prévenir les effets néfastes des perturbateurs endocriniens sur la santé. Il est ainsi nécessaire d'apporter des outils pour accroître les connaissances des habitant-es et accompagner l'adoption de réflexes leur permettant de limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens présents dans leur environnement.</p> <p>Dans le cadre de la lutte contre l'exposition aux PE, l'alimentation apparaît comme un levier primordial à mobiliser. L'enjeu est de favoriser l'accès des populations à des produits issus de l'agriculture biologique et exempts de substances chimiques, en les sensibilisant ainsi à leurs bienfaits pour la santé. Par ailleurs, l'accès à une alimentation saine et biologique pour certains publics est parfois complexe, du fait de freins financiers et d'une méconnaissance des produits.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Objectif 01.6 - Maîtriser les risques environnementaux : Mettre en place un programme de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens notamment en direction des futurs parents et notamment des femmes enceintes

<p><i>et chiffre) base liste des objectifs du PRS)</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>															
<p>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Réduire l'exposition des habitants aux pollutions diffuses <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Développer les connaissances et les compétences en santé environnement <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3</p>															
<p>Objectifs globaux</p>	<p>Diminuer l'exposition des femmes enceintes et de leur futur enfant aux perturbateurs endocriniens pour protéger leur santé</p>															
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'adoption de bons gestes par les femmes enceintes pour se protéger, ainsi que leur futur enfant, de l'exposition aux PE dans leur vie quotidienne - Accompagner le changement de comportements par une distribution gracieuse de paniers de légumes issus de l'agriculture biologique, permettant de s'affranchir de certaines expositions. 															
<p>Etapes de mise en œuvre – Description</p>	<p>L'ordonnance verte sera, dans un premier temps, expérimentée pour une durée d'un an. Durant cette période, les femmes enceintes pourront prendre part au dispositif sur orientation par leur professionnel de santé. À l'issue de l'expérimentation, selon les résultats, il est prévu de pérenniser ce projet.</p> <table border="1" data-bbox="469 1200 1445 2056"> <thead> <tr> <th colspan="3" data-bbox="469 1200 1445 1301">1. Développer l'adoption de bons gestes par les femmes enceintes pour se protéger, ainsi que leur futur enfant, de l'exposition aux PE dans leur vie quotidienne</th> </tr> <tr> <th data-bbox="469 1301 1139 1350">Comment ?</th> <th data-bbox="1139 1301 1305 1350">Qui ?</th> <th data-bbox="1305 1301 1445 1350">Quand ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="469 1350 1139 1675"> <ul style="list-style-type: none"> • Communication, mobilisation des femmes enceintes et ouverture des inscriptions au dispositif <p>Un plan de communication sur le projet sera décliné lors de son lancement. Les femmes enceintes seront invitées à s'engager dans le dispositif d'ordonnance verte lors de leur rendez-vous de suivi de grossesse avec un professionnel de santé (médecin généraliste, sage-femme, gynécologue), ou par une information via la CPAM. L'inscription au dispositif sera ouverte dès le lancement de la communication.</p> </td> <td data-bbox="1139 1350 1305 1675"> <p>EMS et partenaires</p> </td> <td data-bbox="1305 1350 1445 1675"> <p>Octobre 2022</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="469 1675 1139 1921"> <ul style="list-style-type: none"> • Choix d'un prestataire en charge de l'animation d'ateliers de sensibilisation à la santé environnementale et aux perturbateurs endocriniens <ul style="list-style-type: none"> ➢ Augmenter les connaissances des femmes enceintes sur la santé environnementale et les perturbateurs endocriniens afin de les rendre actrices des changements de comportement </td> <td data-bbox="1139 1675 1305 1921"> <p>EMS</p> </td> <td data-bbox="1305 1675 1445 1921"> <p>Novembre 2022</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="469 1921 1139 2056"> <ul style="list-style-type: none"> • Lancement du calendrier d'ateliers de sensibilisation : les bénéficiaires seront invitées à participer à 2 ateliers de sensibilisation durant leur participation au dispositif. </td> <td data-bbox="1139 1921 1305 2056"> <p>Prestataire</p> </td> <td data-bbox="1305 1921 1445 2056"></td> </tr> </tbody> </table>	1. Développer l'adoption de bons gestes par les femmes enceintes pour se protéger, ainsi que leur futur enfant, de l'exposition aux PE dans leur vie quotidienne			Comment ?	Qui ?	Quand ?	<ul style="list-style-type: none"> • Communication, mobilisation des femmes enceintes et ouverture des inscriptions au dispositif <p>Un plan de communication sur le projet sera décliné lors de son lancement. Les femmes enceintes seront invitées à s'engager dans le dispositif d'ordonnance verte lors de leur rendez-vous de suivi de grossesse avec un professionnel de santé (médecin généraliste, sage-femme, gynécologue), ou par une information via la CPAM. L'inscription au dispositif sera ouverte dès le lancement de la communication.</p>	<p>EMS et partenaires</p>	<p>Octobre 2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Choix d'un prestataire en charge de l'animation d'ateliers de sensibilisation à la santé environnementale et aux perturbateurs endocriniens <ul style="list-style-type: none"> ➢ Augmenter les connaissances des femmes enceintes sur la santé environnementale et les perturbateurs endocriniens afin de les rendre actrices des changements de comportement 	<p>EMS</p>	<p>Novembre 2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement du calendrier d'ateliers de sensibilisation : les bénéficiaires seront invitées à participer à 2 ateliers de sensibilisation durant leur participation au dispositif. 	<p>Prestataire</p>	
1. Développer l'adoption de bons gestes par les femmes enceintes pour se protéger, ainsi que leur futur enfant, de l'exposition aux PE dans leur vie quotidienne																
Comment ?	Qui ?	Quand ?														
<ul style="list-style-type: none"> • Communication, mobilisation des femmes enceintes et ouverture des inscriptions au dispositif <p>Un plan de communication sur le projet sera décliné lors de son lancement. Les femmes enceintes seront invitées à s'engager dans le dispositif d'ordonnance verte lors de leur rendez-vous de suivi de grossesse avec un professionnel de santé (médecin généraliste, sage-femme, gynécologue), ou par une information via la CPAM. L'inscription au dispositif sera ouverte dès le lancement de la communication.</p>	<p>EMS et partenaires</p>	<p>Octobre 2022</p>														
<ul style="list-style-type: none"> • Choix d'un prestataire en charge de l'animation d'ateliers de sensibilisation à la santé environnementale et aux perturbateurs endocriniens <ul style="list-style-type: none"> ➢ Augmenter les connaissances des femmes enceintes sur la santé environnementale et les perturbateurs endocriniens afin de les rendre actrices des changements de comportement 	<p>EMS</p>	<p>Novembre 2022</p>														
<ul style="list-style-type: none"> • Lancement du calendrier d'ateliers de sensibilisation : les bénéficiaires seront invitées à participer à 2 ateliers de sensibilisation durant leur participation au dispositif. 	<p>Prestataire</p>															

	<p>L'accès à la distribution de paniers (voir objectif 2) sera ouvert à l'issue de la participation au premier atelier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation du projet : À partir des indicateurs de suivi du projet, l'action sera évaluée à l'issue de la première année d'expérimentation 	EMS	Novembre 2023
<p>2. Accompagner le changement de comportements par une distribution gratuite de paniers de légumes issus de l'agriculture biologique, permettant de s'affranchir de certaines expositions.</p>			
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
<ul style="list-style-type: none"> • Communication, mobilisation des femmes enceintes et ouverture des inscriptions au dispositif Un plan de communication sur le projet sera décliné lors de son lancement. Les femmes enceintes seront invitées à s'engager dans le dispositif d'ordonnance verte lors de leur rendez-vous de suivi de grossesse avec un professionnel de santé (médecin généraliste, sage-femme, gynécologue), ou par une information via la CPAM. L'inscription au dispositif sera ouverte dès le lancement de la communication. • Choix d'un prestataire en charge de la distribution hebdomadaire de paniers de légumes biologiques <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Développer une offre alimentaire de qualité accessible à toute femme enceinte de Strasbourg ⇒ Diminuer le recours des femmes enceintes à des produits ultra-transformés et développer les savoir-faire de la cuisine « fait maison » • Démarrage de la distribution des paniers biologiques : les bénéficiaires pourront, chaque semaine durant leur grossesse, récupérer un panier de légumes biologiques dans un point de collecte du territoire (centre de PMI ou autre point) • Évaluation du projet : À partir des indicateurs de suivi du projet, l'action sera évaluée à l'issue de la première année d'expérimentation 	<p>EMS et partenaires</p> <p>EMS</p> <p>Prestataire</p> <p>EMS</p>	<p>Octobre 2022</p> <p>Novembre 2022</p> <p>Novembre 2023</p>	
Durée de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Annuelle : <input type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : Novembre 2022 Fin : Décembre 2023		
Partenaires de l'action	Partenariats existants : <ul style="list-style-type: none"> - CPAM du Bas-Rhin - Professionnels de santé : médecins généralistes, gynécologues, sages-femmes - Centres de PMI, centres socio-culturels, associations de quartiers 	Partenariats à construire / renforcer : <ul style="list-style-type: none"> - CAF du Bas-Rhin 	
Public visé	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans)		
	* Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical		

	<input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) Femmes enceintes plus précisément <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	<input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Ville de Strasbourg	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	330 000 €
	<i>Financeurs et montants</i>	Ville de Strasbourg : 300 000 € Programme National Nutrition / DRAAF : 30 000 € (demande en cours)
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	
Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques <input checked="" type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Politiques Publiques concernées	- Deuxième stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens - Plan national santé environnement 4 - Programme national de l'alimentation - Charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens »	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)		

<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Indicateurs de processus : <ul style="list-style-type: none"> ○ Concernant le dispositif global : nombre d'inscrites bénéficiaires, durée de participation de chaque bénéficiaire. ○ Concernant les paniers : nombre de paniers livrés et distribués par semaine, par mois et pour l'année d'expérimentation. ○ Concernant les ateliers : nombre total d'ateliers de sensibilisation réalisés et nombre de participantes par ateliers ⇒ Indicateurs de résultat (évaluation à court terme) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Concernant le dispositif global : intérêt de base pour les sujets d'alimentation et de santé environnementale (d'où est-ce qu'on on part ?), évaluation de la prise de conscience vis-à-vis de ces sujets en sortie du dispositif, évaluation de la motivation à intégrer les connaissances acquises dans leur vie quotidienne à l'issue de l'accouchement et sous quelle forme ○ Concernant les paniers : appréciation des paniers par les bénéficiaires, utilisation effective des produits dans leur alimentation quotidienne, éventuelles difficultés rencontrées ○ Concernant les ateliers : <ul style="list-style-type: none"> Analyse quantitative → taux de pénétration dans la démarche (nombre de participantes/nombre de personnes informées), taux de fidélité (nombre de femmes ayant participé à l'ensemble des ateliers) Analyse qualitative → intérêt manifesté pour les ateliers, connaissances acquises (avant/après), dynamiques de groupe, éléments marquants du succès et pistes d'amélioration possibles de la démarche. ⇒ Indicateurs d'impact (évaluation à moyen et long terme) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Comparaison des connaissances et de la motivation des bénéficiaires vis-à-vis des sujets d'alimentation durable et de santé environnementale entre l'entrée dans le dispositif (avant), directement à la sortie du dispositif (après) et 6 mois après la fin du dispositif (à M+6) ○ Habitudes alimentaires : est-ce que les bénéficiaires ont modifié leurs habitudes alimentaires et modes d'alimentation suite à l'action ? ont-elles diminué leur recours à des produits ultra-transformés ? est-ce que les bénéficiaires continuent de s'approvisionner auprès de producteurs locaux (AMAP ou autres), et/ou à consommer des produits issus de l'agriculture biologique ? ○ Adoption de bons gestes : est-ce que les bénéficiaires mettent en œuvre les bons gestes en matière de réduction des expositions aux PE ? ont-elles adopté de « bons réflexes » en matière de santé environnementale dans leur vie quotidienne (produits ménagers, cosmétiques, contenants, mobilier de la chambre du nouveau-né ou autres) ? les bénéficiaires ont-elles maintenu ces modifications après la naissance de l'enfant ? ont-elles réussi à relayer les messages auprès de leur entourage ? ⇒ Méthode d'évaluation envisagée : <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de données quantitatives relative aux axes du projet, - Recensement de données statistiques concernant les bénéficiaires, - Enquête et questionnaire auprès des bénéficiaires avant l'entrée dans le dispositif, directement à la sortie du dispositif et 6 mois après la fin du dispositif
---	--



CLS Ville Axe Genre et santé Fiche action 4.5	Promouvoir la création d'une maison de naissance à Strasbourg
--	--

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Association le Berç'O
Axe stratégique du CLS	Genre et santé ➤ Favoriser la prévention de la santé des femmes
Contexte et enjeux locaux	<p>Les Maisons de naissance proposent une alternative à la naissance à l'hôpital tout en assurant une prise en charge de qualité et sécurisée. Les femmes enceintes de Strasbourg et de l'EMS souhaitant bénéficier de cette alternative doivent pour le moment se rendre à Sélestat ou en Allemagne.</p> <p>C'est un cadre propice au respect de la physiologie, permettant aux parents de vivre pleinement la naissance de leur enfant. Cet enjeu s'insère parfaitement dans le programme national des 1000 premiers jours, et de sa politique publique construite autour des besoins de l'enfant et de ses parents.</p> <p>Actuellement 80% des naissances en structure hospitalière ont lieu sous analgésie péridurale. Accompagner les demandes d'accouchement plus naturels demande du temps, de la disponibilité et une certaine expertise pour limiter les gestes inutiles. En MdN, c'est une équipe dédiée et formée à cette pratique qui accompagne les parents. L'accouchement en MdN permet d'apporter pour les grossesses à bas risque des soins justes, au bon patient, au bon moment, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles et à moindre coût.</p> <p>La prise en charge en MdN s'adresse aux femmes en bonne santé, dont la grossesse est physiologique. Elle est centrée sur le projet personnel de chaque couple. Les parents seront pleinement impliqués dans l'élaboration du projet de naissance pour que la prise en charge soit au plus proche de leurs besoins et attentes. Cette prise en charge, centrée sur la personne, favorise la physiologie de la grossesse et respecte le déroulement naturel du travail et de l'accouchement.</p> <p>Les sages-femmes de la MdN exercent en collaboration avec l'équipe de la maternité partenaire, mais aussi les services de PMI. Elles travaillent en partenariat avec les associations d'usagers concernés par la parentalité. Elles participent aux activités du réseau périnatal régional « Naître en Alsace ».</p> <p>Les prises de contact avec la maternité partenaire datent de novembre 2020. L'association le Berç'O, nécessaire au pilotage d'une Maison de Naissance, a été créée en décembre 2021. En décembre 2021 est paru le décret N° 2021-1768 relatif aux conditions techniques de fonctionnement des maisons de naissance.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément.

	<input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS		
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3		
Objectifs globaux	Proposer une alternative à la naissance à l'hôpital avec une prise en charge de qualité et sécurisée, avec l'ouverture d'une Maison de naissance rattachée à un service hospitalier des HUS.		
Objectifs opérationnels	3. Constitution d'un COPIL restreint Ville, HUS 4. Stabilisation du plan de financement des travaux 5. Élaboration du projet de santé à soumettre à l'ARS pour validation du projet		
Étapes de mise en œuvre – Description	1. Constitution d'un COPIL restreint		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	Recherche d'un partenariat pérenne, stabilisé par la constitution d'un COPIL restreint	Ville HUS	Début 2023
	2. Stabilisation du plan de financement des travaux		
	Comment	Qui ?	Quand ?
	Recherche des partenaires financeurs du projet, en investissement et frais de fonctionnement		
	3. Élaboration du projet de santé à soumettre à l'ARS pour validation du projet		
	Comment	Qui ?	Quand ?
	Obtenir les soutiens sollicités ou engagements sollicités des pour intégrer au dossier de demande. Finaliser le projet de santé. Formaliser la demande à l'ARS pour validation.		
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : durée du CLS Fin :		
Partenaires de l'action	Partenaires confirmés : HUS, ARS, Ville, Association Le Berç'O Partenariat recherché :		
Public visé	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans)	* Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical	

	<input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	<input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Ville de Strasbourg	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Coût estimé des travaux 300 000 € Coût (non estimé) des frais d'élaboration du dossier de candidature (architecte)
	<i>Financeurs et montants</i>	À déterminer
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
Déterminants de santé visés	Système de soins <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation	
	Autre(s)	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Politiques Publiques concernées	<i>(Nationale, régionale, locale) Décret 2021-1768 du 22/12/21</i>
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>Indicateurs de processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constitution du COPIL restreint - Élaboration du plan de financement viable <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nb de réunion du COPIL restreint - Nb de partenaires présents - Lancement des travaux - Création de la MdN <p>Indicateur d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nb de personnes accédant à l'information et souhaitant recourir à la MdN

- L'approche thématique



Axe 5 : Santé environnementale

Objectif 1 : Soutenir l'observation et la recherche pour améliorer la connaissance des effets de l'environnement et du changement climatique sur la santé des populations

FA 5.1	Poursuivre et étendre l'observatoire local en santé environnementale au sein de l'observatoire local de la santé (OLS) de l'Eurométropole de Strasbourg
FA 5.2	Climat et environnement : Mettre en œuvre des études et projets de recherche pour disposer de données à l'échelle locale en santé environnementale

Objectif 2 : Rendre les publics acteurs en les informant, sensibilisant et formant à la santé environnementale

FA 5.3	Sensibiliser et former les professionnels et les publics à la santé environnementale
FA 5.4	Développer des terrains de rencontre, d'échanges et permettant de renforcer les dynamiques partenariales en santé environnementale

Objectif 3 : Promouvoir un urbanisme en faveur d'un cadre de vie plus sain

FA 5.5	Sensibiliser et former les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement aux enjeux de la santé environnementale
FA 5.6	Intégrer des enjeux de santé environnementale au sein des outils réglementaires d'urbanisme
FA 5.7	Développer des démarches en faveur de la biodiversité et de la nature en ville au bénéfice de la santé et du bien-être des habitants

Objectif 4 : Renforcer la lutte contre l'exposition des habitants aux perturbateurs endocriniens (PE) et autres substances chimiques

FA 5.8	Sensibiliser les publics et les professionnels à l'adoption de bons gestes pour se protéger des expositions aux PE au quotidien
FA 5.9	« De la fourche à la fourchette » : Sensibiliser aux enjeux de santé environnementale et à l'exposition aux perturbateurs endocriniens via l'alimentation et l'eau

Objectif 5 : Prévenir et lutter contre l'expansion de certaines espèces invasives sur le territoire

FA 5.10	Moustique tigre : Déployer des actions de prévention et de sensibilisation dans les jardins et espaces extérieurs
FA 5.11	Renforcer la stratégie de lutte contre les punaises de lit : communication, partage d'expériences, mutualisation de solutions techniques
FA 5.12	Tiques et maladie de Lyme : Déployer des campagnes de prévention dans les espaces de nature

Objectif 6 : Connaître et réduire les expositions d'ordre environnementales

FA 6.13	Encourager l'innovation au service de l'amélioration de la qualité de l'air et de la sensibilisation du public
FA 6.14	Sensibiliser les usagers et les professionnels aux bons gestes en faveur de la qualité de l'air intérieur
FA 6.15	Connaître et prévenir les risques allergiques liés aux pollens
FA 6.16	Lutter contre les nuisances sonores en milieu urbain, à l'appui du Plan de prévention du bruit dans l'environnement
FA 6.17	Maîtrise de l'exposition aux ondes électromagnétiques sur le territoire de l'Eurométropole



CLS

:



Ville



EMS

Territoire d'intervention :



Ville



EMS

CLS EMS Axe santé environnementale Fiche action 5_1.1	Poursuivre et étendre l'observatoire local en santé environnementale au sein de l'observatoire local de la santé (OLS) de l'Eurométropole de Strasbourg
--	--

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action innovante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	<i>Observatoire régional de la santé (ORS) Grand Est Eurométropole de Strasbourg / Service hygiène et santé environnementale</i>
Axe stratégique du CLS	Santé environnementale <ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutenir l'observation et la recherche pour améliorer la connaissance des effets de l'environnement et du changement climatique sur la santé des populations
Contexte et enjeux locaux	<p>La reconnaissance de l'impact du cadre de vie sur l'état de santé de la population et plus particulièrement les publics fragiles, source potentielle d'inégalités, implique de renforcer la prise en compte de la dimension sanitaire liée à l'environnement. Il s'agit d'une part de limiter les impacts sanitaires liés à l'environnement et d'agir d'autre part de façon à ce que l'environnement soit plus porteur de qualité de vie et de santé.</p> <p>Afin d'appréhender ces enjeux de qualité de vie et d'amélioration de la santé dans les meilleures conditions, il est nécessaire de disposer d'informations permettant de mieux guider les actions à développer sur les territoires. L'observation de la santé permet également de mieux cibler les actions de réduction des expositions à un panel de risques définis ou d'établir avec justesse des mesures compensatrices. En pratique, il s'agit donc de disposer d'outils permettant de décrire à l'échelle du territoire les inégalités de santé liées à l'environnement en faisant le lien entre l'exposition de la population, sa vulnérabilité et son état de santé.</p> <p>Dans le cadre du CLS II, l'observatoire local de la santé de l'Eurométropole s'est enrichi d'un dispositif d'observation en santé environnementale (OLSE). Entre 2018 et 2020, l'ORS Grand Est a ainsi réalisé une première étude exploratoire portant sur l'analyse des cumuls de fragilités au sein du territoire de l'EMS. Désormais, il s'agit de valoriser les résultats de cette étude et de l'approfondir pour concourir à l'élaboration, l'orientation et l'évaluation des politiques et actions dans le champ de la santé environnementale.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément.

	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Développer les connaissances et les compétences en santé environnement <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3		
Objectifs globaux	Poursuivre et approfondir l'identification des inégalités de santé liées à l'environnement et au cadre de vie sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de l'observatoire local en santé environnementale (OLSE)		
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accroître la diffusion et l'exploitation des résultats de l'étude exploratoire de l'OLSE réalisée entre 2018 et 2020, 2. Faire vivre le dispositif OLSE en actualisant les thématiques et données existantes, 3. Approfondir l'observatoire existant par l'étude de nouvelles thématiques d'intérêt sur le territoire 		
Étapes de mise en œuvre – Description	1. Accroître la diffusion et l'exploitation des résultats de l'étude exploratoire de l'OLSE réalisée entre 2018 et 2020		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un livrable pédagogique de communication des résultats de l'étude (cartographies des enjeux santé environnement du territoire, présentation des analyses croisées, ...) • Diffusion du livrable auprès des acteurs concernés (interne à la collectivité et institutions partenaires, services et élus) • Organisation de réunions de présentation de l'étude et de ses résultats auprès des services et des élus 	ORS Grand Est avec le soutien de l'EMS	2023
	2. Faire vivre le dispositif OLSE en actualisant les thématiques et données existantes		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser, au niveau des communes, les nouvelles données disponibles sur les thématiques et indicateurs traités dans l'étude : air extérieur, bruit routier, habitat indigne, espaces verts, indicateurs sanitaires et sociodémographiques • Actualiser les analyses et cartographies existantes dans l'OLSE sur la base des nouvelles données obtenues 	ORS Grand Est	Fil de l'eau
	3. Approfondir l'observatoire existant par l'étude de nouvelles thématiques d'intérêt sur le territoire		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler collectivement, en associant les partenaires du dispositif, à la définition et priorisation de nouvelles thématiques/indicateurs à intégrer à l'OLSE : <ul style="list-style-type: none"> - Biodiversité et espèces à enjeu pour la santé humaine dans une approche « one health », - Punaises de lit, - Ondes électromagnétiques, - Sites et sols pollués (lien avec les données de l'Inventaire Historique Urbain – IHU) • Recensement des données disponibles sur les indicateurs retenus 	Partenaires de l'OLSE ORS Grand Est	À partir du 2 nd trimestre 2023

	<p>Conditions de vie <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail</p> <p>Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social</p> <p>Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input checked="" type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)</p> <p>Conditions socio-économiques <input checked="" type="checkbox"/> Niveau de revenu <input checked="" type="checkbox"/> Niveau d'éducation</p> <p>Autre(s)</p>
<p>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Politiques Publiques concernées</p>	<p><i>Locales à l'échelle de l'Eurométropole</i></p>
<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)</p>
<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>Indicateurs de processus : Réunions du comité technique, réunion de diffusion des résultats de l'OLSE, réalisation des actions définies</p> <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des résultats de l'observatoire de 2018-2021, nombre d'acteurs ciblés • Actualisation et renouvellement des données pour les indicateurs existants • Nouvelles thématiques définies et réalisation effective de leurs analyses après mobilisation des données puis cartographie • Réalisation d'une synthèse des résultats de l'enquête grand public auprès des habitants de l'Eurométropole. <p>Indicateur d'impact : Utilisation des données de l'OLSE comme aide à la décision pour orienter l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et actions futures dans le champ de la santé environnementale</p>



CLS : Ville EMS

Territoire d'intervention : Ville EMS

CLS EMS Axe santé environnementale Fiche action 5_1.2	Climat et environnement : Mettre en œuvre des études et projets de recherche pour disposer de données à l'échelle locale en santé environnementale
--	---

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non)
Porteur	<i>Ville et Eurométropole de Strasbourg / Service Hygiène et santé environnementale</i>
Axe stratégique du CLS	Santé environnementale ➤ Soutenir l'observation et la recherche pour améliorer la connaissance des effets de l'environnement et du changement climatique sur la santé des populations
Contexte et enjeux locaux	<p>Du point de vue de la santé globale, l'impact du changement climatique constitue une menace pour l'ensemble des écosystèmes et accroît également un très grand nombre de risques déjà existants pour la santé humaine. L'adaptation au changement climatique doit donc interroger sur les enjeux de protection de la santé de la population vis-à-vis des risques identifiés tels que les îlots de chaleur, les proliférations de vecteurs (le moustique tigre par exemple) ou encore la pollution de l'air. Afin d'appréhender les enjeux de qualité de vie et d'amélioration de la santé des habitants, il est nécessaire de disposer d'informations permettant de mieux guider les actions à développer sur les territoires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vulnérabilité du territoire et îlot de chaleur urbain <p>Dans un contexte de réchauffement climatique global, les conséquences délétères de l'îlot de chaleur urbain (ICU) seront exacerbées. La persistance de températures nocturnes élevées viendra s'ajouter à des températures diurnes dont les maxima augmentent régulièrement. Les populations du territoire se trouveront de ce fait confrontées de plus en plus souvent, et notamment en été, à des situations d'inconfort thermique aussi bien de jour que de nuit, accentuant le risque sanitaire chez les catégories les plus vulnérables. Il est de ce fait indispensable d'agir sur des leviers d'action permettant d'atténuer l'ICU et de limiter le stress thermique ressenti. L'Eurométropole de Strasbourg a déjà contribué à des travaux de recherche, à travers un diagnostic de surchauffe du territoire (partenariat Météo France, EMS et ARS) et le financement d'une thèse CIFRE sur l'atténuation de l'ICU à l'échelle du quartier. Or une adaptation des populations aux enjeux sanitaires liés au risque thermique passe nécessairement par une connaissance accrue de la potentielle vulnérabilité des populations face à la surchauffe urbaine et des conditions bioclimatiques à l'intérieur même du bâti.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'air : l'enjeu spécifique des polluants émergents <p>L'évolution des connaissances sur la toxicité des substances et de leur émission dans l'atmosphère révèle que certains polluants susceptibles d'impacter la santé humaine ne sont à ce jour pas pris en compte dans la surveillance réglementaire. Ainsi, en complément de ceux déjà surveillés, l'ANSES préconise une surveillance renforcée du 1,3-butadiène, des particules ultrafines (PUF) et du carbone suie (dit « black carbon »).</p> <p>Dans ses nouvelles lignes directrices, l'OMS met également l'accent sur les PUF ou le black carbon pour lesquels « il n'existe actuellement pas assez de preuves quantitatives pour fixer des seuils de référence en matière de qualité de l'air ». Des</p>

	<p>mesures systématiques sont préconisées pour ces polluants, afin de renforcer les connaissances sur ces particules.</p> <p>Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, le trafic routier est responsable de 80% des émissions de 1,3-butadiène et d'environ 60% des émissions de carbone suie. Le chauffage au bois représente la deuxième source d'émissions de black carbon sur le territoire. Concernant les PUF, il a été démontré que leur concentration est supérieure au bord des routes par rapport aux sites urbains de fond, en particulier pour les particules inférieures à 100 nm.</p>									
<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u></p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> <p><input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>									
<p>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Préserver un environnement favorable à la santé</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Lutter contre les espèces invasives et nuisibles pour la santé</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Développer les connaissances et les compétences en santé environnement</p> <p><input type="checkbox"/> Hors PRSE 3</p>									
<p>Objectifs globaux</p>	<p>Améliorer la connaissance du territoire au regard des enjeux de santé environnementale et développer des démarches d'études et diagnostics permettant d'éclairer les décisions</p>									
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir des études et projets de recherches locaux permettant d'étudier les liens éventuels entre expositions environnementales et conséquences sur la santé globale 2. Accentuer la recherche portant sur les phénomènes de surchauffe urbaine en vue de développer des solutions d'adaptation 3. Affiner la connaissance des polluants non réglementés sur le territoire de l'EMS 									
<p>Etapas de mise en œuvre – Description</p>	<table border="1"> <tr> <td colspan="3" data-bbox="475 1480 1449 1576"> <p>1. Soutenir des études et projets de recherches locaux permettant d'étudier les liens éventuels entre expositions environnementales et conséquences sur la santé globale</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="475 1576 1177 1630"> <p>Comment ?</p> </td> <td data-bbox="1177 1576 1326 1630"> <p>Qui ?</p> </td> <td data-bbox="1326 1576 1449 1630"> <p>Quand ?</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="475 1630 1177 2063"> <p>Dans le cadre de l'appel à projets du CLS III – santé environnementale (démarche initiée en 2023 puis renouvelée chaque année pendant la durée du CLS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélection de plusieurs porteurs de projet d'étude, recherche ou diagnostic en santé environnementale <ul style="list-style-type: none"> ➢ Thématiques ciblées : one health, impact du climat sur la production de pollens allergisants, pollution atmosphérique, colonisation par le moustique tigre, espèces émergentes, substances chimiques p.e. pesticides et impact sur la santé, eau et santé, ... • Mise en œuvre des actions subventionnées et suivi de leur réalisation </td> <td data-bbox="1177 1630 1326 2063"> <p>EMS et partenaires financeurs</p> </td> <td data-bbox="1326 1630 1449 2063"> <p>Début 2023</p> </td> </tr> </table>	<p>1. Soutenir des études et projets de recherches locaux permettant d'étudier les liens éventuels entre expositions environnementales et conséquences sur la santé globale</p>			<p>Comment ?</p>	<p>Qui ?</p>	<p>Quand ?</p>	<p>Dans le cadre de l'appel à projets du CLS III – santé environnementale (démarche initiée en 2023 puis renouvelée chaque année pendant la durée du CLS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélection de plusieurs porteurs de projet d'étude, recherche ou diagnostic en santé environnementale <ul style="list-style-type: none"> ➢ Thématiques ciblées : one health, impact du climat sur la production de pollens allergisants, pollution atmosphérique, colonisation par le moustique tigre, espèces émergentes, substances chimiques p.e. pesticides et impact sur la santé, eau et santé, ... • Mise en œuvre des actions subventionnées et suivi de leur réalisation 	<p>EMS et partenaires financeurs</p>	<p>Début 2023</p>
<p>1. Soutenir des études et projets de recherches locaux permettant d'étudier les liens éventuels entre expositions environnementales et conséquences sur la santé globale</p>										
<p>Comment ?</p>	<p>Qui ?</p>	<p>Quand ?</p>								
<p>Dans le cadre de l'appel à projets du CLS III – santé environnementale (démarche initiée en 2023 puis renouvelée chaque année pendant la durée du CLS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélection de plusieurs porteurs de projet d'étude, recherche ou diagnostic en santé environnementale <ul style="list-style-type: none"> ➢ Thématiques ciblées : one health, impact du climat sur la production de pollens allergisants, pollution atmosphérique, colonisation par le moustique tigre, espèces émergentes, substances chimiques p.e. pesticides et impact sur la santé, eau et santé, ... • Mise en œuvre des actions subventionnées et suivi de leur réalisation 	<p>EMS et partenaires financeurs</p>	<p>Début 2023</p>								

	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation et perspectives pour un futur appel à projets 		Porteurs de projets EMS	2 nd trimestre 2023 Courant 2024
2. Développer la connaissance des enjeux de surchauffe urbaine à l'échelle du bâti et à l'intérieur des logements				
Comment ?		Qui ?	Quand ?	
<ul style="list-style-type: none"> Réflexion sur la construction d'un partenariat avec les acteurs de la recherche sur les thématiques du confort thermique à l'intérieur du bâti Mise en œuvre de travaux visant à mieux cerner la vulnérabilité du territoire et des populations à la surchauffe urbaine Mise en place d'un réseau de stations météorologiques pérenne sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> Aide à la prévision d'événements de vagues de chaleur et donc amélioration en termes de prévention du risque 		EMS / Météo-France / Unistra / CAUE	2023	
3. Affiner la connaissance des polluants non réglementés sur le territoire de l'EMS				
Comment ?		Qui ?	Quand ?	
<ul style="list-style-type: none"> Campagne de mesures multi-sites visant à affiner les connaissances sur les polluants non réglementés du territoire Des paramètres, tels que les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ou encore les particules ultrafines, seront notamment suivis. Réflexions sur la création d'une nouvelle station urbaine de fond sous influence industrielle, dans le secteur résidentiel du Port du Rhin <ul style="list-style-type: none"> Le choix du positionnement de la station dépendra des résultats de la campagne de mesures 		ATMO Grand Est et EMS	Automne 2022 2023	
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : 2023 Fin : Décembre 2027			
Partenaires de l'action	<u>Partenariats existants :</u> Université de Strasbourg Météo-France ATMO Grand Est		<u>Partenariats à construire :</u> CAUE	
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :		* Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	

Territoire d'intervention	Eurométropole de Strasbourg	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Reste à définir (en fonction des projets déposés à l'appel à projets)
	<i>Financeurs et montants</i>	Enveloppe appel à projets restant à définir
	Autres ressources mobilisables (<i>Matériel, humaine</i>)	Ressources humaines Eurométropole de Strasbourg et partenaires
Déterminants de santé visés	Systeme de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input checked="" type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation	
	Autre(s)	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non La connaissance des enjeux de santé environnementale permet d'orienter l'action en faveur des territoires particulièrement vulnérables	
Politiques Publiques concernées	<i>Plan national santé-environnement 4 / Plan régional santé-environnement 4 Grand Est</i>	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)	

<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>1. Soutenir des études et projets de recherches locaux permettant d'étudier les liens éventuels entre expositions environnementales et conséquences sur la santé globale</p> <p><i>Indicateurs de processus : Nombre de projet soutenus dans le cadre de l'appel à projets, nombre de thématiques faisant l'objet d'une étude dédiée</i></p> <p><i>Indicateurs de résultat : Construction de livrables permettant d'augmenter la connaissance sur les thématiques ciblées (ex : cartographies, rapports d'études, analyses statistiques)</i></p> <p><i>Indicateur d'impact : Intégration des données dans les projets ou dans les politiques publiques futures</i></p> <p>2. Accentuer la recherche portant sur les phénomènes de surchauffe urbaine en vue de développer des solutions d'adaptation</p> <p><i>Indicateurs de processus : Développement de partenariats sur la thématique de la surchauffe urbaine, nombre de travaux menés permettant d'améliorer la connaissance du phénomène</i></p> <p><i>Indicateurs de résultat : Construction de livrables permettant d'augmenter la connaissance (ex : cartographies) et proposant des solutions opérationnelles visant l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique</i></p> <p><i>Indicateur d'impact : Intégration des données dans les projets ou dans les politiques publiques futures</i></p> <p>3. Affiner la connaissance des polluants non réglementés sur le territoire de l'EMS</p> <p><i>Indicateurs de processus : Nombre de campagnes de mesures polluants émergents réalisées, création d'une station de mesure sur le territoire</i></p> <p><i>Indicateurs de résultat : Développement d'outils statistiques, cartographies, histogrammes concernant les concentrations de polluants non réglementés sur l'EMS</i></p> <p><i>Indicateur d'impact : Intégration des données dans les projets ou dans les politiques publiques futures</i></p>
---	--

CLS : Ville EMSTerritoire d'intervention : Ville EMS

CLS EMS Axe santé environnementale Fiche action 5_2.3	Sensibiliser et former les professionnels et les publics à la santé environnementale
--	---

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action existante
Porteur	<i>Université de Strasbourg / Faculté de Médecine Eurométropole de Strasbourg / Service Hygiène et santé environnementale</i>
Axe stratégique du CLS	Santé environnementale ➤ Rendre les publics acteurs en les informant, sensibilisant et formant à la santé environnementale
Contexte et enjeux locaux	<p>La promotion d'un cadre de vie favorable à la santé et au bien-être implique de considérer les environnements physiques des populations mais également d'agir sur les comportements individuels pour favoriser les pratiques bénéfiques. En effet, chaque citoyen est en capacité de contribuer à sa qualité de vie par l'adoption de représentations et de comportements plus adaptés.</p> <p>En pratique, il est donc pertinent de déployer des actions de sensibilisation et de formation en santé environnementale, visant l'évolution des représentations et le développement des connaissances de la population sur des sujets tels que la qualité de l'air intérieur et extérieur, les risques liés aux animaux vecteurs de pathologies, l'exposition aux substances chimiques, etc. La sensibilisation et l'information permettent également de favoriser l'adoption de « bons gestes » par les individus.</p> <p>Au-delà d'actions envers le grand public et des publics ciblés comme étant sensibles (enfants, public précaire, ...), la formation des professionnels de santé et d'autres secteurs (p.e. petite enfance) à la santé environnementale s'avère essentielle. À ce jour, la santé environnementale n'est pas ou peu intégrée aux cursus de formation initiale des étudiants. Pourtant, les professionnels vont être de plus en plus amenés à intégrer ces enjeux dans leurs pratiques, en tant qu'acteurs de prévention et d'éducation à la santé notamment. Dépasser l'approche curative pour envisager la santé dans sa dimension holistique implique d'accompagner les professionnels à se former à la santé environnementale.</p> <p>Finalement, les citoyens sont de plus en plus soucieux de la prise en compte des enjeux de santé environnementale dans les politiques publiques. Les agents et élus des collectivités territoriales doivent donc nécessairement être acculturés et formés aux connaissances et concepts associés, afin de renforcer la place de la santé dans toutes les politiques.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS

Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Développer les connaissances et les compétences en santé environnement <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3																		
Objectifs globaux	Renforcer les connaissances et compétences en santé environnementale de différents publics (professionnels de santé, décideurs politiques, agents des collectivités, grand public et publics spécifiques) en vue de changements de pratiques et de comportements.																		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ○ Formation des professionnels de santé <ul style="list-style-type: none"> - Développer les enseignements de santé environnementale dans les parcours de formation initiale des étudiants en santé et renforcer la transversalité entre les enseignements - Former les professionnels de santé en activité aux enjeux de santé environnementale pour leur permettre d'accompagner les changements de pratiques de leurs patients (approche préventive) ○ Sensibilisation du grand public <ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions pédagogiques de sensibilisation à la santé environnementale à destination du grand public et de publics spécifiques (public scolaire, public en vulnérabilité sociale, ...) ○ Formation des élus et des agents de l'Eurométropole <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la prise en compte de la santé dans les politiques publiques de la collectivité en sensibilisant les élus et agents aux enjeux de santé environnementale 																		
Etapes de mise en œuvre – Description	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">1. Développer les enseignements de santé environnementale dans les parcours de formation initiale des étudiants en santé et renforcer la transversalité entre les enseignements</td> </tr> <tr> <td style="width: 70%;">Comment ?</td> <td style="width: 15%;">Qui ?</td> <td style="width: 15%;">Quand ?</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Recensement/cartographie des cours de santé environnementale à l'Université pour valoriser l'existant et homogénéiser les parcours de formation • Mise en place d'unités d'enseignements obligatoires de santé environnementale au sein des études de Médecine <ul style="list-style-type: none"> ➢ MOOC « santé environnement » national pour les étudiants de 2^e année de médecine, rendu obligatoire à Strasbourg à partir de rentrée 2022 ➢ Rentrée 2023/2024 : Développement d'un module transversal avec d'autres disciplines (géographie, ...) pour les étudiants de 6^e année de médecine </td> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;">Unistra / Faculté de Médecine</td> <td style="text-align: center; vertical-align: top;">Année scolaire 2022/2023 Année scolaire 2023/2024</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">2. Former les professionnels de santé en activité aux enjeux de santé environnementale pour leur permettre d'accompagner les changements de pratiques de leurs patients</td> </tr> <tr> <td>Comment ?</td> <td>Qui ?</td> <td>Quand ?</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de formations sur la santé environnementale dédiées aux professionnels de santé en activité (e-learning, webinaires, cahiers pédagogiques, autres) </td> <td style="text-align: center; vertical-align: bottom;">CPAM</td> <td style="text-align: center; vertical-align: top;">2023</td> </tr> </table>	1. Développer les enseignements de santé environnementale dans les parcours de formation initiale des étudiants en santé et renforcer la transversalité entre les enseignements			Comment ?	Qui ?	Quand ?	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement/cartographie des cours de santé environnementale à l'Université pour valoriser l'existant et homogénéiser les parcours de formation • Mise en place d'unités d'enseignements obligatoires de santé environnementale au sein des études de Médecine <ul style="list-style-type: none"> ➢ MOOC « santé environnement » national pour les étudiants de 2^e année de médecine, rendu obligatoire à Strasbourg à partir de rentrée 2022 ➢ Rentrée 2023/2024 : Développement d'un module transversal avec d'autres disciplines (géographie, ...) pour les étudiants de 6^e année de médecine 	Unistra / Faculté de Médecine	Année scolaire 2022/2023 Année scolaire 2023/2024	2. Former les professionnels de santé en activité aux enjeux de santé environnementale pour leur permettre d'accompagner les changements de pratiques de leurs patients			Comment ?	Qui ?	Quand ?	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de formations sur la santé environnementale dédiées aux professionnels de santé en activité (e-learning, webinaires, cahiers pédagogiques, autres) 	CPAM	2023
1. Développer les enseignements de santé environnementale dans les parcours de formation initiale des étudiants en santé et renforcer la transversalité entre les enseignements																			
Comment ?	Qui ?	Quand ?																	
<ul style="list-style-type: none"> • Recensement/cartographie des cours de santé environnementale à l'Université pour valoriser l'existant et homogénéiser les parcours de formation • Mise en place d'unités d'enseignements obligatoires de santé environnementale au sein des études de Médecine <ul style="list-style-type: none"> ➢ MOOC « santé environnement » national pour les étudiants de 2^e année de médecine, rendu obligatoire à Strasbourg à partir de rentrée 2022 ➢ Rentrée 2023/2024 : Développement d'un module transversal avec d'autres disciplines (géographie, ...) pour les étudiants de 6^e année de médecine 	Unistra / Faculté de Médecine	Année scolaire 2022/2023 Année scolaire 2023/2024																	
2. Former les professionnels de santé en activité aux enjeux de santé environnementale pour leur permettre d'accompagner les changements de pratiques de leurs patients																			
Comment ?	Qui ?	Quand ?																	
<ul style="list-style-type: none"> • Développement de formations sur la santé environnementale dédiées aux professionnels de santé en activité (e-learning, webinaires, cahiers pédagogiques, autres) 	CPAM	2023																	

	<ul style="list-style-type: none"> • Initiation d'une démarche de sensibilisation des professionnels de santé – notamment de la périnatalité – à la santé environnementale via l'intervention des délégués de l'assurance maladie (DAM) • Intégration des enjeux de santé environnementale dans la formation continue des professionnels de santé en lien avec le Département de Formation Médicale Permanente (DEFOPE) 	Faculté de Médecine	
3. Développer des actions pédagogiques de sensibilisation à la santé environnementale à destination du grand public et de publics spécifiques			
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
<p>Les actions spécifiques de cet axe seront déterminées dans le cadre de l'appel à projets du CLS III – santé environnementale (démarche initiée en 2023 puis renouvelée chaque année pendant la durée du CLS). Elles seront par ailleurs détaillées dans les fiches-action thématiques correspondantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélection d'un ou plusieurs porteurs de projet de sensibilisation à la santé environnementale et aux bons gestes dans les quartiers de Strasbourg et les communes de l'EMS <ul style="list-style-type: none"> ➢ Publics cibles : grand public ; publics scolaires, équipes éducatives et parents d'élèves ; publics en vulnérabilité sociale ; ➢ Type d'actions : ateliers de sensibilisation, conférences, webinaires, expositions itinérantes, campagnes de communication... ➢ Thématiques prioritaires (croisées avec d'autres fiches-actions du CLS III) : <ul style="list-style-type: none"> - Qualité de l'air intérieur et extérieur - Prévention des nuisances sonores - Agriculture et alimentation durable - Réduction de l'exposition aux substances chimiques et aux perturbateurs endocriniens - Risques liés aux animaux vecteurs de pathologies - Éducation à la santé environnementale • Mise en œuvre des actions subventionnées et suivi de leur réalisation • Évaluation et perspectives pour un futur appel à projets 	<p>EMS et partenaires financeurs</p> <p>Porteurs de projets</p> <p>EMS</p>	<p>Début 2023</p> <p>2nd trimestre 2023</p> <p>Courant 2024</p>	
4. Accompagner la prise en compte de la santé dans les politiques publiques de la collectivité en sensibilisant les élus et agents aux enjeux de santé environnementale			
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'un programme de formation en santé environnementale : <ul style="list-style-type: none"> - des élus : apporter des repères et éléments de compréhension de la thématique, présenter des leviers d'action qu'ils peuvent mobiliser dans le cadre de leur mandat - des agents des collectivités territoriales : sensibiliser aux enjeux pouvant être pris en 	EHESP et EMS	Dernier trimestre 2022	

	<p>compte dans leurs projets et missions professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation du public cible pour participer à la formation <p>Module en ligne : Cette formation en ligne, fondée sur des données scientifiques et sur l'analyse d'expériences réelles, comporte 8 modules d'une demi-heure à cinquante minutes chacun. Ces 8 modules abordent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité de l'air intérieur - Air extérieur - Eau - Urbanisme favorable à la santé - Sites et sols pollués - Habitat indigne - Bruit - Témoignages <p>En complément :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Webinaires développés sur des thématiques spécifiques et complémentaires à la formation en ligne ➢ Marche apprenante sur le terrain pour évoquer les enjeux de santé environnementale <p>D'autres actions de formation portées par des acteurs du territoire de l'Eurométropole pourront être proposées et soutenues via l'appel à projets.</p>		<p>Début 2023</p> <p>Printemps 2023</p> <p>Au fil de l'eau</p> <p>Septembre 2023</p>
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : 2023 Fin : Décembre 2027		
Partenaires de l'action	<p>Partenariats existants : EHESP Université de Strasbourg / Faculté de Médecine Strasbourg Respire CPAM</p>		
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : Agents et élus des collectivités territoriales	<p>* Préciser si professionnels :</p> <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	
Territoire d'intervention	Eurométropole de Strasbourg		
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Reste à définir (en fonction des projets déposés à l'appel à projets)	
	<i>Financeurs et montants</i>	Enveloppe appel à projets restant à définir	
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Faculté de Médecine : enseignements intégrés à la formation initiale et continue des médecins EHESP : modules de formation CPAM : délégués de l'assurance maladie	

Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité
	Mode de vie <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
Politiques Publiques concernées	<i>Plan national santé-environnement 4 / Plan régional santé-environnement 4 Grand Est</i>
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)	
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<ul style="list-style-type: none"> ○ Formation des professionnels de santé Processus : nombre d'enseignements de santé environnementale existants recensés Résultat : nombre d'enseignements obligatoires créés, nombre d'étudiants ayant suivi un enseignement de santé environnementale dans leur cursus, nombre d'intervention des DAM, nombre de professionnels de santé sensibilisés à la santé environnementale Impact : nombre d'accompagnement de patients sur la prévention en santé environnementale (enquête auprès des professionnels) ○ Sensibilisation du grand public Processus : nombre de projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets Résultat : nombre d'actions de sensibilisation menées, nombre de personnes sensibilisées, profil du public sensibilisé Impact : évaluation de l'adoption de bons gestes par les participants (via questionnaire suite à l'action) ○ Formation des élus et des agents de l'Eurométropole Résultat : nombre de formations en ligne / webinaire / marche apprenante organisés, nombre d'élus formés, nombre d'agents techniques formés, augmentation des connaissances des élus et agents sur la santé environnementale Impact : nombre de politiques publiques de la collectivité intégrant les enjeux de santé



CLS

:



Ville



EMS

Territoire d'intervention :



Ville



EMS

CLS EMS Axe santé environnementale Fiche action 5_2.4	Développer des terrains de rencontre, d'échanges et permettant de renforcer les dynamiques partenariales en santé environnementale
--	---

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Porteur	<i>Ville et Eurométropole de Strasbourg / Service Hygiène et santé environnementale Université de Strasbourg / Référent Faculté de Médecine Réseau Environnement Santé (RES)</i>
Axe stratégique du CLS	Santé environnementale ➤ Rendre les publics acteurs en les informant, sensibilisant et formant à la santé environnementale
Contexte et enjeux locaux	<p>La santé environnementale apparaît comme une discipline particulièrement transversale, pour laquelle de nombreux acteurs scientifiques et techniques, politiques, réglementaires, associatifs, économiques tout autant que les citoyens sont impliqués.</p> <p>Afin de toucher et rassembler l'ensemble des parties prenantes, il convient de développer des terrains de rencontre et d'échange au travers d'évènements de type forum ou colloque à différentes échelles.</p> <p>Les enjeux sont multiples : le partage de connaissances tout d'abord, la valorisation des actions existantes en santé environnementale, l'émergence de nouveaux projets et dynamiques partenariales. La mise en réseau apparaît également comme un levier à mobiliser.</p> <p>Finalement, cela participe au rayonnement local, national voir européen du territoire de Strasbourg et de sa métropole en tant que pionnier dans le champ de la santé environnementale.</p> <p>Plus particulièrement sur la question des perturbateurs endocriniens, la création d'un réseau européen « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » à la suite d'un colloque dédié s'inscrit dans la feuille de route de la Commission européenne publiée en avril 2022. Pilier de la stratégie « zéro pollution » du Pacte vert européen, celle-ci vise l'élimination des substances chimiques les plus dangereuses pour la santé et l'environnement des produits de grande consommation et à « garantir un environnement sans substances toxiques » à l'horizon 2030.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS

Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Développer les connaissances et les compétences en santé environnement <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3									
Objectifs globaux	Développer à différentes échelles (locale, nationale, européenne) des terrains d'échanges et de rencontre entre les acteurs politiques, économiques, techniques, universitaires et les citoyens sur les sujets de santé environnementale									
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Initier la construction d'un réseau européen des Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens (VTSPE) à l'occasion d'un colloque à dimension européenne organisé à Strasbourg 2. Créer localement un forum « santé environnement » permettant d'inclure chaque acteur de manière transversale dans les dynamiques de territoire 									
Etapes de mise en œuvre – Description	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center; padding: 5px;">1. Initier la construction d'un réseau européen des villes et territoires sans perturbateurs endocriniens (VTSPE) à l'occasion d'un colloque à dimension européenne organisé à Strasbourg</th> </tr> <tr> <th style="width: 70%; padding: 5px;">Comment ?</th> <th style="width: 10%; padding: 5px;">Qui ?</th> <th style="width: 20%; padding: 5px;">Quand ?</th> </tr> <tr> <td style="padding: 5px; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Constitution d'une équipe projet en charge du montage de cet évènement et réunions préparatoires • Organisation du colloque <p>Publics cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 60 personnes en présentiel : 10 parlementaires européens, les parties prenantes représentées par les intervenants et invités (ONGs, Collectivités locales, Institutions, Scientifiques) • Diffusion en direct : 500 personnes attendues (Réseau des organisateurs et partenaires, 20 pays) • Rediffusion et extraits vidéo : 5 000 personnes touchées (Réseau des organisateurs et partenaires, 20 pays) <p>Journée 1 : Une vingtaine d'acteurs seront invités à prendre la parole lors d'interventions et tables rondes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervenants représentants de collectivités : Comité Européen des Régions, Villes de Strasbourg, Hambourg, Stockholm, Nice, Riga, ... • Représentants d'Institutions : parlementaires européens, Commission européenne (DG Régions, DG Environnement), Ministères de la Santé, de l'Écologie, ... • ONGs : Institut écocitoyen, membres de la coalition EDC-Free Europe et de HEAL dans plusieurs pays (Espagne, République Tchèque, Grèce, Portugal, Pays-Bas, ...) • Scientifiques et représentants de sociétés savantes comme l'Endocrine Society, ... <p>Journée 2 : Partage d'expériences sur les bonnes pratiques et les expériences des collectivités françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation d'ateliers sur une dizaine de domaines d'actions clés comme la commande publique et la médiation avec la population et les professionnels de terrain de différents secteurs : alimentation et eau, habitat, urbanisme, petite enfance, ... <p>Ce colloque à dimension européenne appelle à la création d'une dynamique pour encourager les collectivités locales de</p> </td> <td style="padding: 5px; vertical-align: top;"> <p>EMS / RES</p> </td> <td style="padding: 5px; vertical-align: top;"> <p>Dès 2022</p> <p>Printemps 2023</p> </td> </tr> </table>	1. Initier la construction d'un réseau européen des villes et territoires sans perturbateurs endocriniens (VTSPE) à l'occasion d'un colloque à dimension européenne organisé à Strasbourg			Comment ?	Qui ?	Quand ?	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution d'une équipe projet en charge du montage de cet évènement et réunions préparatoires • Organisation du colloque <p>Publics cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 60 personnes en présentiel : 10 parlementaires européens, les parties prenantes représentées par les intervenants et invités (ONGs, Collectivités locales, Institutions, Scientifiques) • Diffusion en direct : 500 personnes attendues (Réseau des organisateurs et partenaires, 20 pays) • Rediffusion et extraits vidéo : 5 000 personnes touchées (Réseau des organisateurs et partenaires, 20 pays) <p>Journée 1 : Une vingtaine d'acteurs seront invités à prendre la parole lors d'interventions et tables rondes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervenants représentants de collectivités : Comité Européen des Régions, Villes de Strasbourg, Hambourg, Stockholm, Nice, Riga, ... • Représentants d'Institutions : parlementaires européens, Commission européenne (DG Régions, DG Environnement), Ministères de la Santé, de l'Écologie, ... • ONGs : Institut écocitoyen, membres de la coalition EDC-Free Europe et de HEAL dans plusieurs pays (Espagne, République Tchèque, Grèce, Portugal, Pays-Bas, ...) • Scientifiques et représentants de sociétés savantes comme l'Endocrine Society, ... <p>Journée 2 : Partage d'expériences sur les bonnes pratiques et les expériences des collectivités françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation d'ateliers sur une dizaine de domaines d'actions clés comme la commande publique et la médiation avec la population et les professionnels de terrain de différents secteurs : alimentation et eau, habitat, urbanisme, petite enfance, ... <p>Ce colloque à dimension européenne appelle à la création d'une dynamique pour encourager les collectivités locales de</p>	<p>EMS / RES</p>	<p>Dès 2022</p> <p>Printemps 2023</p>
1. Initier la construction d'un réseau européen des villes et territoires sans perturbateurs endocriniens (VTSPE) à l'occasion d'un colloque à dimension européenne organisé à Strasbourg										
Comment ?	Qui ?	Quand ?								
<ul style="list-style-type: none"> • Constitution d'une équipe projet en charge du montage de cet évènement et réunions préparatoires • Organisation du colloque <p>Publics cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 60 personnes en présentiel : 10 parlementaires européens, les parties prenantes représentées par les intervenants et invités (ONGs, Collectivités locales, Institutions, Scientifiques) • Diffusion en direct : 500 personnes attendues (Réseau des organisateurs et partenaires, 20 pays) • Rediffusion et extraits vidéo : 5 000 personnes touchées (Réseau des organisateurs et partenaires, 20 pays) <p>Journée 1 : Une vingtaine d'acteurs seront invités à prendre la parole lors d'interventions et tables rondes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervenants représentants de collectivités : Comité Européen des Régions, Villes de Strasbourg, Hambourg, Stockholm, Nice, Riga, ... • Représentants d'Institutions : parlementaires européens, Commission européenne (DG Régions, DG Environnement), Ministères de la Santé, de l'Écologie, ... • ONGs : Institut écocitoyen, membres de la coalition EDC-Free Europe et de HEAL dans plusieurs pays (Espagne, République Tchèque, Grèce, Portugal, Pays-Bas, ...) • Scientifiques et représentants de sociétés savantes comme l'Endocrine Society, ... <p>Journée 2 : Partage d'expériences sur les bonnes pratiques et les expériences des collectivités françaises</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation d'ateliers sur une dizaine de domaines d'actions clés comme la commande publique et la médiation avec la population et les professionnels de terrain de différents secteurs : alimentation et eau, habitat, urbanisme, petite enfance, ... <p>Ce colloque à dimension européenne appelle à la création d'une dynamique pour encourager les collectivités locales de</p>	<p>EMS / RES</p>	<p>Dès 2022</p> <p>Printemps 2023</p>								

	<p>tous les États membres à se saisir de cet enjeu majeur de santé publique. Il vise à préciser les formes et la feuille de route que pourraient prendre un réseau européen des Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens (VTSPE).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création du réseau : <ul style="list-style-type: none"> - Développer un plaidoyer à destination de la Commission Européenne et du Comité Européen des Régions montrant la pertinence de créer un réseau européen des villes et territoires sans perturbateurs endocriniens, et proposer des mesures et outils concrets. - Orienter les priorités politiques de ce réseau européen sur la base d'enjeux précis de santé publique, à commencer par les maladies infantiles - Préciser la forme de ce réseau, qui pourrait être lancé fin 2023 en lien avec l'OMS suite à la 7e Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé. - Renforcer les politiques publiques en France en proposant des actions à mettre en œuvre dans le cadre de la 3ème phase de la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens (SNPE3). 	RES	D'ici fin 2023
	<p>2. Créer localement un forum « santé environnement » permettant d'inclure chaque acteur de manière transversale dans les dynamiques de territoire</p>		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<p>Dans une volonté de transversalité, la création d'un forum « santé environnement » apparaît comme un levier pour partager les connaissances et d'offrir aux parties prenantes un terrain de rencontre et d'échanges.</p> <p>Organisation : Plusieurs journées, ½ journées ou soirées thématiques organisées sur une ou deux semaines</p> <p>Public cible : citoyens et grand public, universitaires et chercheurs, collectivités territoriales, tissu associatif local, professionnels de santé et autres filières professionnelles</p> <p>Thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approche One Health - Qualité de l'air (dont pollens, qualité de l'air intérieur, ...) - Bruit, environnement sonore - Climat et santé (dont îlots de chaleur urbains, moustique tigre, ...) - Urbanisme et santé <p>Focus sur les substances chimiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau et santé - Alimentation durable - Perturbateurs endocriniens <p>Modalités d'animation : Conférences et tables rondes associant des experts issu d'un réseau national ou local à savoir scientifiques, référents techniques issus d'associations et d'institutions, représentants de la société civile</p>		
<p>Durée de l'action</p>	<p><input type="checkbox"/> Annuelle : Début : 2023 <input type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Ponctuelle : Fin : 2024</p>		
<p>Partenaires de l'action</p>	<p>Région Grand Est Collectivité européenne d'Alsace</p>		

	Agence de l'eau Rhin-Meuse Agora Strasbourg capitale européenne Réseau français des Villes-Santé de l'OMS	
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels*	* Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input checked="" type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Eurométropole de Strasbourg	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Colloque VTSPE : 90 000 € Forum santé environnement : reste à définir
	<i>Financeurs et montants</i>	Agora Strasbourg capitale européenne Réseau français des Villes-Santé de l'OMS
Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input checked="" type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Politiques Publiques concernées	<i>Pacte vert européen en matière de réduction de la pollution chimique PNSE 4 / PRSE 4 Grand Est</i>	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Forum santé environnement sera destiné en partie aux citoyens		
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : Temps préparatoires aux événements Indicateurs de résultat : Organisation du colloque européen (via actes de l'évènement), création du réseau européen VTSPE, organisation du forum (via actes de l'évènement) Indicateur d'impact : Développement de nouvelles dynamiques partenariales, émergence de nouveaux projets multi-partenariaux en santé environnementale	



CLS : Ville EMS

Territoire d'intervention : Ville EMS

CLS EMS Axe santé environnementale Fiche action 5_3.5	Sensibiliser et former les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement aux enjeux de la santé environnementale
--	---

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non)
Porteur	<i>Eurométropole de Strasbourg</i> <i>Service Hygiène et santé environnementale</i> <i>Service Conduite des projets d'aménagement</i>
Axe stratégique du CLS	Santé environnementale ➤ Promouvoir un urbanisme en faveur d'un cadre de vie plus sain
Contexte et enjeux locaux	<p>En France, et dans la plupart des pays européens, une large proportion de la population vit désormais en zone urbaine. Des liens sont par ailleurs démontrés entre des facteurs issus des environnements urbains et l'augmentation de certaines pathologies (asthme, diabète, maladies cardiovasculaires, cancers, ...). Les épisodes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents rappellent finalement l'urgence de rendre les villes plus durables et résilientes.</p> <p>Dans ce contexte, il devient essentiel de prendre davantage en compte la santé dans les choix d'aménagement et d'urbanisme, qui peuvent contribuer à relever les défis en termes de qualité de vie et d'adaptation aux changements environnementaux. Les enjeux de santé environnementale au sein des villes sont nombreux : qualité de l'air, environnement sonore et lumineux, préservation de la biodiversité, limitation des îlots de chaleur, utilisation des ressources (eau, sols, ...). Ils doivent nécessairement être mieux connus et appréhendés par toute la chaîne d'acteurs concernés, de la conception urbaine et l'aménagement à la construction et la gestion de la ville. La sensibilisation et la formation à l'urbanisme favorable à la santé est donc un levier important à mobiliser.</p> <p>Au sein de l'Eurométropole de Strasbourg, une démarche co-construite avec l'ensemble des acteurs de l'urbanisme a démarré dès 2019 sous le nom de Pacte : Penser, aménager et construire en transition écologique. Elle réunit aujourd'hui 150 acteurs signataires très diversifiés qui débattent et inventent ensemble des réponses collectives susceptibles de répondre aux défis climatiques. La santé environnementale figure parmi les enjeux phares identifiés, pour lesquels les acteurs signataires ont décidé de s'engager et sollicitent une montée en compétence.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS

Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l’environnement et la santé Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Favoriser la prise en compte des enjeux santé environnement dans l’aménagement et les politiques d’urbanisme <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3		
Objectifs globaux	Renforcer la prise en compte des enjeux de santé publique et environnementale dans la conception urbaine et architecturale, l’aménagement, la construction et la gestion de la ville – de l’échelle du quartier à celle du bâti et du logement.		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la connaissance des acteurs du développement urbain sur la promotion de la santé, le concept d’urbanisme favorable à la santé et des enjeux de santé environnementale, - Favoriser les échanges de point de vue et retours d’expérience de l’ensemble de la chaîne d’acteurs pour susciter l’émergence de solutions adaptées aux problématiques actuelles, - Développer l’articulation entre les expertises de chacun pour s’assurer de la prise en compte des enjeux de santé tout au long des projets urbains. 		
Etapas de mise en œuvre – Description	<p>1. Formation d’une équipe projet, composée des services de l’Eurométropole de Strasbourg, de l’ARS Grand Est, l’INET, l’EHESP, ATMO Grand Est, école d’architecture, INSA Strasbourg</p> <p>2. Co-construction d’un programme de formation</p> <p>Objectif : Dispenser une formation à la fois « généraliste » et adaptée aux réalités du terrain, dont les apports pourront être mobilisés dans les pratiques professionnelles des participants</p> <p>Cible : Du décideur à l’opérateur, diversité de participants pour croiser les regards et expertises</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Agents territoriaux représentant l’ensemble des maillons de la chaîne de la fabrication urbaine, de la planification à la conception et la gestion, ➤ Mais aussi des représentants de la diversité des acteurs privés et opérateurs de l’urbanisme (aménagement, promoteurs, bailleurs, architectes, urbanistes, bureaux d’études…) <p>Contenu (sur deux jours) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Modules théoriques : première base de connaissance sur la promotion de la santé, le concept d’urbanisme favorable à la santé et certains enjeux de santé environnementale (air et bruit notamment) ➤ Déambulation sur le terrain via une marche apprenante : échanges collectifs pour étudier in situ les liens et enjeux entre urbanisme et santé, ➤ Ateliers collaboratifs : échanges et travail collectif pour capitaliser sur la marche apprenante et imaginer des solutions d’aménagement favorables à la santé <p>3. Organisation de plusieurs sessions de formation, dans un premier temps dès novembre 2022</p>		
Durée de l’action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : 2022 Fin : Fin du CLS		
Partenaires de l’action	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="443 1942 879 2045">Partenariats existants</td> <td data-bbox="879 1942 1481 2045"> Partenariat à construire / à renforcer <ul style="list-style-type: none"> - Enseignement supérieur : École d’architecture de Strasbourg, INSA </td> </tr> </table>	Partenariats existants	Partenariat à construire / à renforcer <ul style="list-style-type: none"> - Enseignement supérieur : École d’architecture de Strasbourg, INSA
Partenariats existants	Partenariat à construire / à renforcer <ul style="list-style-type: none"> - Enseignement supérieur : École d’architecture de Strasbourg, INSA 		

	<ul style="list-style-type: none"> - Institut de formation des agents territoriaux (CNFPT, INET) - EHESP - ARS Grand Est - ATMO Grand Est 	<ul style="list-style-type: none"> - CAUE
Public visé	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : Professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement
Territoire d'intervention	Eurométropole de Strasbourg	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Pour une session de formation : 15 000 €
	<i>Financeurs et montants</i>	Auto-financement Eurométropole INET dans le cadre de la formation des agents territoriaux
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Ressources humaines et matérielles de l'Eurométropole
Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input checked="" type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation	
	Autre(s)	

Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	<i>Politique publique locale : urbanisme Plan national santé-environnement 4 / Plan régional santé-environnement Grand Est</i>
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>Indicateurs de processus : <i>Nombre de formations organisées, nombre de personnes formées</i></p> <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Évolution de connaissance des acteurs sur les enjeux de santé (enquête à l'issue de la formation et à 6 mois)</i> - <i>Nombre de projets pilotes « Urbanisme favorable à la santé » initiés par des acteurs sur le territoire de l'EMS</i> <p>Indicateur d'impact : <i>Réduction des plaintes pour nuisances liées au bâti ou à l'environnement urbain (air, bruit)</i></p>



CLS

:



Ville



EMS



Territoire d'intervention :



Ville



EMS

CLS EMS Santé environnementale Fiche action 5_3.6	Intégrer des enjeux de santé environnementale au sein des outils réglementaires d'urbanisme
--	--

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action existante (développement)
Porteur	<i>Eurométropole de Strasbourg</i> <i>Service Aménagement du territoire et projets urbains</i> <i>Service Hygiène et santé environnementale</i>
Axe stratégique du CLS	Santé environnementale ➤ Promouvoir un urbanisme en faveur d'un cadre de vie plus sain
Contexte et enjeux locaux	<p>L'Eurométropole s'est doté d'un PLU intercommunal, approuvé le 16 décembre 2016, document réglementaire permettant d'encadrer le développement du territoire et les projets d'urbanisme. Dès sa première approbation, il a intégré des prescriptions ambitieuses en termes d'air, de climat et d'énergie (article 15 du règlement, PPA intégré au plan de vigilance du règlement), mais aussi concernant les mobilités alternatives et la Trame verte et bleue du territoire / la nature en ville.</p> <p>Depuis 2019, une évolution du PLUi a été actée sur différents volets pour mieux y intégrer les enjeux air-climat-énergie. Cela s'est matérialisé par une OAP air-climat-énergie adoptée lors de la modification n°3 du PLU, démarche innovante sur le territoire de l'EMS.</p> <p>Désormais, une quatrième modification du PLUi est en œuvre pour une approbation prévue en fin 2023. Dans ce cadre, la santé environnementale est traitée sous l'angle des thématiques « qualité de l'air » et « sites et sols pollués ».</p> <p>Parallèlement à cette procédure, un projet de territoire métropolitain a été lancé à l'été 2022. Ce projet vise à définir une nouvelle stratégie de développement du territoire au regard du contexte environnemental et écologique actuel, et est mené en coopération avec les élus des communes et de l'Eurométropole de Strasbourg. Ce projet pourrait alimenter des procédures ultérieures d'évolution du PLUi, notamment une révision de celui-ci qui est actuellement envisagée.</p> <p>Concernant la santé environnementale, il est nécessaire d'aller plus loin pour renforcer la prise en compte des enjeux d'urbanisme favorable à la santé, de cadre de vie et de bien-être des habitants du territoire.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément.

Territoire d'intervention	Eurométropole de Strasbourg	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Montant à préciser au niveau de l'implication de l'ADEUS
	<i>Financeurs et montants</i>	
	Autres ressources mobilisables (<i>Matériel, humaine</i>)	Ressources en interne EMS pour ce qui concerne le PLUi
Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input checked="" type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Politiques Publiques concernées	<i>Plan local d'urbanisme intercommunal</i> <i>Plan régional santé environnement 4 Grand Est</i>	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)		
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : réalisation du benchmark réglementaire, participation aux ateliers de travail du PLU Indicateurs de résultat : nombre de mesures concernant la santé intégrée aux procédures de modification/révision du PLU Indicateur d'impact : réduction de l'exposition de la population aux polluants atmosphériques et aux nuisances sonores Méthode d'évaluation envisagée : modélisations, cartographies	



CLS

:



Ville



EMS



Territoire d'intervention :



Ville



EMS

CLS EMS Axe santé environnementale Fiche action 5_3.7	Développer des démarches en faveur de la biodiversité et de la nature en ville au bénéfice de la santé et du bien-être des habitants
--	---

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	<i>Ville et Eurométropole de Strasbourg Service Aménagement du territoire et projets urbains – dépt Écologie du territoire Service Gestion et prévention des risques environnementaux</i>
Axe stratégique du CLS	Santé environnementale ➤ Promouvoir un urbanisme en faveur d'un cadre de vie plus sain
Contexte et enjeux locaux	<p>Face à l'urbanisation et aux enjeux du dérèglement climatique, l'Eurométropole a enclenché une démarche de protection de l'environnement volontaire. La protection de la biodiversité en est un des volets principaux. Cette politique s'est fondée sur le constat que la ville était devenue un refuge pour certaines espèces. Or la ville sans nature menace à la fois la biodiversité mais aussi la santé publique, par des pratiques d'entretien et d'aménagement non écologiques.</p> <p>Favoriser la biodiversité dans le quotidien permet également de servir les enjeux de bien-être des habitants, de qualité de l'air et de préservation des ressources. Dans ce sens, la prise en compte de la nature en ville sert l'amélioration du cadre de vie et appuie l'adaptation au changement climatique. Cet enjeu concerne à la fois le développement d'espaces partagés dédiés aux pratiques de jardinage au naturels, de projets d'agriculture urbaine ou plus largement la préservation des espaces verts du territoire.</p> <p>Depuis 2008, l'Eurométropole s'est engagée dans une démarche Zéro Pesticide qui s'applique sur l'ensemble des espaces publics gérés dans le cadre de sa compétence. Afin d'entraîner les autres gestionnaires professionnels de jardins et d'espaces verts, le réseau des signataires de la charte « Tous unis pour plus de biodiversité » s'est développé. Désormais, l'ensemble des jardiniers, professionnels ou particuliers sont incités à faire évoluer les pratiques d'entretien de leurs espaces de nature. Face aux évolutions réglementaires concernant les produits phytosanitaires (loi Labbé, Ecophyto 2, loi Biodiversité...), il est nécessaire d'apporter des solutions en accompagnant le changement de pratique.</p> <p>Par ailleurs, le développement de l'agriculture urbaine favorise de nouveaux usages sur des sols urbains. Les projets de jardins familiaux, de jardins partagés, d'espaces nourriciers pédagogiques ou d'insertion sociale sont en hausse sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Or les sols urbains peuvent présenter une qualité médiocre d'un point de vue chimique en raison du passif industriel, de leur localisation (proximité autoroutes, voies ferrées...), des pratiques environnementales passées ou encore des pratiques culturelles. Le degré de contamination est actuellement complexe à corréliser avec la compatibilité sanitaire des sols ou des productions avec ces usages. Ce développement de l'usage nourricier des sols urbains mériterait d'être accompagné, avec par exemple l'adaptation des projets en fonction de la qualité des milieux ou une meilleure sensibilisation des usagers.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.

<i>et chiffre) base liste des objectifs du PRS)</i>	<input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS		
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Réduire l'exposition des habitants aux pollutions diffuses <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Favoriser la prise en compte des enjeux santé environnement dans l'aménagement et les politiques d'urbanisme <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3		
Objectifs globaux	Promouvoir la biodiversité et un meilleur accès à la nature et ses bienfaits aux habitants de l'Eurométropole tout en réduisant les expositions environnementales associées (produits phytosanitaires, sols pollués, ...)		
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le développement de projets permettant aux habitants de l'Eurométropole d'accéder à davantage de nature dans leur environnement quotidien - Accompagner les changements de pratiques de jardinage en sensibilisant les habitants aux techniques alternatives et aux bienfaits de la biodiversité pour la santé - Développer un cadre local et une méthodologie adaptés pour la prise en compte des enjeux de santé dans l'usage nourricier des sols urbains 		
Étapes de mise en œuvre – Description	1. Soutenir le développement de projets permettant aux habitants de l'Eurométropole d'accéder à davantage de nature dans leur environnement quotidien		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<p>Dans le cadre de l'appel à projets du CLS III – santé environnementale (démarche initiée en 2023 puis renouvelée chaque année pendant la durée du CLS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélection d'un ou plusieurs porteurs de projet dédié au développement de l'accès à la nature dans les quartiers de Strasbourg et les communes de l'EMS <ul style="list-style-type: none"> ➤ Publics cibles : habitants du territoire ; publics en vulnérabilité sociale ; publics scolaires ➤ Type de projet : développement de jardins partagés, promotion de l'agriculture urbaine (circuits courts, ...), initiation à la nature, la biodiversité et à l'environnement, balades-nature, ... • Mise en œuvre des actions subventionnées et suivi de leur réalisation • Évaluation et perspectives pour un futur appel à projets 	EMS et partenaires financeurs Porteurs de projets EMS	Début 2023 2 nd trimestre 2023 Courant 2024
	2. Accompagner les changements de pratiques de jardinage en sensibilisant les habitants aux techniques alternatives et aux bienfaits de la biodiversité pour la santé		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'un dispositif de promotion / accompagnement à l'apprentissage des techniques de jardinage au naturel (information, sensibilisation, formation) et sensibilisation à la 	EMS avec l'appui d'un prestataire	2022 à 2024

Partenaires de l'action	Associations gestionnaires des jardins familiaux	
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Eurométropole de Strasbourg	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Reste à définir (en fonction des projets déposés à l'appel à projets) Pour ce qui concerne le marché d'accompagnement du jardinage au naturel : 30 000 € / an
	<i>Financeurs et montants</i>	Financeurs et enveloppe appel à projets restant à définir
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	Ressources humaines Eurométropole
Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation	
	Autre(s)	
Les objectifs de l'action visent-ils	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	

directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	
Politiques Publiques concernées	<i>Plan national santé-environnement 4 / Plan régional santé-environnement 4 Grand Est</i>
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>1. Soutenir le développement de projets permettant aux habitants de l'Eurométropole d'accéder à davantage de nature dans leur environnement quotidien</p> <p><i>Indicateurs de processus : Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets</i> <i>Indicateurs de résultat : Nombre d'initiatives en faveur de l'accès à la nature des habitants des quartiers strasbourgeois et des communes de l'EMS, nombre d'habitants touchés</i> <i>Indicateur d'impact : Évaluation de l'appropriation des initiatives par les habitants et de l'évolution de leur accès ressenti à la nature dans leur environnement quotidien (enquête auprès des habitants)</i></p> <p>2. Accompagner les changements de pratiques de jardinage en sensibilisant les habitants aux techniques alternatives et aux bienfaits de la biodiversité pour la santé</p> <p><i>Indicateurs de résultat : Nombre d'actions initiées afin de promouvoir le jardinage au naturel et nombre de personnes touchées par ces actions</i> <i>Indicateur d'impact : Évolution du recours aux techniques de jardinage au naturel (enquête auprès des jardiniers)</i></p> <p>3. Développer un cadre local et une méthodologie adaptés pour la prise en compte des enjeux de santé dans l'usage nourricier des sols urbains</p> <p><i>Indicateurs de processus : Diffusion du guide et actions de sensibilisation / communication associées</i> <i>Indicateurs de résultat : Utilisation du référentiel local lors de la définition de projets d'agriculture urbaine, amélioration de la précision des études de risques sanitaires,</i> <i>Indicateur d'impact : Développement de projets d'agriculture urbaine exempts de risques sanitaires liés à la pollution des sols</i></p>



CLS

:



Ville



EMS



Territoire d'intervention :



Ville



EMS

CLS EMS Axe santé environnementale Fiche action 4.8	Sensibiliser les publics et les professionnels à l'adoption de bons gestes pour se protéger des expositions aux PE au quotidien
--	--

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Porteur	<i>Ville et Eurométropole de Strasbourg / Service Hygiène et santé environnementale</i>
Axe stratégique du CLS	Santé environnementale ➤ Renforcer la lutte contre l'exposition des habitants aux perturbateurs endocriniens (PE) et autres substances chimiques
Contexte et enjeux locaux	<p>La question de l'impact sur la santé des perturbateurs endocriniens (PE) fait l'objet d'une acuité soutenue ces dernières années en France et en Europe. Les effets des PE sont de mieux en mieux documentés et mettent en exergue l'importance des troubles et pathologies générés auprès des populations exposées dès le plus jeune âge. Ceux-ci sont particulièrement délétères lors de certaines périodes appelées « fenêtres d'exposition » : la vie fœtale, l'enfance et la puberté.</p> <p>La prise de conscience de l'importance de ce sujet a conduit la Ville de Strasbourg à rejoindre, dès 2018, la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » initiée par le Réseau Environnement Santé (RES). Dans ce cadre, la Ville mène un programme d'action visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part, à améliorer ses pratiques d'achats publics et ses modalités d'intervention interne en vue de limiter la présence et l'usage de perturbateurs endocriniens dans l'ensemble de ses activités et projets ; - d'autre part, de favoriser une meilleure connaissance des enjeux liés aux perturbateurs endocriniens et à l'adoption de bons gestes par le grand public et les publics vulnérables. <p>Les perturbateurs endocriniens sont omniprésents dans l'environnement quotidien et entrent dans la composition de nombreux produits : produits ménagers, cosmétiques, alimentation et contenants, mobiliers, jouets, textiles, matériaux de construction etc. Leur suppression à la source est un des objectifs à poursuivre pour réduire les expositions. Cette mesure relève des échelles européenne et nationale, pour lesquelles la réglementation actuelle ne prend pas suffisamment en compte les perturbateurs endocriniens et doit nécessairement évoluer de manière plus contraignante vis-à-vis du secteur industriel.</p> <p>Dans l'attente d'une telle évolution, un changement des comportements au quotidien doit pleinement participer à prévenir les effets néfastes des perturbateurs endocriniens sur la santé. Il est ainsi nécessaire d'apporter des outils pour accroître les connaissances des habitant-es et accompagner l'adoption de bons gestes leur permettant de limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens présents dans leur environnement.</p> <p>Dans ce cadre, la sensibilisation du public et des professionnels (professionnels de santé, de la petite enfance, du bâtiment et de la construction, ...) apparaît comme un enjeu primordial.</p>

<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Objectif 01.6 - Maîtriser les risques environnementaux : Mettre en place un programme de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens notamment en direction des futurs parents et notamment des femmes enceintes</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> <p><input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>
<p>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Développer les connaissances et les compétences en santé environnement - (action 11.2 renforcer les connaissances du grand public sur les PE et valoriser les alternatives)</p> <p><input type="checkbox"/> Hors PRSE 3</p>
<p>Objectifs spécifiques</p>	<p>Augmenter l'adoption de bons gestes par les publics et les professionnels pour se protéger au quotidien des expositions aux perturbateurs endocriniens</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter les connaissances du public sur les perturbateurs endocriniens : de quoi s'agit-il, où les retrouve-t-on, quels bons gestes pour s'en protéger ? - Augmenter le pouvoir d'agir des citoyens pour les rendre acteurs de changements de comportements permettant de s'affranchir de certaines expositions aux PE - Développer le rôle des professionnels de santé en matière de sensibilisation de leurs patients aux perturbateurs endocriniens - Développer l'intégration des enjeux liés aux PE dans les pratiques de certains secteurs professionnels (petite enfance, restauration scolaire, bâtiment et construction, ...)
<p>Etapas de mise en œuvre – Description</p>	<p>1. Appel à projets : soutien à des porteurs d'actions de sensibilisation sur les PE</p> <p>La sensibilisation à la lutte contre les perturbateurs endocriniens sera inscrite dans le cadre de l'appel à projets « santé environnementale » du CLS III. Des acteurs associatifs (ou autres) du territoire seront donc soutenus dans la mise en œuvre d'actions dédiées : programmes d'ateliers sur les perturbateurs endocriniens et mise en pratique des bons gestes, organisation de webinaires et conférences, démarches de sensibilisation des professionnels de santé, des acteurs de la petite enfance, ... Une vigilance particulière sera portée à la rigueur scientifique des projets proposés au regard des enjeux sous-jacents à la question des perturbateurs endocriniens.</p> <p>2. Marché public : désignation d'un prestataire pour intervenir auprès des femmes enceintes dans les communes</p> <p>En complément de la mise en œuvre de l'ordonnance verte à Strasbourg (fiche-action 4.8), il est prévu d'accompagner les autres communes de l'Eurométropole dans des démarches spécifiques envers les femmes enceintes sur la question des perturbateurs endocriniens. Un prestataire sera désigné par voie de marché public pour intervenir dans les communes sous la forme de conférences auprès des femmes enceintes et jeunes parents spécifiquement.</p>

Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : 2022 Fin : Fin du CLS	
Partenaires de l'action	Partenariats à construire / renforcer : <ul style="list-style-type: none"> - Communes de l'Eurométropole - Professionnels de santé (médecins généralistes, gynécologues, sages-femmes), centres de PMI - Centres socio-culturels, associations de quartiers - Structures de petite enfance 	
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Ville et Eurométropole de Strasbourg	
Financement	Budget global prévisionnel	Reste à définir (en fonction des projets déposés à l'appel à projets)
	Financeurs et montants	Enveloppe appel à projets restant à définir
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	Ressources humaines et matérielles dans les communes
Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité Mode de vie <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention) Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	

	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	- Deuxième stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens - Plan national santé environnement 4 - Charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens »
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre d'actions de sensibilisation engagées - Nombre de personnes ayant bénéficié des actions Indicateurs de résultat : Augmentation des connaissances des bénéficiaires sur les PE : mesuré via l'enquête qualitative Indicateur d'impact : Modification des comportements des bénéficiaires Méthode d'évaluation envisagée : Enquête auprès des bénéficiaires lors des actions et à 6 mois

CLS : Ville EMSTerritoire d'intervention : Ville EMS

CLS EMS Axe santé environnementale Fiche action 4.9	« De la fourche à la fourchette » : Sensibiliser aux enjeux de santé environnementale et à l'exposition aux perturbateurs endocriniens via l'alimentation et l'eau
--	---

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Porteur	<i>Ville et Eurométropole de Strasbourg Service Hygiène et santé environnementale Service Eau et assainissement</i>
Axe stratégique du CLS	Santé environnementale ➤ Renforcer la lutte contre l'exposition des habitants aux perturbateurs endocriniens (PE) et autres substances chimiques
Contexte et enjeux locaux	<p>Dans le cadre de la lutte contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens, la qualité de l'alimentation et de l'eau apparaît comme un levier primordial à mobiliser. En effet, nombre de pesticides et autres produits phytosanitaires sont utilisés dans le cadre des activités agricoles afin de lutter contre les parasites, nuisibles aux cultures et aux produits récoltés. Ceux-ci sont susceptibles de provoquer des perturbations qui interfèrent avec le fonctionnement du système endocrinien. Par leur utilisation dans la production alimentaire, ils ont alors un impact direct sur la qualité de notre alimentation mais également sur les ressources (eau potable, air, ...) et par conséquent notre santé et l'environnement. Dans le cadre d'un environnement de vie sain et durable, l'enjeu est alors double : préserver la ressource pour protéger notre santé future.</p> <p>Au niveau européen, une stratégie « De la fourche à la fourchette » s'inscrit au cœur du Green Deal pour des systèmes alimentaires équitables, sains et respectueux de l'environnement, qui reconnaît les liens entre des personnes saines, des sociétés saines et une planète saine. À cette fin, la Commission prendra des mesures pour réduire de 50 % l'utilisation globale et le risque des pesticides chimiques, en encourageant l'utilisation de techniques alternatives, comme la mise sur le marché des pesticides contenant des substances actives biologiques.</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre l'exposition des populations aux micropolluants présents dans l'eau, la stratégie française vise à réduire à la source les émissions de ces substances. Cette action demande aux collectivités d'établir un diagnostic des émissions de micropolluants sur le territoire et un plan d'action de réduction. Dans un premier temps, il est visé de limiter les micropolluants qui peuvent être in fine rejetés dans l'environnement mais aussi d'accompagner les usagers et acteurs du territoire à changer leurs pratiques pour utiliser moins voire plus du tout de produits contenant des micropolluants.</p> <p>Finalement, au niveau local :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Eurométropole de Strasbourg, dans le cadre de son Contrat Territorial Eau et Climat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, a l'ambition de privilégier des filières agricoles protectrices de la ressource en eau, avec entre autres le diagnostic des pratiques agricoles et leur impact sur la qualité de l'eau, - Le Projet Alimentaire Territoriaux (PAT) de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg a pour but de promouvoir une alimentation saine et durable au niveau local, grâce à la collaboration des acteurs locaux et le développement de nombreux projets,

	<p>- Le « Plan du climat 2030 » intègre l'enjeu de développer une alimentation responsable avec les objectifs nationaux ou régionaux d'au moins 20% de bio dans les cantines et autres établissements sous tutelles publiques d'ici 2022</p> <p>Dans le cadre du CLS, l'objectif est de davantage appréhender les enjeux de santé et de santé environnementale liés à l'alimentation et l'eau, et de les prendre en compte dans les politiques publiques concernées.</p>																	
<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u></p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> <p><input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>																	
<p>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Réduire l'exposition des habitants aux pollutions diffuses</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors PRSE 3</p>																	
<p>Objectifs globaux</p>	<p>Acculturer le public et les acteurs aux enjeux de santé environnementale et d'exposition aux perturbateurs endocriniens dans le champ de l'alimentation et de l'eau</p>																	
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ol style="list-style-type: none"> Augmenter la connaissance du public et sensibiliser à la thématique « eau et santé » Sensibiliser les acteurs à la réduction à la source des émissions de substances polluantes qui peuvent ensuite se retrouver dans les aliments et l'eau consommés Sensibiliser le public aux enjeux de santé environnementale liés à l'alimentation et aux bienfaits d'une alimentation saine et biologique 																	
<p>Etapas de mise en œuvre – Description</p>	<table border="1"> <tr> <td colspan="3">1. Augmenter la connaissance du public et sensibiliser à la thématique « eau et santé »</td> </tr> <tr> <td>Comment ?</td> <td>Qui ?</td> <td>Quand ?</td> </tr> <tr> <td rowspan="2"> <ul style="list-style-type: none"> Préfiguration puis mise en œuvre d'un projet de recherche portant sur les risques liés à l'eau et les impacts sur la santé Organisation de conférences, débats ou ciné-débats dans les communes portant sur : <ul style="list-style-type: none"> Le cycle de l'eau, Les impacts sur la santé de la qualité de l'eau potable, Focus sur les micropolluants, polluants émergents, produits phytosanitaires et métabolites de pesticides, perturbateurs endocriniens dans l'eau (en lien avec la santé) </td> <td>EMS / ENGEES</td> <td>Janvier 2023</td> </tr> <tr> <td>EMS / AERM / prestataires ou intervenants mobilisés</td> <td>Trimestriellement à partir de 2023</td> </tr> <tr> <td colspan="3">2. Sensibiliser les acteurs à la réduction à la source des émissions de substances polluantes qui peuvent ensuite se retrouver dans les aliments et l'eau consommés</td> </tr> <tr> <td>Comment ?</td> <td>Qui ?</td> <td>Quand ?</td> </tr> </table>	1. Augmenter la connaissance du public et sensibiliser à la thématique « eau et santé »			Comment ?	Qui ?	Quand ?	<ul style="list-style-type: none"> Préfiguration puis mise en œuvre d'un projet de recherche portant sur les risques liés à l'eau et les impacts sur la santé Organisation de conférences, débats ou ciné-débats dans les communes portant sur : <ul style="list-style-type: none"> Le cycle de l'eau, Les impacts sur la santé de la qualité de l'eau potable, Focus sur les micropolluants, polluants émergents, produits phytosanitaires et métabolites de pesticides, perturbateurs endocriniens dans l'eau (en lien avec la santé) 	EMS / ENGEES	Janvier 2023	EMS / AERM / prestataires ou intervenants mobilisés	Trimestriellement à partir de 2023	2. Sensibiliser les acteurs à la réduction à la source des émissions de substances polluantes qui peuvent ensuite se retrouver dans les aliments et l'eau consommés			Comment ?	Qui ?	Quand ?
1. Augmenter la connaissance du public et sensibiliser à la thématique « eau et santé »																		
Comment ?	Qui ?	Quand ?																
<ul style="list-style-type: none"> Préfiguration puis mise en œuvre d'un projet de recherche portant sur les risques liés à l'eau et les impacts sur la santé Organisation de conférences, débats ou ciné-débats dans les communes portant sur : <ul style="list-style-type: none"> Le cycle de l'eau, Les impacts sur la santé de la qualité de l'eau potable, Focus sur les micropolluants, polluants émergents, produits phytosanitaires et métabolites de pesticides, perturbateurs endocriniens dans l'eau (en lien avec la santé) 	EMS / ENGEES	Janvier 2023																
	EMS / AERM / prestataires ou intervenants mobilisés	Trimestriellement à partir de 2023																
2. Sensibiliser les acteurs à la réduction à la source des émissions de substances polluantes qui peuvent ensuite se retrouver dans les aliments et l'eau consommés																		
Comment ?	Qui ?	Quand ?																

	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Envers le grand public</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Campagne de communication sur les éco-gestes destinés à protéger la ressource en eau (gestion des déchets chimiques, médicaments, ...) - Poursuite de la diffusion de la campagne « Ménage au naturel » : outils de sensibilisation à destination du grand public, accompagnement d'associations d'éducation à l'environnement pour la réalisation d'ateliers • <u>Envers la profession agricole</u> : Accompagnement au changement de pratiques, notamment limitation des intrants chimiques pour protéger les ressources <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de paiements pour service environnementaux (PSE) et utilisation de cet outil pour sensibiliser les agriculteurs • <u>Envers les filières d'artisanat</u> : Accompagnement au changement de pratiques des artisans qui utilisent des produits chimiques dans le cadre de leur activité (réduction à la source d'émission de micropolluants) <ul style="list-style-type: none"> - Label éco-défi : démarche d'encouragement/accompagnement des artisans et artisans commerçants à mettre en œuvre de meilleures pratiques environnementales - Intervention dans les centres de formation professionnels pour sensibiliser à la mise en place de bonnes pratiques - Mise à disposition en prêt de stations de nettoyage des outils d'application de peintures pour les entreprises du bâtiment • <u>Envers les professionnels de santé</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec l'URPS pour développer la thématique eau et santé auprès des professionnels de santé - Mise en place d'un groupe de travail avec des professionnels de la santé sur la thématique des médicaments : sensibilisation au devenir des résidus de médicaments dans les eaux, encouragement à ramener les médicaments non utilisés en pharmacie, enjeux en milieu hospitalier - Expérimentation de l'éco-prescription de médicaments sur le modèle du projet « asoqs » dans les Vosges 	<p>EMS</p> <p>EMS / AERM / Chambre d'agriculture</p> <p>EMS / Chambre des métiers</p> <p>EMS / AERM</p>	<p>Fin 2022 / courant de l'année 2023</p> <p>2023</p> <p>En cours : poursuite en 2023</p> <p>2023</p>
<p>3. Sensibiliser le public aux enjeux de santé environnementale liés à l'alimentation et aux bienfaits d'une alimentation saine et biologique</p>			
Comment ?	Qui ?	Quand ?	

	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	Ressources matérielles de KOOMA (espace dédié à la Manufacture, associations volontaires, ...)
Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Politiques Publiques concernées	- Deuxième stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens - Plan national santé environnement 4 - Charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens »	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)		
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : 1. Lancement d'un projet de recherche sur la thématique « eau et santé » 2. Nombre de mesures proposées concernant la réduction des polluants à la source, nombre de rencontres / réunions de GT organisées 3. Nombre de réunions partenariales, nombre d'acteurs et de projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets Indicateurs de résultat : 1. Nombre de conférences organisées et thématiques choisies, nombre de personnes ayant assisté aux conférences 2. Nombre d'actions de sensibilisation organisées, nombre de personnes sensibilisées, Indicateur d'impact : 1. Diffusion et utilisation des résultats de l'étude menée 2. Évolution des pratiques des professionnels (agriculteurs, artisans, professionnels de santé) 3. Évolution des représentations concernant le lien entre alimentation, eau et santé environnementale – évalué via des questionnaires aux participants	



CLS

:

 Ville EMS

Territoire d'intervention :

 Ville EMS

CLS EMS Axe santé environnementale Fiche action 5.10	Moustique tigre : déployer des actions de prévention et de sensibilisation dans les jardins et espaces extérieurs
---	--

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Porteur	<i>Eurométropole de Strasbourg / Service Hygiène et santé environnementale</i> <i>Syndicat de lutte contre les moustiques du Bas-Rhin (Responsable technique du SLM 67)</i>
Axe stratégique du CLS	Santé environnementale ➤ Prévenir et lutter contre l'expansion de certaines espèces invasives sur le territoire
Contexte et enjeux locaux	<p>Espèce invasive originaire d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre (<i>Aedes albopictus</i>) est implanté de manière définitive depuis 2015 dans le département du Bas-Rhin et plus particulièrement dans l'Eurométropole où il y poursuit une expansion rapide : 20 communes bas-rhinoises et 17 communes de l'EMS sont à ce jour colonisées.</p> <p>La présence du moustique tigre constitue un véritable enjeu de santé publique. À la différence du moustique commun, le moustique tigre pique de façon répétée durant toute la journée ce qui constitue une réelle nuisance, mais il est également vecteur potentiel de maladies virales comme la dengue, le chikungunya ou zika. Dans le Bas-Rhin, pendant sa période d'activité d'avril à octobre, 4 cas de dengue ont été déclarés en 2021 dont 2 cas dans l'Eurométropole de Strasbourg. Ces cas sont importés, aucun cas autochtone n'a été déclaré sur le territoire.</p> <p>Pour accroître sa population, ce moustique urbain a besoin d'un environnement favorable et notamment la présence d'eau stagnante. Il dépose ses œufs sur les bords des contenants artificiels comme des pots de fleurs, des fûts, des arrosoirs, etc. afin qu'ils éclosent puis la larve et la nymphe se développent pendant quelques jours dans l'eau pour devenir un moustique adulte.</p> <p>En zone d'implantation connue, le moustique tigre colonise massivement les jardins privés ou collectifs qui regorgent de sites de ponte de choix. Depuis peu, les cimetières aussi sont devenus des lieux d'implantation.</p> <p>Il est donc primordial que les usagers adoptent les bons gestes afin de limiter les populations de moustiques tigre et diminuer ainsi le risque de transmission des arboviroses.</p> <p>Pour réaliser une sensibilisation efficace, la rencontre avec les usagers est fondamentale, car elle permet une prise de conscience de la problématique et le partage de conseils et de méthodes adéquates. La multiplicité d'actions de sensibilisation est une des clés de la lutte contre ce moustique.</p> <p>Depuis 2016, le département des jardins familiaux et le service Hygiène et santé environnementale de Strasbourg financent des moustiquaires ainsi que des actions de sensibilisation du public aux bons gestes à adopter pour lutter contre l'expansion du MT. Ces actions sont réalisées dans les jardins familiaux de l'EMS par un prestataire désigné par voie de marché public, actuellement le Syndicat mixte de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin (SLM67).</p>

	<p>Le conventionnement annuel du SLM67 avec le Conseil départemental du Bas-Rhin – désormais CeA – ainsi que les actions de surveillances menées dans le cadre du projet TIGER (programme tri-national dédié au moustique tigre) permettent un suivi précis de l'évolution des populations du moustique tigre et des nouveaux foyers de colonisation.</p> <p>À partir de ces données et des dynamiques engagées, il est proposé de poursuivre et renforcer les actions de prévention et de sensibilisation à la lutte contre le moustique tigre dans les jardins et espaces extérieurs.</p>									
<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Objectif 01.4 - Maîtriser les risques environnementaux : Réduire les risques liés au développement des espèces végétales susceptibles de nuire à la santé et renforcer la prévention des maladies vectorielles</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> <p><input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>									
<p>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Lutter contre les espèces invasives et nuisibles pour la santé</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors PRSE 3</p>									
<p>Objectifs globaux</p>	<p>Diminuer les populations de moustique tigre et ralentir leur expansion vers les zones encore épargnées afin de réduire la nuisance et le risque de transmission d'arboviroses dans les communes de l'EMS</p>									
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les usagers (locataires de jardins partagés/familiaux, propriétaires de jardin en secteur résidentiel, usagers des cimetières) des communes colonisées (ou limitrophes) de l'EMS aux bons gestes permettant de supprimer des sites de pontes potentiels pour le moustique tigre. - Former des agents techniques des espaces verts et des cimetières de l'EMS aux bons gestes permettant de supprimer des sites de pontes potentiels pour le moustique tigre. 									
<p>Étapes de mise en œuvre – Description</p>	<p>La période d'activité du moustique tigre se situe entre juin et octobre. Il est donc proposé de mettre en œuvre un plan d'action pluriannuel, renouvelé chaque saison estivale à partir de 2022.</p> <table border="1" data-bbox="478 1635 1436 2047"> <tr> <td colspan="3" data-bbox="478 1635 1436 1758"> <p>1. Sensibiliser les usagers (locataires de jardins partagés/familiaux, propriétaires de jardin en secteur résidentiel, usagers des cimetières) des communes colonisées (ou limitrophes) de l'EMS aux bons gestes permettant de supprimer des sites de pontes potentiels pour le moustique tigre</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="478 1758 1149 1809"> <p>Comment ?</p> </td> <td data-bbox="1149 1758 1292 1809"> <p>Qui ?</p> </td> <td data-bbox="1292 1758 1436 1809"> <p>Quand ?</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="478 1809 1149 2047"> <p>Préparation des actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancer un marché public pour les actions de sensibilisation et de formation aux bons gestes à adopter pour lutter contre l'expansion du moustique tigre, à destination des jardiniers/locataires de jardins familiaux et plus largement du grand public </td> <td data-bbox="1149 1809 1292 2047"> <p>EMS</p> </td> <td data-bbox="1292 1809 1436 2047"> <p>Février-avril</p> </td> </tr> </table>	<p>1. Sensibiliser les usagers (locataires de jardins partagés/familiaux, propriétaires de jardin en secteur résidentiel, usagers des cimetières) des communes colonisées (ou limitrophes) de l'EMS aux bons gestes permettant de supprimer des sites de pontes potentiels pour le moustique tigre</p>			<p>Comment ?</p>	<p>Qui ?</p>	<p>Quand ?</p>	<p>Préparation des actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancer un marché public pour les actions de sensibilisation et de formation aux bons gestes à adopter pour lutter contre l'expansion du moustique tigre, à destination des jardiniers/locataires de jardins familiaux et plus largement du grand public 	<p>EMS</p>	<p>Février-avril</p>
<p>1. Sensibiliser les usagers (locataires de jardins partagés/familiaux, propriétaires de jardin en secteur résidentiel, usagers des cimetières) des communes colonisées (ou limitrophes) de l'EMS aux bons gestes permettant de supprimer des sites de pontes potentiels pour le moustique tigre</p>										
<p>Comment ?</p>	<p>Qui ?</p>	<p>Quand ?</p>								
<p>Préparation des actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancer un marché public pour les actions de sensibilisation et de formation aux bons gestes à adopter pour lutter contre l'expansion du moustique tigre, à destination des jardiniers/locataires de jardins familiaux et plus largement du grand public 	<p>EMS</p>	<p>Février-avril</p>								

	<ul style="list-style-type: none"> Acheter des moustiquaires permettant de faciliter la démarche des jardiniers aux zéro gîtes à moustique tigre. Distribution des moustiquaires lors des actions de communication et aide à l'installation, permettant aux jardiniers de recouvrir leurs fûts de récupération d'eau de pluie <p>Actions de sensibilisation sur le terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> Déployer des actions de sensibilisation collectives du public : apporter les conseils et méthodes permettant d'éliminer les sites de pontes du moustique tigre au travers d'ateliers dans les jardins et de réunions de sensibilisation dans les quartiers les plus touchés Distribuer des moustiquaires lors des actions de communication et aider à leurs installations (cela permet aux jardiniers de recouvrir leurs fûts de récupération d'eau de pluie) Déployer des actions de sensibilisation individuelles du public : porte-à-porte dans les secteurs résidentiels et les jardins collectifs pour sensibiliser les jardiniers rencontrés ; organisation de stands nomades pour aller à la rencontre des usagers présents dans les jardins partagés / familiaux. Définir une stratégie de mobilisation citoyenne par le biais d'une formation plus spécifique d'ambassadeurs volontaires rencontrés au fil des ateliers ou présentés par des relais de confiance (associations locales par exemple) à la question du moustique tigre et aux gestes de prévention. Diffuser un spot radio rappelant les bons gestes à adopter (au jardin, dans sa cour, sur un balcon ou une terrasse) pour supprimer les gîtes de ponte potentiels pour cibler le plus largement les usagers <p>Évaluation des interventions et indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Rédaction du bilan des séances puis du bilan de l'action générale Faire les projections sur l'année suivante des besoins sur le territoire de l'EMS, réadaptation des actions de sensibilisation selon le bilan de l'année écoulée 	Prestataire marché public	Mai-octobre
		EMS	Août-novembre
	<p>2. Former des agents techniques des espaces verts et des cimetières de l'EMS aux bons gestes permettant de supprimer des sites de pontes potentiels pour le moustique tigre</p>		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les agents techniques dont les missions justifient une formation à la lutte contre le moustique tigre Prendre attache auprès des différents services / structures concernés par la formation de leurs agents Mettre en œuvre des actions de formation (partie théorique / illustrations sur le terrain) 	EMS	Février-avril Mai-octobre

	<p>Mode de vie <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)</p> <p>Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail</p> <p>Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social</p> <p>Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)</p> <p>Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation</p> <p>Autre(s)</p>
<p>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>Politiques Publiques concernées</p>	<p><i>Plan national anti-dissémination du chikungunya et de la dengue Plan national santé-environnement 4 / Plan régional santé-environnement 4 Grand Est</i></p>
<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Mobilisation citoyenne et formation d'ambassadeurs citoyens</p>
<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>Indicateurs de réalisation Nombre de moustiquaires distribuées Nombre d'ateliers et de réunions d'information effectués</p> <p>Indicateur de résultat Nombre de gîtes supprimés Nombre de jardiniers sensibilisés et évalués Nombre d'agents formés et évalués</p> <p>Indicateur d'impact Nombre de signalements de nuisance due aux moustiques dans les jardins familiaux</p>



CLS

:



Ville



EMS



Territoire d'intervention :



Ville



EMS

CLS EMS Axe santé environnementale Fiche action 5.11	Renforcer la stratégie de lutte contre les punaises de lit : communication, partage d'expériences, mutualisation de solutions techniques
---	---

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Porteur	<i>Ville et Eurométropole de Strasbourg / Service Hygiène et santé environnementale</i>
Axe stratégique du CLS	Santé environnementale ➤ Prévenir et lutter contre l'expansion de certaines espèces invasives sur le territoire
Contexte et enjeux locaux	<p>La punaise de lit est un insecte parasite lucifuge qui se nourrit exclusivement de sang humain. Présente dans les logements, elle constitue une nuisance de plus en plus fréquente, notamment dans les zones urbaines avec une recrudescence depuis une quinzaine d'années. À Strasbourg, le premier signalement a été enregistré en 2012 et le phénomène s'est amplifié ces dernières années.</p> <p>En 2018, un diagnostic par enquête a permis de constater que l'ensemble du territoire de l'Eurométropole est concerné par des signalements d'infestation de punaises de lit. De plus, différentes filières professionnelles interrogées rencontrent des difficultés pour éradiquer ces parasites. Il s'agit notamment de l'hôtellerie, de l'habitat social et de l'hébergement d'urgence. Le parc privé est également affecté par cette problématique. Depuis, le nombre de signalements relatifs aux punaises de lit n'a cessé de croître sur le territoire de l'Eurométropole.</p> <p>Bien que non-vectrices de pathologies, les infestations de punaises de lit ont surtout d'incontestables conséquences sur les individus et leur bien-être : multiples piqûres, impossibilité de dormir sereinement, stress et dépression. La problématique des punaises de lit est par ailleurs particulièrement complexe à appréhender, car elle exige une prise en charge globale, rigoureuse et contraignante. La lutte contre les infestations nécessite une mobilisation importante et indispensable des résidents pour engager des mesures mécaniques via des gestes fins et minutieux et préparer le logement préalablement aux interventions de désinsectisation. Finalement, l'impact financier des infestations, notamment lié au coût des traitements (intervention d'entreprises dédiées mais aussi rachat de mobilier), constitue un frein majeur à leur éradication.</p> <p>Face à ces constats, il apparaît essentiel de renforcer la stratégie de lutte contre les punaises de lit engagée sur le territoire et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La communication et la sensibilisation du public et des professionnels sur ce sujet, - L'accompagnement des ménages confrontés à des infestations et démunis face à l'ampleur des traitements à engager, - Le partage d'expériences et la mutualisation d'équipements entre professionnels (notamment bailleurs sociaux et acteurs de l'hébergement d'urgence)
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément.

<i>chiffre) base liste des objectifs du PRS)</i>	<input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS																					
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Lutter contre les espèces invasives et nuisibles pour la santé <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3																					
Objectifs spécifiques	Diminuer le nombre de logements et de lieux infestés par des punaises de lit sur le territoire de l'Eurométropole																					
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la connaissance du phénomène et des moyens de lutte contre les infestations de punaises de lit par le grand public pour favoriser leur éradication dans les logements - Augmenter la capacité d'action des ménages confrontés à des infestations de punaises de lit en les accompagnant à devenir acteur de la lutte mécanique dans leur logement, - Développer la capacité d'action des professionnels confrontés à des infestations de punaises de lit dans le cadre de leur activité (formation, outils et équipements techniques) 																					
Étapes de mise en œuvre – Description	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">3. Augmenter la connaissance du phénomène et des moyens de lutte contre les infestations de punaises de lit par le grand public pour favoriser leur éradication dans les logements</td> </tr> <tr> <td style="width: 70%;">Comment ?</td> <td style="width: 15%;">Qui ?</td> <td style="width: 15%;">Quand ?</td> </tr> <tr> <td> Sur la base des outils de communication développés par l'Eurométropole et l'ARS Grand Est en 2020 : <ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'un plan de communication grand public et diffusion des outils de communication (courriers aux professionnels, affichage, ...) • Mise en œuvre d'actions de sensibilisation collectives adaptées aux différents publics : conférences auprès des professionnels, webinaires grand public, ... • Adaptation/diffusion des outils et messages afin que les filières professionnelles (acteurs associatifs, bailleurs sociaux, syndicats, assistants sociaux, services d'aide à la personne, ...) deviennent des relais d'information et d'accompagnement des publics </td> <td>EMS</td> <td>2023</td> </tr> <tr> <td></td> <td>EMS et partenaires</td> <td>Toute la durée du CLS</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">4. Augmenter la capacité d'action des ménages confrontés à des infestations de punaises de lit en les accompagnant à devenir acteur de la lutte mécanique dans leur logement</td> </tr> <tr> <td>Comment ?</td> <td>Qui ?</td> <td>Quand ?</td> </tr> <tr> <td>Sur la base de l'expérimentation menée par l'EMS en 2022 : accompagnement des locataires de logements sociaux ainsi que des habitants du parc privé touchés par des infestations</td> <td>EMS</td> <td>2022</td> </tr> </table>	3. Augmenter la connaissance du phénomène et des moyens de lutte contre les infestations de punaises de lit par le grand public pour favoriser leur éradication dans les logements			Comment ?	Qui ?	Quand ?	Sur la base des outils de communication développés par l'Eurométropole et l'ARS Grand Est en 2020 : <ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'un plan de communication grand public et diffusion des outils de communication (courriers aux professionnels, affichage, ...) • Mise en œuvre d'actions de sensibilisation collectives adaptées aux différents publics : conférences auprès des professionnels, webinaires grand public, ... • Adaptation/diffusion des outils et messages afin que les filières professionnelles (acteurs associatifs, bailleurs sociaux, syndicats, assistants sociaux, services d'aide à la personne, ...) deviennent des relais d'information et d'accompagnement des publics 	EMS	2023		EMS et partenaires	Toute la durée du CLS	4. Augmenter la capacité d'action des ménages confrontés à des infestations de punaises de lit en les accompagnant à devenir acteur de la lutte mécanique dans leur logement			Comment ?	Qui ?	Quand ?	Sur la base de l'expérimentation menée par l'EMS en 2022 : accompagnement des locataires de logements sociaux ainsi que des habitants du parc privé touchés par des infestations	EMS	2022
3. Augmenter la connaissance du phénomène et des moyens de lutte contre les infestations de punaises de lit par le grand public pour favoriser leur éradication dans les logements																						
Comment ?	Qui ?	Quand ?																				
Sur la base des outils de communication développés par l'Eurométropole et l'ARS Grand Est en 2020 : <ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'un plan de communication grand public et diffusion des outils de communication (courriers aux professionnels, affichage, ...) • Mise en œuvre d'actions de sensibilisation collectives adaptées aux différents publics : conférences auprès des professionnels, webinaires grand public, ... • Adaptation/diffusion des outils et messages afin que les filières professionnelles (acteurs associatifs, bailleurs sociaux, syndicats, assistants sociaux, services d'aide à la personne, ...) deviennent des relais d'information et d'accompagnement des publics 	EMS	2023																				
	EMS et partenaires	Toute la durée du CLS																				
4. Augmenter la capacité d'action des ménages confrontés à des infestations de punaises de lit en les accompagnant à devenir acteur de la lutte mécanique dans leur logement																						
Comment ?	Qui ?	Quand ?																				
Sur la base de l'expérimentation menée par l'EMS en 2022 : accompagnement des locataires de logements sociaux ainsi que des habitants du parc privé touchés par des infestations	EMS	2022																				

	<input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention) Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>) Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	<i>Plan national santé-environnement 4 / Projet régional santé-environnement 4 Grand Est</i> <i>Plan interministériel contre les punaises de lit</i>
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de communication et sensibilisation réalisées - Nombre de personnes touchées par les actions - Nombre de ménages infestés ayant bénéficié d'un accompagnement - Nombre de rencontres avec les acteurs professionnels organisées Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Mutualisation d'équipements mises en œuvre par les acteurs - Expérimentations initiées par les acteurs - Évolution de l'autonomie des ménages infestés dans la mise en œuvre des mesures de lutte mécanique (enquête suite à la campagne de porte-à-porte) Indicateur d'impact : <i>Évolution du nombre de signalements de punaises de lit reçus concernant des infestations ou ré-infestations par des punaises de lit (service Hygiène et santé, DDELIND, ARS, bailleurs, ...)</i> Méthode d'évaluation envisagée : <i>Analyse de données</i> <i>Enquête auprès des acteurs</i>

CLS : Ville EMSTerritoire d'intervention : Ville EMS

CLS EMS Axe santé environnementale Fiche action 5.12	Tiques et maladie de Lyme : déployer des campagnes de prévention dans les espaces de nature
---	--

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Porteur	<i>Ville et Eurométropole de Strasbourg / Service Hygiène et santé environnementale</i>
Axe stratégique du CLS	Santé environnementale ➤ Prévenir et lutter contre l'expansion de certaines espèces invasives sur le territoire
Contexte et enjeux locaux	<p>Les tiques sont des parasites de la famille des acariens, adeptes des zones humides comme les sous-bois, les herbes hautes, les jardins, le bord des rivières..., Elles profitent du passage d'animaux (ou d'humains) à proximité pour se nourrir de leur sang.</p> <p>Par leur morsure, certaines tiques (notamment les tiques <i>Ixodes ricinus</i>) sont susceptibles de transmettre à leur hôte des maladies vectorielles comme la borréliose (maladie de Lyme) ou l'encéphalite à tiques qu'elles ont elles-mêmes contractées sur des animaux nourriciers infestés.</p> <p>50 000 à 60 000 cas de maladie de Lyme sont diagnostiqués chaque année en France. Les personnes exposées sont celles fréquentant les zones à risques, notamment celles pratiquant une activité de plein air, que ce soit de loisirs ou professionnelle.</p> <p>Le Grand-Est est l'une des régions françaises les plus touchées par cette problématique et les tiques y sont généralement plus présentes sur la période d'avril à octobre lorsque le climat est propice à leur développement (température et hygrométrie notamment).</p> <p>Afin de prévenir les cas de borréliose ou maladie de Lyme, l'information et la sensibilisation aux comportements adaptés est indispensable : il n'existe pas actuellement de vaccin disponible contre cette maladie.</p> <p>Dès 2015, l'ARS Grand-Est a souhaité sensibiliser le jeune public sur les risques sanitaires liés aux tiques et les bons gestes de prévention à adopter au travers notamment de la diffusion d'une affiche et d'un dépliant à destination des enfants.</p> <p>Un plan national a été lancé en 2016 afin de prévenir la maladie de Lyme mais aussi de sensibiliser les professionnels de santé au diagnostic de la maladie tout en encourageant la recherche qui y est liée. Ainsi 5 centres de référence des maladies vectorielles à tiques ont été financés en France, dont un centre pour l'Est. Cela a permis la reconnaissance de cette maladie comme problème de santé publique.</p> <p>Un site internet et une application dédiés aux signalements ont également été créés afin d'améliorer la surveillance : www.citique.fr.</p> <p>Les actions de prévention concernant les tiques et les maladies associées sont donc essentielles et reposent principalement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une connaissance par le grand public de la tique et de ses milieux de vie ainsi que de la maladie et ses symptômes - Une sensibilisation aux bons gestes : une protection physique (vêtements longs), un examen minutieux du corps après une exposition en pleine nature,

	le retrait des tiques fixées sur la peau, la surveillance pendant plusieurs semaines en cas de piquûre.									
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Objectif 01.4 - Maîtriser les risques environnementaux : Réduire les risques liés au développement des espèces végétales susceptibles de nuire à la santé et renforcer la prévention des maladies vectorielles <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS									
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Lutter contre les espèces invasives et nuisibles pour la santé <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3									
Objectifs globaux	Diminuer le risque de contraction de la maladie de Lyme par les habitants via la diffusion d'informations à ce sujet auprès des usagers et de professionnels et le déploiement des bons gestes à adopter pour diminuer le nombre de morsures									
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter les connaissances relatives aux tiques et à la maladie de Lyme des usagers en vue de l'adoption de bons gestes permettant d'éviter les morsures de tiques dans les jardins (publics, collectifs, privés), étangs et forêts de l'EMS et ainsi prévenir les risques sanitaires associés - Former des agents communaux des espaces verts de l'EMS ainsi que des professionnels d'entreprises privées (travailleurs en forêt, en plein air...), aux bons gestes permettant d'éviter la morsure de tiques et la détection de la maladie. 									
Etapas de mise en œuvre – Description	<p>La période d'activité du la tique se situe entre avril et octobre. Il est donc proposé de mettre en œuvre un plan d'action pluriannuel, renouvelé dès la fin de l'hiver chaque saison à partir de 2022.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">6. Augmenter les connaissances relatives aux tiques et à la maladie de Lyme des usagers en vue de l'adoption de bons gestes</th> </tr> <tr> <th>Comment ?</th> <th>Qui ?</th> <th>Quand ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de l'appel à projets du CLS III – santé environnementale : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sélection d'un porteur de projet de sensibilisation aux gestes de prévention dans les espaces extérieurs de l'EMS (de janvier à mars) ○ Mise en œuvre des actions proposées et suivi (à partir d'avril) ○ Évaluation et perspectives pour l'année suivante (à partir d'octobre) • Diffusion de la plaquette nationale ARS à destination des adultes et des enfants. • En cohérence avec les actions déjà entreprises par l'ARS Grand Est, (mise en œuvre d'un GT, réunions </td> <td> <p>EMS et partenaires financeurs</p> <p>Porteurs de projets</p> <p>EMS</p> </td> <td> <p>Début 2023</p> <p>2nd trimestre 2023</p> <p>Courant 2024</p> <p>2023</p> </td> </tr> </tbody> </table>	6. Augmenter les connaissances relatives aux tiques et à la maladie de Lyme des usagers en vue de l'adoption de bons gestes			Comment ?	Qui ?	Quand ?	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de l'appel à projets du CLS III – santé environnementale : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sélection d'un porteur de projet de sensibilisation aux gestes de prévention dans les espaces extérieurs de l'EMS (de janvier à mars) ○ Mise en œuvre des actions proposées et suivi (à partir d'avril) ○ Évaluation et perspectives pour l'année suivante (à partir d'octobre) • Diffusion de la plaquette nationale ARS à destination des adultes et des enfants. • En cohérence avec les actions déjà entreprises par l'ARS Grand Est, (mise en œuvre d'un GT, réunions 	<p>EMS et partenaires financeurs</p> <p>Porteurs de projets</p> <p>EMS</p>	<p>Début 2023</p> <p>2nd trimestre 2023</p> <p>Courant 2024</p> <p>2023</p>
6. Augmenter les connaissances relatives aux tiques et à la maladie de Lyme des usagers en vue de l'adoption de bons gestes										
Comment ?	Qui ?	Quand ?								
<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de l'appel à projets du CLS III – santé environnementale : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sélection d'un porteur de projet de sensibilisation aux gestes de prévention dans les espaces extérieurs de l'EMS (de janvier à mars) ○ Mise en œuvre des actions proposées et suivi (à partir d'avril) ○ Évaluation et perspectives pour l'année suivante (à partir d'octobre) • Diffusion de la plaquette nationale ARS à destination des adultes et des enfants. • En cohérence avec les actions déjà entreprises par l'ARS Grand Est, (mise en œuvre d'un GT, réunions 	<p>EMS et partenaires financeurs</p> <p>Porteurs de projets</p> <p>EMS</p>	<p>Début 2023</p> <p>2nd trimestre 2023</p> <p>Courant 2024</p> <p>2023</p>								

	préparatoires), diffusion d'affiches à destination des usagers adultes dans les parcs et jardins familiaux de l'EMS. <ul style="list-style-type: none"> Achat et distribution de tire-tiques dans les jardins familiaux. Diffusion d'un spot radio (30 secondes maximum) sur les ondes locales pour élargir le champ de l'information sur cette problématique pendant la période de prolifération. À raison de 3 fois par jour tous les jours d'avril à septembre. « Le pique-nique oui, mais sans les tiques ! » « Nous protégeons nos animaux domestiques des tiques mais nous sommes aussi exposés qu'eux à la maladie de Lyme. ». Rédaction du bilan de l'action générale Projection sur l'année suivante des besoins relatifs à cette problématique sur le territoire de l'EMS		EMS	2023
	7. Former des agents communaux des espaces verts de l'EMS ainsi que des professionnels d'entreprises privées aux bons gestes permettant d'éviter la morsure de tiques et la détection de la maladie			
	Comment ?	Qui ?	Quand ?	
	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les professionnels dont les missions justifient une formation à la question des tiques (espaces verts, travailleurs en forêts, jardins, plein air...) Prendre attache auprès des différents services / structures concernés par la formation de leurs agents Mettre en œuvre des actions de formation sur les tiques et les bons gestes de prévention : partie théorique / illustrations sur le terrain Évaluer les interventions de formation 	EMS	Chaque année : Février-avril	
		Prestataire	Mai-octobre Octobre	
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : 2023 Fin : Décembre 2027			
Partenaires de l'action	Partenariats à construire ou renforcer : ARS Grand Est CPAM du Bas-Rhin ONF Réseau Citique Centre de référence des maladies vectorielles à tiques (CRMVT) de Strasbourg Centre national de référence Borrelia			
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels*	* Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs		

	<input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : Agents à risques des collectivités et entreprises privés
Territoire d'intervention	Eurométropole de Strasbourg	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	6. Enveloppe projet : 30 000€ 7. Demande de financement de tire-tiques : 6000€ 8. Supports de communication papier : 1500€ 9. Création et diffusion du spot radio : 10 000€ Estimation budgétaire : 47 500 €
	<i>Financiers et montants</i>	Eurométropole de Strasbourg ARS Grand Est
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation	
	Autre(s)	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Politiques Publiques concernées	<i>Plan national de lutte contre la maladie de Lyme Plan national santé-environnement 4 / Plan régional santé-environnement 4 Grand Est</i>	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)		

<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de prestations de sensibilisation ○ Nombre de tire-tique distribués ○ Nombre d'affiches installées ○ Nombre de spots radio diffusés <p>Indicateur de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre d'utilisation des tire-tiques distribués (enquête) ○ Nombre de personnes sensibilisées <p>Indicateur d'impact</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de signalements sur citique.fr ○ Répartition géographique des signalements
---	---



CLS

:



Ville



EMS

Territoire d'intervention :



Ville



EMS

CLS EMS Axe santé environnementale Fiche action 6.13	Encourager l'innovation au service de l'amélioration de la qualité de l'air et de la sensibilisation du public
---	---

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Porteur	<i>Eurométropole de Strasbourg / Service Gestion et prévention des risques environnementaux</i>
Axe stratégique du CLS	Santé environnementale ➤ Connaître et réduire les expositions d'ordre environnementales
Contexte et enjeux locaux	<p>La pollution atmosphérique est responsable chaque année de centaines de décès sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Elle nuit à la santé de toutes et tous, en premier lieu des enfants, et représente un facteur de risque important pour le développement de maladies respiratoires aiguës (comme la pneumonie) et de maladies pulmonaires et cardiovasculaires chroniques (bronchopneumopathie chronique obstructive ou accidents vasculaires cérébraux par exemple).</p> <p>Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, malgré une tendance à l'amélioration de la qualité de l'air pour les polluants réglementés (NO₂, PM10 et PM2,5) depuis une douzaine d'années, des dépassements de la valeur limite européenne en NO₂ persistent sur les stations situées à proximité des zones où le trafic routier est important, même si l'écart par rapport à ce seuil réglementaire (fixé à 40 µg/m³) est désormais faible. Pour l'année 2020, année particulière en raison des confinements qui ont donné lieu à des réductions significatives de trafic, la valeur réglementaire a été respectée pour l'ensemble des stations. En 2021, sur les 9 premiers mois de l'année, aucun dépassement n'est enregistré mais cette tendance reste à confirmer encore avec l'arrivée de la période hivernale, plus propice à l'accumulation de pollution atmosphérique et à des niveaux plus élevés.</p> <p>L'agglomération strasbourgeoise fait partie des onze territoires français ne respectant pas les normes européennes en matière de qualité de l'air. En août 2021, le Conseil d'État a d'ailleurs condamné l'État français à payer dix millions d'euros pour n'avoir pas pris les mesures suffisantes pour améliorer la qualité de l'air. Cette somme record pourra être renouvelée dans six mois si la situation ne s'améliore pas.</p> <p>En septembre 2021, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a révisé ses valeurs guides pour les principaux polluants présents dans l'atmosphère. Les données collectées par l'OMS indiquent que la pollution atmosphérique a des effets néfastes sur la santé à des concentrations encore plus faibles que ce qui était admis jusqu'alors. Pour s'adapter à ce constat, l'OMS a abaissé la quasi-totalité de ses seuils de référence.</p> <p>Du fait de la complexité des pollutions de l'air extérieur comme intérieur, et notamment des pollutions issues de plusieurs sources différentes, il s'agit aujourd'hui d'identifier des pratiques et solutions innovantes qui soient efficaces pour lutter durablement contre la pollution de l'air (que ce soit sur les polluants réglementés ou non réglementés) et ainsi améliorer la santé des habitants de l'agglomération. Pour cela, l'Eurométropole de Strasbourg cherche à agir sur son territoire afin de favoriser l'implantation, l'accompagnement et le développement de projets innovants.</p>

	<p>La qualité de l'air concerne des domaines variés : industrie, agriculture, mobilité, biomasse, santé, etc. ; ainsi que divers polluants (CO, NOx, SO₂, COV, pesticides, carbone suie, etc.). Les innovations proposées embrasseront une définition large et globale : innovation technologique, modèle économique, gouvernance, communication et sensibilisation, nouvelles formes d'usages et services, d'interaction sociales et de coopérations.</p> <p>Voici quelques exemples d'actions qui pourraient être mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement urbain : Bean Cloud de Design 9, qui lie l'aménagement urbain à la sensibilisation ; - Monitoring : Urban radar, outil de visualisation et d'analyse de données de mobilité pour les acteurs de la logistique urbaine. 												
<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)</p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> <p><input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>												
<p>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Réduire l'exposition des habitants aux pollutions diffuses</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors PRSE 3</p>												
<p>Objectifs globaux</p>	<p>Diminuer la part de population exposée à la pollution de l'air sur l'Eurométropole en vue de protéger leur santé, et ce en réduisant à la source les émissions de polluants atmosphériques (par ex NO₂, PM10 et PM2,5)</p>												
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la connaissance du tissu économique, académique et scientifique en lien avec ces enjeux d'innovation - Développer l'implantation de projets innovants au service l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire 												
<p>Étapes de mise en œuvre – Description</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">8. Renforcer la connaissance du tissu économique, académique et scientifique en lien avec ces enjeux d'innovation</th> </tr> <tr> <th style="width: 70%;">Comment ?</th> <th style="width: 15%;">Qui ?</th> <th style="width: 15%;">Quand ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> Identifier des pratiques et solutions innovantes qui soient efficaces pour lutter durablement contre la pollution de l'air : Lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) « Innovation qualité de l'air » ⇒ Accompagnement à l'identification des solutions innovantes en matière de qualité de l'air </td> <td style="text-align: center;">EMS</td> <td style="text-align: center;">2022</td> </tr> <tr> <td> Améliorer la connaissance des acteurs existants, ainsi que les possibilités d'innovation : Cartographie des acteurs et benchmark des solutions innovantes ⇒ Le choix des innovations mises en place dépendra des résultats du benchmark </td> <td style="text-align: center;">AMO</td> <td style="text-align: center;">Fin 2022</td> </tr> </tbody> </table>	8. Renforcer la connaissance du tissu économique, académique et scientifique en lien avec ces enjeux d'innovation			Comment ?	Qui ?	Quand ?	Identifier des pratiques et solutions innovantes qui soient efficaces pour lutter durablement contre la pollution de l'air : Lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) « Innovation qualité de l'air » ⇒ Accompagnement à l'identification des solutions innovantes en matière de qualité de l'air	EMS	2022	Améliorer la connaissance des acteurs existants, ainsi que les possibilités d'innovation : Cartographie des acteurs et benchmark des solutions innovantes ⇒ Le choix des innovations mises en place dépendra des résultats du benchmark	AMO	Fin 2022
8. Renforcer la connaissance du tissu économique, académique et scientifique en lien avec ces enjeux d'innovation													
Comment ?	Qui ?	Quand ?											
Identifier des pratiques et solutions innovantes qui soient efficaces pour lutter durablement contre la pollution de l'air : Lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) « Innovation qualité de l'air » ⇒ Accompagnement à l'identification des solutions innovantes en matière de qualité de l'air	EMS	2022											
Améliorer la connaissance des acteurs existants, ainsi que les possibilités d'innovation : Cartographie des acteurs et benchmark des solutions innovantes ⇒ Le choix des innovations mises en place dépendra des résultats du benchmark	AMO	Fin 2022											

	9. Développer l'implantation de projets innovants au service l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une politique d'innovation qualité de l'air ambitieuse sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg <p>⇒ Une fois l'inventaire réalisé, une stratégie d'actions pourra être élaborée. Les actions seront hiérarchisées selon leur faisabilité technique, financière et organisationnelle, ainsi que sur le bénéfice attendu en matière d'amélioration de la qualité de l'air</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancement des actions <p>En parallèle, les projets soutenus dans le cadre de l'AMO pourront être complétés par des actions proposées dans le cadre de l'appel à projets du CLS III – santé environnementale (démarche initiée en 2023 puis renouvelée chaque année pendant la durée du CLS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélection d'un ou plusieurs porteurs de projet innovants sur la qualité de l'air dans les quartiers de Strasbourg et les communes de l'EMS • Mise en œuvre des actions subventionnées et suivi de leur réalisation • Évaluation et perspectives pour un futur appel à projets 	EMS	2023
	EMS et partenaires financeurs	Début 2023	
	Porteurs de projets	2 nd trimestre 2023	
	EMS	Courant 2024	
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : septembre 2022 Fin : Décembre 2027		
Partenaires de l'action	Partenariat existant : ATMO Grand Est		
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	
Territoire d'intervention	Eurométropole de Strasbourg		
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	2022/2023 : 30 000 € par an pour l'AMO Budget à définir pour le soutien aux innovations en fonction des résultats du benchmark	
	<i>Financeurs et montants</i>	Eurométropole de Strasbourg (AMO) Recherche de partenariats pour le financement des solutions innovantes déployées	

	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	Ressource humaine (1 ETP)
Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation	
	Autre(s)	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
Politiques Publiques concernées	<i>Qualité de l'air</i>	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)		
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de résultat : Nombre de solutions identifiées Nombre de projets effectivement réalisés Indicateur d'impact : - Diminution du taux de polluants atmosphériques mesurés dans l'air (CO, NOx, SO2, COV, pesticides, carbone suie, etc.) - Évolution du nombre de personnes exposées à une qualité de l'air dépassant la réglementation (lorsque cela est possible) Méthode d'évaluation envisagée : Analyses de mesures de qualité de l'air	



CLS

:



Ville



EMS



Territoire d'intervention :



Ville



EMS

CLS EMS Axe santé environnementale Fiche action 6.14	Sensibiliser les usagers et les professionnels aux bons gestes en faveur de la qualité de l'air intérieur
---	--

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action innovante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	<i>Eurométropole de Strasbourg / Service Hygiène et santé environnementale</i>
Axe stratégique du CLS	Santé environnementale ➤ Connaître et réduire les expositions d'ordre environnementales
Contexte et enjeux locaux	<p>La population française passe en moyenne entre 70% et 90% de son temps dans des espaces clos ou semi-clos tels que les logements, les lieux de travail, les écoles ou encore les espaces de loisirs ou de commerces. Le temps passé dans le logement représente entre 14 et 16 heures par jour.</p> <p>De nombreux polluants d'origine chimique (composés organiques volatils, fumée de tabac...) et biologique (moisissures, acariens...) sont présents dans ces environnements intérieurs, notamment au sein des logements. Ils peuvent avoir des effets très variables, allant de réactions allergiques, affections respiratoires, effets irritants comme pour le formaldéhyde, à des atteintes à la fertilité et troubles neurologiques, voire des effets cancérogènes (benzène...).</p> <p>Les sources de cette pollution sont multiples : matériaux de construction ou de décoration mais aussi pratiques domestiques peu adaptées, insuffisantes ou éloignées des principes du « bien habiter ». Par ailleurs, la concentration en polluants peut être accentuée en cas de défaillances en matière de ventilation ou d'activités de la vie quotidienne inadéquates.</p> <p>De très nombreux signalements en matière d'habitat indigne sont reçus par les collectivités et l'ARS Grand Est, témoignant du développement de moisissures et de la survenue de pathologies respiratoires pour lesquels les pratiques d'occupation jouent un rôle.</p> <p>Il est apparaît ainsi nécessaire de se mobiliser au-delà du traitement curatif, et d'accentuer la prévention sur les enjeux de préservation de la qualité de l'air intérieur et des pratiques du « bien habiter ». Cela s'applique également au secteur professionnel, pour lequel les acteurs peuvent être sensibilisés et formés.</p> <p>Il est donc pertinent de déployer des actions d'accompagnement, de sensibilisation et de formation à destination du grand public, de publics ciblés comme étant vulnérables (enfants, public précaire, ...) et des professionnels de santé et d'autres secteurs. Cet enjeu participe pleinement à la promotion d'un cadre de vie favorable à la santé et au bien-être, en encourageant l'adoption de « bons gestes » par les individus pour les rendre acteurs de leur qualité de vie.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.

	<input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS		
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Développer les connaissances et les compétences en santé environnement <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3		
Objectifs globaux	Préserver le cadre de vie et la santé des habitants en diminuant les situation d'exposition à une qualité de l'air dégradée au sein des logements		
Objectifs opérationnels	1. Développer les changements de pratiques au sein des logements de ménages confrontés à des problématiques de pollution de l'air intérieur 2. Accroître l'information et les compétences des publics sur la maîtrise de la qualité sanitaire des logements et sensibiliser aux enjeux du « bien habiter »		
pes de mise en œuvre – Description	1. Développer les changements de pratiques au sein des logements de ménages confrontés à des problématiques de pollution de l'air intérieur		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> Lancement d'un marché de prestations pour accompagner au cas-par-cas des ménages confrontés à des situations de pollution de l'air intérieur ou d'ambiance confinée <p>Ces actions ciblent prioritairement les populations les plus fragiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Au sein du parc privé, des foyers ayant signalé des désordres dans leur logement à leur commune (par exemple liés à des manifestations d'humidité) ou ayant été identifiés par les dispositifs institutionnels relatifs à l'insalubrité, la non-décence ou la précarité énergétique, ➢ Au sein du parc public, des foyers identifiés par des bailleurs sociaux 	EMS	Mars 2023
	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des accompagnements : ➢ Identification d'éventuelles sources de pollution présente dans le logement en lien avec les habitudes de vie du ménage ➢ Sensibilisation des ménages aux enjeux du « bien habiter » leur logement, adaptée à la situation : bonnes pratique d'aération, bonne utilisation du système de ventilation en place, bonnes pratiques en lien avec les polluants de l'air intérieur ➢ Orientation des occupants disposant de certificats médicaux vers le dispositif d'accompagnement Intair'Agir en cas de signalements de profils allergiques au sein du foyer 	Prestataire désigné par marché public	Printemps 2023
<ul style="list-style-type: none"> Bilan et évaluation des campagnes d'accompagnement 	EMS	Mars 2024	

2. Accroître l'information et les compétences des publics sur la maîtrise de la qualité sanitaire des logements et sensibiliser aux enjeux du « bien habiter »		
Comment ?	Qui ?	Quand ?
<p>Dans le cadre de l'appel à projets du CLS III – santé environnementale (démarche initiée en 2023 puis renouvelée chaque année pendant la durée du CLS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélection d'un ou plusieurs porteurs de projet de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur dans les quartiers de Strasbourg et les communes de l'EMS <ul style="list-style-type: none"> ➤ Publics cibles : grand public ; publics scolaires, équipes éducatives et parents d'élèves ; agents techniques de l'Eurométropole gestionnaires d'établissements de petite enfance ; bailleurs sociaux et acteurs de l'habitat (associations de locataires, syndicats de copropriété, ...) ; professionnels de santé ➤ Type d'actions : ateliers de sensibilisation, conférences, webinaires, expositions itinérantes, ... ➤ Thématiques abordées : connaissances de base sur la pollution de l'air et son impact, acquisition d'attitudes et de gestes responsables en termes de compréhension et de protection de la qualité de l'air au quotidien • Mise en œuvre des actions subventionnées et suivi de leur réalisation • Évaluation et perspectives pour un futur appel à projets <p>En parallèle : Cycle d'ateliers « Chez moi, je dis stop aux polluants »</p> <p>Ateliers au format modulable (2 à 4 ateliers d'1h/1h30)</p> <p>Public cible : femmes enceintes et/ou parents d'enfants de moins de deux ans et/ou professionnels de la petite enfance</p> <p>Outils variés : diaporama, quizz, jeu, exposition, groupe d'échanges, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : qualité de l'air intérieur « Un air plus sain dans mon logement » • Module 2 : produits d'hygiène et cosmétiques « Des produits sains dans ma salle de bain » • Module 3 : alimentation et contenants « Ma cuisine sans polluants » • Module 4 : la chambre de bébé « Un cocon sans pollution » 	<p>EMS et partenaires financeurs</p> <p>Porteurs de projets</p> <p>EMS</p> <p>Mutualité française Grand Est</p>	<p>Début 2023</p> <p>2nd trimestre 2023</p> <p>Courant 2024</p> <p>Durant l'année 2023</p>

	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Démarche renforcée dans les quartiers Politique de la ville et auprès des ménages du parc social des bailleurs partenaires
Politiques Publiques concernées	<i>Plan national santé-environnement 4 / Plan régional santé-environnement 4 Grand Est</i>
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)	
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>Indicateurs de processus : <i>Nombre de projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets</i></p> <p>Indicateurs de résultat :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Nombre de ménages accompagnés, nombre de visites réalisées</i> 2. <i>Nombre d'actions de sensibilisation et publics visés, nombre de personnes sensibilisées</i> <p>Indicateur d'impact : <i>Amélioration des situations d'air intérieur dégradé dans les logements accompagnés Augmentation des connaissances du public sur les problématiques d'air intérieur (humidité, moisissures) dans les logements (évalué par enquête)</i></p>



CLS : Ville EMS

Territoire d'intervention : Ville EMS

CLS EMS Axe santé environnementale Fiche action 6.15	Connaître et prévenir les risques allergiques liés aux pollens
---	---

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action innovante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	<i>Eurométropole de Strasbourg / Service Hygiène et santé environnementale</i>
Axe stratégique du CLS	Santé environnementale ➤ Connaître et réduire les expositions d'ordre environnemental
Contexte et enjeux locaux	<p>Chaque année, des millions de Français sont soumis aux conséquences d'une allergie aux pollens (par exemple issus des bouleaux, des graminées, des cyprès ou de l'ambrosie) provoquant des réactions plus ou moins invalidantes : rhinite, conjonctivite, asthme, etc.</p> <p>L'exposition de la population aux pollens constitue un enjeu de santé publique compte tenu du nombre de personnes concernées par des allergies en France : de l'ordre de 20 % des enfants à partir de 9 ans et de 30 % des adultes. La prévalence des pathologies allergiques respiratoires comme les rhinites saisonnières et l'asthme semble avoir augmenté ces dernières années dans les pays industrialisés. (<i>source : Ministère de la santé</i>)</p> <p>Par ailleurs, selon le rapport d'expertise collective de l'ANSES en 2020, l'évolution du climat favorisera l'extension de l'aire de répartition des ambrosies, la durée de la période de pollinisation et la production de pollen.</p> <p>Face à ces constats, les enjeux sont multiples : surveiller, s'informer, anticiper les risques et s'en protéger.</p> <ul style="list-style-type: none"> - À l'échelle individuelle : permettre aux individus de connaître les risques allergiques liés aux pollens pour mieux les anticiper, ainsi que les périodes à risque pour adopter les comportements permettant de réduire l'impact sanitaire - À l'échelle collective : prendre des mesures pour diminuer les risques allergiques en veillant à choisir des espèces moins allergènes par exemple <p>Les actions proposées sur le territoire s'inscriront en cohérence avec le plan régional d'action contre les ambrosies, financé par l'ARS Grand Est et piloté par FREDON Grand Est.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Objectif 01.4 - Maîtriser les risques environnementaux : Réduire les risques liés au développement des espèces végétales susceptibles de nuire à la santé et renforcer la prévention des maladies vectorielles <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS

Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Favoriser la prise en compte des enjeux santé environnement dans l'aménagement et les politiques d'urbanisme <input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Développer les connaissances et les compétences en santé environnement <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3																					
Objectifs globaux	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la connaissance des publics sur les allergies aux pollens, les périodes à risques et les moyens de s'en protéger pour éviter des situations pouvant impacter leur santé - Diminuer l'exposition des citoyens aux pollens allergisants dans l'espace public 																					
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Augmenter la connaissance et la production de données concernant les pollens via des dispositifs de mesure et réseaux de surveillance 2. Informer et sensibiliser le grand public, les professionnels de santé et autres acteurs concernés à la question des pollens et des allergies associées 3. Renforcer la prise en compte des facteurs allergènes dans l'espace public et développer des mesures pour réduire les émissions de pollens allergisants 																					
Etapas de mise en œuvre – Description	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">10. Augmenter la connaissance et la production de données concernant les pollens via des dispositifs de mesure et réseaux de surveillance</th> </tr> <tr> <th style="width: 70%;">Comment ?</th> <th style="width: 15%;">Qui ?</th> <th style="width: 15%;">Quand ?</th> </tr> <tr> <td rowspan="4"> <ul style="list-style-type: none"> • Identification de la nécessité d'installer de nouveaux capteurs de pollens sur le territoire ou faisant appel à des technologies innovantes • Réalisation d'un benchmark de dispositifs techniques innovants permettant mesures et surveillance des pollens • Soutien à l'installation ou au fonctionnement d'un voir plusieurs dispositifs de mesures et réseaux de surveillance de la présence de pollens dans l'air • Suivi de l'ensemble des dispositifs et exploitation des données </td> <td rowspan="4" style="text-align: center; vertical-align: top;">EMS</td> <td style="text-align: center;">Fin 2022</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Début 2023</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2023</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Fil de l'eau</td> </tr> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">11. Informer et sensibiliser le grand public, les professionnels de santé et autres acteurs concernés à la question des pollens et des allergies associées</th> </tr> <tr> <th style="width: 70%;">Comment ?</th> <th style="width: 15%;">Qui ?</th> <th style="width: 15%;">Quand ?</th> </tr> <tr> <td> Sur la base des données de surveillance et des dispositifs existants (ex : Pollin'air) : <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement d'outils de communication sur les concentrations en pollens dans l'air et le risque allergique en temps réel via les canaux de la Ville et Eurométropole • Anticipation et communication sur la prévision du risque allergique à J-3 pour agir avant l'apparition des symptômes Dans le cadre de l'appel à projets du CLS III – santé environnementale (démarche initiée en 2023 puis renouvelée chaque année pendant la durée du CLS) : </td> <td style="text-align: center; vertical-align: top;">EMS</td> <td style="text-align: center;">Début 2023</td> </tr> </table>	10. Augmenter la connaissance et la production de données concernant les pollens via des dispositifs de mesure et réseaux de surveillance			Comment ?	Qui ?	Quand ?	<ul style="list-style-type: none"> • Identification de la nécessité d'installer de nouveaux capteurs de pollens sur le territoire ou faisant appel à des technologies innovantes • Réalisation d'un benchmark de dispositifs techniques innovants permettant mesures et surveillance des pollens • Soutien à l'installation ou au fonctionnement d'un voir plusieurs dispositifs de mesures et réseaux de surveillance de la présence de pollens dans l'air • Suivi de l'ensemble des dispositifs et exploitation des données 	EMS	Fin 2022	Début 2023	2023	Fil de l'eau	11. Informer et sensibiliser le grand public, les professionnels de santé et autres acteurs concernés à la question des pollens et des allergies associées			Comment ?	Qui ?	Quand ?	Sur la base des données de surveillance et des dispositifs existants (ex : Pollin'air) : <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement d'outils de communication sur les concentrations en pollens dans l'air et le risque allergique en temps réel via les canaux de la Ville et Eurométropole • Anticipation et communication sur la prévision du risque allergique à J-3 pour agir avant l'apparition des symptômes Dans le cadre de l' appel à projets du CLS III – santé environnementale (démarche initiée en 2023 puis renouvelée chaque année pendant la durée du CLS) :	EMS	Début 2023
10. Augmenter la connaissance et la production de données concernant les pollens via des dispositifs de mesure et réseaux de surveillance																						
Comment ?	Qui ?	Quand ?																				
<ul style="list-style-type: none"> • Identification de la nécessité d'installer de nouveaux capteurs de pollens sur le territoire ou faisant appel à des technologies innovantes • Réalisation d'un benchmark de dispositifs techniques innovants permettant mesures et surveillance des pollens • Soutien à l'installation ou au fonctionnement d'un voir plusieurs dispositifs de mesures et réseaux de surveillance de la présence de pollens dans l'air • Suivi de l'ensemble des dispositifs et exploitation des données 	EMS	Fin 2022																				
		Début 2023																				
		2023																				
		Fil de l'eau																				
11. Informer et sensibiliser le grand public, les professionnels de santé et autres acteurs concernés à la question des pollens et des allergies associées																						
Comment ?	Qui ?	Quand ?																				
Sur la base des données de surveillance et des dispositifs existants (ex : Pollin'air) : <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement d'outils de communication sur les concentrations en pollens dans l'air et le risque allergique en temps réel via les canaux de la Ville et Eurométropole • Anticipation et communication sur la prévision du risque allergique à J-3 pour agir avant l'apparition des symptômes Dans le cadre de l' appel à projets du CLS III – santé environnementale (démarche initiée en 2023 puis renouvelée chaque année pendant la durée du CLS) :	EMS	Début 2023																				

	<ul style="list-style-type: none"> Sélection d'un ou plusieurs porteurs de projet de sensibilisation à la question des pollens dans les communes de l'EMS <ul style="list-style-type: none"> ➤ Publics cibles : grand public ; publics scolaires, équipes éducatives et parents d'élèves ; professionnels de santé ; ... ➤ Type d'actions : ateliers, conférences, webinaires, ... ➤ Thématiques abordées : connaissances de base sur les espèces allergisantes et le risque allergique lié aux pollens, effets sur la santé, acquisition de bons réflexes pour se protéger en situation de risque allergique Mise en œuvre des actions subventionnées et suivi de leur réalisation Évaluation et perspectives pour un futur appel à projets 	EMS et partenaires financeurs	Début 2023
		Porteurs de projets	2 nd trimestre 2023
		EMS	Courant 2024
	12. Renforcer la prise en compte des facteurs allergènes dans l'espace public et développer des mesures pour réduire les émissions de pollens allergisants		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> Organisation et soutien à la formation des professionnels (paysagistes, architectes, maitres d'œuvre) et des personnels de la collectivité (urbanisme, espaces verts, élus...) aux espèces allergènes pour limiter la plantation d'essences à émissions de pollen Mutualiser les données dans un périmètre élargi de production des pollens (ex : Allemagne) pour des actions plus efficaces Diffusion d'un guide de plantation pour limiter et remplacer les espèces végétales à émission de pollen allergisant lors de la végétalisation du territoire 	EMS	2023
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : Janvier 2023 Fin : Décembre 2027		
Partenaires de l'action	Partenariats existants : ATMO Grand Est	Partenariats à construire : RNSA Hôpitaux universitaires de Strasbourg Professionnels de santé CAUE	
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : agents techniques	
Territoire d'intervention	Eurométropole de Strasbourg		

Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Reste à définir (en fonction des projets déposés à l'appel à projets)
	<i>Financeurs et montants</i>	Financeurs et enveloppe appel à projets restant à définir
	Autres ressources mobilisables (<i>Matériel, humaine</i>)	Ressources humaines Eurométropole
Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Politiques publiques concernées	<i>Plan national santé-environnement 4 / Plan régional santé-environnement 4 Grand Est</i>	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)		
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus et résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mesures réalisées sur la base des équipements existants ou nouvellement installés - Nombre d'actions de communication/sensibilisation/formation menées et nombre de personnes touchées - Fréquence de diffusion du risque allergique (sur le site internet de la collectivité par exemple) Indicateur d'impact : <ul style="list-style-type: none"> - Évolution de la présence de pollens dans l'air (sur la base des mesures réalisées) - Évolution déclarative des symptômes allergiques (enquête public) - Évolution du nombre de consultations médicales pour symptômes allergiques (en lien avec les professionnels de santé) 	



CLS

:



Ville



EMS



Territoire d'intervention :



Ville



EMS

CLS EMS Axe santé environnementale Fiche action 6.16	Lutter contre les nuisances sonores en milieu urbain, à l'appui du Plan de prévention du bruit dans l'environnement
---	--

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action innovante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	<i>Eurométropole de Strasbourg / Service Hygiène et santé environnementale</i>
Axe stratégique du CLS	Santé environnementale ➤ Connaître et réduire les expositions d'ordre environnementales
Contexte et enjeux locaux	<p>Le bruit constitue une préoccupation majeure des Français dans leur vie quotidienne. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), il représente le second facteur environnemental provoquant le plus de dommages sanitaires en Europe. Environ 20 % de la population européenne se trouve exposée de manière chronique à des niveaux de bruit préjudiciables à la santé humaine. Le coût social du bruit en France s'élève désormais à 156 milliards d'euros par an. La majorité de ce coût soit 68% est liée aux transports, le bruit routier représentant plus de la moitié de ce coût.</p> <p>Comme pour toutes collectivités de plus de 100 000 habitants, l'Eurométropole de Strasbourg est amenée à établir sur son territoire des cartes stratégiques de bruit et mettre en œuvre un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) pour protéger la population et les établissements sensibles des nuisances sonores excessives, pour prévenir de nouvelles situations de gêne sonore et préserver les zones calmes.</p> <p>Le bruit routier constitue la source sonore la plus préoccupante sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg avec 8 % de la population exposée au-delà des seuils réglementaires.</p> <p>Suite au premier PPBE de la collectivité (2013/2018), le pourcentage de la population exposée au bruit routier au-delà des seuils réglementaires est passé de 8% en 2012 à 6% en 2018, malgré l'augmentation de la population sur la même période.</p> <p>Les politiques publiques eurométropolitaines d'urbanisme, de mobilités douces et les actions de résorption de points noirs bruit dans des établissements publics accueillant des enfants et dans des logements du parc social exposés au bruit, soutenues financièrement par l'Ademe, ont permis de concourir à cette évolution favorable.</p> <p>Pour autant, la comparaison des cartes de bruit de l'Eurométropole de Strasbourg de 2018 avec les indicateurs de l'OMS, plus restrictifs que ceux de la directive européenne, indique que plus de 60% des métropolitains restent exposés au bruit au-delà des valeurs guides (seuils non réglementaires mais recommandés).</p> <p>Au-delà de cette source du bruit routier, les nuisances sonores régulièrement dénoncées par les habitants ont trait aux activités professionnelles telles les équipements de confort (ventilation, hotte, ...) ainsi qu'aux bruits des activités nocturnes résultant des lieux musicaux, des clientèles et autres noctambules.</p> <p>Aussi, les efforts visant à améliorer le paysage sonore et préserver les zones calmes des habitants de l'Eurométropole au travers des politiques publiques (urbanisme, construction, déplacement, ...) et les actions auprès des populations doivent être poursuivis.</p>

Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS								
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Réduire l'exposition des habitants aux pollutions diffuses <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Favoriser la prise en compte des enjeux santé environnement dans l'aménagement et les politiques d'urbanisme <input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Développer les connaissances et les compétences en santé environnement <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3								
Objectifs globaux	Réduire l'exposition au bruit des habitants de l'Eurométropole de Strasbourg.								
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner techniquement les habitants vivant dans des locaux en situation de points noir bruit dans leur projet de travaux pour une réduction de l'exposition efficiente du bruit, - Sensibiliser et informer les acteurs de l'aménagement urbain et de la construction sur les enjeux du bruit afin d'améliorer le cadre de vie et de créer une offre de logements vertueuse vis-à-vis ce déterminant 								
Etapes de mise en œuvre – Description	<p>1. Accompagner techniquement les habitants vivant dans des locaux en situation de points noir bruit dans leur projet de travaux pour une réduction de l'exposition efficiente du bruit</p> <table border="1" data-bbox="432 1144 1481 2072"> <thead> <tr> <th data-bbox="432 1144 1023 1189">Comment ?</th> <th data-bbox="1027 1144 1166 1189">Qui ?</th> <th data-bbox="1171 1144 1481 1189">Quand ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="432 1196 1023 2072"> <ul style="list-style-type: none"> • Information sur le dispositif d'accompagnement des propriétaires qui souhaitent engager des travaux de résorption de points noirs bruit lors de leur programmation de travaux de réhabilitation (ex : rénovation énergétique, ...) • Soutien technique par la production d'un diagnostic thermo-acoustique permettant d'établir les objectifs à atteindre en matière de rénovation d'isolation phonique mais aussi thermique. Ce diagnostic prévoit également une étude des dispositifs de ventilation afin de garantir une qualité de l'air intérieur optimisée. ➤ Cette prestation d'accompagnement permet aux propriétaires d'engager des travaux à l'appui d'objectifs techniques à atteindre fixés au préalable et pouvoir s'assurer que ses prestataires les respecteront. ➤ Cette initiative permet de traiter à la fois des enjeux de bruit, de qualité de l'air intérieur et de faire en sorte que la conduite des opérations de rénovation thermique n'occulte pas l'amélioration des performances acoustiques des patrimoines en situation de points noirs bruit (<i>pour mémoire : un matériau isolant thermiquement n'est pas nécessairement performant acoustiquement. En revanche</i> </td> <td data-bbox="1027 1196 1166 2072"> EMS via son prestataire </td> <td data-bbox="1171 1196 1481 2072"> Sur la durée du PPBE 20202/2027 </td> </tr> </tbody> </table>			Comment ?	Qui ?	Quand ?	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur le dispositif d'accompagnement des propriétaires qui souhaitent engager des travaux de résorption de points noirs bruit lors de leur programmation de travaux de réhabilitation (ex : rénovation énergétique, ...) • Soutien technique par la production d'un diagnostic thermo-acoustique permettant d'établir les objectifs à atteindre en matière de rénovation d'isolation phonique mais aussi thermique. Ce diagnostic prévoit également une étude des dispositifs de ventilation afin de garantir une qualité de l'air intérieur optimisée. ➤ Cette prestation d'accompagnement permet aux propriétaires d'engager des travaux à l'appui d'objectifs techniques à atteindre fixés au préalable et pouvoir s'assurer que ses prestataires les respecteront. ➤ Cette initiative permet de traiter à la fois des enjeux de bruit, de qualité de l'air intérieur et de faire en sorte que la conduite des opérations de rénovation thermique n'occulte pas l'amélioration des performances acoustiques des patrimoines en situation de points noirs bruit (<i>pour mémoire : un matériau isolant thermiquement n'est pas nécessairement performant acoustiquement. En revanche</i> 	EMS via son prestataire	Sur la durée du PPBE 20202/2027
Comment ?	Qui ?	Quand ?							
<ul style="list-style-type: none"> • Information sur le dispositif d'accompagnement des propriétaires qui souhaitent engager des travaux de résorption de points noirs bruit lors de leur programmation de travaux de réhabilitation (ex : rénovation énergétique, ...) • Soutien technique par la production d'un diagnostic thermo-acoustique permettant d'établir les objectifs à atteindre en matière de rénovation d'isolation phonique mais aussi thermique. Ce diagnostic prévoit également une étude des dispositifs de ventilation afin de garantir une qualité de l'air intérieur optimisée. ➤ Cette prestation d'accompagnement permet aux propriétaires d'engager des travaux à l'appui d'objectifs techniques à atteindre fixés au préalable et pouvoir s'assurer que ses prestataires les respecteront. ➤ Cette initiative permet de traiter à la fois des enjeux de bruit, de qualité de l'air intérieur et de faire en sorte que la conduite des opérations de rénovation thermique n'occulte pas l'amélioration des performances acoustiques des patrimoines en situation de points noirs bruit (<i>pour mémoire : un matériau isolant thermiquement n'est pas nécessairement performant acoustiquement. En revanche</i> 	EMS via son prestataire	Sur la durée du PPBE 20202/2027							

	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	Prestataire de l'EMS et 0.5 ETP EMS
Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input checked="" type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation	
	Autre(s)	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Politiques Publiques concernées	<i>Européenne et nationale</i>	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez) À noter que l'approbation du PPBE en Conseil de l'Eurométropole a nécessité une consultation publique préalable.	
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : nombre de diagnostics visant à l'accompagnement de propriétaires concernés par un point noir bruit pour supprimer l'exposition au bruit Indicateurs de résultat : nombre d'actions ou de professionnels sensibilisés sur les enjeux du bruit Indicateur d'impact : taux exprimant la réduction de l'exposition au bruit routier de la population	



CLS

:



Ville



EMS



Territoire d'intervention :



Ville



EMS

CLS EMS Axe santé environnementale Fiche action 6.17	Maîtrise de l'exposition aux ondes électromagnétiques sur le territoire de l'Eurométropole
---	---

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	<i>Eurométropole Strasbourg / Service Gestion et prévention des risques environnementaux</i>
Axe stratégique du CLS	Santé environnementale ➤ Connaître et réduire les expositions d'ordre environnementales
Contexte et enjeux locaux	<p>Liées à une utilisation croissante des réseaux de téléphonie mobile et dans le cadre actuel du déploiement de la 5G, les ondes électromagnétiques émises par les antennes relais sont de plus en plus présentes et suscitent des interrogations quant aux impacts possibles sur la santé.</p> <p>L'Eurométropole, la Ville de Strasbourg et plusieurs communes ont décidé de s'impliquer de façon plus volontariste dans le suivi des antennes relais sur leur territoire et l'information des habitant.e.s en transparence par la mise en place d'une charte relative à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile en lien avec les opérateurs. La question de l'exposition aux ondes électromagnétiques constitue un axe central des travaux de cette charte autour de plusieurs actions visant à simuler et/ou mesurer l'exposition aux ondes générée par les projets d'évolution d'antennes (par le biais de l'utilisation en propre d'un logiciel dédié) et à mettre à disposition les données et informations à ce sujet.</p> <p>Par ailleurs, le PNSE4 prévoit dans son axe 2 « Réduire les expositions environnementales affectant notre santé » une action visant à « maîtriser les ondes électromagnétiques et améliorer la connaissance des impacts sanitaires » pour laquelle l'Eurométropole et le Bas-Rhin constituent avec la Ville de Paris l'un des deux territoires démonstrateurs pour la construction d'un outil de modélisation numérique des niveaux d'exposition aux ondes électromagnétiques émises par les antennes relais sur le territoire national en vue d'informer le public.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Préserver un environnement favorable à la santé <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3

Objectifs globaux	Augmenter la connaissance mais aussi la maîtrise du niveau d'exposition aux ondes sur le territoire en particulier auprès des publics les plus vulnérables, ainsi que l'information et la sensibilisation des habitant.e.s sur leur niveau d'exposition et les radiofréquences		
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les niveaux d'exposition aux ondes dans les lieux de vie 2. Limiter l'exposition aux ondes, notamment aux abords des établissements sensibles (crèches, écoles, établissements de soins) 3. Informer et sensibiliser les habitants à la question des électromagnétiques 		
Etapes de mise en œuvre – Description	1. Identifier les niveaux d'exposition aux ondes dans les lieux de vie		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<i>Contribution en tant que territoire démonstrateur à l'action 8 de l'axe 2 du PNSE4 porté par l'ANFR (Agence nationale des fréquences)</i> <ul style="list-style-type: none"> • Par simulation : Cartographie du parc antennes relais sur le territoire en lien avec le SIG de l'Eurométropole et simulations de l'exposition pour chaque nouveau projet proposé par les opérateurs, <ul style="list-style-type: none"> ➢ Contribution au projet PNSE4 par transmission des données Ville et EMS à l'ANFR pour études comparatives et définition des paramètres du modèle • Par relevé in situ : Campagne de mesures sur certains établissements (une centaine de relevés par an sur les établissements particuliers) et mise en place de 8 capteurs autonomes de mesures de l'exposition en continu sur deux ans <ul style="list-style-type: none"> ➢ Contribution au projet PNSE4 par la réalisation de mesures complémentaires selon besoin ANFR (à définir) https://www.cartoradio.fr/#/ https://www.observatoiredesondes.com/fr/carte-des-ondes/	EMS + ANFR	2022-2028
	2. Limiter l'exposition aux ondes, notamment aux abords des établissements sensibles		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de l'outil de simulation de l'exposition pour étudier les projets de construction en amont et amener les opérateurs à modifier leur projet pour réduire l'exposition • Identification des projets de modification ou d'implantation d'antennes situés dans un rayon de 100 m autour des établissements sensibles (crèches, écoles, établissements de soins) Proposition de déplacement ou mise en place de mesures pour réduire au maximum l'exposition des établissements concernés (dans le cadre des échanges EMS/opérateurs lors des comités techniques opérationnels de la charte bimestriels) 	EMS	2022-2024	
3. Informer et sensibiliser les habitants à la question des électromagnétiques			
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition des habitant.e.s d'informations concernant les projets d'installations ou de modifications d'installations radioélectriques et des données d'exposition disponible (simulation des projets et résultats de mesures) 	EMS	Dès 2023	

	https://numerique-responsable.strasbourg.eu/article/la-charte-antennes-relais-et-les-actions-de-l-euromc3a9tropole-et-des-communes/			
	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion d'informations actualisées et vulgarisées et concernant les usages des technologies numériques et des bons gestes à adopter 			
	https://numerique-responsable.strasbourg.eu/article/plus-d-informations-sur-les-ondes-c3a9lectromagnnc3a9tiques-et-les-antennes-relais			
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle :			
	Début : 2022		Fin : 2028	
Partenaires de l'action				
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :		* Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	
Territoire d'intervention	Eurométropole de Strasbourg			
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	23000€/an (2700 € logiciel MithraREM et 20000€ l'abonnement au service de supervision des 8 capteurs sur le territoire) 2022 -2023 : 35000€ (développement du logiciel en intégrant les mêmes fonctionnalités et rendus que dans le cadre de l'action du PNSE4)		
	<i>Financeurs et montants</i>			
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Un poste de chargé d'études (catégorie A)		
Déterminants de santé visés	Système de soins			
	<input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité			
	Mode de vie			
<input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)				
Conditions de vie				
<input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail				

	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
Politiques Publiques concernées	<i>Plan national santé-environnement 4</i>
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez) Un collège associatif et citoyen (2 associations et 3 citoyens) a été constitué pour participer aux commissions consultatives de suivi de la charte
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : nombre de comités techniques de la charte, Indicateurs de résultat : nombre de mesures/de simulations réalisées Indicateur d'impact : diminution de nombre d'établissements sensibles exposés Méthode d'évaluation envisagée : enquête auprès du public



Axe 6 : Hygiène de vie

Objectif 1 : Soutenir le développement d'une alimentation équilibrée et durable

FA 6.1

Faire de l'aide alimentaire un levier pour l'amélioration de la santé des personnes en situation de précarité socio-économique

Objectif 2 : Favoriser la pratique d'une activité physique favorable à la santé

FA 6.2

Déployer les actions de type 'sport santé sur ordonnance' ou de prescription médicale d'activité physique à l'échelle de la Ville et accompagner leur développement sur l'Eurométropole

FA 6.3

Favoriser le déploiement du Programme Sport Santé Université à destination des étudiants obèses de l'Université de Strasbourg

Objectif 3 : Favoriser les comportements favorables à la santé

FA 6.4

Expérimenter une méthode de santé intégrée

FA 6.5

Accompagner les publics dans le cadre de la mise en œuvre de "Rues scolaires" sur la Ville et l'Eurométropole



CLS : Ville EMS
 Territoire d'intervention : Ville EMS

CLS Ville Axe hygiène de vie Fiche Action 6.1	Faire de l'aide alimentaire un levier pour l'amélioration de la santé des personnes en situation de précarité socio-économique
---	---

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action innovante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	<i>Ville et Eurométropole de Strasbourg</i> <i>Service Lutte contre l'exclusion</i> <i>Service Emploi Économie Solidaire</i>
Axe stratégique du CLS	Hygiène de vie ➤ Soutenir le développement d'une alimentation équilibrée et durable
Contexte et enjeux locaux	<p>À Strasbourg les besoins d'aide alimentaire augmentent depuis 10 ans. Et la précarité alimentaire est un facteur aggravant l'état de santé.</p> <p>L'état de santé des bénéficiaires de l'aide alimentaire demeure préoccupant avec des prévalences des pathologies liées à la nutrition particulièrement élevées (obésité, hypertension artérielle, diabète, certains déficits vitaminiques). De plus, 40% des bénéficiaires de l'aide alimentaire déclarent manger moins de trois repas quotidiens, se trouvant donc en sous-nutrition. Il existe aussi un écart important entre les consommations de certains groupes d'aliments et les recommandations nutritionnelles. Les associations d'aide alimentaire sont aujourd'hui peu outillées pour mener des actions de prévention santé avec leurs bénéficiaires.</p> <p>Et les liens entre acteurs caritatifs et acteurs de santé sont distendus.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Objectif 03.0 - Construire un cadre méthodologique pour développer les actions de prévention et de promotion de la santé adaptées aux publics en difficulté <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input checked="" type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectifs globaux	<ol style="list-style-type: none"> Promouvoir une alimentation équilibrée auprès des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire et renforcer leur autonomie Proposer un parcours d'intervention coordonné sur la thématique Précarité Alimentaire et Santé
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> Déployer des actions d'éducation à la santé sur l'équilibre alimentaire et nutritionnel auprès des structures d'aide alimentaire de la Ville de Strasbourg

	2. Développer un réseau d'acteurs mobilisés autour de la thématique « Précarité Alimentaire et Santé » de la Ville de Strasbourg		
Etapas de mise en œuvre – Description	1. Déployer des actions d'éducation à la santé sur l'équilibre alimentaire et nutritionnel auprès des structures d'aide alimentaire de la Ville de Strasbourg		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<p>Proposer des actions de sensibilisation à l'équilibre nutritionnel et alimentaire auprès du public fréquentant les structures d'aide alimentaire :</p> <p>Mettre en œuvre ces actions auprès de 5 nouvelles épiceries solidaires/lieu de distribution de la Ville et Eurometropole de Strasbourg. (L'action existe déjà à l'épicerie sociale de Geispolsheim, de Lingolsheim, à Bischheim).</p> <p>Elles sont animées par des diététiciens.nes et nutritionnistes libéraux conventionnés avec l'association Route de la Santé:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers alimentations théoriques et /ou pratiques - Ateliers Distribution : conseils nutrition, accompagnement aux courses, RDV individuels, dégustations - Formations des bénévoles et salariés des structures à la nutrition 	La Route de la Santé	Année 2023
	<p>Renforcer l'implantation de ce dispositif sur la Ville de Strasbourg en l'élargissant éventuellement à d'autres structures de l'aide alimentaire et en développant de nouveaux partenariats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur le dispositif auprès du réseau des acteurs de l'aide alimentaire coordonné par l'EMS, en lien avec le réseau DRAAF, la CeA, et des relais tels que la banque alimentaire afin d'identifier des structures d'aide alimentaire intéressées - Prendre contact individuellement avec chaque structure d'aide alimentaire et identifier les besoins - Signer des conventions de partenariat avec les structures volontaires (1 ou 2 nouvelles structures par an) - Identifier et conventionner avec des diététiciennes libérales - Mettre en œuvre les activités du dispositif : conseils, ateliers, entretiens individuels et formation 	La Route de la Santé	A partir de janvier 2023

2.Créer un réseau des acteurs « précarité alimentaire et santé » de la Ville de Strasbourg		
Comment ?	Qui ?	Quand ?
<p>Mettre en lien un réseau des acteurs « précarité alimentaire et santé » afin de favoriser l'interconnaissance et construire des parcours d'intervention articulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser une première rencontre entre acteurs de la thématique précarité alimentaire et santé : en s'appuyant sur le réseau des acteurs de la précarité alimentaire animé par la Ville de Strasbourg par exemple - S'appuyer sur les états des lieux existants ou en cours de réalisation (Ville de Strasbourg, IREPS) - Identifier les besoins des acteurs et définir, si besoin, une feuille de route de ce réseau des acteurs « précarité alimentaire et santé » : définition des objectifs, des acteurs volontaires pour participer aux actions - Valoriser, au niveau de l'Eurométropole de Strasbourg, les actions de formations/informations du réseau PARTAAGE/DRAAF-PNA sur l'axe lutte contre la précarité alimentaire 	<p>Cheffe de projet aide alimentaire de la Ville de Strasbourg Chargée de mission Stratégie Alimentaire Territoriale</p> <p>À déterminer, en fonction des besoins du groupe</p> <p>DRAAF</p>	<p>2023</p> <p>2023</p> <p>2024/2025</p> <p>2024/2025</p>
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : 2023 Fin : 2025	
Partenaires de l'action	Institutions : DRAAF Grand Est, partenaire privilégié Acteurs de l'aide alimentaire : - Partenaires à développer dans le cadre de la fiche-action : 2 associations d'aide alimentaire pour une première année d'expérimentation: 1 au Neuhof, 1 à Cronembourg en 2023 Puis une à deux nouvelles associations par an. D'autres partenaires pourront être sollicités en fonction des besoins des acteurs	
Public visé	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans)	* Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical

	<input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels* <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : personnes en situation de précarité	<input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Ville et Eurométropole de Strasbourg	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	AXE 1 : Intervention de la Route de la santé dans 2 structures d'aide alimentaire la première année (2023) : 12 590€ Le modèle économique précis de cette action est en cours de révision et sera proposé aux financeurs au cours de l'année 2023. Pour 2024 et 2025, la Route de la Santé souhaite déployer son action dans une à deux associations supplémentaires par an, un budget complémentaire sera sollicité. AXE 2 : Les besoins pour l'axe 2 ne sont pas identifiés à ce jour, les financements seront sollicités ultérieurement en fonction des besoins.
	<i>Financeurs et montants</i>	RLAM : 3935€ déjà validé pour 2023 DRAAF : 3605€ déjà validé pour 2023 ARS dans le cadre du CLS : 5050€ pour 2023 : la demande sera étudiée en fonction du modèle économique proposé. Et recherche de financements complémentaires en cours
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Moyens humains : - Ville et Eurométropole de Strasbourg Cheffe de projet de l'aide alimentaire à la ville de Strasbourg Chargée de mission Stratégie Alimentaire Territoriale - DRAAF : Chargé de mission transition alimentaire Cheffe du pôle alimentation
Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input checked="" type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	

	<p>Environnement social <input checked="" type="checkbox"/> Intégration sociale <input checked="" type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social</p> <p>Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)</p> <p>Conditions socio-économiques <input checked="" type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation</p>
<p>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	
<p>Politiques Publiques concernées</p>	<p><i>Politique de lutte contre la pauvreté</i> <i>Programme national nutrition santé</i> <i>Programme national pour l'alimentation</i></p>
<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez : les bénévoles et les bénéficiaires) L'aide alimentaire s'appuie sur un fort engagement bénévole et citoyen.</p>
<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>Axe 1 : Déployer des actions d'éducation à la santé sur l'équilibre alimentaire et nutritionnel auprès des structures d'aide alimentaire de la Ville de Strasbourg</p> <p>Indicateurs de processus : <i>Nombre de conventions signées entre l'association Route de la Santé et des acteurs de l'aide alimentaires</i></p> <p>Indicateurs de résultat <i>Nombre d'actions réalisées (actions de conseils nutrition, ateliers collectifs, entretiens individuels, formation)</i> <i>Nombre de bénéficiaires des actions</i></p> <p><i>Ce bilan sera réalisé par La Route de la santé</i></p> <p>Axe 2 : Créer un réseau des acteurs « précarité alimentaire et santé » de la Ville de Strasbourg</p> <p>Indicateurs de processus : <i>Réalisation et nombre de réunion du réseau des acteurs « Précarité Alimentaire et Santé »</i></p> <p>Indicateurs de résultats <i>Elaboration d'un webinaire par la DRAAF/nombre de participants</i> <i>Elaboration de nouvelles actions en matière de précarité alimentaire et santé</i></p> <p>Méthode d'évaluation envisagée : <i>Remontée des indicateurs de manière annuelle + bilan final</i></p>



CLS

:



Ville



EMS



Territoire d'intervention :



Ville



EMS

CLS Ville et EMS
Axe hygiène de vie
Fiche action 6.2

Déployer les actions de type 'sport santé sur ordonnance' ou de prescription médicale d'activité physique à l'échelle de la Ville et accompagner leur développement au sein de l'Eurométropole

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action innovante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	<i>Groupement d'intérêt public MAISON SPORT SANTE DE STRASBOURG</i>
Axe stratégique du CLS	<p>Orienter résolument et prioritairement la politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé – mesure « déploiement de l'activité physique adaptée »</p> <p>➤ Favoriser la pratique d'une activité physique favorable à la santé</p>
Contexte et enjeux locaux	Contexte de prévalence des maladies chroniques sur le territoire et d'augmentation de la sédentarité chez les adultes
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Objectif 02.2 - Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière : Accompagner le déploiement de l'activité physique adaptée prescrite dans le traitement de certaines pathologies <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectifs globaux	Évaluer l'impact des dispositifs de prise en charge des maladies chroniques du territoire strasbourgeois sur la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé ; et emmener les personnes vers une pratique autonomie et régulière d'activité physique
Objectifs opérationnels	<p>- Accompagner les villes de l'EMS vers le déploiement d'un dispositif de type « sport santé sur ordonnance » ou de prescription médicale d'activité physique</p> <p>- Expérimenter le programme 'sport santé sur ordonnance' à l'échelle de la Ville de Strasbourg pour les publics en situation de souffrance psychique</p> <p>- Expérimenter un cycle « sport santé sur ordonnance » à l'échelle de la Ville de Strasbourg pour les femmes enceintes et les jeunes mamans</p>

	- Développer une offre passerelle et une offre familiale sport-santé à l'échelle de la Ville de Strasbourg		
Etapas de mise en œuvre – Description	1. Accompagner les villes de l'EMS vers le déploiement d'un dispositif de type 'sport santé sur ordonnance' ou de prescription d'activité physique		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> - En partenariat avec REDOM, réaliser un état des lieux des forces et faiblesses et d'identifier les ressources existantes / projets / volontés politiques communales sur le territoire. - En partenariat avec REDOM créer et mettre en œuvre un centre ressources méthodologique (aide à la formation des acteurs, cartographie de l'offre, aide à la stratégie de communication) et d'appui pour les communes volontaires. - Suivre et évaluer le déploiement 	MSS REDOM MSS REDOM	 Jun 2022 / juin 2023 Durée du CLS Durée du CLS
	2. Expérimenter le programme 'sport santé sur ordonnance' à l'échelle de la Ville de Strasbourg pour les publics en situation de souffrance psychique		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> - Définir et valider le protocole d'intervention et les publics cibles (étape réalisée par le Conseil scientifique de la MSS au premier semestre 2021, en partenariat avec le CLSM : le programme concerne les patients présentant des troubles psychiatriques - type troubles bipolaires, schizophrénies, troubles anxieux ou troubles dépressifs - relativement stabilisés, exempts de troubles du comportement manifestes et ayant un état compatible avec des activités collectives) - Lancer une expérimentation à Strasbourg, soutenue financièrement par la Ville de Strasbourg (1 EAPA dédié) - Mettre en œuvre, en lien avec le CLSM, un plan de formation PPSM pour les intervenants opérationnels et les associations sportives partenaires - Faciliter le relais de cette action par les partenaires du CLS, notamment auprès du public et des prescripteurs - Évaluer la première année d'expérimentation à l'échelle de Strasbourg et proposer les conditions de sa pérennisation (ex : patients en ALD dans le cadre du protocole PRESCRIMOUV) si impacts favorables 	MSS	Durée du CLS
3. Expérimenter un cycle « sport santé sur ordonnance » à l'échelle de la Ville de Strasbourg pour les femmes enceintes et les jeunes mamans			

	<input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	<input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : SPORTS + COLLECTIVITES TERRITORIALES
Territoire d'intervention	OS 1 : EMS OS 2 - 3 - 4 : Ville de Strasbourg	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	À définir
	<i>Financeurs et montants</i>	2022 cofinancements acquis : OS 1 : EMS – 60 000€ ; ARS(Co financeur de REDOM) ; OS2 : Ville de Strasbourg 45 000€ ; ARS(Co financeur PRESCRIMOUV) ; OS3 : Impact 24 – 23 000€ ; DRAJES Grand est : 5000€ ; OS4 : à définir + charges de fonctionnement courantes de la MSS - ARS(Co financeur de PRECCOSS et PRESCRIMOUV)
	Autres ressources mobilisables (<i>Matériel, humaine</i>)	OS 1 : 1 ETP chargé de projet ; OS2 : 1 ETP éducateur APA + prestations associations labellisées + mise à disposition des locaux ; OS3 : temps de travail éducateur APA + prestations associations labellisées + mise à disposition des locaux ; OS4 : temps coordinateur sportif + créneaux associatifs (RH/locaux)
Déterminants de santé visés	Système de soins <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input checked="" type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input checked="" type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input checked="" type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input checked="" type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation	
	Autre(s)	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Politiques Publiques concernées	(Nationale, régionale, locale) Stratégie nationale sport santé	

Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez) La MSS a créé un Comité des usagers en mai 2021, lequel est intégré au déploiement des actions.
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>Indicateurs de processus : OS 1 : Date de communication de l'état des lieux, de création du centre ressources, OS 2 et OS 3 : date de démarrage du plan de formation PPSM, date de l'évaluation de l'expérimentation OS 4 : Date de communication des offres passerelles</p> <p>Indicateurs de résultat : OS 1 : Communes ayant lancé une action de type 'sport santé sur ordonnance' OS 2 et OS 3 : nb de professionnels de santé prescripteurs et de personnes concernées</p> <p>Indicateur d'impact : OS 1 : Nb de personnes concernées par les actions lancées dans les communes : nb de clubs et associations sportives parties prenantes dans les communes OS 2 et OS 3 : Résultat des tests pour les personnes bénéficiaires OS 4 : nb de clubs et associations sportives parties prenantes de l'offre passerelle ; Nb de personnes orientées vers les offres passerelles</p> <p>Méthode d'évaluation envisagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableau de bord de suivi des indicateurs - OS 2, OS 3 et OS 4 : questionnaire annuel de satisfaction - OS 2 et OS 3 : système d'information LIGO.



CLS

:

 Ville EMS

Territoire d'intervention :

 Ville EMS

CLS Ville Axe Hygiène de vie Fiche action 6.3	Favoriser le déploiement du Programme Sport Santé Université à destination des étudiants obèses de l'Université de Strasbourg
---	--

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action innovante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	<i>Université de Strasbourg / Service de santé universitaire (SSU)</i>
Axe stratégique du CLS	Hygiène de vie ➤ Favoriser la pratique d'une activité physique favorable à la santé
Contexte et enjeux locaux	<p>L'obésité est un enjeu de santé publique, y compris à l'université où plus de 3% des étudiants venant en consultation au Service de Santé Universitaire de l'Université de Strasbourg (SSU) présentent un IMC > 30 kg/m2.</p> <p>Une étude menée en 2016 auprès des étudiants obèses de l'Université a montré que ces étudiants ne pratiquent aucune activité physique en raison de leur peur du regard des autres, de leur crainte de ne pas pouvoir suivre l'intensité des cours, par manque de temps, d'argent ou de motivation.</p> <p>Suite à ce constat, le Service de Santé Universitaire a développé ce programme annuel de réadaptation et d'intégration par l'activité physique, dédié aux étudiants obèses de l'Université de Strasbourg et des autres établissements du contrat de suite, qui leur permet l'accès gratuit à des créneaux de sports adaptés, assorti d'un suivi personnalisé (suivi médical, consultations de psychologue et de diététicien) ainsi que de conseils en matière de nutrition.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectifs globaux	<p>— Améliorer la qualité de vie des étudiants obèses de l'université de Strasbourg et des établissements du contrat de site</p> <p>— Faciliter l'accès des étudiants obèses à une activité physique (gratuité, horaires et cours adaptés)</p>

Objectifs opérationnels	<p>4. Renforcer le repérage des étudiants à risque au sein de l'université</p> <p>5. Favoriser l'accès à de l'activité physique et améliorer les connaissances en matière d'alimentation des étudiants dans le cadre du programme</p> <p>6. Développer la dimension bien être et estime de soi du programme (prise en charge psychologique/groupes de paroles)</p> <p>7. Evaluer l'action et pérenniser ses modalités de financement</p>		
Etapas de mise en œuvre – Description	4 Renforcer le repérage des étudiants à risque au sein de l'université		
	<i>Comment ?</i>	<i>Qui ?</i>	<i>Quand ?</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur le programme en fin d'année universitaire en diffusant un mail de présentation du programme à l'ensemble des étudiants de l'Université de Strasbourg et des étudiants du contrat de site - Mobiliser les médecins et l'infirmière en interne au SSU pour le repérage de ces étudiants - Procéder à l'inclusion de 80 étudiants par an dans le programme : l'inclusion a lieu sur la base du volontariat, après une consultation assurée par un médecin du SSU afin de s'assurer que les étudiants répondent aux critères d'inclusion 	SSU	Durée du CLS
	5 Favoriser l'accès à de l'activité physique et améliorer les connaissances en matière d'alimentation des étudiants dans cadre du programme		
<i>Comment ?</i>	<i>Qui ?</i>	<i>Quand ?</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'adhésion et la participation des étudiants membres du programme par la mise en place d'un groupe Whatsapp dédié au programme - Proposer un suivi médical 3 fois par an pour tous les étudiants du programme, assuré par un médecin généraliste, médecin du sport ou une infirmière du SSU, ainsi qu'un suivi personnalisé avec des consultations psychologique ou diététiques - Encourager la pratique du sport par la mise en place de créneaux dédiés de sport adaptés (natation et fitness) et l'organisation d'activité en plein air (randonnées..) animés par des enseignants sportifs - Développer les partenariats pour étoffer les prestations proposées (exemples : partenariats avec d'autres piscines) - Développer des actions en matière d'alimentation (ateliers de cuisine à distance, fiches recettes, éducatives, conférences) 	SSU et ensemble des moyens humains financés	Durée du CLS	

	<input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	<input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Strasbourg (Université de Strasbourg et autres établissements du contrat de site)	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Année universitaire 2022/2023 : 36 821 Euros Années universitaires 2023/2024 et suivantes : à déterminer
	<i>Financeurs et montants</i>	Année universitaire 2022/2023 : - ARS : 8 541 € - Région grand Est 9 350€ - RLAM 8 930€ - Université de Strasbourg (Contrat de site) 10 000€
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Moyens humains mobilisés (par année de déploiement du programme) - Médecin généraliste et médecin du sport mis à disposition par le SSU - Infirmière (100h) - Psychologue (230h) - Diététicienne (185h) - Vacataires sport (93h) - Enseignants sportifs (168h30) Locaux / Lieux : - Cabinet de consultation mis à disposition par le SSU - Salle de sport/fitness/cardio mis à disposition par le Service des Sports - Piscine Clémenceau (location de ligne d'eau) - Salle du CROUS pour les ateliers diététiques
Déterminants de santé visés	Système de soins x Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie x Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie x Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	

	<p>Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales xAdaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)</p> <p>Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation</p> <p>Autre(s)</p>
<p>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	
<p>Politiques Publiques concernées</p>	<p><i>locale</i></p>
<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)</p>
<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>Indicateurs de processus et résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'étudiant participant au programme (Cibles de 80 étudiants par an) - Nombre de consultations réalisées (cibles de 3 consultations de suivi par an par patient, de 150h de consultations de diététiciennes et de 230h de consultations de psychologues) - Nombre d'activités sportives mises en œuvre (sport adapté et plein air) et taux de participation des étudiants - Nombre de groupe de paroles mis en œuvre et taux de participation des étudiants <p>Indicateur d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction des étudiants participants au programme (sur la base d'un questionnaire de satisfaction annuel) <p>Méthode d'évaluation envisagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarche d'évaluation du projet en 2023, dont les modalités sont à déterminer (analyse de l'enquête de satisfaction annuelle à destination des usagers, analyse des données de suivi individuel (évolution du poids), évaluation des groupes de paroles)



CLS

:



Ville



EMS



Territoire d'intervention :



Ville



EMS

CLS EMS Axe hygiène de vie Fiche action 6.4	Expérimenter une méthode de santé intégrée
---	---

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	<i>GIP Maison Sport Santé de Strasbourg Eurométropole de Strasbourg / Direction développement et attractivité</i>
Axe stratégique du CLS	Hygiène de vie ➤ Favoriser les comportements favorables à la santé
Contexte et enjeux locaux	<p>Avec " Ma Santé 2022 ", le ministère des Solidarités et de la Santé a fixé le cap d'une meilleure prise en charge territoriale, d'une coopération intersectorielle accrue entre les professionnels de santé et d'une prise en charge proche du domicile tout en évitant les traitements hospitaliers inutiles. Dans ce contexte, la préservation de la santé et la prévention jouent un rôle accru.</p> <p>Le Projet Régional de Santé (PRS) Grand Est de l'Agence Régionale de Santé (ARS) 2018 - 28 met en œuvre la stratégie nationale. L'ARS se concentre sur la transformation du système de santé vers des soins de meilleure qualité et coordonnés au sein de la population grâce à des parcours de soins centrés sur le patient, et une orientation accrue vers la prévention et la promotion de la santé. Conformément à la stratégie nationale, l'ARS se concentre également sur l'introduction d'éléments innovants, y compris, le cas échéant, l'introduction de nouvelles professions d'assistants médicaux pour renforcer les soins à proximité du domicile.</p> <p>L'Eurométropole de Strasbourg, au travers de la Direction du développement économique et de l'attractivité, porte le projet Territoires de santé de demain et son ambition d'amélioration de la santé et du bien-être de la population du territoire à travers des actions innovantes de transformation du système de santé. Le modèle de soins intégrés OptiMedis vise à améliorer la santé de la population, l'expérience du patient, la satisfaction des professionnels de la santé et améliorer l'efficacité et l'efficience des services pour les personnes vivant avec des maladies chroniques, impliquant in fine une réduction des coûts des soins et un réinvestissement dans la prévention. Des gains d'efficacité sont réalisés en évitant les séjours hospitaliers inutiles et la duplication des services grâce à l'amélioration de l'interopérabilité des prestataires de services de santé et à une gestion des services basée sur les données.</p> <p>Le modèle implique donc de multiples collaborations, à différents niveaux : prévention, parcours de santé, numérique. Dans le cadre de cette fiche action, il est proposé de consolider un réseau d'acteurs motivés et d'intégrer les patients dans la démarche, laquelle va être expérimentée au sein de 3 quartiers (Neuhof, Hautepierre, Cité de l'III) et pour des parcours de soins/santé pour lesquels les déterminants de santé liés à l'hygiène de vie (activité physique et alimentation en particulier) sont essentiels. Cela explique ainsi le rôle confié à la Maison Sport Santé de Strasbourg, laquelle :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Regroupe déjà via son Groupement d'Intérêt Public beaucoup de partenaires impliqués dans les parcours de santé ; - Pilote des actions de prévention primaire et secondaire adressant les enjeux liés à l'alimentation et/ou l'activité physique 		
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS		
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3		
Objectifs globaux	Renforcer les réseaux d'acteurs de terrain et co-construire une approche de santé intégrée centrée sur le citoyen/patient dans les quartiers sélectionnés à partir de la Maison Sport Santé		
Objectifs opérationnels	<input type="radio"/> 0 1 : Développer l'approche centrée sur le "citoyen/patient " <input type="radio"/> 0 2 : Fédérer les acteurs institutionnels et de terrain autour de la démarche <input type="radio"/> 0 3 : Définir une méthode et les outils de mesure d'impact de l'expérimentation		
Etapes de mise en œuvre – Description	1. Développer l'approche centrée sur le citoyen/patient		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	1.1. Identifier les ressources en termes de médiation au sein des quartiers concernés		
	1.2. Recruter des ambassadeurs citoyens de la MSS permettant les démarches d'aller-vers les publics ne recourant pas aujourd'hui aux services et actions existants (dépistage, programmes de prévention primaire ou secondaire tels que Sport santé sur ordonnance)	Ville (santé autonomie) MSS / Open care MSS / Open care	Avant fin 2022 2023 2023
	1.3. Renforcer les actions permettant aux patients d'autogérer leur maladie	MSS / Ville (santé autonomie)	2023
1.4. Faciliter les actions de proximité au sein des 3 quartiers visés (sensibilisation des professionnels de santé, actions individuelles et collectives via notamment Sport santé sur ordonnance), notamment			

	partenaires associatifs/habitants / URPS médecins, CPTS, Maisons Urbaines de Santé, Open Care, France Assoc Santé, Novo Nordisk	
Public visé	<input type="checkbox"/> Tout public <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input checked="" type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input checked="" type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Strasbourg, en particulier les quartiers sélectionnés (autour des MUS)	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Budget de fonctionnement à définir ; montant déjà mobilisable par la MSS de Strasbourg de 105 000€ par an
	<i>Financeurs et montants</i>	Cofinancement de fonctionnement à définir : EMS : à définir dans le cadre de Territoires de santé de demain PIA : à définir dans le cadre de Territoires de santé de demain Ville de Strasbourg : à définir dans le cadre de Territoires de santé de demain Novo Nordisk : 65 000€ pendant 3 ans
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
Déterminants de santé visés	Système de soins <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input checked="" type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input checked="" type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input checked="" type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input checked="" type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input checked="" type="checkbox"/> Intégration sociale <input checked="" type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	
	Contexte économique et politique <input checked="" type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input checked="" type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation	
	Autre(s)	

Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	<i>Stratégie nationale ma santé 2022 Projet Régional Santé 2018-2028</i>
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez) co-construction des groupes de travail avec les usagers/patients
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>Indicateurs de processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Nombre de contacts médiateurs/ambassadeurs par mois</i> • <i>Nombre de patients inscrits dans un parcours</i> <p>Indicateurs de résultat ou d'efficacité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pourcentage des patients qui honorent une prescription sport-santé et s'inscrivent dans un programme préventif</i> • <i>Taux de patients qui utilisent des instruments d'autogestion pour leur condition (par ex. carnet de suivi, journal diabète, applications...)</i> <p>Indicateur d'impact ou d'utilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Taux de réduction de la consommation des services de santé par des participants aux activités MSS, au parcours de santé</i> • <i>Taux de personnes enregistrées dans des programmes/parcours qui continuent les activités physiques après la fin des interventions</i> <p>Méthode d'évaluation envisagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Évaluation régulière à travers les bases de données existant (base de données MSS, CPAM, SNDS...), ou des bases de données « parcours de santé » à développer</i> • <i>Étude de satisfactions</i>



CLS

:

 Ville EMS

Territoire d'intervention :

 Ville EMS

CLS Ville et EMS
Axe Hygiène de vie
Fiche action 6.5

Accompagner les publics dans le cadre de la mise en œuvre de « Rues scolaires » sur la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	<i>Ville et Eurométropole de Strasbourg</i> <i>Service Santé et autonomie</i> <i>Service Hygiène et santé environnementale</i> <i>Comité du Bas-Rhin de La Ligue contre le cancer</i>
Axe stratégique du CLS	Hygiène de vie ➤ Favoriser les comportements favorables à la santé
Contexte et enjeux locaux	<p>Cet accompagnement, objet de cette fiche-action, constitue un des volets d'un projet plus global qui est, quant à lui, piloté par la Direction des mobilités de l'EMS (hors fiche-action).</p> <ul style="list-style-type: none"> Enjeu de qualité de l'air Plus de trois enfants sur quatre respirent un air toxique en France, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, et la majorité des écoles sont polluées par la diffusion des particules fines (PM_{2,5}) provenant du trafic routier. De plus, une étude a montré que la pollution aux particules fines était trois fois plus élevée lors de l'arrivée à l'école des enfants par rapport aux autres horaires. Enjeu de promotion de l'activité physique Par ailleurs, seulement 21% des enfants de 3-10 ans atteignent le niveau d'activité physique recommandé, tandis que le surpoids et l'obésité en Alsace et à Strasbourg sont supérieurs à la moyenne nationale. Le développement de mobilités actives dans des environnements sécurisés fait partie des recommandations du Programme National Nutrition Santé 2019-2023, dans le cadre duquel Strasbourg est labellisée « Ville active PNNS ». Enjeu de réduction du tabagisme Grande priorité de santé publique, le tabac est responsable de 75 000 décès par an en France (soit 13% des décès de France métropolitaine⁴). En 2020, 25.5% des 18-75 ans⁵ fument quotidiennement. La région Grand Est, compte 30.1%⁶ de fumeur quotidien, faisant de la région où l'une de celle prévalence du tabagisme est la plus élevée, avec pour conséquence une mortalité importante par maladies cardiovasculaires, de cancers et respiratoires. Il est à noter que 74,7 % des fumeurs quotidiens du Grand Est fument de façon intensive (> 10 cigarettes/jour) (moyenne nationale : 66,8 %). Ce comportement reflète des habitudes tabagiques fréquentes et une normalisation de la consommation. La dénormalisation est un concept qui vise à changer les attitudes face à ce qui est considéré généralement comme un comportement normal et acceptable. L'interdiction de fumer dans les lieux publics contribue à la dénormalisation du tabagisme dans la société : plus un produit disparaît de notre environnement, moins il est consommé. C'est dans ce cadre que la Ligue 67 a développé avec la Ville de Strasbourg, entre 2018 et 2021, le concept de « médiation tabac » afin de permettre aux acteurs de

⁴ BEH n°8 - mai 2021

⁵ Bulletin de Santé Publique Grand Est, février 2021

⁶ Bulletin de santé publique Grand Est. Santé Publique France. Janvier 2019

	<p>recueillir les représentations de la population et de proposer des actions adaptées et en adéquation avec les besoins.</p> <p>La Ville de Strasbourg est la première commune Bas-Rhinoise avec laquelle la Ligue 67 a inauguré le premier Espace sans tabac (2014). Au total, la Ville compte donc <u>123 Espaces sans tabac sur son territoire</u> (86 aires de jeux et 37 parcs). La dynamique se poursuit aux abords d'écoles, dans une approche holistique de la santé en ciblant les Rues Scolaires.</p> <p>Les « Rues scolaires », en limitant l'accès des abords d'établissements scolaires aux voitures, peuvent donc contribuer à améliorer la santé des enfants à deux titres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en diminuant leur exposition aux sources de pollution liées au trafic routier, - en créant un espace sécurisé et serein favorisant la pratique de la marche ou du vélo, et ainsi encourager l'activité physique <p>87% des parents sont favorables à la mise en place de « Rues scolaires » aux abords de l'école de leur enfant. Toutefois, les aménagements imposés lors de leur création peuvent être contraignants pour les usagers. Or il est démontré que les projets impliquant des changements de mode de vie sont mieux acceptés quand les mesures coercitives sont couplées à des actions pédagogiques. L'utilisation d'un argumentaire « santé » permet par ailleurs de favoriser l'acceptabilité des mesures par les publics, particulièrement sensibles à la préservation de la santé des enfants.</p> <p>Il est ainsi proposé d'accompagner la mise en place des « Rues scolaires » par la sensibilisation des équipes éducatives, des parents d'élèves, des écoliers, voire des riverains des écoles volontaires à la promotion de la mobilité douce et à la lutte contre la pollution de l'air.</p>
<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> <p><input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>
<p>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors PRSE 3</p>
<p>Objectifs globaux</p>	<p>Réduire l'exposition des enfants aux sources de pollutions liées au trafic routier. Augmenter la pratique des mobilités douces et d'une activité physique régulière lors des déplacements domicile-école (enfants et parents)</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner la mise en œuvre des mesures d'aménagement de « Rues scolaires » par des actions de médiation portant des messages de santé 2. Communiquer sur les enjeux de santé aux abords des écoles et les impacts positifs des « Rues scolaires » pour la santé de tous 3. Sensibiliser les écoliers, parents d'élèves, équipe éducative et les riverains des écoles à la promotion de la mobilité douce et aux enjeux de la lutte contre la pollution de l'air
<p>Etapas de mise en œuvre – Description</p>	<p>1. Accompagner la mise en œuvre des mesures d'aménagement de « Rues scolaires » par des actions de médiation portant des messages de santé</p>

	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<p>1- <u>Établissement d'un planning d'intervention</u></p> <p>Analyse des besoins et échanges avec les directions de territoire de la Ville notamment, afin de définir une priorité d'intervention en fonction du déploiement du projet « Rues scolaires ; notamment à la suite d'une première évaluation qui sera effectuée fin 2022.</p> <p>2- <u>Constitution d'équipes de médiateurs</u></p> <p>L'accompagnement proposé s'appuie sur une expertise en médiation en santé acquise dans le cadre des parcs sans tabac et de la Covid-19 sur le territoire de Strasbourg. Il s'agira notamment de services civiques et de services sanitaires encadrés par la LCC et par la Ville.</p> <p>3- <u>Constitution des outils de médiation</u></p> <p>Les supports d'enquêtes, les éléments de langage, les flyers ou autres outils support des médiations seront constitués en amont ou co-construits avec les médiateurs, en fonction de thématiques et publics abordés.</p> <p>4- <u>Formation des médiateurs</u></p> <p>Un planning de formation est établi conjointement entre la LCC et la Ville. Le socle de formations porte sur la méthode de la médiation, et sont adaptées, voire mutualisées en fonction de la thématique et des publics.</p> <p>5- <u>Réalisation de la médiation sous forme d'une expérimentation</u></p> <p>Deux écoles faisant l'objet de « Rues scolaires » bénéficieront, à titre expérimental, de cet accompagnement en fonction des besoins repérés par les Directions de territoire et des écoles. Ce pourra, par exemple, être proposé aux écoles concernées par le projet de prévention « Je joue pour ma santé ! » piloté par la Maison Sport santé, dans une optique holistique de la santé.</p>	LCC/VILLE	A partir de 2022
	2. Communiquer sur les enjeux de santé aux abords des écoles et les impacts positifs des « Rues scolaires » pour la santé de tous		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?

	<p><u>Établissement d'une convention partenariale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration de la convention signée entre la Ville et le comité départemental de la Ligue contre le cancer (formation de médiateurs et médiations, sensibilisations en milieu scolaire, contribution à la mise en place d'une signalétique, contribution à l'évaluation) - Signature officielle de la convention lors de l'inauguration par la Maire du 1^{er} espace sans tabac aux abords de l'école du Neufeld. <p><u>Mise à disposition des acteurs de quartier d'outils de sensibilisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pose d'une signalétique spécifique - Flyers, affiches, webinaires, etc. <p><u>Relai des messages</u></p> <p>Un relai sera assuré de fait dans le cadre du travail quotidien des infirmiers et médecins scolaires de la Ville, et par les Adultes Relais Santé selon les quartiers.</p>	LCC et Ville	2022
<p>3. Sensibiliser les écoliers, parents d'élèves, équipes éducatives et riverains des écoles à la promotion de la mobilité douce et aux enjeux de la lutte contre la pollution de l'air</p>			
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<p><u>Interventions dans les classes</u></p> <p>Des temps de sensibilisation dans les écoles (classes, conseils de classe, conseils d'écoles, réunions de parents d'élèves) seront établis entre la tabacoloque et chargée de prévention et les directions d'école et le corps enseignant. Ces temps seront inscrit si possible dans les projets d'écoles.</p> <p><u>Porter à connaissance les dispositifs de proximité et les alternatives existantes</u></p> <p>Il permettra de recueillir les besoins et suggestions des publics avec lesquels les médiateurs et chargés de prévention santé seront en lien sur le terrain (arceaux vélo, parking relais, ...).</p>	LCC	A partir de 2022
		VILLE/LCC	
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : septembre 2022 Fin : durée du CLS III		
Partenaires de l'action	ATMO Grand-Est Comité Départemental du Bas-Rhin contre les Maladies Respiratoires et la Tuberculose (CDMRT 67) Services internes de la ville de Strasbourg : <ul style="list-style-type: none"> - Service éducatif et périscolaire 		

	<ul style="list-style-type: none"> - Service déplacement - Service prévention des risques environnementaux - Service communication - Directions des territoires - Cabinet de la Maire 	
Public visé	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input checked="" type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Strasbourg et Eurométropole de Strasbourg	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	/ (intégré au budget de fonctionnement de l'EMS et de la LNCC)
	<i>Financeurs et montants</i>	/
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Ressources humaines LNCC, CDMRT 67, Ville et Eurométropole de Strasbourg mobilisées sur le projet
Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input checked="" type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation	
	Autre(s)	

Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Priorité donnée aux écoles dans les QPV
Politiques Publiques concernées	<i>Politiques publiques locales : mobilités, environnement, éducation Plan national santé-environnement 4 / Plan national nutrition santé / Programme national de lutte contre le tabac / Plan régional santé-environnement Grand Est</i>
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez) Démarche de concertation prévue envers les habitants dans les Directions de Territoires concernées
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>Indicateurs de processus : Description des éléments du projet et de son déroulement (activités, acteurs, structures, moyens et ressources utilisées, méthodes et outils employés...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et type d'actions réalisées (intervention en classe, temps de sensibilisation, ...) - Types d'acteurs impliqués - Nombre de personnes touchées (élèves, parents d'élèves, équipes éducatives) - Nombre de sollicitation des communes pour la mise en œuvre d'une « Rue scolaire » <p>Indicateurs de résultat et d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'écoles ayant bénéficié de l'accompagnement / le nbre de rues scolaires ciblées et sur le nombre de rues scolaires existantes sur l'EMS - Évolution qualitative des pratiques et notamment modes de déplacement dans les déplacements domicile-école - Évolution du nombre quotidien de voitures aux abords des écoles concernées - Nombre de municipalités volontaires envers la démarche d'accompagnement <p>Méthode d'évaluation envisagée : Enquête menée par les médiateurs de terrain portant sur les changements de pratiques (mobilités et tabac) en lien avec l'argumentaire santé</p>



Axe 7 : Réduction des risques et addictions

Objectif 1 : Informer et sensibiliser sur les conduites addictives

FA 7.1

Mettre en place une commission de coordination et de décloisonnement en addictologie pour le secteur de Strasbourg

Objectif 2 : Favoriser l'aller vers et la réduction des risques

FA 7.2

Développer l'offre de prévention des addictions et de réduction des risques pour les jeunes à Strasbourg

Objectif 3 : Soutenir l'insertion des usagers

FA 7.3

Mettre en place des dispositifs innovants orientés vers l'insertion des usagers et une ouverture vers la cité



CLS : Ville EMS

Territoire d'intervention : Ville EMS

CLS Ville Axe Réduction des risques et addictions Fiche action 7.1	Mettre en place une commission de coordination et de décroisement en addictologie pour le secteur de Strasbourg
--	--

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Porteur	<i>Grand Est Addictions</i>
Axe stratégique du CLS	Réduction des risques et addictions ➤ Informer et sensibiliser sur les conduites addictives
Contexte et enjeux locaux	<p>Selon le portrait de territoire réalisé par l'observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), la région Grand Est se démarque de la moyenne nationale par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une surconsommation féminine du tabac et une surmortalité globale liée au tabac touchant en priorité le territoire Lorrain ; • Une consommation d'alcool se situant dans la moyenne avec cependant de fortes disparités intra régionales en termes de conséquences sanitaires ; • Une consommation plus faible de cannabis ; • Une présence importante d'héroïne et de cocaïne dans la région avec des décès par surdose et des ventes de traitements de substitution beaucoup plus élevés que la moyenne nationale, notamment en Alsace et en Lorraine <p>• <u>Une absence de prise en charge coordonnée des personnes présentant des troubles addictifs.</u></p> <p>Dans le cadre de la rédaction et la construction du Projet Régional de Santé (PRS 2018-2028), les structures d'addictologie étaient demandeuses d'échanges, de temps de partage et de travail commun entre structures et favorables à la création d'une commission en addictologie à l'échelle départementale. Cette demande a été formalisé dans le PRS « priorité 2018-2023 » - axe stratégique n°4 : « faire évaluer le système de santé dans une logique de parcours » - objectif stratégique n°8 : « Renforcer la prévention des conduites addictives et améliorer le parcours des personnes en situation d'addiction ».</p> <p>Au départ, cette coordination a été pensée à l'échelon départemental. Il apparait que la densité de population et d'actions sur le département du Bas-Rhin rend plus efficiente la déclinaison de cet axe à une échelle territoriale. Dans le cadre de la mise en place du CLS Strasbourg, nous proposons de décliner cette instance au niveau du territoire du CLS.</p> <p>Certains services d'addictologie sont portés par les services de santé mentale. L'articulation entre les soins en addictologie et des soins en santé mentale est fondamentale pour aller vers une pratique de soins intégrés. Un lien institutionnel</p>

	<p>sera ainsi fait avec le PTSM (projet territorial en santé mentale) et la CPT (communauté psychiatrique de territoire).</p> <p>L'enjeux de cette instance sera également <u>le décloisonnement des pratiques</u> en associant, outre les structures spécialisées en addictologie et en, santé mentale, la médecine de ville (libéraux, CPTS, microstructures,), les instances sanitaires au sein des structures politiques (CEA, Ville de Strasbourg,), les instances sociales du territoire et des représentants d'utilisateur.</p>
<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS)</u></p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> <p><input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>
<p>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3</p>
<p>Lien avec le Projet Territorial de Santé en Santé Mentale du Bas-Rhin</p>	<p>Action 4.7 Dispositif intégré public-privé d'accès aux consultations en psychiatrie et en addictologie</p> <p>« Améliorer la lisibilité des réseaux en psychiatrie et santé mentale. Optimiser l'intégration des acteurs de santé des milieux sanitaire, médicosocial et libéral (maisons de santé, médecins généralistes, psychiatres, psychologues, infirmiers, CMP, urgences, centres de crise, CSAPA et ELSAN, CAMUS, MDA, etc.). »</p>
<p>Lien avec La feuille de route régionale Addictions 2019-2023</p>	<p>Objectif 3 - Améliorer le parcours des personnes en situation d'addiction</p> <p>« L'amélioration du maillage territorial doit permettre de réduire les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux soins en addictologie. L'objectif est d'assurer la qualité des interventions et de prise en charge en évitant la survenue de rupture dans le parcours de santé de la personne en situation d'addiction, intégrant l'accompagnement de l'entourage. »</p> <p>https://www.haut-rhin.gouv.fr/content/download/34162/208487/file/ARS_MILDECA_Grand-Est_Feuille_route_Addictions_2019-2023.pdf</p>
<p>Objectifs spécifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Impulser une dynamique territoriale en addictologie, grâce à des espaces d'échanges et de transmission d'informations entre professionnels accompagnants de personnes en situation d'addictions. - Encourager la mise en place de temps de synthèse entre acteurs autour de situations complexes.
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réunir une commission de coordination en addictologie pour le territoire du CLS Strasbourg 2. Réunir les acteurs autour de situations complexes

<p>Etapas de mise en œuvre – Description</p>	<p>1. <u>Mise en place d’une commission de coordination en addictologie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser l’ensemble des acteurs médicaux, sociaux, médico-sociaux et institutionnels constitutifs de la commission - Réunir les acteurs identifiés <i>2 fois dans l’année</i> <ul style="list-style-type: none"> - Inviter des acteurs - Préparer l’ordre du jour (Présentation des projets en cours et des nouveaux projets en lien avec l’addictologie menés sur le territoire du CLS Strasbourg-Eurométropole ; présentation des appels à projet nationaux en lien avec l’addictologie ; présentation des structures participant à la commission ; travail de fluidification du parcours de soin des personnes dépendantes sur le territoire du CLS Strasbourg Eurométropole) - Préparer le lieu de réunion - Animer les temps de la commission - Evaluer la satisfaction des participants à l’aide d’un questionnaire - Rédiger un compte-rendu de commission <p>2. <u>Réunir les acteurs autour de situations complexes</u></p> <p><i>5 fois dans l’année</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Recueillir auprès des acteurs les situations nécessitant une discussion transversale - Inviter les acteurs concernés par la ou les situations étudiées - Préparer le lieu de réunion (Ces évènements pourront se dérouler au sein des différentes structures participant à la commission pour favoriser la connaissance mutuelle entre partenaire. Une visite des locaux pourra être envisagées.) - Participer à la réunion - Rédiger un compte-rendu de réunion
<p>Durée de l’action</p>	<p> <input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : 2023 Fin : 2028 </p>
<p>Partenaires de l’action</p>	<p>Structures spécialisées en addictologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Association Ithaque - Association ALT 67 - Service d’addictologie des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg - CSAPA de la maison d’arrêt de Strasbourg - Représentant des usagers <p>Structures spécialisées en santé mentale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service de psychiatrie des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg - EPSAN - CH Erstein - Copil PTSM - CPT <p>Structures spécialisées dans la réduction des risques et des dommages et la prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> - SELHVA - Service de santé universitaire (SSU) - Service de prévention urbaine ville de Strasbourg - Service Santé Autonomie de la ville de Strasbourg <p>Médecine de ville</p> <ul style="list-style-type: none"> - CPTS Strasbourg Eurométropole Nord - CPTS Strasbourg Eurométropole Sud-Ouest

	<ul style="list-style-type: none"> - Microstructures de l'Eurométropole <p>Structures d'hébergement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dispositif « chez soi » - Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation du Bas-Rhin (SIAO 67) dont le Pôle d'Insertion Logement d'Abord <p>Services à vocation sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service actions sociales de la ville de Strasbourg - Service insertion de la ville de Strasbourg - Mission hébergement de la ville de Strasbourg - UTAMS CUS Nord - UTAMS CUS Sud - Médecin du monde - Association Régionale Spécialisée d'action sociale d'Éducation et d'Animation (ARSEA) - CARITAS - Emmaüs 	
Public visé	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	<p>* Préciser si professionnels :</p> <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input checked="" type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Territoire du CLS Strasbourg	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	<p>Coordination</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des acteurs – 3h - 2 commissions de 3h (3h de préparation et mise en place – 3h de synthèse) – 18h - 5 réunions de synthèses de 2h30 (2h30 de préparation et mise en place – 2h de synthèse) – 35h <p>Soit 8 jours de coordination – 3 864 €/ année</p>
	<i>Financiers et montants</i>	<p>3 864 €/ année 19 320 € sur la durée du CLS</p>
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Accueil dans les salles de la ville, de l'ARS 67 ou des structures partenaires
Déterminants de santé visés	<p>Système de soins</p> <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input checked="" type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	<p>Mode de vie</p> <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	<p>Conditions de vie</p> <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	

	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Politiques Publiques concernées	Locale
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (représentant des usagers)	
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs s'inscrivant dans le projet - Nombre de réunions programmées Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux réunions - Nombre de réunions réalisées - Nombre de structures présentes - Nombre d'appel à projet présenté - Nombre d'expérimentation innovantes présentées - Nombre de cas complexes traités en réunion de synthèse Méthode d'évaluation envisagée : <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la satisfaction des participants avec proposition d'amélioration - Présentation du bilan au coordinateur du CLS Strasbourg Eurométropole



CLS : Ville EMS

Territoire d'intervention : Ville EMS

CLS Ville Axe Réduction des risques et addictions Fiche action 7.2	Développer l'offre de prévention des addictions et de réduction des risques pour les jeunes à Strasbourg
--	---

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante (Si CLS 2, action faisait-elle partie du CLS 1 ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Porteur	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Grand Est Addictions - Erreage</i> - <i>Ville de Strasbourg (service santé autonomie et service prévention urbaine)</i>
Axe stratégique du CLS	Réduction des risques et addictions ➤ Favoriser l'aller-vers et la réduction des risques
Contexte et enjeux locaux	<p>Contexte :</p> <p>Selon le PRS, la région Grand Est doit répondre à des enjeux forts en matière d'addictions au regard des consommations observées et de la situation géographique de la région.</p> <p>Cette action découle en effet d'alertes et d'une demande fortement exprimée depuis 2018 par les habitants de certains quartiers et par différents acteurs intervenants sur le territoire de Strasbourg : bailleurs, professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux, société de transports en commun, parents d'élèves, etc. Ceux-ci observent la présence visible de l'addiction dans les rues, les espaces publics, à proximité d'établissements scolaires et de collèges, les cages d'escaliers et cours d'immeubles. Cet environnement génère une pression quant aux risques encourus dans le quotidien des habitants jeunes et moins jeunes. Plusieurs éléments de diagnostic étayent ces alertes. Tout d'abord, les remontées des agents de la collectivité de la Ville exerçant des métiers variés au contact du terrain : agents d'entretien des espaces verts, du patrimoine bâti, des toilettes publiques, éducateurs sportifs, éducateurs de rue, etc. Ensuite, les déclarations d'incidents auprès service de prévention urbaine. Enfin, le croisement de ces données avec celles de l'association Ithaque, présente après des consommateurs de ces territoires.</p> <p>La demande de l'ensemble de ces acteurs du territoire consiste à renforcer le maillage de l'offre de prévention des addictions et de réduction des risques (nouveaux outils, dispositifs renforcés ou complémentaires).</p> <p>Certains quartiers ont déjà engagé des dynamiques partenariales en ce sens. A titre d'exemple, l'équipe de TAPAJ s'est vue confier en 2020 un chantier sur le QPV de l'Elsau, consistant à ramasser les seringues d'injection usagées sur la voie publique, et à sensibiliser les usagers de drogues. Un nouveau kiosque de seringues y a également été implanté en 2022. Aussi, deux nouveaux projets de Maisons Urbaines de Santé (Elsau et Port du Rhin) intégreront chacun un PAEJ (Point d'Accueil et d'Écoute Jeunes). Enfin, un programme de sensibilisation et de compétences psychosociales -notamment sur le protoxyde d'azote- s'est déployé au sein de plusieurs classes de CM2 en 2021-2022, et une démarche de rues scolaires sans tabac s'amorce en 2022, notamment via des médiateurs santé.</p> <p>Enjeux :</p> <p>Les enjeux sont à la fois d'ordre de tranquillité publique et de santé publique. En l'absence d'une telle action, qui vise notamment à objectiver les choix, nous observerons une inadéquation de l'offre aux besoins des publics, ainsi que des financements inappropriés au regard de la situation actuelle.</p>

	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Objectif 06.0 - Accompagner la diversification d'une offre de soins non programmés de premier recours lisible et adaptée aux besoins des territoires <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Organisation de l'offre Objectif 03.0 - Élaborer un schéma de mobilisation formalisant les champs de compétences et d'actions et les rôles respectifs de chaque acteur <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Réduire l'exposition des habitants aux pollutions diffuses <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectifs spécifiques	L'objectif spécifique est de garantir la pertinence du maillage territorial d'une offre adaptée de prévention des addictions et de réduction des risques pour les jeunes de 11 à 25 ans.
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1- Réaliser un diagnostic territorial qualitatif et quantitatif de l'offre, des usages et des pratiques. 2- Co-construire une réponse avec l'ensemble des parties prenantes (approche par démocratie participative) 3- Informer et sensibiliser les habitants et les professionnels sur les ressources existantes
Étapes de mise en œuvre – Description	<p>Étape 1 : réaliser le diagnostic</p> <p>Les étapes suivantes seront détaillées dans l'éventuelle demande de subvention au titre du Fonds de Lutte contre les Addictions.</p> <p>Juin 2023 à décembre 2023 (5 à 6 mois) – A l'issue du diagnostic réalisé par l'ORS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce diagnostic comprend un état des lieux exhaustif des offres médico-sociales et des équipements existants, notamment en termes couverture effective du territoire et des publics. Cela permettra de mettre à jour et de compléter les cartographies déjà réalisées et de les affiner à l'échelle infracommunale. Il devra permettre une compréhension fine des pratiques professionnelles. Il formalisera les champs de compétences et d'actions et les rôles respectifs de chaque acteur. Pour ce faire, il capitalisera sur le diagnostic territorial addictologique qui aura été mené sur chacun des départements du grands-Est (ORS missionné par l'ARS de mai 2022 à mai 2023). - Le diagnostic vise à caractériser qualitativement les publics, les modes de vie et usages, et les consommations dans l'espace public (nature, déplacements, etc.). Il permettra d'identifier les choix et ressources sanitaires et sociales des usagers selon les spécificités de chaque quartier de Strasbourg, ainsi que les besoins émergents. - Le livrable pointera les lacunes, freins et leviers, et fera des préconisations sur les offres à ajuster, renforcer, compléter (création ou évolution de missions,

	<input type="checkbox"/> Autre (Précisez) : Parents d'élèves Communauté éducative	
Territoire d'intervention	QPV à prioriser parmi les 13 QPV du territoire de Strasbourg	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	72 000€ (hors fonctionnement pérenne de l'offre médico-sociale consécutive à l'action)
	<i>Financeurs et montants</i>	<p>Pour le diagnostic, le montage des offres adaptées et pour l'information / sensibilisation (étapes n°1, 2 et 3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A chiffrer <p>Pour le fonctionnement pérenne de l'offre médico-sociale consécutive à l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ARS : à définir dans le cadre des campagnes budgétaires à venir (ONDAM) - Ville de Strasbourg : valorisation des financements annuels de fonctionnement des structures
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Grand Est Addictions - Erreage et Ville de Strasbourg : co-pilotage - Commission de coordination et de décloisonnement en addiction (objet de la FA n°1 du CLS) - Ville de Strasbourg : mobilisation des expertises thématiques en tant que de besoin : <ul style="list-style-type: none"> o Service de promotion santé o Service de prévention urbaine <ul style="list-style-type: none"> o Équipes de médiation o Service de prévention spécialisée o Directions de territoire o Mission politique de la Ville o Mission des étudiants o Service géomatique et connaissance du territoire o Service jeunesse et éducation populaire o Elus référents de quartiers
Déterminants de santé visés	<p>Système de soins</p> <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	<p>Mode de vie</p> <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	<p>Conditions de vie</p> <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	<p>Environnement social</p> <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input checked="" type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	

	<p>Contexte économique et politique</p> <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>) <p>Conditions socio-économiques</p> <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
<p>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Sélection des QPV selon les préconisations de l'état des lieux.</p>
<p>Politiques Publiques concernées</p>	<p>Projet Régional de Santé : « Renforcer la prévention des conduites addictives et améliorer le parcours des personnes en situation d'addiction ». Les objectifs poursuivis dans ce cadre sont repris dans une feuille de route conjointe ARS Grand Est – MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives)</p>
<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez) Enquête auprès des professionnels de tous ordres, d'usagers de drogues et d'habitants des quartiers</p>
<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>Indicateurs de processus : Description des éléments du projet et de son déroulement (<i>activités, acteurs, structures, moyens et ressources utilisées, méthodes et outils employés...</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableau de bord (délais, validations, livrables) - Comptes rendus des instances de suivi, de coordination et de concertation - Niveaux de participation des invités aux Cotech et copil - Nombre d'intervention d'équipes de médiation <p>L'évaluation du CLS devra intégrer l'évaluation des résultats et de l'impact de cette action en vue de son amélioration.</p> <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux qualitatif et quantitatif - Nombre d'offres ou dispositifs adapté-es et complémentaires - Nombre et nature des outils de sensibilisation et d'orientation mis à disposition des professionnels et du grand public (mis à jour, nouveaux, publics destinataires) <p>Indicateurs d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activité - Stigmates de consommation observés et/ou ramassés dans les espaces publics (nature, quantité, déplacements géographiques) - Nombre de signalements arrivant au service de prévention urbaine - Recueil de la parole des acteurs du territoire, dont les habitants <p>Méthodes d'évaluation envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Observation ethnographique (accompagnement des équipes de maraude de jour et de nuit, interactions avec les riverains, relevé de traces de consommation dans l'espace public etc.), - Entretiens avec les acteurs locaux (police, bailleurs, usagers, médecins, etc.) - Analyse de données (rapports, littérature, base de type Trend,...) - Cartographie des usages et profilage des ressources dans chacun des QPV - Analyse comparée entre les 3 QPV et au regard de ce qui existe - Caractérisation des attentes et besoins en matière de formation des acteurs par QPV - Evaluation prévue par l'ARS dans le cadre du CLS



CLS

:

 Ville EMS

Territoire d'intervention :

 Ville EMS

CLS Ville Axe Réduction des risques et addictions Fiche action 7.3	Mettre en place des dispositifs innovants orientés vers l'insertion des usagers et une ouverture vers la cité
--	--

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	<i>Ithaque Ville de Strasbourg, service Santé autonomie Autre, selon les priorités données aux actions</i>
Axe stratégique du CLS	Soutenir l'insertion des usagers de drogues
Contexte et enjeux locaux	<p><u>Contexte</u></p> <p>Le projet s'appuie sur une démarche d'ingénierie sociale et de santé. Il modélise et expérimente de nouvelles approches pour accompagner les personnes en situation de grande vulnérabilité et de consommation de drogues et d'alcool. Il repose sur 3 constats (axes 5 et 7 du schéma régional de santé et PRAPS 2018-2028) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le besoin d'améliorer, dans une logique inclusive, l'autonomie et l'accès aux soins des personnes en situation de précarité - La nécessité de mener des actions levant les obstacles psycho-socio-culturels ayant un impact sur les déterminants de santé, telles que le travail autour de l'estime de soi et des représentations - L'utilité d'expérimenter et de porter des pratiques innovantes en santé en répondant aux besoins des territoires et des usagers <p>Les personnes concernées par une pratique addictive font l'objet, aujourd'hui encore, d'importants préjugés. Cette population stigmatisée est souvent en retrait vis-à-vis du fonctionnement « classique » des institutions et de la société. De plus, pour les personnes concernées par une pratique addictive, l'accès aux droits et à l'emploi est réduit, de sorte à renforcer encore leur sentiment d'isolement. A titre d'exemple, seulement 29% des personnes suivies à Ithaque bénéficiaient, en 2020, de revenus issus de l'emploi. L'expérience du soin et de l'accompagnement montre pourtant que la remobilisation et le retour à une vie professionnelle permet de consolider la démarche de soins entreprise par ces usagers de drogues et d'alcool.</p> <p><u>Le projet :</u></p> <p>Le projet, principalement porté par l'association Ithaque, comprend trois actions : un café culture, un jardin d'hospitalité, et une action de réduction des risques en alcool. Le modèle de ce dernier devra être réfléchi avec l'ARS et avec la Ville de Strasbourg, tant sur les objectifs, les publics et les modalités de déploiement.</p>

Ces actions peuvent être engagées indépendamment l'une de l'autre, à raison d'une, deux ou trois sur la durée du mandat du CLS, en fonction :

- Des orientations émises par la nouvelle commission de coordination et de décloisonnement en addictologie pour le secteur de Strasbourg (fiche action n°1)
- De l'état des lieux qualitatif qui sera mené sur le territoire de Strasbourg à compter du printemps 2023 (fiche action n°2)
- De l'engagement des partenaires du CLS sur chacune de ces actions

Enjeux :

Le **café culture** est conçu comme un lieu de vie, de partage et d'échanges à vocation d'ouverture sur la cité, de déstigmatisation et d'insertion professionnelle et sociale. Son ouverture à Strasbourg s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les actions préexistantes. Ainsi ses deux principaux enjeux sont :

- **De renforcer et fluidifier le parcours de soins et d'accompagnement** déjà proposé par les dispositifs de l'association Ithaque
- De garantir et promouvoir l'accès à la culture pour ses usagers, contribuant à **nourrir l'estime de soi, à construire des repères, et à favoriser la participation** citoyenne.

Le « **jardin d'hospitalité** » repose notamment sur l'intérêt des usagers pour cultiver la terre, produire et déguster leurs propres légumes et participer à l'embellissement des environnements du bâtiment Argos et de son hébergement. Actuellement, Ithaque cultive une bande de terre le long de l'enceinte grillagée d'Argos. Avec l'ouverture de l'hébergement, certains usagers ont souhaité s'impliquer davantage dans cette dynamique. Les trois principaux enjeux sont ainsi :

- D'inciter le personnel, les instances hospitalières et le grand public de passage à **changer de regard sur le site et sur les personnes accueillies à Argos et dans l'hébergement**, en ouvrant le « microcosme » de l'hôpital vers la cité (par l'ouverture de l'espace grillagé)
- **Donner confiance aux personnes accompagnées et valoriser leurs capacités à se mobiliser**, à créer et entretenir un jardin qui peut profiter au plus grand nombre au sein de l'enceinte de l'hôpital civil qui en est actuellement dépourvu (un parcours de promenade lors des pauses par exemple).
- **De sensibiliser le grand public** à l'accès à l'alimentation et à la précarité alimentaire des personnes accompagnées (au travers d'un parcours didactique avec des panneaux jalonnant les différentes zones du jardin).

Un modèle de réduction des risques en alcool : outre le fait d'éviter les faits de délinquance pour se procurer de l'alcool, d'éviter les syndromes de délinquance, et de diminuer les épisodes de grave surconsommation et les décès par overdose (d'alcool et autres substances psychoactives), ce modèle aurait pour principaux enjeux:

	<ul style="list-style-type: none"> - Délivrance d'outils et conseils de réduction des risques dans le cadre d'entretiens individuels et d'actions de prévention collectives - Accès à des consultations médicales lors de permanences hebdomadaires (en plus de l'accès quotidien à des soins, à des entretiens infirmiers et sociaux) et favoriser le recours aux soins et l'accès aux droits - Orienter vers et dans les soins somatiques, psychiatriques et spécialisés en addictologie existants. - Mettre en mouvement autour de la question de l'alcool, des usagers enlisés depuis longtemps dans une consommation importante. - Faire évoluer les représentations sur l'usage de substances dans les dispositifs d'hébergement et sur les usagers de substances et d'alcool - Diminuer la mortalité et la morbidité chez les usagers d'alcool
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Objectif 02.0 - Développer une offre de réhabilitation psychosociale en adéquation avec le projet de vie des usagers <input checked="" type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Objectif 03.0 - Construire un cadre méthodologique pour développer les actions de prévention et de promotion de la santé adaptées aux publics en difficulté <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Préserver un environnement favorable à la santé <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectifs globaux	Favoriser le recours aux soins et l'accès aux droits des plus vulnérables par : <ul style="list-style-type: none"> - La réinsertion professionnelle et sociale - La déstigmatisation des personnes en situation d'addiction(s)
Objectifs opérationnels	<p>1- Café culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réinsérer professionnellement et socialement - Déstigmatiser les personnes en situation d'addiction(s) - Développer un maillage partenarial local <p>2- Jardin d'hospitalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner confiance aux personnes accompagnées en leur capacité à se mettre en activité (créer et entretenir un jardin) - Sensibiliser le grand public à l'accès à l'alimentation et à la précarité

	<p>alimentaire des personnes accompagnées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition des paniers pour les personnes les plus précaires - Vendre les produits (paniers fraîcheurs) issus de la production aux personnels hospitaliers ou à tout citoyen intéressé par la démarche <p>3- Modèle de réduction des risques en alcool :</p> <p>Modèle de réduction des risques en alcool à réfléchir en lien avec l'ARS et la Ville de Strasbourg.</p> <p><u>A court terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des consultations avancées pour aller à la rencontre des usagers les plus éloignés des dispositifs de soins spécialisés en addictologie - Favoriser les entretiens avec des professionnels de santé - Favoriser l'inclusion et le maintien des usagers de drogues et plus spécifiquement des usagers d'alcool dans les dispositifs d'hébergement. <p><u>A moyen terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Orienter vers et dans les soins somatiques, psychiatriques et spécialisés en addictologie existants - Promouvoir les actions de dépistage du VIH, du VHC et du VHB ainsi que la vaccination. - Promouvoir le dépistage des maladies du foie <p><u>A long terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire bouger les représentations sur la question de l'usage de substances dans les dispositifs d'hébergement et sur les usagers de substances et particulièrement sur les usagers d'alcool.
--	---

Etapas de mise en œuvre – Description	1. Café culturel		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	Etape 1 : Présentation du projet aux acteurs du territoire, potentiels partenaires Etape 2 : montage financier et technique Etape 3 : déploiement	Ithaque ou structure répondant à un appel à projets	A définir
	2. Jardin hospitalier		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	Etape 1 : Présentation du projet aux acteurs du territoire, potentiels partenaires Etape 2 : montage financier et technique Etape 3 : déploiement	Ithaque ou structure répondant à un appel à projets	A définir

Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input checked="" type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité
	Mode de vie <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
	Conditions de vie <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail
	Environnement social <input checked="" type="checkbox"/> Intégration sociale <input checked="" type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Politiques Publiques concernées	Feuille de route régionale addictions 2019-2023 <u>Objectif 3</u> - Améliorer le parcours des personnes en situation d'addiction « L'amélioration du maillage territorial doit permettre de réduire les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux soins en addictologie. L'objectif est d'assurer la qualité des interventions et de prise en charge en évitant la survenue de rupture dans le parcours de santé de la personne en situation d'addiction, intégrant l'accompagnement de l'entourage. » https://www.haut-rhin.gouv.fr/content/download/34162/208487/file/ARS_MILDECA_Grand-Est_Feuille_route_Addictions_2019-2023.pdf Projet Régional de Santé (PRS) / schéma régional de santé et PRAPS 2018-2028 <u>Axe 5</u> : « Améliorer l'accès aux soins et à l'autonomie des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des personnes en situation de précarité, dans une logique inclusive » <u>Objectif stratégique 3</u> : « Les actions en direction des publics doivent lever les obstacles psycho-socio culturels (...). Elles doivent viser un impact sur les déterminants de santé (travail autour de l'estime de soi et des représentations, etc.). <u>Axe 7</u> : « Une région expérimentatrice et porteuse d'innovation et de pratiques innovantes en santé répondant aux besoins des territoires et des usagers »

Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?

Oui Non (Précisez)

Principaux indicateurs d'évaluation retenus

Indicateurs de processus :

- Nombre d'acteurs s'inscrivant dans chaque action (partenaires, financeurs)
- Nombre de copil relatifs à ces actions

Indicateurs de résultat :

- Nombre d'usagers partie prenante de chaque action / an
- Nombre de paniers fraîcheur vendus / an
- Nombre de visites organisées du jardin hospitalier / an
- Evolution de la fréquentation du café culturel / an
- Nombre d'actions culturelles organisées dans/par le café culturel / an
- Nombre de prestations par typologie (soins, orientations, ...) / an / action

Indicateur d'impact :

- Nombre d'usagers remobilisés par l'activité ou l'emploi
- Nombre d'usagers ayant modifié leurs pratiques de consommation

Méthode d'évaluation envisagée :

- Sondage auprès des personnels des HUS et du grand public de passage
- Bilans d'activité des actions
- Observation des pratiques
- Recueil de la parole des usagers



Axe 8 : Santé mentale

Objectif 1 : Sensibiliser et acculturer aux enjeux de la santé mentale

FA 8.1

Informier et sensibiliser à la santé mentale

Objectif 2 : Soutenir la coordination des acteurs pour favoriser la prévention en santé mentale

FA 8.2

Mettre en place et installer la Maison de la Santé Mentale de l'Eurométropole de Strasbourg



CLS

:



Ville



EMS



Territoire d'intervention :



Ville



EMS

CLS EMS
Axe santé mentale
Fiche action 8.1

Informer et sensibiliser à la santé mentale

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	CLSM
Axe stratégique du CLS	Santé Mentale ➤ Sensibiliser et acculturer aux enjeux de la santé mentale
Contexte et enjeux locaux	<p>La crise COVID a mis en exergue les inégalités en terme de santé mentale et a également mis en exergue la question de la prévention, ainsi que de la sensibilisation à la santé mentale.</p> <p>Les différents partenaires du CLSM, dans les différents ateliers qui le composent, ont ainsi manifesté un besoin important d'apports d'éléments de compréhension sur la santé mentale et la nécessité de développer un socle commun de connaissances devient criante.</p> <p>De manière plus précise, dans le cadre des ateliers du CLSM, des besoins ont été exprimés notamment par les acteurs de la filière du logement (bailleurs sociaux) de l'hébergement (CHRS) ainsi que par les acteurs de la filière personnes âgées (MAIA, SSIAD).</p> <p>Cette fiche action intervient ainsi dans un contexte de besoin exacerbé de formation et d'information sur la question de la santé mentale en vue de créer une culture commune de langage et d'appréhension des situations.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectifs spécifiques	Sensibiliser et acculturer aux enjeux de la santé mentale

	<input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
Politiques Publiques concernées	<i>(Nationale, régionale, locale)</i>
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : <i>Nombre de partenaires sollicités</i> <i>Nombre de séances planifiées</i> Indicateurs de résultat : <i>Nombre de séances annuelles réalisées : objectif de 10</i> <i>Nombre de personnes ayant bénéficié des séances : objectif compris entre 100 et 120.</i> Indicateur d'impact : <i>Questionnaire de satisfaction à travailler et retour sur les journées dans le cadre du CLSM. Proposer au besoin un questionnaire à 6 mois pour mesurer d'un éventuel impact sur le quotidien.</i> Méthode d'évaluation envisagée : <i>Envoi d'un questionnaire en fin de journée, retour quantitatif ainsi que d'impact par le biais d'une synthèse annuelle envoyée à la coordination du CLS.</i>



CLS

:



Ville



EMS



Territoire d'intervention :



Ville



EMS

CLS EMS
Axe santé mentale
Fiche action 8.2

Mettre en place et installer la Maison de la santé mentale de l'Eurométropole de Strasbourg

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Association « La Maison de la Santé Mentale de l'Eurométropole de Strasbourg » en lien avec le CLSM
Axe stratégique du CLS	Santé Mentale ➤ Soutenir la coordination des acteurs pour favoriser la prévention en santé mentale
Contexte et enjeux locaux	<p>Les indicateurs locaux de santé mentale se sont fortement dégradés. L'impact de la crise COVID sur la santé mentale a fait émerger des besoins locaux nouveaux en terme d'information, de prévention ainsi que de d'éducation à la santé mentale. Dans ce cadre, après un travail fourni et pluri partenarial (associant notamment les usagers et associations d'usagers, Hôpitaux Psychiatriques (HUS, EPSAN, CH Erstein), Associations) à l'initiative et dans le cadre du CLSM, il est proposé la création, faisant consensus, de la première Maison de la Santé Mentale, initiative unique en France.</p> <p><i>Le Conseil d'Administrations du Conseil Local de Santé Mental (CLSM) est composé tant d'usagers (présidence notamment) que d'institutions représentatives (Hôpitaux psychiatriques publics, Groupe Hospitalier St Vincent, Médecins du Monde, Au bon Entendeur, ARSEA, Route Nouvelle Alsace, UNAFAM, CLSM, Horizon Amitiés). L'assemblée générale de constitution de l'Association a ainsi réuni près de 40 institutions différentes.</i></p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) (base liste des objectifs du PRS)	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectifs spécifiques	Soutenir la coordination des acteurs et développer la prévention en Santé

	<input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	<input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Maison implantée sur la Ville de Strasbourg et sur un axe passant, possibilité de s'y rendre pour toute personne.	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	52 500 euros/an
	<i>Financeurs et montants</i>	De manière prévisionnelle, les montants envisagés sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Autofinancement, fonds propres : 7 000 euros - Ventes de biens et services : 1 000 euros - ARS : 20 000 euros - Régime local : 10 000 euros - CPAM : 8 000 euros - Autres subventions (AGEFIPH, Mécenat divers) : 4 000 euros - Fondation AFNIC (lutte contre la fracture numérique en santé mentale) : 2 000 euros - Envisager la faisabilité de dépôt d'un article 51
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	- Appel à concours citoyen pour bénévolat, permanences tenues dans la Maison par les Associations membres
Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input checked="" type="checkbox"/> Intégration sociale <input checked="" type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Normes et climat social	
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation	

	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Politiques Publiques concernées	<i>(Nationale, régionale, locale)</i>
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>Indicateurs de processus : <i>Réalisation des différentes étapes du calendrier, Nombre de documents de communication édictées et distribuées, Nombre de réunions de coordination, Nombre d'adhésions à l'association.</i></p> <p>Indicateurs de résultat : <i>Installation dans les locaux, Nombre de structures tenant des permanences, Nombre de sessions d'action de promotion de la santé organisés par le lieu, Nombre de sessions de l'Université populaire réalisées,</i></p> <p>Indicateur d'impact : <i>Nombre de personnes s'étant rendus aux permanences, Nombre d'accès aux démarches de soin ou d'accompagnement réalisées dans ce cadre, Nombre total de personnes ayant participé aux sessions de l'université populaire, Nombre de personnes ayant participé aux actions de promotion de la santé mentale, Nombre d'adhérents à la maison de la santé mentale</i></p> <p>Méthode d'évaluation envisagée : <i>Un rapport d'activité sera établi. Il pourrait par ailleurs être très pertinent que l'action tienne lieu de recherche-action afin de mesurer l'impact réel de son installation.</i></p>

2. Les plans d'actions communaux (autres collectivités signataires)

<u>Illkirch-Graffenstaden</u>		
	Promouvoir une démarche nutrition activité physique sur le territoire	Direction des solidarités

<u>Schiltigheim</u>		
	Prévenir et éduquer à la santé en milieu scolaire	Coordination ASV

<u>Schiltigheim - Bischheim</u>		
1	Créer une maison de santé pluridisciplinaire dans un quartier prioritaire de la ville	Direction Générale Adjointe
2	Décliner et animer un conseil de santé environnementale	Coordination ASV
3	Développer et promouvoir l'activité physique adaptée	Coordination ASV
4	Développer des actions de prévention à l'usage des écrans	Coordination ASV
5	Décliner et animer un CLSM public adultes	Coordination ASV et CLSM

Illkirch-Graffenstaden



CLS :

EMS

Territoire d'intervention :

Ville d' Illkirch Graffenstaden

CLS EMS
Plan d'action Illkirch-
Graffenstaden

Promouvoir une démarche globale nutrition activité physique sur le territoire

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	Ville d' Illkirch-Graffenstaden / Direction des solidarités
Axe stratégique du CLS	Hygiène de vie
Contexte et enjeux locaux	Face à la prévalence importante du surpoids et de l'obésité, des maladies cardiovasculaires et du diabète, la ville d' Illkirch-Graffenstaden souhaite promouvoir les actions de promotion autour de la nutrition et de l'activité physique sur son territoire. Afin de donner davantage de visibilité à cette politique locale et renforcer son engagement sur ces problématiques, la commune a signé la charte Ville active Programme National Nutrition Santé (PNSS).
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Objectif 02.1 - Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière : Doubler le nombre de collectivités territoriales adhérant à la charte « villes actives ou départements actifs du programme national nutrition santé » <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Un cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectifs globaux	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer sur la commune des actions de développement des compétences psychosociales et de promotion de pratiques positives autour de l'alimentation et l'activité physique sur les différentes tranches d'âge

Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1 Permettre à tous les enfants de la commune, d'une même classe d'âge, d'acquérir des compétences en santé – nutrition et sécurité. 2 Proposer une restauration collective adaptée aux besoins nutritionnels et au goût des enfants, et rendre les enfants 'acteurs' de leur assiette 3 Renforcer l'offre de pratiques sportives en libre accès sur la commune, en direction d'un public adolescent et jeune 4 Permettre à tous les seniors ou adultes souffrant de maladie chronique, de bénéficier d'une offre de proximité sport santé bien-être. 		
Etapes de mise en œuvre – Description	1. Permettre à tous les enfants de la commune, d'une même classe d'âge, d'acquérir des compétences en santé – nutrition et sécurité.		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place annuellement une semaine Sports, Santé, Sécurité, pour tous les enfants de CE1, en concertation avec l'éducation nationale, avec au programme pour chaque enfant : test savoir nager, des ateliers sur la nutrition, les bienfaits de la pratique d'activités physiques régulières, la sécurité autour des gestes qui sauvent 	Piloté par la Direction des Sports et de la Vie associative et la Direction de l'enfance et de la Vie Educative	A compter de l'année scolaire 2021-2022 A renouveler chaque année
	2. Proposer une restauration collective adaptée aux besoins nutritionnels et au goût des enfants, et rendre les enfants 'acteurs' de leur assiette		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
Monter un projet autour de la dimension santé / nutrition / goût dans l'offre de restauration collective à destination des enfants et adolescents, de 3 à 15 ans (jours scolaires, mercredis, petites vacances, été) : <ul style="list-style-type: none"> - Développer une démarche santé à destination des publics enfants et agir en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire par la mise en place de l'action « petite faim » / « grande faim » dont l'objectif est de faire de l'enfant l'acteur de son assiette. - Communiquer auprès des enfants, de leurs familles via des documents ludiques, des enquêtes de satisfaction... - Former les personnels d'animation et de restauration via des formations 	Piloté par la Direction de l'enfance et de la Vie Educative	A compter de l'année scolaire 2022-2023 A renouveler chaque année	

	- Développer des outils de compostage et de valorisation des déchets		
3. Renforcer l'offre de pratiques sportives en libre accès sur la commune, en direction d'un public adolescent et jeune			
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
<ul style="list-style-type: none"> - Créer des espaces sportifs de loisirs, en accès libre afin de diversifier l'offre sur la commune - Accompagner les jeunes pour structurer et développer la pratique des sports de glisse urbaine (ex : création d'une association de jeunes, mobilisation autour de la création d'équipements tels que les skate-park, terrains de basket,..) 	Piloté par la Direction des Sports et de la Vie Associative	A compter de 2022	
4. Permettre à tous les seniors ou adultes souffrant de maladie chronique, de bénéficier d'une offre de proximité sport santé bien-être.			
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
<p>Promouvoir, soutenir, et mettre en œuvre les activités physiques santé et bien-être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les associations qui proposent des activités sport santé bien-être, par la mise à disposition gratuite de locaux, une aide financière afin qu'elles proposent des tarifs accessibles à tous les habitants et un accompagnement afin qu'elles relaient les recommandations du PNNS - Travailler davantage avec les associations locales afin de construire une offre variée et de proximité sur le territoire - Mettre en œuvre les activités sport santé bien-être, afin de compléter l'offre des associations, et inciter les publics à une pratique régulière dans les associations locales - Développer la communication auprès des adultes et des seniors du territoire 	Piloté par la Direction des Solidarités	A compter de 2022	
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : Janvier 2022 Fin : Décembre 2027		
Partenaires de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Redom Jeune et Redom - Prestataire de restauration scolaire 		

	<ul style="list-style-type: none"> - Associations sportives locales - L'Eurométropole de Strasbourg 	
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : personnels de la restauration et de l'animation
Territoire d'intervention	Sur la commune d'Illkirch-Graffenstaden	
	<i>Budget global prévisionnel</i>	Investissement : 620 000 € pour le financement des espaces sportifs : skate-park, terrains de baskets et foot Fonctionnement : 6 000 € annuel hors marché public restauration collective
	<i>Financeurs et montants</i>	Ville
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Prestations des partenaires santé
Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation	

	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	<i>(Nationale, régionale, locale) : nationale</i>
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'enfants bénéficiant de la semaine Sports, Santé, Sécurité Nombre d'activités sport santé Satisfaction des participants 2. Fréquence de propositions « petite faim / grande faim » Nombre de supports ou communication réalisées Nombre de formation auprès des équipes 3. Utilisation des infrastructures en accès libre : - Nombre estimé d'utilisateurs - Nombre d'équipements en libre accès sur la ville 4. Nombre de partenariats avec les associations locales de sport, santé, bien-être du territoire Nombre de supports ou communication réalisées auprès du public adultes et seniors du territoire <p>Méthode d'évaluation envisagée : Observations Questionnaires</p>

Schiltigheim



CLS :

Territoire d'intervention :

EMS

Ville de Schiltigheim

CLS EMS
Fiche d'action plan
communal
schiltigheim

Prévenir et éduquer à la santé en milieu scolaire

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale		
Porteur	Ville de SCHILTIGHEIM – Atelier Santé Ville		
Axe stratégique du CLS	SANTÉ DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS		
Contexte et enjeux locaux	<p>Le Réseau d'Education Prioritaire Leclerc accueille de nombreux élèves issus de milieux défavorisés où des carences en termes de santé sont malheureusement considérables et en impactent fortement les apprentissages scolaires (la santé mentale liée au manque de confiance, à la gestion des émotions et des conflits, aux difficultés relationnelles, l'éducation à la sexualité spoliée par internet ou les tabous traditionnels...). Avec les deux années de pandémie, les inégalités de santé se sont encore plus creusées dans les familles habitant le quartier Ouest de Schiltigheim</p> <p>Cette action sera donc au service du projet de Réseau d'Education Prioritaire LECLERC pour l'axe suivant : Axe 2 : « Une place pour chacun et un parcours de réussite pour tous » Objectif 3 « Œuvrer pour un climat plus serein à travers les parcours éducatifs » (Parcours santé)</p>		
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif)	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention <input checked="" type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input checked="" type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS		
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Préserver un environnement favorable à la santé		
Objectifs globaux	Prévention et éducation à la santé et au bien-être : - Œuvrer pour un climat serein à travers les parcours éducatifs		
Objectifs opérationnels	1 Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle 2 Développer les compétences psycho-sociales 3 Education aux débats philosophiques pour favoriser l'empathie et la bienveillance		
Etapas de mise en œuvre – Description	4. Éducation Affective Relationnelle et Sexuelle (EARS)		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	Interventions en classe primaire : pour les classes de CM2 (une intervention pour toutes les classes des écoles Mermoz et Leclerc)	SESAME	Année scolaire 2022/2023

		<ul style="list-style-type: none"> - Régime Local d'Assurance Maladie : contribution financière du Régime Local via le CPOM de CAAPS Il est également prévu un financement d'interventions en milieu scolaire dès l'année scolaire 2022/2023 avec le planning familial pour les élèves de 3^{ème}
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des professionnels de l'équipe du programme CAAPS (CPOM ARS CAAPS) - Mise à disposition du personnel éducatif, de santé, de direction, de gestion et de coordination. - Mise à disposition des locaux dans les écoles et le collège. - Une coordination sera faite entre le planning familial et SESAME afin de ne pas démultiplier les interventions.
Déterminants de santé visés	Système de soins	
	<input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input checked="" type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique)	
	Mode de vie	
	<input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie	
<input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail		
Environnement social		
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration sociale <input checked="" type="checkbox"/> Normes et climat social		
Conditions socio-économiques		
<input checked="" type="checkbox"/> Niveau d'éducation		
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?		
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?		
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)		
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Méthode d'évaluation envisagée :	
	<ul style="list-style-type: none"> - Le CESC inter degré (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) se chargera de faire des bilans intermédiaires pour le suivi de l'action avec les différents partenaires associés - Evaluation qualitative auprès des élèves sur les bénéfices ressentis pour soi et le vivre ensemble - Nombre d'élèves et de classes ayant bénéficié à des séances d'éducation à la santé et au bien-être - Nombre d'enseignants impliqués dans les actions de sensibilisation - Nombre d'heure de séances "Santé et bien-être" réalisées - Bilan qualitatif à partir des retours des enseignants et des partenaires sur les différentes actions mis en œuvre (qualités des contenus et des approches / impacts sur les élèves en terme d'apprentissages mais aussi de bien être, d'estime de soi, d'empathie et de bienveillance). 	

Schiltigheim - Bischheim

- | | | |
|---|---|-----------------------------|
| 1 | Créer une maison de santé pluridisciplinaire dans un quartier prioritaire de la ville | Direction Générale Adjointe |
| 2 | Décliner et animer un conseil de santé environnementale | Coordination ASV |
| 3 | Développer et promouvoir l'activité physique adaptée | Coordination ASV |
| 4 | Développer des actions de prévention à l'usage des écrans | Coordination ASV |
| 5 | Décliner et animer un CLSM public adultes | Coordination ASV et CLSM |



CLS :

 EMSTerritoire d'intervention : Ville de Schiltigheim et Bischheim

CLS EMS Plan d'actions Schiltigheim et Bischheim	Créer une Maison urbaine de santé de santé dans un quartier prioritaire de la Ville
---	--

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
Porteur	<i>Ville de Schiltigheim / Direction Générale</i>
Axe stratégique du CLS	Développement de l'offre médicale et accès aux soins
Contexte et enjeux locaux	<p>Les villes de Schiltigheim et de Bischheim sont très engagées pour un parcours de soins de proximité et d'un parcours de soins coordonné.</p> <p>Un diagnostic local de santé réalisé en Octobre 2019 avec le cabinet KPMG montre la pertinence de créer une Maison de santé pluridisciplinaire dans les quartiers ouest de la ville. Suite à ce diagnostic, les deux communes de Schiltigheim et de Bischheim ont souhaité mettre en place un plan d'actions « Prévention santé » s'inscrivant dans le Contrat Local de Santé de l'Eurométropole</p> <p>Concernant l'offre de soins sur le territoire, on note la présence d'une zone sous-dense en terme de démographie médicale située sur le QPV Les Écrivains. Le projet de MSP pourrait constituer un levier sur l'accès aux soins et l'attractivité du territoire. En effet, les MSP réalisent des missions de santé publique et s'articulent autour de professionnels adhérents à un projet de santé commun et adapté à la patientèle drainée. L'exercice à plusieurs permet de rendre attractif le lieu d'exercice et permet d'organiser au mieux les parcours de soins.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Objectif 01.0 - Augmenter le nombre d'installations dans les zones identifiées par les schémas cibles territoriaux en accompagnant les jeunes médecins généralistes et spécialistes dans leur parcours d'installation <input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Objectif 07.0 - Renforcer les coopérations des professionnels de santé pour réduire les délais d'accès aux soins
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectifs globaux	<p>Créer les conditions favorables à la constitution d'une maison de santé pluridisciplinaire.</p> <p>Permettre à la population de Schiltigheim et Bischheim et notamment en QPV d'avoir accès à un parcours de soins coordonné et de qualité.</p>
Objectifs opérationnels	<p>1 – Participer à la mobilisation des professionnels de santé du territoire des communes dans le cadre du montage de projet et promouvoir le territoire</p> <p>2 – Faciliter les démarches concernant le volet immobilier du projet de MSP</p>

Étapes de mise en œuvre – Description	1. Participer à la mobilisation des professionnels de santé du territoire des communes dans le cadre du montage de projet et promouvoir le territoire		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Création d'un flyer de présentation du projet avec l'appui de l'ARS</i> - <i>Communiquer sur les réseaux professionnels ad hoc et maintenir l'information sur les réseaux de santé (Fac de Médecine, Syndicat des internes et remplaçants).</i> - <i>Réaliser des réunions d'informations à destination des PS du territoire en compagnie de l'ARS, de la CPAM et de la FEMAGE</i> 	<i>Piloté par Ville de Schiltigheim</i>	<i>Durée du mandat Durée du CLS</i>
	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Mise à disposition des réseaux de la ville et des études réalisées en amont auprès de professionnels.</i> 	<i>Ville de Schiltigheim</i>	<i>2022/2023</i>
	2. Faciliter les démarches concernant le volet immobilier du projet de MSP		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Mise à disposition des réseaux de la ville et être l'interlocuteur privilégié des partenaires professionnels dans la recherche de solutions immobilières.</i> - <i>Rechercher les opportunités de mise à disposition d'un local sur le QPV des Écrivains en lien avec Alsace Habitat</i> 	<i>Ville de Schiltigheim</i>	<i>2023/2024</i>	
Durée de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle Début : 2022 Fin : 2027		
Partenaires de l'action	ARS Grand-Est Délégation Territoriale du Bas-Rhin CPAM FEMAGE		
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels*	* Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical	
Territoire d'intervention	Ville de Schiltigheim et ville de Bischheim, notamment QPV des Écrivains		
	<i>Budget global prévisionnel</i>	À définir	
	<i>Financeurs et montants</i>	ARS (via le FIR sur l'ingénierie de projet) CPAM (si contractualisation ACI)	

		CEA et Région pour potentielles subventions immobilières
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)	Ressources internes : 10 000 euros sur 2023 et 2024 (moyens humains de coordination) Local à rechercher via la Ville de Schiltigheim
Déterminants de santé visés	Système de soins <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input checked="" type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input checked="" type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique)	
	Mode de vie <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input checked="" type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>)	
	Environnement social <input checked="" type="checkbox"/> Intégration sociale	
	Contexte économique et politique <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input checked="" type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui		
Politiques Publiques concernées	<i>Stratégie Nationale de Santé, PRS Grand Est, Schéma Départemental des Soins de Proximité Bas-Rhinois</i>	
démarche participative associant les citoyens ?	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation d'une équipe socle - Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle et a minima d'un projet de santé - Nombre de professionnels installés dans la MSP Indicateurs de moyen : <ul style="list-style-type: none"> - Création du flyer de présentation du projet de MSP - Nombre de réunions réalisées dans le cadre du projet (Indicateurs d'impact) <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des habitants du quartier pour leur parcours de soin 	



CLS EMS Plan intercommunal Schiltigheim Bischheim	Décliner et animer un conseil de santé environnementale
---	--

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	<i>Villes de Schiltigheim et de Bischheim / Atelier santé Ville</i>
Axe stratégique du CLS	Santé environnementale
Contexte et enjeux locaux	<p>Certaines actions en matière d'Environnement Santé sont d'ores et déjà financées sur le territoire de l'Eurométropole. Néanmoins la pérennisation de ces actions n'est pas validée nous souhaitons les décliner sur le territoire de Schiltigheim et de Bischheim.</p> <p>Nous souhaitons mener des actions de sensibilisations aux perturbateurs endocriniens, de lutte contre les punaises de lit, de sensibilisation à l'air intérieur et extérieur auprès des établissements scolaires, sensibilisation aux enjeux de la qualité de l'air intérieur....</p> <p>La 1^{ère} étape concerne essentiellement la sensibilisation aux perturbateurs endocriniens, notamment les Phtalates. Une opération « Zéro Phtalates » a été menée en 2022 en partenariat avec le Réseau Environnement Santé (RES) et les résultats ont démontré la nécessité d'informer le grand public et de sensibiliser les élus face aux enjeux sanitaires.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Réduire l'exposition des habitants aux pollutions diffuses <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Favoriser la prise en compte des enjeux santé environnement dans l'aménagement et les politiques d'urbanisme <input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Développer les connaissances et les compétences en santé environnement <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectifs globaux	Sensibiliser les élus et le grand public aux enjeux sanitaires
Objectifs opérationnels	1 Sensibiliser les élus à l'enjeu sanitaire des Phtalates

	<i>Financeurs et montants</i>	Budget coordination atelier santé ville et dépôt de demande de subvention selon projet
	Autres ressources mobilisables (<i>Matériel, humaine</i>)	Mise à disposition de locaux et matériel par les communes
Déterminants de santé visés	Système de soins <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input checked="" type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input checked="" type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation	
	Autre(s)	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez)		
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de résultat : <i>Nombre d'actions menées</i> <i>Nombre de participants</i> <i>Nombre d'élus sensibilisés</i> <i>Nombres d'actions engagés suite à la sensibilisation des élus</i> <i>Nombres de réunions organisées</i> <i>Satisfactions des participants</i> <i>Efficience des ateliers actifs/conférences</i> Méthode d'évaluation envisagée : <i>Tableau de bord</i> <i>Questionnaires de satisfaction</i>	



CLS EMS Plan d'actions Schiltigheim Bischheim	Développer et promouvoir l'activité physique adaptée
--	---

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
Porteur	<i>Villes de Schiltigheim et Bischheim / Atelier santé Ville</i>
Axe stratégique du CLS	HYGIENE DE VIE
Contexte et enjeux locaux	<p>La part de la population bénéficiaire d'ALD sur les communes de Bischheim, Schiltigheim et Hœnheim est de 23,2 % (contre 20 % à Strasbourg et 20,4 % en France). De plus, un diagnostic santé réalisé en 2019 a démontré que les ALD touchent une certaine partie de la population de Schiltigheim, notamment avec une forte prévalence de diabète, maladies cardiovasculaire et surpoids/obésité dans les QPV. Il est inutile de rappeler alors que la sédentarité participe aussi au développement des ALD.</p> <p>Aussi, la pratique d'une activité physique régulière, modérée et adaptée à l'état de santé va contribuer à l'amélioration de l'état de santé et de la qualité de vie des patients, mais également prévenir l'aggravation et/ou la récurrences des pathologies chroniques.</p> <p>C'est dans cet objectif que la ville de Schiltigheim a souhaité développer et promouvoir le sport santé sur son territoire par la mise en place d'un dispositif « Sport Santé sur Prescription Médicale » depuis le début de l'année 2022.</p> <p>La ville de Bischheim ne s'inscrit pas dans ce dispositif à l'heure actuelle, mais elle souhaite également promouvoir les bienfaits de l'activité physique sur les pathologies chroniques. Avant de mener au préalable une réflexion sur le déploiement d'un tel dispositif sur son territoire, il est envisagé de promouvoir le sport santé sous toutes autres formes possibles en fonction des besoins des populations.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention <input checked="" type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectifs globaux	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer la prévalence des pathologies chroniques sur les territoires de Schiltigheim et de Bischheim - Améliorer la santé par la pratique du sport santé
Objectifs opérationnels	1- Mise en place du dispositif Sport santé sur Prescription Médicale (SSPM) sur la ville de <u>Schiltigheim</u>

	<p>2- Mise en place de créneaux sport santé sur la ville de <u>Bischheim</u></p> <p>3- Promotion du sport santé sur les Villes de <u>Schiltigheim</u> et de <u>Bischheim</u></p>		
<p>Etapas de mise en œuvre – Description</p>	<p>1. Mise en place du dispositif Sport santé sur Prescription Médicale (SSPM) sur la ville de <u>Schiltigheim</u></p>		
	<p>Comment ?</p>	<p>Qui ?</p>	<p>Quand ?</p>
	<p>- <u>Organisation d’actions de communication grand public et spécifique aux professionnels pour promouvoir le dispositif SSPM sur Schiltigheim</u></p> <p>De nombreuses actions ont déjà été menée depuis le démarrage du dispositif SSPM en début d’année 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une réunion d’information a eu lieu en janvier 2022 pour présenter le dispositif aux professionnels de santé - Une campagne d’information a été réalisée en été 2022 auprès des médecins généralistes de la ville de Schiltigheim afin de diffuser les « Kits médecins » directement dans les cabinets médicaux. - Des affiches ont également été diffusées dans les commerces de proximité schilikois et des « flyers patient » ont été déposés dans des structures médico-sociales et associatives partenaires. - De plus, les habitants schilikois ont pu découvrir ce dispositif dans le magazine « Schlick Info » par le biais des articles diffusés dans les numéros de janvier et novembre 2022. - La promotion du dispositif a également été proposée lors du forum des associations du mois de septembre 2022 afin d’apporter des informations complémentaires sur le dispositif auprès du grand public. <p>Le but est de poursuivre ces campagnes d’information et de communication de manière ponctuelle auprès du grand public et des professionnels de santé tout au long de la durée du CLS3.</p> <p>Ces campagnes sont pilotées par la ville de Schiltigheim, le REDOM et le dispositif Prescri’mov créée et soutenu par l’ARS Grand Est. Les associations sportives labélisées sont également invitées à s’y associer.</p>		<p>Depuis le démarrage du dispositif en 2022, qui se poursuivra tout au long du CLS</p>
<p>- <u>Mise en place de permanences mensuelles en mairie pour la réalisation des bilans médico-sportif</u></p> <p><u>Orientation du patient vers le dispositif :</u> Le patient est informé de sa possibilité de bénéficier du dispositif SSPM soit directement par son médecin traitant/spécialiste qui lui remet une prescription médicale avec des explications complémentaires. Certains patients peuvent également avoir été orienté par la structure partenaire REDOM (opérateur Prescri’mov) qui centralise les demandes d’inclusion via le guichet unique. Enfin, certains patients contactent la coordinatrice à leur initiative personnelle suite à la diffusion des articles dans le Schlick Info, affiches dans les commerces, associations, bouche à oreille....</p> <p><u>Proposition du bilan médico sportif :</u> Lors du 1^{er} contact téléphonique, la coordinatrice apporte des compléments d’information au patient et s’assure de la bonne compréhension du dispositif et du respect des critères d’éligibilité.</p>		<p>Démarrage du dispositif depuis avril 2022 et poursuite selon calendrier prévisionnel des permanences</p> <p>Proposition d’une base de 2 permanences mensuelles, augmentée si besoin en fonction des demandes d’inclusion des patients</p>	

Elle invite le patient à rencontrer son médecin référent s'il n'a pas encore obtenu sa prescription médicale. Elle peut également être amenée à adresser directement par mail au secrétariat du médecin la prescription médicale à compléter, et que le patient pourra récupérer ensuite.

Elle indique au patient les documents à fournir pour constituer le dossier d'inscription et lui propose une date de rdv pour le bilan à réaliser en mairie.

Un courrier d'invitation rappelant la date du rdv et les documents à fournir est envoyé dans la foulée par mail ou par voie postale. Le patient recevra également un sms de rappel la veille du rdv.

Réalisation du bilan médico sportif (gratuit, financé par l'ARS) :

Les permanences sont organisées en amont par la coordinatrice qui adresse quelques jours avant la permanence, un mail avec la liste des patients à l'accueil de la mairie et à l'équipe des éducateurs qui réalisent les bilans (REDOM ou SILVERFORM).

Le jour de la permanence, le patient est accueilli par la coordinatrice pour vérifier la complétude du dossier d'inscription et pour lui expliquer le déroulement du bilan. Il est ensuite accompagné vers l'éducateur médico-sportif qui lui proposera un entretien motivationnel, un test d'effort et qui lui préconisera le parcours le plus adapté à son état de santé :

**Parcours 1 : patients autonomes à la reprise d'activité physique*

**Parcours 2 : patients nécessitant un accompagnement, ils seront orientés vers des associations partenaires labélisées Prescri'mouv' pour pratiquer une activité en groupe sur une saison sportive (possibilité d'aide financière de la ville),*

**Parcours 3 : patients nécessitant au préalable un accompagnement individuel (séances gratuites et financées par l'ARS) avant de démarrer le parcours 2.*

A la fin du bilan, il reçoit son carnet PASS Prescri'mouv' dans lequel est recensé tous les éléments du parcours, inclusion, bilans, activités..... Ensuite, il est invité à revenir vers la coordinatrice pour refaire le point et définir ensemble la poursuite du parcours préconisé. La coordinatrice adresse également à l'issue du bilan, un courrier de synthèse au médecin prescripteur afin de l'informer du démarrage de la PEC de son patient.

A l'heure actuelle, une réflexion est menée pour que la présence de la coordinatrice lors des permanences ne soit pas indispensable et que le suivi du parcours puisse se faire à distance du bilan médico sportif.

Démarrage de la PEC, orientation vers les structures sportives :

La coordinatrice invite le patient à prendre contact directement avec la structure partenaire en fonction du parcours préconisé et de l'activité qu'il aura choisie. Il a la possibilité de faire une séance de découverte gratuite et devra ensuite confirmer son choix.

La coordinatrice prévient par mail la structure partenaire lorsqu'il y a une prise en charge possible par la ville en précisant le montant accordé que le patient n'aura pas à avancer. En effet, la ville reversera ce montant à la structure partenaire sous forme de subvention et le patient n'aura qu'à payer son reste à charge.

Bilans :

Les patients sont recontactés par les éducateurs à J+6 semaines et J+ 6 mois de la date d'inclusion pour faire le point sur le début du parcours. Il sera également proposé un bilan 1 an après l'inclusion pour réévaluer le parcours et procéder à une nouvelle

	<p>PEC si le patient le souhaite. Dans ce cas, il sera invité à revoir son médecin référent pour renouveler la prescription médicale et refaire un nouveau bilan médico sportif. Cette PEC peut être renouvelée trois fois, le but étant d'accompagner le patient progressivement vers une reprise en toute autonomie.</p>																					
	<p>- Une tarification solidaire est proposée pour les patients les plus démunis pour pouvoir accéder au parcours 2 (PEC de la ville selon QF pour la licence sportive d'une activité physique par année)</p> <p>Lors de la constitution du dossier, les patients sont invités à fournir une attestation de Quotient Familial délivrée par la CAF ou par le service CCAS de la ville de Schiltigheim. Si un parcours 2 est préconisé, une étude financière sera réalisée en fin de bilan médico sportif par la coordinatrice selon le tableau ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="432 712 1209 913"> <thead> <tr> <th>Tranche</th> <th>QF</th> <th>Exemples de familles (tranche de revenu et nombre d'enfants)</th> <th>Proposition de PEC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>QF<500</td> <td>Moins de 1 000 €/mois sans enfant ou moins de 1 350 €/mois avec 2 enfants</td> <td>90 %</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>500<QF<749.9</td> <td>1 000-1 500 €/mois sans enfant ou 1 400-2 100 €/mois avec 2 enfants</td> <td>80 %</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>750<QF<999.9</td> <td>1 500-2 000 €/mois sans enfant ou 2 200-2 800 €/mois avec 2 enfants</td> <td>70 %</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>QF>1000</td> <td>Au moins 2 000 €/mois sans enfant ou au moins 2 900 €/mois avec 2 enfants</td> <td>%</td> </tr> </tbody> </table> <p>L'aide financière octroyée s'élève à 150 euros max/ année et par patient, elle peut être renouvelée deux fois. L'aide financière ne concerne qu'une activité par année qui doit être labélisée Prescri'mouv' et proposée par un partenaire du dispositif.</p>	Tranche	QF	Exemples de familles (tranche de revenu et nombre d'enfants)	Proposition de PEC	1	QF<500	Moins de 1 000 €/mois sans enfant ou moins de 1 350 €/mois avec 2 enfants	90 %	2	500<QF<749.9	1 000-1 500 €/mois sans enfant ou 1 400-2 100 €/mois avec 2 enfants	80 %	3	750<QF<999.9	1 500-2 000 €/mois sans enfant ou 2 200-2 800 €/mois avec 2 enfants	70 %	4	QF>1000	Au moins 2 000 €/mois sans enfant ou au moins 2 900 €/mois avec 2 enfants	%	<p>L'étude financière est proposée aux patients concernées au moment du bilan médico sportif.</p>
Tranche	QF	Exemples de familles (tranche de revenu et nombre d'enfants)	Proposition de PEC																			
1	QF<500	Moins de 1 000 €/mois sans enfant ou moins de 1 350 €/mois avec 2 enfants	90 %																			
2	500<QF<749.9	1 000-1 500 €/mois sans enfant ou 1 400-2 100 €/mois avec 2 enfants	80 %																			
3	750<QF<999.9	1 500-2 000 €/mois sans enfant ou 2 200-2 800 €/mois avec 2 enfants	70 %																			
4	QF>1000	Au moins 2 000 €/mois sans enfant ou au moins 2 900 €/mois avec 2 enfants	%																			
	<p>- Formation des éducateurs ETAPS de la ville de Schiltigheim pour assurer la continuité des séances lors des vacances scolaires, élargir l'offre de créneaux et éventuellement proposer la réalisation des bilans médico-sportifs.</p> <p>La ville de Schiltigheim souhaite former une partie des éducateurs ETAPS du service du sport afin qu'ils puissent enrichir l'offre des créneaux actuellement proposés par les structures sportives partenaires.</p> <p>Si cela est possible, ils pourraient également assurer les permanences des bilans médico-sportifs afin de pouvoir couvrir les périodes de fortes demandes.</p> <p>Actuellement, cette équipe est en période de formation et cela se poursuivra en 2023. Une demande de labélisation sera ensuite déposée auprès du REDOM pour les créneaux et l'agrément des éducateurs concernés.</p>	<p>2022/2023 pour la formation des éducateurs ETAPS</p> <p>2023 pour la labélisation des créneaux et agrément des éducateurs auprès du REDOM</p>																				
2. Mise en place de créneaux sport santé sur la ville de Bischheim																						
Comment ?	Qui ?	Quand ?																				
	<p>- Une réflexion est actuellement en cours sur la mise en place de créneaux sport santé sur la ville de Bischheim</p> <p>La ville de Bischheim ne s'inscrit pas dans le dispositif SSPM de la ville de Schiltigheim. Toutefois, une réflexion est</p>	<p>A partir du 3^{ème} trimestre 2022</p>																				

	<p>menée pour permettre aux habitants de bénéficier d'activités adaptées sur le territoire.</p> <p>En effet, la CPTS COSEN a sollicité la commune de Bischheim dans le cadre d'une fiche action intitulée « Améliorer le repérage des personnes sédentaires, en surpoids ou en obésité » afin de favoriser la prévention du diabète à travers l'activité physique dans les quartiers à forte prévalence.</p> <p>L'idée serait de créer dans un premier temps des groupes de marche (ou autre) sur la ville de Bischheim, et qui seraient proposés par des partenaires labélisés Prescri'mouv.</p> <p>Une réunion est prévue en décembre 2022 entre les différents partenaires et élus de la ville de Bischheim.</p> <p>A partir de cette réunion, un travail sur le fonctionnement et le cadre de cette action pourra être défini en concertation (financement, locaux, créneaux, tarification...)</p> <p>Les partenaires concernés sont actuellement : L'atelier santé ville intercommunal Schiltigheim-Bischheim, la Ville de Bischheim, la CPTS COSEN, les associations sportives labélisées, REDOM et le dispositif PRESCRIMOUV</p>	
3. Promotion du sport santé sur les villes de <u>Schiltigheim et Bischheim</u>		
	Comment ?	Qui ?
	<p>Afin de promouvoir le sport santé sur ces communes, plusieurs types d'actions à mener sont possibles. Pour la première année du CLS 3, nous souhaitons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Organiser ponctuellement des soirées d'information sur le sport santé à destination des professionnels de santé et associations sportives</i> - <i>Organiser des journées « Sport santé » avec les partenaires associatifs, sportifs et institutionnels (ateliers, animations, conférences...) à destination du grand public</i> <p>Les partenaires actuels sont : Les villes de Schiltigheim et Bischheim, la CPTS COSEN, associations sportives partenaires du dispositif SSPM, CROS/CDOS, la maison sport santé de Strasbourg, REDOM, PRESCRIMOUV. Toutefois, d'autres partenaires pourront s'associer à l'organisation de ces actions.</p>	<p>Quand ?</p> <p>Durant toute la durée du CLS 3</p>
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Toute la durée du CLS 3 Début : Janvier 2022 Fin : Décembre 2027	
Partenaires de l'action	PRESCRIMOUV, REDOM, ARS, CPTS COSEN, MAISON SPORT SANTE STRASBOURG, ASSOCIATIONS SPORTIVES, CROS, CDOS....	
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : Patients atteints de pathologies chroniques	* Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input checked="" type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input checked="" type="checkbox"/> De la culture/Loisirs

		<input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : associations sportives
Territoire d'intervention	Territoires des communes de Schiltigheim et de Bischheim (QPV et hors QPV)	
	<i>Budget global prévisionnel</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Une enveloppe annuelle de 15 000 euros est dédiée pour le financement solidaire de la ville de Schiltigheim pour le dispositif SSPM - Le financement du poste de la coordinatrice ASV est de 35 000€ par année.
	<i>Financeurs et montants</i>	<p>Ville de Schiltigheim : 15 000 euros pour financement solidaire en parcours 2 5250 euros pour financement poste ASV</p> <p>Ville de Bischheim : 2250 euros pour financement poste ASV</p> <p>Politique de la ville ANCT/ETAT : 10 000 euros pour financement poste ASV</p> <p>ARS : Le développement de l'activité s'inscrira dans le cadre du nouveau CDC PM 12 500 euros pour le financement poste de la coordinatrice ASV Financement bilan médico sportif et financement des séances adaptées en parcours 3 par le biais du dispositif PRESCRIMOUV</p> <p>CPTS COSEN : Montant sera à définir pour la création du groupe de marche sur la ville de Bischheim</p>
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	<p>Maison Sport Santé de STRASBOURG : Mise à disposition d'un chargé de projet – « développement intercommunal Sport Santé »</p> <p>EMS : Mise à disposition d'un accès à la plateforme collaborative Sharecan</p> <p>CPTS COSEN : Mise à disposition de professionnels de santé pour les conférences grand public</p> <p>REDOM : Pilotage dispositif PRESCRIMOUV</p> <p>PARTENAIRES SPORTIFS LABELISES PRESCRIMOUV: A mon rythme, Gym Concordia, Silverform , pour le suivi des patients inclus</p>
Déterminants de santé visés	<p>Systeme de soins</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients)</p> <p><input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité</p>	
	<p>Mode de vie</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)</p>	

	<p>Conditions de vie <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>)</p> <p>Environnement social <input checked="" type="checkbox"/> Intégration sociale</p> <p>Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)</p> <p>Conditions socio-économiques <input checked="" type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation</p> <p>Autre(s) :</p>
<p>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	
<p>Politiques Publiques concernées</p>	<p><i>PNNS Feuille de route interministérielle lutte contre l'obésité</i></p>
<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez) : participation symbolique pour le paiement de la licence sportive (reste à charge)</p>	
<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>Indicateurs de processus : <i>Nombre de partenaires sportifs Nombres de réunions d'information Nombre de permanences tenues Nombre d'association accompagnées pour la labélisation Le nombre de créneaux proposés sur le territoire Nombre d'éducateur ETAPS formés au sport santé Nombre d'évènements sport santé organisés et nombre de partenaires</i></p> <p>Indicateurs de résultat : <i>Nombre de patient inclus Nombres de parcours proposés Nombre de patients bénéficiaires de la tarification solidaire Nombre de patient ayant arrêté en cours de parcours Satisfaction des patients</i></p> <p>Indicateur d'impact : <i>Evolution des tests d'effort Nombre de ré inclusion par patient</i></p> <p>Méthode d'évaluation envisagée : <i>Tenue d'un document d'évaluation et questionnaire de satisfaction pour la fin de PEC des patients</i></p>



CLS :
Territoire d'intervention :

EMS

Ville de Schiltigheim et Bischheim

CLS EMS Plan d'action Schiltigheim et Bischheim	Développer des actions de prévention à l'usage des écrans et la lutte contre la sédentarité
--	--

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
Porteur	<i>Villes de Schiltigheim et Bischheim / Atelier santé Ville</i>
Axe stratégique du CLS	HYGIENE DE VIE : Réduire la sédentarité chez les jeunes
Contexte et enjeux locaux	<p>Le diagnostic local de santé a mis en avant des besoin d'accompagnement à l'usage des écrans auprès des enfants et adolescents des communes de Schiltigheim et Bischheim.</p> <p>Une réflexion sur la mise en œuvre de formations relatives à l'usage raisonnée des écrans par les enfants a été menée en 2021/2022 par le programme CAAPS et le réseau REDOM Jeunes.</p> <p>Il est prévu de mettre en place des sessions de formations adaptées et destinées aux professionnels des périscolaires des territoires concernés. Des actions de sensibilisation à destination des parents seront également prévues. Les promoteurs CAAPS et REDOM s'appuient sur les besoins exprimés des futurs participants.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Préserver un environnement favorable à la santé <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectifs globaux	PROMOUVOIR UN USAGE RAISONNE DES ECRANS PAR LES ENFANTS SUR LE TERRITOIRE DE BISCHHEIM-SCHILTIGHEIM
Objectifs intermédiaires	<ol style="list-style-type: none"> Développer/renforcer les compétences des personnels de périscolaires sur les recommandations sur l'usage des écrans et les recommandations en activités physiques Développer/renforcer les compétences des parents sur les recommandations sur l'usage des écrans et les recommandations en activités physiques Développer un partenariat avec les communes de Bischheim et Schiltigheim afin d'identifier des relais pour la prise en charge en activités physiques familiales.

Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recenser les besoins en matière de formation auprès des personnels des périscolaires 2. Former le personnel aux recommandations 3. Accompagner les personnels dans la construction et la mise en œuvre de projets 4. Recenser et promouvoir l'offre an activités physiques familiales auprès des communes 5. Animer des actions auprès de parents 6. Evaluation 		
Etapes de mise en œuvre – Description	9. Recenser les besoins en matière de formation auprès des personnels des périscolaires		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic de terrain : Les acteurs des périscolaires des 2 communes ont été destinataires d'un questionnaire afin de réaliser un diagnostic de besoin sur le terrain. - Restitutions des résultats : Une réunion de restitution des résultats de l'enquête sera proposée à l'ensemble des acteurs des périscolaires 	Piloté par CAAPS	3 ^{ème} trimestre 2022
	10. Former et accompagner le personnel à la mise en œuvre des recommandations		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> - A l'issue de la restitution, un programme de formation sera soumis aux acteurs souhaitant s'engager. Selon le nombre de participants, 1 ou plusieurs sessions en groupe seront proposées en présentiel. - Suivra un temps de travail individualisé par structure selon les besoins. - Mise en place des sessions selon les 2 modèles possibles : <ol style="list-style-type: none"> 1. Un temps de formation d'une journée + 2h sur site 2. Un temps de formation en deux fois 3h + 2h sur site 	ASV REDOM Jeunes : thématique des écrans CAAPS : thématique sédentarité Construction du programme en concertation.	1 ^{er} semestre 2023
	11. Animer des actions auprès de parents		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
<ul style="list-style-type: none"> - En ciblant les écoles qui mettent en œuvre le programme PIX⁷, des temps de rencontres seront proposés aux parents d'élèves. - 2 rencontres seront proposées par école : l'une autour de l'usage 	REDOM Jeunes : intervention écrans	Après la formation des personnels périscolaires et selon la convenance des écoles	

⁷ Plan d'action pour un usage raisonné des écrans par les enfants et les jeunes, Secrétariat d'Etat chargé de l'enfance et des familles, Février 2022

		DRAAF en supplément pour CAAPS
	Autres ressources mobilisables (<i>Matériel, humaine</i>)	Ressources propres à chaque structure participante Mise à disposition de salle de réunion en mairie
Déterminants de santé visés	Système de soins <input checked="" type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input checked="" type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique)	
	Mode de vie <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>)	
	Environnement social <input checked="" type="checkbox"/> Intégration sociale	
	Contexte économique et politique <input checked="" type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques <input checked="" type="checkbox"/> Niveau d'éducation	
	Autre(s)	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Politiques Publiques concernées	<i>Politique de la Ville, orientations CAF,</i>	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)		
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : <i>Nombre de réunions préparatoires</i> <i>Nombre de participants aux réunions préparatoires</i> <i>Nombres d'acteurs engagés</i> Indicateurs de résultat : <i>Nombre de sessions de formation (en heure) réalisées</i> <i>Nombre de professionnels formés</i> <i>Nombre de parents touchés</i> <i>Nombres de structures concernées</i> <i>Nombre de structures identifiées pour les relais en activités physiques familiales</i> Indicateur d'impact : <i>Satisfaction des professionnels, ressenti</i> <i>Nombres d'actions mises en place dans les structures à destination des enfants/jeunes</i>	



CLS EMS Plan intercommunal Schiltigheim / Bischheim	Décliner et animer un CLSM public adultes
--	--

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action
Porteur	<i>Villes de Schiltigheim et Bischheim / Atelier santé Ville Et CLSM du Bas Rhin</i>
Axe stratégique du CLS	SANTE MENTALE
Contexte et enjeux locaux	<p>Le CLSM de la ville de Schiltigheim est le seul en France à n'intervenir uniquement qu'auprès de publics d'enfants et adolescents.</p> <p>Afin de faciliter la prise en compte des enjeux de santé mentale identifiés par le biais du diagnostic local de santé, les communes de Schiltigheim et Bischheim souhaitent développer le CLSM selon deux trajectoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déployer le CLSM sur la commune de Bischheim - Favoriser la participation au CLSM - Etendre le CLSM au public adulte
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Objectif 01.0 - Mettre en place les projets territoriaux de santé mentale couvrant la région Grand Est <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input checked="" type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectifs globaux	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un réseau d'acteurs pour développer des actions d'information et de sensibilisation - Mettre en place un cycle de d'information-formation à destination des agents des communes - Mettre en place un cycle de formation aux 1ers secours en santé mentale
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recherche de partenariats 2. Mise en place d'une gouvernance 3. Coordonner la mise en place de formations à destination des agents des communes

	4. Participer aux campagnes nationales de santé mentale		
Etapas de mise en œuvre – Description	<u>1. Recherche de partenariats</u>		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	La 1 ^{ère} étape consiste à rechercher les partenaires sociaux, institutionnels intéressés à faire vivre ce CLSM Adultes. Un appel à partenariat sera proposé entre octobre et décembre 2022.	Piloté par l'atelier santé ville	Appel à partenariat entre octobre et décembre 2022
	<u>2. Mise en place d'une gouvernance</u>		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	La 2 nd e étape consiste à mettre en place une gouvernance avec les partenaires à partir de janvier 2023	Piloté par l'atelier santé ville	A partir de janvier 2023
	<u>3. Coordonner la mise en place de formations à destination des agents des communes</u>		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	En parallèle, le coordinateur du CSLM – Strasbourg Eurométropole sera sollicité pour programmer son intervention sur le cycle d'information-formation qu'il dispense. Le diagnostic sera réalisé au préalable par la coordinatrice ASV. La 3 ^{ème} étape consiste à préparer la mise en place de la formation aux 1 ^{ers} secours en santé mentale qui devrait débuter et être budgétiser pour 2024 - Recherche de financements pour les actions et formations	Piloté par l'atelier santé ville	A partir de janvier 2023
	<u>4. Participer aux campagnes nationales de santé mentale</u>		
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
Tout au long de la 1 ^{ère} année (2023), la coordinatrice veillera à participer à différentes actions d'information et de sensibilisation existantes et à les communiquer à l'ensemble de son réseau de partenaires Une participation au groupe de travail du CLSM de Strasbourg-	Coordinatrice de l'atelier santé ville	Dès octobre 2022	

	Eurométropole - Groupe « Bien-être mental, prévention du suicide et promotion de la santé mentale » est déjà engagée depuis septembre 2022.		
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : Janvier 2022 Fin : Décembre 2027		
Partenaires de l'action	- CLSM du BAS RHIN - Partenaires locaux qui se joindront au projet		
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input checked="" type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) : personnels de la restauration et de l'animation	
Territoire d'intervention	COMMUNES DE SCHILTIGHEIM ET DE BISCHHEIM		
	<i>Budget global prévisionnel</i>	1 à 2 cycles d'information-formation : 300*2 = 600 euros maximum	
	<i>Financeurs et montants</i>	Des financements seront recherchés pour la mise en place des cycles de formation et le service RH-Formation des communes sera également sollicités	
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Mise à disposition possible d'une salle pour réunion et formations Coordinatrice de l'atelier santé ville pour coordination des actions	
Déterminants de santé visés	Système de soins <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input checked="" type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité		
	Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)		
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Conditions de travail		
	Environnement social <input checked="" type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social		

	<p>Contexte économique et politique</p> <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>) <p>Conditions socio-économiques</p> <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation <p>Autre(s)</p>
<p>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Politiques Publiques concernées</p>	<p><i>Régionale et locale</i></p>
<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez) : non pour la 1^{ère} phase de déploiement du CLSM Adultes</p>
<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenaires, - Nombres de rencontres et réunions de gouvernance, - Le nombre de cycles de formations, - Le nombre de participation au action de formation et de sensibilisation, - Nombre d'agents formés, <p>(Indicateurs d'impact)</p> <p>Méthode d'évaluation envisagée : quantitative et qualitative</p>

Signatures du CLS

Strasbourg, le 04 juillet 2023



Josiane CHEVALIER
Préfète de Région
Préfète du Bas-Rhin



Pia IMBS
Présidente de l'Eurométropole
de Strasbourg



Jeanne BARSEGHIAN
Maire de Strasbourg



Virgine CAYRE
Directrice générale Grand Est
de l'Agence Régionale de
Santé



Franck LEROY
Président de la Région
Grand Est



Frédéric BIERRY
Président de la Collectivité
européenne d'Alsace



Jean-Pierre GENEVIEVE
Directeur académique des
services départementaux de
l'Education nationale



Patrick HEIDMANN
Président du Régime local
d'assurance maladie d'Alsace
Moselle



Maxime ROUCHON
Directeur de la Caisse Primaire
d'assurance maladie du Bas-
Rhin



Frédérique MEYER
Présidente de la Caisse
d'allocations familiales
du Bas-Rhin

La directrice,

Isabelle Lustig

Alain MONPEURT
Président de la Caisse
d'assurance retraite et de la
santé au travail Alsace Moselle



Laurent VIVET
Directeur général UGECAM et
IURC



Jean-Marie SCHMIDT
Vice-Président de la Mutualité
française Grand Est



Michaël GALY
Directeur général des Hôpitaux
universitaires de Strasbourg



Christophe MATRAT
Directeur général de la
Fondation Vincent de Paul



Franck D'ATTOMA
Directeur du Centre hospitalier
d'Erstein



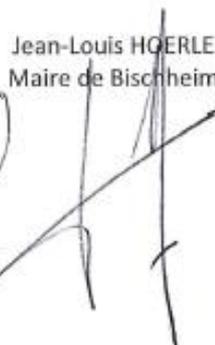
Yasmine SEMMOUR
Directrice de l'Établissement
de santé Alsace nord



Jean SIBILIA
Vice-président de l'Université
Doyen de la faculté de
médecine mayeutique et
sciences de la santé



Danielle DAMBACH
Maire de Schiltigheim



Jean-Louis HOERLE
Maire de Bischheim



Thibaud PHILIPPS
Maire d'Illkirch-
Graffenstaden



Fabienne BAAS
Maire d'Ostwald

- **Annexe 1** : Cadre réglementaire et modalités de révision
- **Annexe 2** : Référentiel de la méthodologie et critères qualité d'un projet en promotion de la santé, IREPS Grand-Est
- **Annexe 3** : Actions emblématiques issues des CLS I et II

Annexe 1 : Cadre réglementaire et modalités de révision

1. Rappel du cadre réglementaire

Les contrats locaux de santé sont définis de manière légale par deux articles du code de la santé publique :

- Article L. 1434-2 dispose que les objectifs du schéma régional de santé « peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L. 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L. 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L. 1434-10 »,
- Article L. 1434-10 dispose que « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social ».

Le CLS est conclu pour une durée de cinq ans à compter de la date de sa signature et prend effet à cette même date.

2. Le CLS, outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée

Le CLS est un outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée. Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé, en favorisant une meilleure coordination des politiques publiques, des financements et des acteurs. Cette démarche s'inscrit aussi dans les orientations de la stratégie nationale de santé et constitue un levier de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Le CLS est une démarche de contractualisation pouvant s'opérer dans le cadre de dynamiques territoriales de proximité pouvant dépasser le seul périmètre de la politique de la ville. Devenant projet fédérateur contractualisé entre l'ARS, les collectivités territoriales, mais aussi avec d'autres acteurs (professionnels de santé, assurance maladie, associations, ...), créateur d'une dynamique de santé locale, cohérente et coordonnée, en réponse à des besoins clairement identifiés, le CLS englobe de ce fait, l'ensemble des politiques de santé contractuelles d'un territoire.

Les CLS permettent donc de :

- Partager des objectifs de santé entre une collectivité et l'ARS;
- Faire partager les priorités de santé par les citoyens d'une collectivité et les associer à la définition des politiques. La participation citoyenne doit par ailleurs être encouragée car elle constitue un vecteur de réduction des inégalités d'accès à la santé. Il s'agit de mieux intégrer le point de vue des usagers, de favoriser leur expression pour une meilleure compréhension de l'environnement local (problématiques, ressources et leviers d'actions possibles). L'intérêt à « agir ensemble » dans un objectif commun constitue un des volets socles de la démarche CLS.
- Affiner et compléter le diagnostic local de santé grâce aux outils d'observation mis en place par la collectivité et faire remonter les besoins et les demandes des concitoyens;
- Bénéficier de la connaissance qu'a la commune de la population, des réseaux associatifs et professionnels, de la réalité des quartiers, pour améliorer l'efficacité des actions en santé, notamment de prévention ;

- Mieux prendre en compte et réduire les inégalités d'accès à la prévention ou aux soins;
- Soutenir la collectivité dans sa volonté de prendre en compte la santé dans toutes les politiques conduites par le territoire. Cela passe par le déploiement de stratégies cohérentes et coordonnées de santé, associant également les politiques de logements, transports, loisirs et cultures, restauration collective...

3. Révision, résiliation et fin du Contrat local de santé

- La révision du Contrat local de Santé

Le CLS peut être révisé en tout ou partie par voie d'avenant, à l'initiative commune de toutes les parties.

- La résiliation du Contrat Local de Santé

La résiliation du CLS peut être mise en œuvre à l'initiative commune de toutes les parties, qui décident ensemble de mettre fin à leurs engagements.

En cas de litige relatif à la résiliation du CLS, l'une ou l'autre des parties peut saisir le tribunal compétent.

- La fin du Contrat Local de Santé

Le CLS prend fin à la date butoir établie.

En cas de circonstances particulières n'ayant pas permis l'exécution effective de l'objet du contrat, le CLS peut être reconduit par voie d'avenant, à l'initiative commune de toutes les parties, pour une durée maximale de 1 an.

Annexe 2 : Référentiel méthodologique et critères qualité d'un projet en promotion de la santé

- ➔ Document élaboré en début de démarche de renouvellement par **l'IREPS Grand-Est**, dans le cadre de l'élaboration du plan d'actions des CLS III

- ➔ Téléchargeable sur le site « strasbourg.eu » / Contrats locaux de santé / documents utiles



Référentiel de la méthodologie et des critères qualité d'un projet en promotion de la santé

dans le cadre de l'élaboration du plan d'action des CLS IIIème génération de Strasbourg et Eurométropole de Strasbourg – 2022-2026

Rédaction : Sophie Guetaz, Coline Barbay et Carole Gravatte (Ireps Grand Est) // Groupe de travail : Grazia Mangin (ARS Grand Est), Maud Ebstein-Breton, Eliabel Seys (Ville et Eurométropole de Strasbourg), Marie Persiani, Coline Barbay et Sophie Guetaz (Ireps Grand Est) // Relecture : Marie Persiani (Ireps Grand Est)

Ce guide a été réalisé grâce au soutien financier de l'ARS Grand Est - Octobre 2021



Table des matières

Introduction.....	2
Fondements du référentiel	2
Critères qualité en méthodologie de projets	3
1. S'inscrire dans les étapes de la méthodologie de projet	3
2. Constituer une équipe projet	4
3. S'appuyer sur un diagnostic	5
4. Prioriser les résultats du diagnostic	6
5. Formaliser des objectifs	7
6. Mettre en œuvre le projet	9
7. Evaluer le projet	10
Critères qualité transversaux aux étapes du projet.....	11
1. Les inégalités sociales et territoriales de santé	11
2. L'universalisme proportionné.....	12
3. La participation	13
4. L'innovation	14
5. Les compétences psychosociales	14
6. La médiation, la démarche d'aller-vers	16
7. La littératie en santé.....	17
Pour aller plus loin.....	18

Introduction

L'élaboration par l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé du Grand Est (Ireps Grand Est) de ce référentiel de la méthodologie et de critères qualité d'un projet en promotion de la santé s'inscrit dans le cadre des travaux de renouvellement des contrats locaux de santé (CLS) de Strasbourg troisième génération et de l'Eurométropole de Strasbourg. En effet, le comité de pilotage du 17 juin 2021, a souhaité disposer d'un outil qui précise des concepts et notions qui sous-tendent la conception et la mise en œuvre des futures actions des CLS. Cet outil est à la disposition des groupes de travail dont la mission est de définir les projets et rédiger les fiches-actions qui constitueront le futur plan d'action des CLS.

L'équipe projet du CLS

Fondements du référentiel

Les éléments évoqués tout au long de ce référentiel s'appuieront sur les notions suivantes :

La santé

Elle est définie par la Charte d'Ottawa en 1986 comme une « ressource de la vie quotidienne », « un concept positif mettant

l'accent sur les ressources sociales et personnelles, et sur les capacités physiques ». Elle ne concerne ainsi pas uniquement un versant sanitaire mais intègre de nombreuses dimensions.

> [Charte d'Ottawa - Organisation mondiale de la santé](#)

Les représentations de la santé

Chaque personne considère la santé d'une manière qui lui est propre. Les conceptions de cette dernière sont donc multiples et divergent selon la personne à laquelle nous nous adressons ; c'est ce que nous appelons les représentations de la santé. Ces dernières sont influencées par des facteurs individuels qui dépendent de l'environnement physique et social dans lequel nous évoluons. Elles guident les comportements, actions et interactions sociales et sont évolutives au cours du temps.

> [Vidéo - C'est quoi la santé ? - Ireps Grand Est](#)

La promotion de la santé

Elle concerne les stratégies mises en œuvre visant à « donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer »¹. Agir en promotion de la santé ne signifie donc pas agir seulement sur les aptitudes individuelles mais également

sur l'environnement physique et social dans lequel chaque personne évolue.

> [Vidéo - La promotion de la santé - Ireps Grand Est](#)

Les déterminants de la santé

Il s'agit de l'ensemble des facteurs personnels, environnementaux ou sociaux influençant directement ou indirectement notre état de santé. Ainsi, la santé d'une personne ne découle pas uniquement de ses facteurs biologiques ou génétiques mais dépend également de son environnement physique et social ainsi que de ses comportements. On observe en ce sens [des inégalités sociales et territoriales de santé](#).



Modèle des déterminants de la santé, Dahlgren et Whitehead, 1991

¹ Charte d'Ottawa, OMS, 1986

Critères qualité en méthodologie de projets

1. S'inscrire dans les étapes de la méthodologie de projet

La méthodologie de projets en promotion de la santé s'inscrit dans les étapes suivantes :

- | | |
|---|--|
| <p>1. Constitution d'une équipe projet diversifiée agissant sur les déterminants du problème perçu</p> <p>2. Réalisation d'un diagnostic permettant d'interroger les besoins, les demandes et les réponses</p> <p>3. Priorisation des résultats du diagnostic</p> <p>4. Ecriture des objectifs</p> <p>5. Mise en œuvre du projet</p> <p>6. Evaluer le projet (voir ci-contre)</p> | <p>L'évaluation, c'est tout au long du projet</p> <p>Dès le début :
Ecriture d'indicateurs d'évaluation + Construction d'outils d'évaluation</p> <p>Tout au long : mise en œuvre de l'évaluation</p> <p>A la fin :
Analyse, synthèse et restitution des résultats de l'évaluation du projet</p> |
|---|--|

(NB : les étapes citées ci-dessus vous seront présentées plus en détail dans les pages 4 à 10)



J'auto-évalue la méthodologie de mon projet

J'ai constitué une équipe projet Oui
 Non
 Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Solliciter vos partenaires et votre public et proposer aux personnes intéressées de poursuivre la réflexion avec vous.

J'ai réalisé un diagnostic Oui
 Non
 Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Lister les ressources disponibles, interroger vos partenaires et votre public pour adapter la suite de votre projet et/ou sa reconduction.

J'ai priorisé les résultats du diagnostic Oui
 Non
 Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Reprendre les éléments saillants de votre diagnostic et en faire ressortir les grandes tendances pour adapter la suite de votre projet.

J'ai formulé des objectifs et élaboré mes stratégies d'intervention pour la mise en œuvre de mon projet Oui
 Non
 Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Reprendre les intentions que vous avez priorisées afin de formuler des objectifs pour votre projet.

J'ai construit les modalités d'évaluation de mon projet Oui
 Non
 Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Reprendre vos objectifs et définir ce qu'il faudrait observer ou montrer pour justifier leur atteinte ; vous pourrez ensuite identifier les données que vous pouvez encore recueillir et vous concentrer sur ces dernières.

2. Constituer une équipe projet

Un projet ne se réalise jamais seul. Avant de vous lancer dans un projet, il est essentiel d'installer une équipe projet qui rassemble les personnes qui pourront soutenir, apporter une expertise ou participer sur le terrain.

Elle se compose le plus souvent : du coordonnateur du projet, de membres de la direction, d'usagers ou d'habitants, de professionnels de votre structure et de partenaires. Il est primordial d'y intégrer un panel de personnes provenant de secteurs diversifiés, agissant sur les déterminants de la question à traiter. Par exemple :



Lors de la constitution de l'équipe, il conviendra alors de s'interroger :

- Quel est la question à traiter ? Par exemple, s'il s'agit des conduites addictives : qu'est-ce qu'on entend par « conduites addictives » ?
- Quels sont ses déterminants ? Par exemple, pourquoi les jeunes ont-ils cette conduite addictive ?

L'équipe projet a pour missions : d'analyser la demande et de prendre en compte le contexte dans lequel le projet se situe, de définir les attentes sur le projet, de réaliser le diagnostic, d'organiser la mise en œuvre du projet et de l'ajuster selon son évolution, de construire les outils nécessaires, de suivre sa réalisation et de l'évaluer. Elle se réunit pour cela à échéances régulières, tout au long du projet.



J'auto-évalue l'étape de constitution de l'équipe projet

J'ai constitué une équipe diversifiée, agissant sur les différents déterminants du problème Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Identifier les profils et secteurs non couverts et solliciter les partenaires du territoire susceptibles de manquer à votre équipe ; ils pourront alors enrichir la poursuite du projet.

Mon équipe projet comporte des usagers/habitants Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Solliciter les usagers de votre structure ou leurs représentants par différents moyens et leur expliquer la plus-value de leur participation. Il peut par ailleurs être important pour certains publics de les accompagner afin de leur permettre de s'exprimer.

Mon équipe projet s'est interrogée sur la question à traiter et ses déterminants Oui Non Partiellement

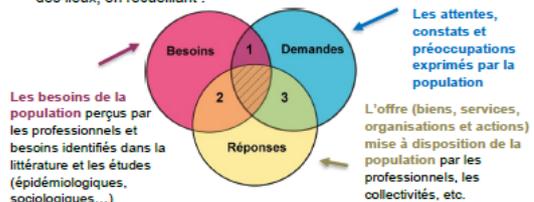
Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Partager vos interrogations sur la question à traiter et ses déterminants en équipe afin d'adapter la suite de votre projet.

Mon équipe projet se réunit régulièrement pour prendre des décisions et se répartir le travail à réaliser Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Questionner les partenaires sur leurs disponibilités et instaurer des rencontres à un rythme adapté pour faire des points d'étapes sur l'avancée du projet

3. S'appuyer sur un diagnostic²

Un diagnostic vise à recueillir des informations et des données afin d'identifier les facteurs sur lesquels il est pertinent d'agir et de délimiter l'environnement sur lequel on travaille. Il sert également à connaître et prendre en compte les réalités du terrain, comprendre les attentes et besoins du public et des partenaires, à éclairer la décision, à orienter l'action et à légitimer le projet. Un diagnostic consiste à réaliser un état des lieux, en recueillant :



Baumann M, Cannel D, Châlon S (sous la direction). Santé communautaire et action humanitaire. Rennes : Editions ENSP, 2001 : 155p

Il s'agit ainsi d'inscrire le projet dans la zone hachurée du schéma ci-dessus afin d'en favoriser la bonne implantation et l'efficacité.

Différents outils peuvent être construits afin de permettre le recueil de données : questionnaire, guide d'entretien, grille d'observation, etc. En amont, il est conseillé d'élaborer un protocole de diagnostic sous la forme d'un tableau qui peut comporter les colonnes suivantes :

Données à recueillir	Public à interroger	Outils à construire	Modalités de recueil
Personne en charge du recueil	Echéance	Modalités d'analyse	

² Il se peut, si vous vous inscrivez dans le cadre d'un CLS, qu'un diagnostic territorial ait déjà été réalisé. Dans ce cas, vous pouvez vous appuyer sur ces données et les affiner à l'échelle de votre structure.



J'auto-évalue la phase de diagnostic

J'ai interrogé les demandes de mon public cible Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Solliciter votre public cible pour interroger un panel de personnes, même s'il est petit. Cela vous permettra de mieux le mobiliser et de réajuster la suite de votre projet.

J'ai interrogé les besoins perçus par les professionnels et issus de données objectivées (études, littérature, données démographiques...) Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Solliciter les professionnels pour les interroger. Comme cela, vous vous assurez de ne pas gaspiller de moyens humains, matériels et financiers et pourrez réajuster la suite de votre projet.

J'ai interrogé les réponses existantes Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Consulter l'offre existante afin de vous assurer que votre projet n'est pas redondant avec ce qui existe déjà et de le réajuster si tel est le cas.

J'ai élaboré un protocole de diagnostic Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Le compléter ; cela vous permettra de vous assurer que vous n'oubliez pas de données importantes

4. Prioriser les résultats du diagnostic

Une fois le diagnostic réalisé, il est important de faire ressortir les grandes tendances (ex. les besoins non couverts, les territoires ou publics exclus, etc.), car il n'est pas possible d'agir sur l'ensemble des éléments identifiés. Afin de hiérarchiser les éléments recueillis, plusieurs critères permettent de les prioriser :

- **La pertinence du problème** : est-ce un problème perçu par les professionnels ? Par la population ?
- **L'importance du problème** : est-ce un problème qui risque de s'aggraver ? A-t-il des conséquences sur la vie quotidienne ? Est-il courant ? Quelle proportion de personnes concerne-t-il ?
- **La crédibilité d'intervention** : est-on légitime pour intervenir sur le problème ? A-t-on les compétences pour ?
- **La faisabilité d'intervention** : peut-on agir sur le problème ? A-t-on les moyens pour cela ?

Vous pouvez reprendre ces différents éléments et les pondérer avec une note allant de 1 à 4 dans un tableau ; vous verrez ainsi ressortir les éléments répondant à ces critères.

Priorités	Pertinence du problème			Importance du problème		Crédibilité		Faisabilité d'intervention		Programmes et services déjà existants	NOTE TOTALE	Pistes de travail
	Habitants	Professionnels	Elus	Risque de s'aggraver	Impact sur la vie quotidienne	Légitimité	Compétences	Capacité d'agir	Moyens disponibles			
Priorité 1												
Priorité 2												

Pondération

1 : Problème perçu comme pas du tout prioritaire par les différentes personnes interrogées, et comme pas du tout important, crédibilité et faisabilité d'intervention faibles voire inexistantes, beaucoup de programmes déjà existants

4 : Problème perçu comme très prioritaire par les personnes interrogées et très important, crédibilité et faisabilité d'intervention importantes, peu de programmes déjà existants



J'auto-évalue l'étape de priorisation des résultats du diagnostic

J'ai priorisé les résultats de mon diagnostic selon les critères de pertinence et d'importance du problème Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Les pondérer afin de vous assurer que votre projet répond à une problématique du territoire et/ou du public cible ; vous pourrez ainsi le réajuster.

J'ai priorisé les résultats de mon diagnostic selon les critères de crédibilité et de faisabilité d'intervention Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Les pondérer afin de vous assurer d'être en mesure d'agir sur le problème ; vous pourrez ainsi réajuster la suite de votre projet.

J'ai priorisé les résultats de mon diagnostic en équipe projet Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Prendre un temps en équipe pour pondérer les différents critères cités ci-dessus ; vous complèterez ainsi votre perception par d'autres regards et pourrez ainsi adapter la suite de votre projet.

5. Formaliser des objectifs

Un objectif est ce que l'on souhaite atteindre, formalisé par une phrase courte qui se compose des éléments suivants :

- Un verbe d'action
- Un facteur sur lequel on souhaite agir
- Une population définie
- Une date d'échéance

Les éléments ci-dessus n'apparaissent qu'une seule fois au sein de l'objectif.

Les objectifs se définissent selon 4 niveaux (voir l'arbre d'objectifs en page suivante) :

1. Objectif général
2. Objectifs stratégiques
3. Objectifs spécifiques
4. Objectifs opérationnels

Un objectif permet de définir la stratégie d'intervention ; celle-ci peut être de différentes natures et s'inscrit dans l'un des cinq axes de la Charte d'Ottawa :

1. Renforcer l'action communautaire : renforcer le pouvoir d'agir d'un groupe d'habitants ayant un objectif commun...

3. Renforcer les aptitudes individuelles : renforcer les connaissances, les compétences d'un groupe d'habitants...

5. Réorienter les services de santé : renforcer les compétences des professionnels sur tel sujet, renforcer les partenariats...



2. Inscrire la santé dans une politique favorable, soutenante : la commune se mobilise pour le projet et donne des moyens : mise à disposition de professionnels et d'une salle...

4. Créer des environnements physiques et sociaux plus favorables : faire évoluer des conditions de vie dans un quartier, développer une aire de jeux pour les enfants...

Source du schéma : PromoSanté Île de France, <https://www.promosante-idf.fr/file/227>



J'auto-évalue la formalisation de mes objectifs

Mes objectifs se déclinent selon les 4 niveaux général, stratégique, spécifique et opérationnel Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Reprendre un à un les objectifs que vous avez rédigés. Pour chacun d'eux, essayez de le classer selon les 4 niveaux. Si un objectif ne correspond à aucun niveau, recherchez son intention initiale et réécrivez-le.

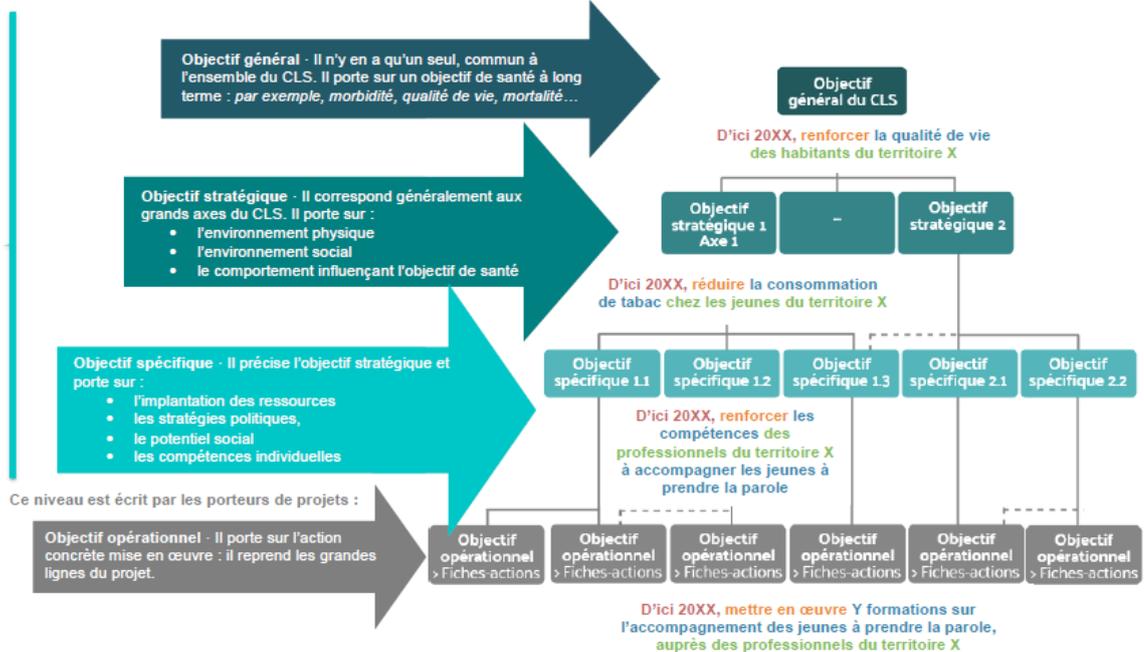
Mes objectifs prennent la forme d'une phrase courte se composant d'un verbe d'action, d'un facteur sur lequel on souhaite agir, d'une population définie et d'une date d'échéance Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Reprendre chacun de vos objectifs et les reformuler. Cela vous permettra de gagner en temps et en efficacité lors de l'évaluation de votre projet.

Chaque objectif du projet se concentre sur un seul facteur à changer, ne concerne qu'une seule population, ne comprend qu'une seule date d'échéance et ne contient qu'un seul verbe d'action Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Reprendre chacun de vos objectifs et identifier ceux comprenant plusieurs idées ; réécrivez-les en les scindant afin de gagner en temps et en efficacité lors de l'évaluation de votre projet.

Les premiers niveaux sont généralement définis par l'équipe en coordination du CLS :



6. Mettre en œuvre le projet

Pour permettre aux personnes d'avoir plus de contrôle sur leur santé, mettre en place une action ponctuelle ne suffit pas ; un accompagnement sur du long terme et la modification des environnements physique et sociaux est nécessaire (voir [Les déterminants de la santé](#)). Il est de plus essentiel de considérer l'ensemble des facteurs susceptibles d'entrer en compte dans ce choix, et donc de ne pas agir uniquement sur les compétences et connaissances des personnes (par exemple, la personne a-t-elle accès aux offres permettant de faire ce choix ? Les professionnels sont-ils formés pour répondre à son besoin ? Son entourage est-il soutenant ?...)

Quelle que soit la stratégie choisie, il est important d'utiliser des outils et ressources de qualité, de nouer des partenariats adaptés et de se conformer au public auquel le projet s'adresse (voir [La littératie en santé](#)).

Il est par ailleurs nécessaire d'élaborer un plan de communication en équipe projet afin de valoriser votre action, mais aussi de lever des freins pour sa mise en œuvre.

La mise en œuvre du projet repose sur l'élaboration d'un plan opérationnel. Ce dernier permet de structurer le projet de façon cohérente, de le suivre et de le réajuster si nécessaire. Il définit, pour chacun des objectifs opérationnels, les activités à mettre en œuvre en précisant les éléments suivants :

Objectifs opérationnels	Activités à mettre en place	Moyens humains à mobiliser	Moyens matériels nécessaires	Partenaires	Calendrier prévisionnel	Coût	Eventuel ajustement nécessaire



J'auto-évalue la mise en œuvre de mon projet

Mon projet prend la forme d'un accompagnement sur du long terme Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Reprendre vos objectifs et identifier vos attentes en matière de résultat pour votre projet. Identifier ensuite les activités définies pour y répondre et réajuster pour permettre une action à plus long terme.

Mon projet n'agit pas uniquement sur les connaissances et compétences des individus Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Reprendre vos objectifs stratégiques et spécifiques et vous questionner : pourrait-on compléter le projet en agissant sur les ressources existantes ? Leur accessibilité ? Leur visibilité ? Sur les compétences des professionnels ? Sur les partenariats ? Sur le climat social ? ...

J'ai élaboré un plan de communication pour faire connaître mon projet Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Faire connaître votre projet permet de gagner en visibilité pour le public et pour vos partenaires. Si vous ne savez pas comment faire, appuyez-vous sur les ressources de vos partenaires.

J'ai élaboré un plan opérationnel Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Le plan opérationnel permet de vous assurer que vous n'oubliez aucun axe de votre projet et que tous les objectifs opérationnels sont traités à travers les activités que vous envisagez.

7. Evaluer le projet

L'évaluation intervient dès le début du projet afin d'identifier et de construire les outils nécessaires au recueil de données et d'anticiper les étapes auxquelles ils seront nécessaires. La [formalisation d'objectifs](#) représente une étape préalable indispensable pour l'évaluation. Elle permet en effet de définir des indicateurs, qui sont des éléments concrets et mesurables.³ Il existe deux types d'évaluation qui sont complémentaires et doivent être pris en compte conjointement :

L'évaluation de processus · Elle permet de mesurer la qualité de l'action et d'analyser son déroulement. Elle porte sur les objectifs opérationnels du projet et concerne 6 dimensions :

1. Le public cible (ex. nombre de participants)
2. Le partenariat (ex. typologie des partenaires impliqués dans le projet)
3. La mise en œuvre (ex. nombre de séances mises en place)
4. Les moyens mobilisés (ex. budget réalisé par rapport au budget prévisionnel)
5. La communication (ex. typologie d'outils de communication utilisés)
6. Le suivi du projet (ex. composition de l'équipe projet)

L'évaluation de résultats · Elle porte sur l'efficacité de l'action en comparant ce qui a été obtenu par rapport à ce qui était attendu. Elle concerne les objectifs spécifiques du projet. Par exemple, pour l'objectif D'ici 20XX, mettre en œuvre X formations sur les CPS auprès des professionnels du territoire X, les indicateurs pourraient être :

- La typologie des compétences renforcées chez les professionnels
- Le nombre et la typologie de professionnels ayant renforcé ses compétences en matière de CPS.

Il est par ailleurs conseillé d'élaborer un protocole d'évaluation :

Objectif	Indicateur	Outil nécessaire	Qui recueillir ?	Quand recueillir ?	Commentaire

³ Dans le cadre d'un CLS, il se peut que les indicateurs d'évaluation soient prédéfinis par l'équipe en charge de sa coordination afin de permettre une harmonisation entre les différentes fiches-actions. Certains indicateurs sont communs à toutes les actions des CLS et seront à inscrire d'office.



J'auto-évalue la phase d'évaluation de mon projet

J'ai construit mon évaluation dès le début de mon projet Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Reprendre vos objectifs un par un et définir des indicateurs correspondants. Concentrez-vous sur les données dont vous disposez et sur celles que vous pouvez encore recueillir a posteriori.

J'ai défini des indicateurs de processus à partir de mes objectifs opérationnels Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Reprendre vos objectifs opérationnels et définir des indicateurs en fonction des 6 dimensions mentionnées ci-contre. Concentrez-vous sur les données que vous avez recueillies au cours de votre projet (ex. compte-rendus de réunions).

J'ai défini des indicateurs de résultats à partir de mes objectifs spécifiques Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Reprendre vos objectifs spécifiques et définir des indicateurs leur correspondant. Concentrez-vous sur les données que vous avez recueillies au cours de votre projet ou que vous pouvez réunir a posteriori (ex. s'il est difficile d'étudier l'évolution des connaissances avant et après une formation sans avoir interrogé les personnes en amont, il est toujours possible a posteriori d'identifier le nombre de personnes déclarant avoir renforcé leurs connaissances).

J'ai construit un protocole d'évaluation Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Intégrer les éléments dont vous disposez dans un protocole d'évaluation. Vous pourrez ainsi visualiser ce qui est susceptible de vous manquer.

Critères qualité transversaux aux étapes du projet

1. Les inégalités sociales et territoriales de santé

Les inégalités sociales et territoriales de santé concernent des « différences systématiques, évitables et importantes dans le domaine de la santé ». Il en existe trois types, qui sont liées :

- Au genre de l'individu (ex. différence d'espérance de vie entre les hommes et les femmes)
- A sa catégorie socioprofessionnelle (ex. différence d'espérance de vie entre les ouvriers et les cadres)
- Au territoire et notamment à l'accès aux services et à l'emploi (ex. disparités entre les régions).

Ces inégalités ne se répartissent pas selon une opposition entre les personnes les plus défavorisées et les autres mais selon un gradient social : chaque classe sociale présente un niveau de mortalité, de morbidité et un cumul de difficultés plus important que la classe immédiatement supérieure.

Ces inégalités sont considérées comme évitables car elles ne relèvent pas uniquement de facteurs biologiques et génétiques propres à l'individu mais font intervenir de nombreux déterminants de la santé (voir [Les déterminants de la santé](#)).

Différentes stratégies d'intervention sont à considérer lorsque l'on souhaite réduire ces inégalités :

- Renforcer l'action communautaire en favorisant la cohésion sociale et le soutien mutuel pour permettre aux habitants, professionnels et élus de fixer des priorités qui concernent leur santé
- Améliorer les conditions de vie et de travail afin d'optimiser l'accès aux services
- Renforcer les mesures politiques favorables à la santé pour modifier l'environnement macro-économique dans lequel la personne se situe
- Renforcer les compétences individuelles en s'appuyant sur les connaissances, attitudes, aptitudes et la motivation des individus



J'auto-évalue la prise en compte des inégalités dans mon projet

J'ai constitué une équipe projet impliquant mon public cible et mes partenaires dès la conception du projet Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Solliciter vos partenaires et le public de votre structure ou ses représentants et leur proposer de rejoindre l'équipe en leur expliquant la plus-value de leur participation. Vous renforcerez ainsi leur pouvoir d'agir.

Les personnes impliquées dans mon équipe projet savent ce que sont les inégalités sociales et territoriales de santé Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Organiser un temps d'échange en équipe pour faire émerger les représentations de chacun sur ce concept et le redéfinir.

J'ai mis en place un projet en tenant compte du niveau de littératie en santé de mon public cible Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Vous questionner sur la possibilité du public de participer au projet quel que soit son niveau de compréhension de l'information, les éventuels freins rencontrés et ce qui pourrait être mis en place.

J'ai pris en compte le contexte dans lequel mon public cible se situe et me suis adapté à ses contraintes (accessibilité géographique, physique, financière...) pour favoriser sa participation Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Etudier le contexte dans lequel se situe le public et réfléchir aux éventuels freins qu'il pourrait rencontrer pour participer.

J'ai anticipé les éventuelles retombées négatives de mon projet sur les inégalités sociales de santé Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Réfléchir aux éventuelles retombées négatives (ex. un coût qui restreint la participation de certains publics) et à la manière de réadapter le projet pour les éviter.

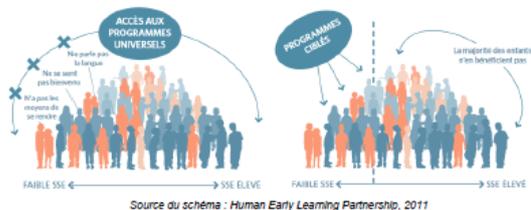
Référentiel de la méthodologie et des critères qualité d'un projet en promotion de la santé · Ireps Grand Est | 11

2. L'universalisme proportionné

L'universalisme proportionné consiste en une combinaison de deux approches :

- l'approche universelle, qui désigne toute politique ou intervention s'adressant de manière unique à l'ensemble de la population, quels que soient les besoins, le statut socio-économique ou la catégorie sociale.
- l'approche ciblée, qui vise à agir particulièrement auprès et avec les populations les plus défavorisées et permet d'adapter les interventions aux caractéristiques des groupes ciblés.

Aucune de ces deux approches ne permet à elle seule, de contribuer efficacement à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Elles ont peu d'impact sur le gradient social de santé.



Ainsi, l'universalisme proportionné vise à proposer une action universelle à l'ensemble de la population, en adaptant et intensifiant les modalités selon les besoins spécifiques, capacités et environnements des différents sous-groupes de population. Il permet donc une intervention modulable et proportionnée qui va améliorer l'état de santé de l'ensemble de la population, tout en favorisant la réduction des écarts de santé entre les groupes sociaux. Il s'agit d'ajuster l'action au gradient social de santé. De plus, cette démarche implique la prise en compte de la multiplicité des déterminants de la santé (ex. éducation, habitat, urbanisme...), qui impactent inégalement les différentes catégories de la population, soulignant donc la nécessité de l'intersectorialité.



J'auto-évalue l'approche de mon projet dans une perspective d'universalisme proportionné

La population et ses différents sous-groupes ciblés par le projet sont clairement définis Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : En équipe, identifier la population concernée par votre projet et les sous-groupes, plus ou moins vulnérables, qui la composent (ex. population : jeunes de 12 à 25 ans ; sous-groupes : collégiens, jeunes en insertion, mineurs non-accompagnés...). Cela permettra de moduler l'intensité et le type d'interventions selon le niveau de défaveur, et donc les besoins spécifiques de chacun de ces groupes.

Mon projet s'adresse à l'ensemble d'une population, et comprend des stratégies ciblant particulièrement les sous-groupes les moins favorisés Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez :

- Définir des mesures ciblées visant à réduire les freins à l'accessibilité des sous-groupes les moins favorisés (coût, mobilité, niveau de littératie en santé, peur du jugement...)
- Veiller à ce que les mécanismes de ciblage ne stigmatisent ni ne culpabilisent ces populations
- Réfléchir au développement de stratégies complémentaires, universelles, assurant l'action sur le gradient social.

Mon projet prend en compte les besoins et les déterminants de la santé spécifiques aux différents sous-groupes de la population Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez :

- Réaliser un diagnostic auprès de la population en veillant à identifier les spécificités des sous-groupes définis en amont (ex. au cours du diagnostic, réunir un focus group de jeunes en insertion)
- Favoriser la participation de représentants des divers sous-groupes à toutes les étapes du projet

Référentiel de la méthodologie et des critères qualité d'un projet en promotion de la santé · Ireps Grand Est | 12

3. La participation

La participation est un « moyen de donner aux individus le pouvoir sur leurs choix en matière de santé » (Rifkin 1996), leur permettant de renforcer leurs compétences et capacités à initier ou s'investir dans les actions développées en leur faveur, ainsi que de mobiliser les ressources de la communauté en vue d'atteindre des objectifs précis.

En favorisant le développement de l'autonomie et du pouvoir d'agir des individus et des communautés, notamment les plus vulnérables, voire marginalisées, la participation contribue à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et à terme, à agir sur le gradient social de santé.

Différents degrés de participation existent, de l'adhésion à un projet, la participation à la réalisation d'actions, à la prise de décisions dans la conception et la planification d'un projet (ex. échanger entre usagers sur les problématiques rencontrées et en dégager des priorités ; prendre part aux instances décisionnelles du projet...). Une participation active va au-delà d'une coopération symbolique, qui pourrait consister pour une population à exprimer ses attentes ou faire des propositions sans garantie de prise en compte par les décisionnaires du projet. Cette participation ne peut pas non plus se limiter, pour la population, au fait de bénéficier d'actions pensées « pour » elle mais pas « avec » elle. Le public doit à minima être partie prenante du processus décisionnel, depuis la conception à la mise en œuvre du projet, et également à l'évaluation du projet.

Il est essentiel que le porteur et les partenaires mobilisés s'assurent que les usagers puissent disposer des ressources (matérielles, en compétences, en termes d'accessibilité physique, géographique...) nécessaires à leur participation et les accompagnent tout au long du projet. Ils veillent également à ce que la parole de l'utilisateur soit prise en compte avec la même importance que celle d'un autre acteur.



J'auto-évalue la participation dans mon projet

Tous les membres de l'équipe projet sont convaincus de l'intérêt et des modalités de la participation du public

- Oui
 Non
 Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Prendre le temps de vous approprier collectivement le concept de la participation des publics et vous mettre d'accord sur le niveau de participation envisagé et sur ce que vous en attendez.

Je sais comment mobiliser des usagers/habitants

- Oui
 Non
 Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez :

- Se tourner en priorité vers les représentants d'usagers/habitants, membres d'associations, médiateurs, puis par leur relais, solliciter une part plus large de la population cible
- Identifier et mobiliser les partenaires adéquats pouvant encourager leurs usagers à prendre part au projet
- Avoir une communication claire sur les attendus de la participation, les tenir régulièrement informés
- En lien avec les publics, réfléchir à la façon dont leur participation peut être favorisée : les intégrer aux instances de gouvernance, mettre à disposition des ressources pour qu'ils (co-)développent des actions, leur proposer un accompagnement à la prise de parole en public, être relais auprès de leurs pairs...

Les usagers/habitants se mobilisent sur toute la durée de mon projet

- Oui
 Non
 Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez :

- Comprendre auprès d'eux les raisons de cette désaffection :
 - S'agit-il d'aspects logistiques et organisationnels à revoir ?
 - S'agit-il d'un sentiment de légitimité et de prise en compte de la parole à renforcer ?
- Les temps d'échanges et de formation, préalables à la mise en œuvre concrète, sont indispensables.

⚠ Certains publics ont besoin de temps et de pratique pour exprimer leurs idées et nécessitent d'y être accompagnés

4. L'innovation

L'innovation désigne « toute approche, pratique, intervention ou encore tout produit ou service novateur ayant trouvé preneur au niveau des institutions, des organisations ou de communautés, et dont la mise en œuvre résout un problème, répond à un besoin ou à une aspiration »⁴. Elle apporte donc une réponse créative à des besoins non ou peu satisfaits sur un territoire ou auprès d'une population donnée. Il peut s'agir d'une initiative nouvelle, adaptée ou renouvelée. L'innovation peut porter sur le fait d'appliquer une idée existante à un autre contexte.

Peuvent être innovants dans un projet : le public cible, le thème, les outils utilisés, les concepts mobilisés, les stratégies définies, le processus du projet, le résultat du projet (par exemple, un nouveau service, bien, politique, procédure organisationnelle...), le partenariat... Par exemple, mettre en place un nouveau service ou une nouvelle procédure de prise en charge, qui jusqu'alors n'existait pas sur ce territoire et/ou à destination de cette population.

Un projet innovant peut avoir vocation à être reproduit sur d'autres territoires. Il comporte donc généralement dans un premier temps une phase d'expérimentation et d'évaluation à échelle réduite, ce qui va permettre de produire de nouvelles données qui pourront être valorisées et partagées pour une éventuelle diffusion du projet.

Un projet innovant découle d'un travail collectif, reliant des acteurs multiples. Son succès implique la participation et la coopération de l'ensemble des acteurs et des populations, qui sont au cœur de la dynamique d'innovation.



J'auto-évalue la dimension innovante de mon projet

Mon projet propose une nouvelle manière de répondre à des besoins pour lesquels il n'y a pas de réponse ou celle-ci est insuffisante

- Oui
 Non
 Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez :

- Un projet n'a pas besoin d'être innovant pour être efficace ! Par définition, l'efficacité d'un projet innovant n'est pas encore évaluée, celui-ci n'ayant pas encore été mis en œuvre dans un tel contexte ou selon ces modalités précises.
- Réaliser un état des lieux de l'existant sur le territoire ou au sein de la structure. Vous pourrez ainsi :
 - combiner des stratégies d'intervention qui le sont encore peu, pour dépasser le simple apport d'information ou le renforcement des compétences du public (ex. combiner action communautaire des résidents d'une structure et aménagement de leur cadre de vie),
 - agir sur un plus large éventail de déterminants de la santé, par exemple en intégrant de nouveaux partenaires pouvant agir sur ceux-ci (ex : bailleurs sociaux, organisme chargé de la qualité de l'air...)
 - identifier des concepts peu mobilisés dans les projets jusqu'à présent (ex. la littératie en santé) et les intégrer au projet,
 - mobiliser de nouveaux outils ou de nouvelles approches (ex. télémédecine)...

J'ai défini une phase d'évaluation et de réajustement de mon projet à petite échelle, puis une phase de capitalisation pour une éventuelle diffusion

- Oui
 Non
 Partiellement

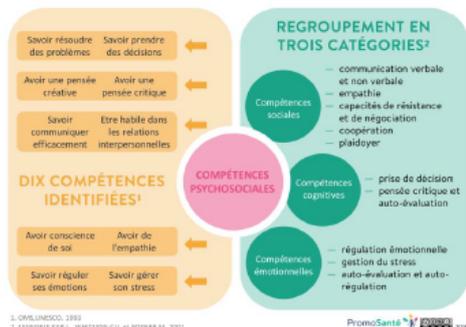
Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Identifier les facteurs clés favorisant ou freinant le développement de votre projet dans son contexte actuel, qui pourront permettre ou à l'inverse faire obstacle à la reproduction de ce projet à plus large échelle ou dans un nouveau contexte.

5. Les compétences psychosociales

Les compétences psychosociales (CPS) sont un ensemble de ressources psychologiques et d'aptitudes sociales qui vont permettre à une personne de

⁴ Rollin, J., & Vincent, V. (2007). Acteurs et processus d'innovation sociale au Québec, Réseau québécois en innovation sociale, Université du Québec.

« répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne ».⁵



Les CPS sont aujourd'hui reconnues comme un facteur clé de la santé sur lequel il est possible d'intervenir efficacement. Elles s'inscrivent dans un processus de développement du pouvoir d'agir des personnes, en leur fournissant les outils pour résoudre les problèmes, prendre des décisions et réguler leurs émotions, et en leur permettant de s'engager dans une démarche participative.

Par ailleurs, développer les CPS relève d'une responsabilité collective. Il s'agit certes de développer les compétences individuelles, mais également d'agir sur l'environnement social et physique des individus, dans tous les milieux de leur vie, afin qu'ils puissent exercer pleinement ces compétences et capacités d'action. Ainsi, une intervention isolée et ponctuelle ne permettra pas un changement en profondeur.

J'auto-évalue la prise en compte des compétences psychosociales dans mon projet

Mon projet se base sur des programmes existants Oui
ou des modèles théoriques qui ont été adaptés Non

⁵ World Health Organization. Life skills education in schools. Geneva: WHO, 1997 : 48 p.



Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Effectuer une démarche de recherche bibliographique en vue d'ajuster la suite du projet : de nombreuses actions ayant déjà démontré leur efficacité existent et sont source d'inspiration pour votre propre action

Les professionnels qui interviennent dans mon projet adoptent une posture éducative favorable au développement et à l'exercice des CPS (bienveillance, empathie, pédagogies interactives et expérientielles, moyens favorisant l'expression, la réflexion, la coopération...) Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez : Organiser des temps d'échanges ou de formation visant à renforcer les connaissances des professionnels sur les CPS et développer leurs compétences relationnelles et travailler dans un climat bienveillant

Mon projet s'inscrit en cohérence avec les milieux dans lesquels évolue la personne (environnement immédiat) Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez :

- Articuler le projet avec [des dynamiques existantes](#)
- Intégrer le renforcement des CPS dans une démarche de promotion de la santé, en agissant également sur [l'environnement social et physique du public](#)

Mon projet s'inscrit dans la durée avec une démarche structurée et progressive Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez :

- Renouveler le projet régulièrement auprès du même public, les CPS se développant dans tous les milieux et tout au long de la vie (ex. intervenir auprès des élèves de 2^{ème}, puis l'année suivante auprès des élèves de 1^{ère} et en parallèle, auprès de l'équipe junior d'une association sportive : cela permettrait de toucher à plusieurs reprises et dans différents contextes les mêmes personnes)
- Adopter une démarche progressive qui s'inscrit dans le quotidien du public

6. La médiation, la démarche d'aller-vers

La médiation en santé vise à mettre en relation les publics, notamment les plus vulnérables, avec le système de santé afin de « renforcer :

- l'équité en santé en favorisant le retour vers le droit commun ;
- l'accès aux droits, à la prévention et aux soins ;
- l'autonomie et la capacité d'agir des personnes dans la prise en charge de leur santé ;
- la prise en compte, par les acteurs de la santé, des spécificités, potentialités et facteurs de vulnérabilité du public ».⁶

Plus spécifiquement, il s'agit d'améliorer la communication et donc la relation entre les professionnels et les usagers. Cela permet de renforcer la qualité de l'accueil et de la prise en charge tant pour les usagers que pour leurs proches. Pour ce faire, le médiateur cherche à favoriser le dialogue et la compréhension entre usagers et professionnels pour la mise en place d'une relation de confiance et d'une alliance. Il aide également les professionnels à prendre conscience des obstacles auxquels sont confrontés les publics dans leur accès à la santé. Son action est donc dirigée à la fois vers les publics et les professionnels. Il s'agit également de mettre en relation les usagers pour lutter contre l'isolement.

Ainsi, la médiation en santé s'appuie sur deux stratégies essentielles⁷ :

- le « aller vers », qui comporte deux composantes :
 - le déplacement physique, « hors les murs », vers les lieux de vie et d'activité des publics, ainsi que vers les professionnels et institutions ;
 - l'ouverture vers autrui, vers la personne dans sa globalité, sans jugement, avec respect.
- le « faire avec » les personnes, qui reconnaît leurs savoirs et leurs capacités à faire des choix, à être autonomes... Le « faire avec » est émancipateur et valorisant, à l'inverse du « faire pour » qui peut s'avérer paternaliste et stigmatisant.

⁶ Haute autorité de santé. La médiation en santé pour les personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins : référentiel de compétences, formation et bonnes pratiques, 2017, 70 p.



J'auto-évalue l'inscription de mon projet dans une démarche d'« aller-vers »

Mon projet intègre une démarche d'« aller vers » la population ciblée Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez :

- Orienter et accompagner les publics, selon les besoins exprimés, vers les professionnels et structures adaptés
- S'appuyer sur l'équipe projet pour identifier des personnes ou professionnels ressources en contact avec certains publics éloignés, et qui pourront se faire relais

Mon projet favorise le « faire avec » le public ciblé Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez :

[Voir La participation](#)

Mon projet s'attache à faciliter la mise en relation et la communication entre les publics et les professionnels Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez :

- Réaliser un diagnostic pour identifier les difficultés rencontrées par le public, puis former ou à minima informer les professionnels afin de renforcer leurs connaissances quant à ces difficultés et contribuer à l'évolution de leurs représentations et de leurs pratiques
- Organiser des formations ou journées d'échanges afin de renforcer les compétences relationnelles des professionnels
- Envisager des actions permettant de faciliter l'accès et la compréhension des informations pour la santé (voir [La littératie en santé](#))
- En équipe, s'interroger sur les facteurs contextuels pouvant impacter la communication :
 - conditions d'accueil : lieu et temps dédiés, propices à l'écoute (ex. sans interruption intempestive...)
 - conditions de travail du professionnel (ex. surcharge de travail causant stress et fatigue)
- S'appuyer sur des outils visant à améliorer la communication entre publics et professionnels

7. La littératie en santé

La littératie désigne la capacité qu'a une personne pour :



L'information pour la santé désigne toute information permettant à l'individu ou à la communauté d'agir pour sa santé : comprendre le fonctionnement du remboursement des soins, trouver des associations sportives et de loisirs, connaître les espaces de participation pour les parents au sein de l'école...

La littératie en santé influence, entre autres, l'état de santé perçue, l'accès et le recours aux services de soins et de prévention, l'incidence de maladies chroniques, les modes de vie, les conduites à risques... Agir sur la littératie en santé des populations contribue à réduire les inégalités sociales de santé (Voir [Les inégalités sociales et territoriales de santé](#)) et à développer le pouvoir d'agir des individus et communautés en améliorant leur accès aux informations pour la santé et leur capacité à les utiliser efficacement. Il est important de noter qu'il ne s'agit pas simplement de rendre l'information accessible et compréhensible, mais de développer des environnements et des politiques qui soutiennent le développement et la mise en application des capacités de littératie en santé des individus et des communautés.

Exemples de types d'actions portant sur chacune des dimensions de la littératie en santé

Accéder	<ul style="list-style-type: none"> Médiation en santé, démarche « d'aller vers » Traduction et interprétariat ; cours de français Disponibilité des ressources en ligne ou dans un lieu dédié Initiation à la recherche d'informations Accès et compétences d'utilisation des technologies Accessibilité pour les personnes en situation de handicap
Comprendre	<ul style="list-style-type: none"> Maîtrise de la langue : vocabulaire adapté, pas de « jargon » Supports écrits simples et visuels co-élaborés avec les publics, dont le contenu répond à leurs préoccupations Accompagnement oral des supports écrits Ergonomie des supports et outils (<i>brochure, formulaire, site internet...</i>) Répétition et reformulation des informations Formation des professionnels à la littératie en santé, à la communication bienveillante...
Evaluer	<ul style="list-style-type: none"> Brainstorming, débats et échanges : confrontation des points de vue et des expériences des personnes Développement du regard critique vis-à-vis des informations et de leurs sources Label authentifiant les informations dites de qualité
Appliquer	<ul style="list-style-type: none"> Prise de décision informée sur des questions de santé Orientation de l'usager selon ses besoins, vers des structures ou personnes ressources Démarche participative, voire communautaire Education par les pairs ; pair-aidance (<i>démarches reposant sur la participation et l'action (ex. éducative, d'entraide...) des publics auprès de leurs pairs</i>) Identification et action sur les freins et leviers à l'application des informations pour la santé (<i>représentations sociales, habitudes, coût, mobilité...</i>) Renforcement de la croyance en ses propres capacités (<i>pour questionner un professionnel, pour suivre un programme d'éducation thérapeutique du patient...</i>) Développement ou ajustement d'une offre de loisirs, de transports, de soins...



J'auto-évalue la prise en compte de la littératie en santé dans mon projet

Les supports de communication et d'intervention de mon projet ont été co-construits avec les usagers/habitants Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez :

Faire relire les supports de communication et trames d'intervention par quelques usagers/habitants afin de s'assurer que le niveau de langage, la nature des informations et les méthodes d'intervention sont accessibles et compréhensibles pour le public cible.

Les professionnels qui œuvrent sur le projet savent ce qu'est la littératie en santé Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez :

Se former ou, a minima, s'informer sur les concepts de littératie en santé et partager collectivement en équipe projet ces notions.

Mon projet, dans toutes ses dimensions (méthodes d'intervention, logistique, communication) s'adapte aux publics cibles Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez :

- Réaliser un **diagnostic** pour développer ou réorienter le projet
- Impliquer les publics cibles** à toutes les étapes de la démarche projet

Les publics cibles disposent des compétences qui leur permettent de connaître, comprendre et s'investir dans le projet Oui Non Partiellement

Si vous avez coché Non, il est toujours temps ! Vous pouvez :

- Mettre en place une action visant à renforcer les compétences des publics à accéder, décrypter et mobiliser les informations (ex. atelier d'initiation à la recherche d'information)
- Voir [Les compétences psychosociales](#)

Pour aller plus loin...

Une sélection documentaire est mise à votre disposition, comportant des ressources vous permettant d'approfondir à votre guise chacun des concepts présentés dans ce « Référentiel de la méthodologie et des critères qualité d'un projet en promotion de la santé » :

https://padlet.com/ireps_grandest/39vfwx9mb17au63



Annexe 3 : Actions emblématiques issues des CLS I et II

S'il a été acté que le CLS III mette en avant des actions nouvelles et innovantes, il n'en demeure pas moins qu'un grand nombre d'actions désormais emblématiques ont été initiées dans les CLS précédents et continuent d'exister.

Initiées dans les Contrats locaux de santé de 1^e et de 2^e génération (2012-2014, puis 2015-2022), puis issues de ceux-ci, des actions notoires continuent ainsi d'exister sur le territoire grâce au financement d'un certain nombre de partenaires du CLS :

- Sport santé sur ordonnance
- PRECCOSS : prise en charge coordonnée des enfants en surpoids et obèses de Strasbourg
- La Salle de Consommation à Moindre Risque (SCMR) et l'hébergement qui lui est adossé
- Le développement des Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ) au sein des Maisons urbaines de santé
- Strasbourg contre l'hépatite C
- Implantations de distributeurs – échangeurs de seringues
- Développement des travaux d'observatoire local en santé sur les territoires Ville et Eurométropole

Les partenaires signataires du contrat local de santé sont :

